This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

7r27.30

Harvard College Library

BOUGHT FROM
THE GIFT OF THE
SATURDAY CLUB
OF
BOSTON

Digitized by Google

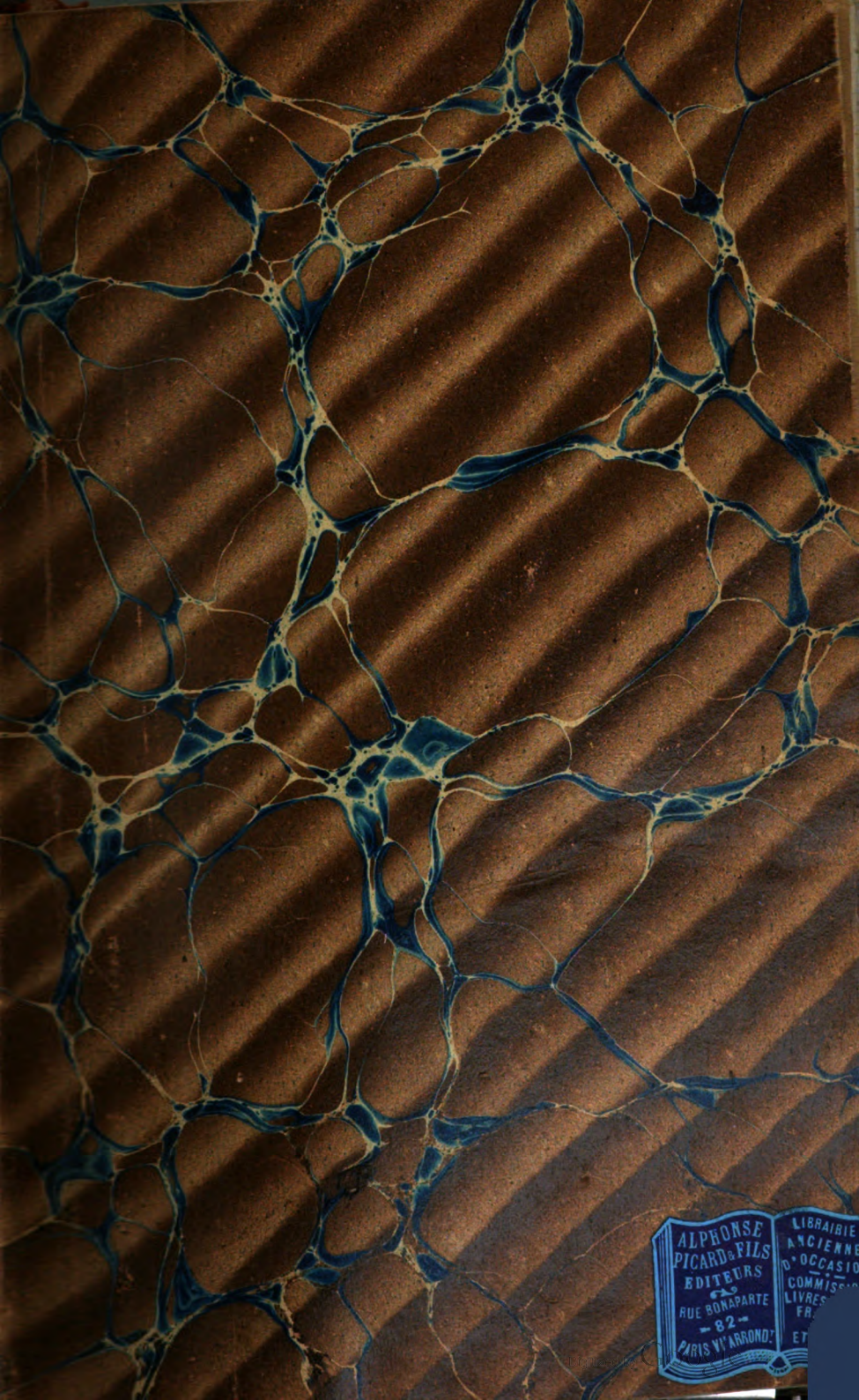
ALPHONSE
PICARD & FILS
ÉDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI^E ARROND.^T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES
FR
ET

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME Ier.

ARRAS

Imprimerie et lithographie de A. Courtin.

—

MDCCCLXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

D'ARRAS.

Digitized by Google

Académie des sciences, lettres et arts
=
d' Arras.

Les Statuts et le titre de la Société ayant été modifiés, nous reproduisons, en tête du 1er volume de cette nouvelle série, le décret impérial qui la reconstitue sous le titre d'*Académie impériale des Sciences, Lettres et Arts*.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e SÉRIE. — TOME I^er.

ARRAS

Imprimerie et lithographie de A. Courtin.

—

MDCCCLXVII.

Digitized by Google

Fr 27.30

Harvard College Library
Nov 13, 1912
Saturday Club
(42 vols. in 31)

Digitized by Google

DÉCRET IMPÉRIAL.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique;

Vu la demande de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Arras;

Vu les lettres-patentes du 9 juillet 1773 qui ont érigé en Académie royale la Société primitive fondée en 1737;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 1817, approuvé par le Ministre de l'Intérieur, le 2 mai suivant, qui a constitué la Société actuelle à l'aide d'un groupe de cinq anciens Académiciens;

Vu l'ordonnance royale du 24 septembre 1828, qui a

Digitized by Google

reconnu cette Société, l'a qualifiée de *Royale*, et approuvé ses Statuts;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er — La Société reconnue par ordonnance royale du 24 septembre 1828, sous le nom de *Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Arras*, est autorisée à prendre, à l'avenir, la dénomination d'*Académie impériale des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.*

ART. 2. — Les Statuts modifiés sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Nulle modification ne pourra y être faite sans notre autorisation.

ART. 3. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de St-Cloud, le 13 août 1866.

Signé : NAPOLEON.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Signé : V. DURUY.

Par ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Signé : Charles ROBERT.

Pour expédition conforme

Adressée à M. le Maire d'Arras.

Le Secrétaire général,

HASTRON.

Digitized by Google

ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'ARRAS.

STATUTS.

ART. 1er.

L'Académie fondée dans la ville d'Arras en 1737, sous le nom d'*Académie Royale des Belles-Lettres*, rétablie en 1817, et ayant existé depuis lors sans interruption jusqu'à ce jour, est instituée sous le titre d'*Académie Impériale d'Arras*, pour l'étude, l'encouragement et la propagation des Sciences, des Lettres et des Arts.

ART. 2.

Cette Société a pour but de concourir au développement des connaissances humaines, et spécialement de provoquer et de favoriser les études qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

A cet effet, elle publie des Mémoires;

Elle ouvre des concours annuels, et récompense, soit par des médailles d'honneur, soit par des prix en argent, les ouvrages soumis à son examen et qui ont mérité son suffrage;

Elle imprime des documents inédits relatifs aux anciennes provinces du Nord de la France;

Digitized by Google

Elle signale et récompense les actions de haute moralité accomplies dans la circonscription qu'elle embrasse.

ART. 3.

L'Académie se compose :

1° D'un nombre indéfini de membres honoraires;

2° De trente membres résidants domiciliés dans les deux cantons d'Arras;

3° D'un nombre indéfini de membres correspondants domiciliés hors des cantons d'Arras.

ART. 4.

Les membres honoraires assistent de droit à toutes les réunions; ils y ont voix délibérative, comme les membres résidants, et sont convoqués comme eux aux séances extraordinaires, lorsqu'ils se trouvent dans la ville d'Arras.

ART. 5.

Lorsqu'un membre résidant cesse d'habiter les cantons d'Arras, il est inscrit de plein droit au nombre des membres honoraires et remplacé de suite comme membre résidant.

ART. 6.

Les membres honoraires et les membres résidants peuvent seuls concourir à l'élection des officiers et des nouveaux membres de l'Académie, ainsi qu'aux délibérations concernant le régime intérieur et *les intérêts pécuniaires* de la Société.

Les membres correspondants peuvent assister aux séances et prendre part aux délibérations qui ont pour objet des questions relatives aux Sciences, aux Lettres et aux Arts, sauf en ce qui concerne les concours.

Digitized by Google

ART. 7.

Les Officiers de la Société sont choisis parmi les membres résidants et forment le bureau qui se compose :

D'un Président ;
D'un Chancelier ;
D'un Vice-Chancelier ;
D'un Secrétaire-Général ;
D'un Secrétaire-Adjoint ;
D'un Archiviste ;
D'un Bibliothécaire.

ART. 8.

Les fonctions des membres du Bureau durent deux ans. Le Président, le Chancelier et le Vice-Chancelier ne peuvent être élus que deux fois de suite ; après ces quatre années consécutives d'exercice, il devra s'écouler un intervalle de deux ans au moins avant qu'ils puissent être réélus.

Les autres membres du Bureau sont rééligibles indéfiniment.

ART. 9.

Le Président dirige les assemblées de l'Académie qui se réunit de droit, en séance ordinaire, une fois par semaine ;

Il peut, au besoin, convoquer extraordinairement la Société ;

Il porte la parole au nom de la Compagnie, et dans les délibérations, il a voix prépondérante en cas de partage.

En l'absence du Président, ses fonctions sont remplies par un des officiers désignés à l'art. 7, et dans l'ordre indiqué audit article.

Digitized by Google

ART. 10.

Le Chancelier a en sa garde le Sceau de la Société pour sceller les actes dont elle ordonne l'expédition.

Il est en même temps le Trésorier de l'Académie et chargé, en cette qualité, de toutes les recettes et dépenses.

Ces recettes et dépenses ne peuvent avoir lieu qu'en vertu de pièces signées du Président et d'un membre du Bureau, autre que le Chancelier.

Le Chancelier rend compte, chaque année, des recettes et des dépenses qu'il a faites; ce compte, vérifié par un des officiers de la Société, est déposé sur le Bureau, dans la première réunion ordinaire du mois de juin; mais il ne peut être discuté et, s'il y a lieu, définitivement arrêté que dans la réunion suivante.

ART. 11.

Le Secrétaire-Général rédige les procès-verbaux des délibérations, contre-signe tous les actes qui émanent de la Société, tient la correspondance et convoque, par lettres, pour les assemblées extraordinaires seulement, les membres résidants ainsi que les membres honoraires qui habitent Arras.

ART. 12.

L'Archiviste a en sa garde les titres, papiers et registres de la Société.

Le Bibliothécaire est chargé de la conservation de tous les livres et manuscrits de l'Académie.

Tous deux sont tenus d'inscrire, sur des registres cotés par le Président, les objets confiés à leurs soins.

Digitized by Google

Une vérification générale de ces objets aura lieu chaque année, du 20 au 30 mai, en présence du Président et de deux membres désignés par la Société.

ART. 13.

Le Vice-Chancelier et le Secrétaire-Adjoint remplacent au besoin le Chancelier et le Secrétaire dans toutes les fonctions qui leur sont attribuées par les art. 9 et 10.

ART. 14.

En cas d'empêchement, l'Archiviste et le Bibliothécaire sont remplacés par deux membres désignés par l'Académie.

ART. 15.

Les fonctions des Officiers de l'Académie sont entièrement gratuites ; les dépenses à faire par le Secrétaire, l'Archiviste et le Bibliothécaire pour achat de Registres, papiers et autres frais de bureau, sont réglées chaque année et payées par la Société.

ART. 16.

L'élection des Officiers se fait dans la première réunion ordinaire du mois de juin.

Cette élection est déterminée par la majorité absolue, en trois tours de scrutin au plus, pour chaque fonction. Si le 3e tour de scrutin reste sans résultat, l'élection sera remise à la séance suivante ; il pourra encore y avoir trois tours de scrutin ; mais, au dernier, la majorité relative suffira.

En aucun cas, l'élection n'est valable, que si le nombre des membres, soit honoraires, soit résidants qui y prennent part, est égal au moins à la moitié plus un du nombre effectif des membres résidants de l'Académie.

Digitized by Google

ART. 17.

Les nouveaux membres de la Société sont élus individuellement, quel que soit le nombre des nominations à faire.

Ces nominations se font toujours, et sans aucune exception, au scrutin secret et en trois tours au plus, pour chaque nomination.

ART. 18.

Aucun membre nouveau ne peut être nommé,

1° S'il n'est présenté par trois membres au moins ;

2° S'il ne réunit au moins douze suffrages, ou la majorité absolue, lorsque le nombre des membres présents égale ou excède vingt-quatre.

ART. 19.

Le scrutin ne peut être précédé d'aucune discussion ni d'aucune délibération relative aux candidats.

Les noms des candidats non admis ne sont point mentionnés au procès-verbal.

ART. 20.

Aucun candidat ne peut être soumis au scrutin, pour une même place de membre résidant, que dans deux séances ; s'il n'est point élu dans la seconde, il ne peut être proposé de nouveau, que pour une place qui viendrait à vaquer, à l'avenir.

ART. 21.

Il sera rédigé un procès-verbal de chaque séance ; toutes les propositions faites y seront consignées ; mais, dans aucun cas, nul ne pourra y être désigné nominativement, s'il n'y consent.

Digitized by Google

ART. 22.

Dans les réunions ordinaires, les délibérations et les décisions de la Société ne peuvent être prises que par huit membres au moins, y compris un des Officiers.

ART. 23.

La Société continue de sceller ses actes avec le Sceau de l'ancienne Académie d'Arras, lequel représente un Génie ailé qui étend une guirlande de fleurs au-dessus de deux cornes d'abondance d'où sortent des fruits; au milieu se trouve un écusson où sont gravés ces mots :

ACADÉMIE IMPÉRIALE D'ARRAS,

avec cette légende : *Flores fructibus addit.*

ART. 24.

Les membres de la Société prennent séance dans l'ordre suivant :

1° Le Président, le Chancelier, le Vice-Chancelier, le Secrétaire-Général, le Secrétaire-Adjoint, l'Archiviste, le Bibliothécaire.

2° Les membres honoraires,
3° Les membres résidants,
4° Les membres correspond^ts,
} suivant le rang d'ancienneté.

ART. 25.

La Société détermine, par un Règlement particulier, l'ordre et la distribution de ses travaux, le nombre et la tenue de ses séances, sa comptabilité et généralement tout ce qui concerne son régime intérieur.

Ce Règlement est transcrit sur le registre aux délibérations, et signé au moins par vingt membres.

Digitized by Google

Il ne peut y être fait de changement, que dans une séance, où soient présents seize Membres au moins, y compris le Président.

Les présents Statuts ont été adoptés, en séance, le 23 décembre 1864.

Le Secrétaire-Adjoint, A. PARENTY.

Le Président, A. LAROCHE.

Les présentes *modifications* des Statuts ont été délibérées et adoptées par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 18 juillet 1866.

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général du Conseil d'Etat,
DE LA NOUE BILLAULT.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique,
Charles ROBERT.

Digitized by Google

LECTURES

Faites dans la Séance publique
du 23 Août 1866.

Digitized by Google

L'Académie laisse, à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses *Mémoires*, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

du 23 Août 1866.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. LAROCHE,

Président.

MONSIEUR LE PRÉFET, MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avions espéré, dans votre intérêt et dans le nôtre, que vous auriez entendu une parole plus digne procéder à l'ouverture de cette séance. Notre mandat était expiré et nous sentions, de plus en plus, que la charge était au-dessus de nos forces ; l'honneur, au-delà de nos services. Néanmoins, nos collègues ont voulu nous appeler de nouveau à la Présidence, et avec une telle bienveillance, qu'elle excluait, de notre part, la possibilité d'un refus. Nous ne nous sommes point dis-

Digitized by Google

simulé, d'ailleurs, que le Président ne jouait, en cette circonstance, qu'un rôle secondaire; que la signification du vote s'appliquait au bureau *tout entier*, dont la réélection intégrale eut lieu, pour ainsi dire, à l'unanimité. Témoignage de confiance que, *tous*, nous avons mis à si haut prix, comme récompense de notre union par le passé, et comme encouragement, pour l'avenir, à persévérer dans notre commun dévouement aux intérêts de l'Académie.

Aucun objet relatif à ces intérêts ne nous touche de plus près que le personnel même de la Compagnie et, sous ce rapport, l'année 1866 nous laissera de longs et pénibles regrets.

Qui de nous, d'abord, pourrait oublier la juste fierté avec laquelle nous vîmes, plus d'une fois, s'associer à nos solennités, siéger à notre bureau, le Prélat illustre, qui avait agréé le titre d'Académicien honoraire et qui s'était élevé par la hauteur du talent, par la grandeur du caractère, aux premiers rangs de l'Episcopat français?

Nos regrets d'une telle perte ne peuvent, toutefois, être détachés d'un souvenir qui les adoucit.

Vous vous rappelez, comme nous, que Mgr Parisis, en se rendant à nos séances, se faisait accompagner, de préférence, par celui de ses vicaires-généraux que les acclamations spontanées du peuple et les suffrages réfléchis du Clergé devaient désigner, plus tard, comme le plus digne de lui succéder, au choix de l'Empereur et à la préconisation du Souverain-Pontife.

Appelée antérieurement à Boulogne pour présider à une imposante solennité, Sa Grandeur a bien voulu nous exprimer ses regrets, de ne pouvoir, comme elle en eût

Digitized by Google

eu l'intention, venir s'asseoir, dès aujourd'hui, à la place précédemment réservée à celui dont Monseigneur a toujours partagé l'amour pour l'étude, les lettres, les sciences et les arts....

Nous nous félicitions naguère de ce que les mêmes goûts pour tout ce qui charme l'esprit et élève l'âme, distinguaient également le premier fonctionnaire du département. Nous ne serons que juste en citant, comme un à propos, ce que nous lisions naguère dans la *Revue des Sociétés savantes* : « Nous ne sommes plus au temps où » les personnages placés aux premiers rangs de la hié» rarchie administrative considéraient le domaine des » lettres, comme bon, tout au plus, à employer des loi» sirs.... Souverain et ministres ont donné au mouve» ment scientifique et littéraire, une impulsion qui se » révèle dans toutes les provinces. Les administrateurs » qui aiment la littérature peuvent, en satisfaisant leur » goût, favoriser puissamment le progrès des études au» tour d'eux. — (De Barthelemy). »

Nous remercions donc notre Préfet, lui aussi, de s'être dérobé momentanément à l'exercice de ses hautes fonctions pour témoigner, par sa présence à cette séance, de l'intérêt qu'il porte à nos travaux, et qui nous garantit l'appui qu'il nous a spontanément promis de si bonne grâce, dès le jour de son installation.

Vous nous reprocheriez de ne point nous arrêter encore un instant pour payer aux autorités des divers ordres qui entourent l'Académie de leur sympathie, le tribut de sa gratitude; avant de revenir sur nos pas pour continuer à acquitter notre dette envers les collègues qui se sont séparés de nous.

Digitized by Google

Il en est un, dont la tombe s'est refermée dans une ville voisine, sans que nous ayons pu lui adresser un dernier adieu; nous rappellerons du moins, ici, brièvement, sa mémoire. Il s'est vu, hélas! enlevé, presque subitement, à la tendresse de ses cinq filles, devenues orphelines au moment, où, nommé Conseiller, à Douai, il paraissait sur le point de jouir d'un repos relatif, auquel il avait acquis d'incontestables droits, par son constant dévouement à ses devoirs, dans ses fonctions de Président du Tribunal de St-Pol.

Fils d'un Président à la Cour de Douai, qui avait appartenu à l'ancienne Académie d'Arras, M. Guillaume Lenglet, né avec le siècle, avait suivi, comme son père et l'un de ses frères, la carrière de la Magistrature. Nommé, en 1830, Substitut du Procureur du Roi, à Arras, il y fut promptement apprécié. L'année suivante, il était élu membre résidant de l'Académie, dont il resta, de plein droit, membre honoraire, lorsqu'il quitta la ville pour devenir chef du Parquet près le Tribunal de St-Pol. Dans ces nouvelles fonctions, il ne cessa de donner des preuves d'un esprit ferme autant que conciliant. On ne vit plus, dès-lors, renaître ces conflits, ces luttes intestines et publiques qui s'étaient succédé trop long-temps, avec une acrimonie croissante, au point d'éveiller l'attention de la Cour de Douai et de nécessiter son intervention pour rappeler les Officiers ministériels au respect dû au Président. — 1848 survint; par une mesure arbitraire, extra-légale, révolutionnaire, on fit descendre violemment ce Président inamovible, de son siège. A peu près au même moment, M. Lenglet avait été élevé à la Présidence du Tribunal de Douai, —

Digitized by Google

mais il refusa cet avancement mérité, par un sentiment de délicatesse et de déférence. Il savait effectivement que ce poste était vivement désiré par un ami, auquel il le céda généreusement. De plus, il ne voulut point se montrer insensible aux vœux manifestés par la population entière, pour qu'il ne quittât point la ville. Il ne s'agissait pas seulement de remplacer le Président déchu, mais de se laisser conférer la plus haute preuve d'estime que pût recevoir un citoyen, de ses concitoyens. On recherchait alors les amis d'une sage liberté, pour les opposer aux fauteurs de l'anarchie, et l'on proposait à M. Lenglet de l'inscrire, au nom de l'arrondissement de St-Pol, sur la liste des représentants du département du Pas-de-Calais. Il accepta donc et la présidence et la candidature. — Au scrutin, il obtint un nombre imposant, mais insuffisant de suffrages et ne fut point élu.... Cet insuccès, plus heureux que regrettable à ses yeux, lui évita un véritable sacrifice, en lui permettant de continuer à partager sa vie entre le tribunal et sa famille.

Infatigable travailleur, exact jusqu'au scrupule, et, avant tout, magistrat intègre, M. Lenglet adoucissait, par l'aménité des formes, l'austérité qu'exige parfois l'application de la loi. — Malgré sa réserve et sa modestie, ses services parlaient trop haut pour être méconnus. Ils furent, en 1862, récompensés par la croix de la légion-d'honneur. Ce fut pour lui l'occasion d'une seconde récompense plus douce et plus glorieuse encore, qu'il rencontra dans les manifestations cordiales, dans les félicitations unanimes de ses justiciables, sans distinction de rangs et de conditions. Ils acquittaient une

Digitized by Google

dette commune ; car, *tout à tous*, serviable jusqu'à l'excès, M. Lenglet ne se plaignit jamais qu'on eût abusé de son obligeance. Plus d'une fois, on eut recours à sa plume et à son influence pour soutenir les intérêts de la ville qui le regardait comme un fils adoptif et dévoué. Mais, le plus ordinairement, hors du palais, il vivait concentré dans son intérieur, faisant le bonheur des siens, par sa douce gaîté, sa causerie spirituelle, son inaltérable égalité d'humeur. — Aussi tendre père que bon époux, il avait été cruellement éprouvé, coup sur coup, par la mort précoce d'une fille charmante, suivie de près par celle de sa fidèle compagne (1). A partir de ce moment, sa santé s'altéra sensiblement. Vainement s'efforça-t-il de s'armer de courage, pour en inspirer à ses filles ; le temps n'adoucit point sa douleur, la plaie resta saignante..

A notre lettre de congratulation sur sa nomination à la Cour de Douai, *au milieu de ses amis, de ses frères*, il répondit : « Tout cela est bon, mais vous ne savez pas combien il m'en coûte, pour m'éloigner de mes chères tombes. »

En acceptant, il avait cédé au désir de ses deux frères aînés aspirant et le conviant au calme des derniers jours d'une vie utilement employée, passée dans l'union intime de la famille. Illusion séduisante, qui ne devait pas se réaliser ! Il restait sous l'impression de ses préoc-

(1) Il avait épousé sa cousine germaine, Mlle Thérèse Charamond, fille de l'intègre sous-inspecteur aux revues de la garde impériale, de qui, les soldats disaient, en le voyant : « Voilà le père Charamond, « celui-là ne *rogne* pas sur nous ; » et qui périt si malheureusement dans la désastreuse retraite de Russie...

Digitized by Google

cupations douloureuses, compliquée des embarras d'un urgent déménagement envisagé et entrepris avec répugnance. Malgré l'accueil sympathique de ses chefs et de ses nouveaux collègues, M. Lenglet tomba foudroyé par une atteinte subite du fléau, qui fit, depuis, de si nombreuses victimes.

Au nombre des plus regrettables de ces victimes, nous comptions un autre membre honoraire de l'Académie, M. Crespel-Dellisse. Nous avions nous-même, sur sa tombe encore entr'ouverte, proclamé que le jour de la justice était enfin venu pour lui et que désormais nul n'oserait contester ses services et lui marchander sa gloire.... Et, en effet, n'est-ce pas de lui, aussi (nous empruntons ce passage à un écrivain (1) qui a rendu notre pensée avec un bonheur d'expression que nous ne saurions égaler), n'est-ce pas de lui, aussi, répéterons-nous, que l'on peut dire, avec vérité, « que les attaques in-» justes, les critiques acerbes se sont évanouies en pré-» sence de la majesté de la mort; que des regrets una-» nimes se sont manifestés de toutes parts; que la presse » de toutes les opinions s'est trouvée d'accord, pour » payer un juste tribut d'éloges à l'une des existences » les plus utiles, les plus fécondes de la patrie. »

L'Académie n'est point restée en arrière; elle a confié à son Secrétaire la rédaction d'une Notice complète sur la vie et les travaux de M. Crespel-Dellisse. De leur côté, les représentants de la cité ont pris, sous leur patronage, une souscription pour lui élever un monument et ont provoqué le décret impérial, en vertu duquel une

(1) J.-J. Thonissen.

Digitized by Google

rue nouvelle portera le nom du créateur de l'industrie sucrière indigène et le redira à nos derniers neveux.

Il nous en coûte de ne pas vous entretenir, en outre, des regrets laissés parmi nous par la perte de nos autres collègues. Mais, en premier lieu, il serait par trop téméraire, de notre part, de prétendre ajouter quelque trait à l'éloge si complet de M. Dutilleux, dicté, inspiré par le bon goût et l'amitié. En outre, il est temps que nous nous effacions pour céder la parole aux nouveaux membres, appelés à succéder à MM. Harbaville et Wicquot. C'est à eux qu'est dévolu, par l'usage et les convenances, le droit de rendre ce premier hommage à leurs prédécesseurs.

Nous osons espérer, qu'en saluant de vos applaudissements les discours des récipiendaires, vous nous prouverez que, cette fois encore, la voix publique sanctionne et confirme les choix de l'Académie.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

pour l'année 1865-1866,

Par M. Auguste PARENTY,

Secrétaire-Adjoint.

MESSIEURS,

Si notre Règlement ne m'imposait pas le devoir de vous présenter, dans cette séance, le compte-rendu annuel de vos travaux, je m'abstiendrais de prendre la parole, pour ne pas retarder le plaisir que vous aurez à entendre les discours de réception de nos deux nouveaux collègues. Mais quand la règle parle, il faut lui obéir; je me soumets donc à ses prescriptions, bien convaincu, du reste, que vous m'approuverez de ne vous rappeler que ce qui est absolument nécessaire pour marquer la trace de l'année qui vient de s'écouler, dans nos annales plus que séculaires.

Digitized by Google

Dans mon rapport de 1865, je constatais votre empressement à seconder les vues éclairées de M. le Ministre de l'instruction publique, pour l'organisation de lectures du soir. Vous n'avez pas voulu vous en tenir à un premier coup d'essai : pendant le dernier hiver, onze d'entre vous ont traité, dans cette salle même, diverses questions de littérature, d'histoire, d'archéologie, de science et d'industrie, et ils ont eu la satisfaction de voir encourager leurs efforts par le grand nombre des auditeurs qui se pressaient autour d'eux. Vous avez continué sans relâche, vos rapports avec les sociétés savantes françaises et étrangères. Comme les années précédentes, vous avez envoyé des délégués aux réunions qui ont eu lieu à la Sorbonne, sous la direction du ministère de l'instruction publique ; le succès qu'a obtenu, dans une de ces réunions, la lecture, par M. de Sède, de son étude sur les droits d'aubaine, a prouvé que ce travail méritait l'approbation que vous lui aviez donnée. Vous deviez aussi vous faire représenter au congrès d'Anvers et à ceux d'Amiens et de Douai, si des circonstances imprévues ne les avaient fait ajourner. Votre honorable Président, persévérant dans une louable habitude, a soin, au commencement de chaque séance, de vous faire une analyse succincte des mémoires qu'il reçoit de nos sociétés correspondantes. Il vous procure, par là, un moyen facile de suivre le mouvement intellectuel des provinces, sans vous dispenser de faire une étude plus approfondie des plus importantes de ces publications. C'est ainsi que récemment encore, M. L. Watelet excitait votre légitime intérêt par un compte-rendu très consciencieux des *Mémoires de l'Académie de Caen*, pour l'année 1864.

Digitized by Google

Tout ce qui a pour but de perpétuer le souvenir de nos illustrations nationales ou locales, rencontre chez vous un accueil sympathique et empressé. Aussi n'avez-vous pas hésité à vous inscrire sur les listes de souscriptions ouvertes pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc, à Rouen, et pour l'érection de monuments à Mgr Parisis, ce prélat d'illustre mémoire que vous êtes fiers d'avoir compté parmi vos membres honoraires, et à M. Crespel-Dellisse, ce fondateur de l'industrie sucrière, qui était devenu le doyen de vos membres titulaires, lorsqu'il y a deux ans vous lui décerniez l'honorariat.

Un nouveau volume vient de s'ajouter à la longue série de vos *Mémoires*. Les lectures, faites dans votre séance publique de 1865, devaient, de droit, y occuper la première place. Vous y avez ajouté plusieurs documents lus dans vos séances particulières, par M. Billet, sur l'*Ancien régime et la Révolution française*; par M. de Linas, sur les *Émaux champlevés de l'école Lotharingienne et sur le Reliquaire des Dames Ursulines d'Arras*, qui a figuré avec tant de distinction à l'exposition de Malines, en 1864, et par M. l'abbé Proyart, sur Jean de Rely, originaire de l'Artois, Évêque d'Angers, au XV^e^ siècle. Vous avez fait suivre ces documents d'une pièce extraite de nos archives municipales qui, sous le titre de : « *Rentes dues par les maisons, jardins et terres soumis à la juridiction des Échevins d'Arras,* » donne une description fort curieuse de notre ville, en 1382; cette pièce désigne les maisons et les noms de leurs propriétaires. Elle nous apprend que la ville d'Arras comptait alors huit portes, dont elle donne les noms, et qu'elle renfermait douze paroisses; elle fait ensuite connaître

Digitized by Google

l'emplacement qu'occupaient les divers établissements religieux, dont le nombre était très-grand à cette époque. Mais vous avez compris que, pour être réellement utile, cette publication devait être complétée par un plan reproduisant la physionomie de la ville, d'après les indications qu'elle contient; ce plan, dont vous avez confié le soin principal à M. de Linas, ne tardera pas à paraître.

Vous avez aussi inséré, dans votre dernier volume, une notice nécrologique sur M. Frédéric Degeorge, l'un de vos anciens collègues, de même que les discours qui ont été prononcés sur la tombe de M. Crespel-Dellisse et sur celles de MM. Luez et Harbaville, anciens membres titulaires, dont la mémoire est toujours vivante parmi vous. A l'exemple de plusieurs autres Compagnies savantes, vous avez pensé qu'il convenait de généraliser cet hommage rendu à vos sociétaires décédés, en consacrant désormais à chacun d'eux une notice dans vos *Mémoires*. L'étude si complète et si intéressante que vous a lue M. le Gentil, sur la vie et les œuvres de M. Constant Dutilleux, n'a pas tardé à vous procurer l'occasion de vous applaudir de cette résolution. Si M. le Gentil vous a parlé, avec le cœur, du peintre trop vite enlevé à son pinceau, il s'est néanmoins renfermé dans les limites de la plus stricte vérité, et en payant un large tribut d'éloges aux nobles sentiments et aux travaux si variés de celui qui fut son ami, il n'a été que juste envers un artiste dont le talent n'était égalé que par sa modestie. Cette étude a sa place marquée d'avance dans le 39e volume de vos *Mémoires*.

Divers autres travaux inédits ont, depuis un an, oc-

Digitized by Google

cupé vos séances particulières ; la plupart se rapportent à l'histoire qui, de tout temps, a eu le privilége d'attirer votre plus sérieuse attention. Dans cette spécialité, je ne saurais passer sous silence l'étude agiographique dans laquelle M. l'abbé Proyart vous a retracé les faits accomplis à Arras, par les saints et saintes qui, en grand nombre, ont, à diverses époques, habité cette ville ou qui même n'ont fait qu'y passer. Je vous rappellerai aussi la communication si instructive que M. Lecesne vous a faite sur l'ancien Conseil d'Artois. Vous vous êtes plu à entendre rappeler la composition, les attributions et le mode de procédure de ce tribunal supérieur qui, longtemps, a brillé d'un si vif éclat, et dont l'Académie s'honore d'avoir compté dans son sein les représentants les mieux autorisés. De son côté, M. Billet vous a lu un aperçu historique sur le Parlement de Paris ; si ce Parlement vous offrait moins d'intérêt qu'une institution toute locale, la communication dont il a été l'objet, a cependant obtenu de vous un favorable accueil. Avant de sortir du domaine de l'histoire, je dois vous citer encore les lectures de M. Billet sur Philippe Le Bas, membre de l'Institut ; de M. de Linas, sur l'abbé Seiwold qui, à la fin du 9^{e} ou au commencement du 10^{e} siècle, aurait, dit-on, donné à l'abbaye de Saint-Vaast une précieuse collection de manuscrits, encore existants dans les Bibliothèques d'Arras et de Boulogne ; de M. l'abbé Robitaille, sur la part que le Clergé du Diocèse d'Arras a prise à l'enseignement secondaire depuis 1801 jusqu'à nos jours. Je mentionnerai, en outre, une proclamation de la Commune d'Arras, en 1791, signalée par M. Laroche, et dans laquelle se trouve déposé le principe de l'ensei-

Digitized by Google

gnement obligatoire qui, depuis plusieurs années, est si sérieusement controversé.

Dans ses patientes recherches bibliographiques, notre honorable président a retrouvé un livre sorti des presses douaisiennes, qui révèle l'existence, jusqu'ici inconnue, du poète Joyel. Ce poète a publié, pour l'essai et les primeurs de sa jeunesse, six à sept mille vers, en deux tomes, sous le titre de : *Le Tableau tragique ou le funeste amour de Florivale et d'Arcade*, pastorale, avec plusieurs stances, odes et autres fantaisies poétiques. Pour vous donner le moyen de juger du talent de ce vieil auteur, M. Laroche vous a lu quelques-unes de ses pièces de vers, dont le mérite ne vous a pas échappé.

Pendant l'année 1865-1866, l'Académie n'est pas restée étrangère à l'archéologie. Vous n'avez pas, Messieurs, perdu le souvenir des travaux qui vous ont été soumis dans cet ordre d'idées par M. l'abbé Parenty, sur l'église de St-Saulve, de Montreuil ; par M. l'abbé Van Drival, tant sur des fouilles pratiquées dans la commune de Rouvroy, que sur la peinture sur verre et sur des objets Celtiques qui avaient fourni matière à une publication de M. Peigné-Delacour.

Vous ne craignez point d'aborder parfois, les hautes questions qui se rattachent à la philosophie. Malheureusement vous avez eu le regret de voir s'éloigner d'Arras M. Wicquot, qui était parmi vous le représentant le plus éclairé de cette science. Vous ne sauriez, toutefois, vous en plaindre, puisque c'est un avancement dû à ses bons services, qui vous a privés de ce digne collègue. Il a d'ailleurs signalé son trop court passage à l'Académie par d'utiles travaux, et quelques jours avant son départ,

Digitized by Google

il vous donnait encore une nouvelle preuve de son profond savoir, en vous lisant une étude sur la philosophie au Théâtre, non moins remarquable par la netteté des pensées que par l'élégante simplicité du style.

Enfin, vous ne dédaignez pas les travaux qui ont pour objet l'administration, les sciences morales et l'économie publique. Dans ce genre d'études, vous avez reçu des communications de M. Billet sur la décentralisation administrative, sur la modération dans la justice, sur le mouvement de la population rurale de la France, sur la statistique agricole et sur les avantages qui résulteraient de la présence habituelle des propriétaires dans leurs demeures. Vous avez bien voulu aussi prêter une oreille attentive aux notes que vous a lues votre Secrétaire-adjoint sur l'état comparé de l'enseignement primaire dans la France, en général, et dans le Pas-de-Calais, en particulier, et sur la statistique de l'aliénation mentale, publiée par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pour la période écoulée depuis 1854 jusqu'en 1860.

Mais ce n'est pas à vos études personnelles que doit se borner votre mission; elle a un caractère plus étendu. C'est en faisant appel aux amis des sciences et des lettres et en proposant des récompenses à leur émulation, que vous la complétez. Tel est le but de vos concours annuels. Mais ici encore, sans négliger les autres branches des connaissances humaines, vous donnez le premier rang à l'histoire. Avouons-le, toutefois, depuis plusieurs années, notamment en 1866, le succès n'a pas répondu à votre attente sous ce rapport; les deux questions historiques que vous aviez proposées pour cette année,

Digitized by Google

sont restées sans solution, malgré l'intérêt tout spécial qu'elles présentaient pour notre province. Faut-il attribuer ce résultat négatif à la sévérité que vous avez apportée dans vos précédents jugements, ou à un ralentissement dans les travaux de cette nature, ou bien n'est-ce qu'un fait accidentel? Espérons que cette dernière hypothèse sera la vraie : ce qui s'est passé pour nos concours de poésie est bien propre à entretenir en nous cet espoir. En effet, ces concours, après avoir été très faibles pendant quelques années, se sont relevés peu à peu, et cette fois vous avez recueilli une abondante moisson de bons vers. Vous avez reçu, d'ailleurs, en dehors des sujets mis au concours, un travail très-méritoire sur un des points les plus saillants de notre histoire locale.

Mais j'avais promis d'être bref et je m'aperçois, Messieurs, que j'empiète sur les attributions des rapporteurs de nos concours. Je vais donc arrêter ici le bilan de nos travaux pendant l'année 1865-1866. Si vous le trouvez suffisant, vous n'aurez qu'à poursuivre tranquillement le cours de vos études ; si, au contraire, vous reconnaissez qu'il laisse à désirer, vous redoublerez de zèle pour accomplir votre noble mission de cultiver en commun les sciences, les lettres et les arts, et d'en assurer le progrès aussi bien par vos propres exemples que par des récompenses judicieusement distribuées.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. PARIS

membre résidant.

MESSIEURS,

En parcourant les *Registres aux Bourgeois* de la ville d'Arras, j'ai remarqué que, parmi les étrangers qui désiraient acquérir les avantages attachés au droit de cité, les uns payaient un cens au moment de leur admission, tandis que les autres, à la recommandation de quelque notable, étaient exemptés de la rétribution habituelle. Lorsque j'appris que des suffrages aussi nombreux que spontanés m'appelaient à faire partie de votre Compagnie, je me demandai si je possédais des titres à un pareil honneur, ou si, protégé par un patronage amical, je devais considérer comme gratuite mon admission à l'Académie. Sans répondre à cette question, que je vous laisse le soin de résoudre, je suppose, Messieurs, qu'assez

Digitized by Google

indulgents pour accorder une approbation sympathique à un travail historique que l'amour de la justice a seul inspiré, vous avez voulu surtout, en ma personne, honorer le Barreau d'Arras, avec qui vous avez toujours vécu dans une sorte de confraternité, et encourager le goût des lettres, si intimement lié à la profession que j'exerce. Aussi, Messieurs, quels sujets n'ai-je pas de vous adresser mes remercîments ! La coutume et la bienséance m'en font un devoir ; la reconnaissance le rend doux à remplir.

La Compagnie qui m'ouvre ses rangs n'emprunte pas seulement son éclat du mérite personnel des membres qui la composent actuellement. Semblable à ces familles vraiment nobles qui, accroissant chaque jour leur patrimoine d'honneur, tirent un légitime orgueil des hauts faits accomplis par une longue suite d'ayeux, elle rattache la considération dont elle jouit à un passé plus que séculaire. A peine douze sociétés savantes avaient-elles pris naissance dans nos provinces, que la capitale de l'Artois vit se former une réunion littéraire qui mérita bientôt le titre d'Académie royale. Je serais tenté, Messieurs, d'esquisser quelques traits où l'ancienne Académie soit reconnaissable ; mais à quoi bon vous rappeler des noms fidélement gravés dans votre mémoire ? Qui ne sait ici avec quelle ardeur ceux que vous pouvez appeler vos pères travaillèrent, d'après leur programme, à connaître les « principes, le génie et les » délicatesses de notre langue, et à approfondir l'his» toire locale ? Les mémoires intéressants, les dissertations curieuses, les œuvres variées échappés aux ravages du temps suffisent à montrer que, fidèles à leur devise *(Flores fructibus addit)*, ils savaient allier aux

Digitized by Google

connaissances utiles les délassements agréables de l'esprit.

Le mérite littéraire de l'Académie d'Arras, sur lequel il serait superflu de nous étendre, avait pour fondement de solides vertus. Constatons-le hautement : jusqu'au jour où, l'aristocratie de l'intelligence étant proscrite comme celle de la naissance et de la fortune, toutes les sociétés littéraires furent enveloppées dans une ruine commune, elle demeura fermement attachée aux croyances sur lesquelles reposait l'édifice social. S'il sortit de ses rangs un persécuteur, elle eut la gloire de fournir à la Révolution de nobles victimes : MM. d'Hendecourt, Fruleux, de Lannoy, de La Comté, à qui vous me permettrez, Messieurs, de donner un pieux souvenir.

L'Académie d'Arras avait jeté dans le sol des racines trop profondes pour ne pas résister à l'orage. Aussi, lorsqu'une main puissante eut rétabli l'ordre, et que la paix, ce bien suprême des nations, eut permis aux lettres et aux arts de fleurir de nouveau, les cinq membres de l'ancienne Académie survivant seuls à vingt-trois années de dispersion virent se grouper autour d'eux une réunion d'hommes intelligents et laborieux, dont l'unique ambition fut de continuer dignement l'œuvre de leurs devanciers. Depuis un demi-siècle, Messieurs, la chaîne ainsi renouée s'est continuée jusqu'à vous. L'Académie s'est recrutée dans tous les rangs de la société : le Clergé, la Magistrature, l'Armée, l'Enseignement, l'Administration, le Barreau lui ont fourni, comme à l'envi, des représentants. Je n'entreprendrai point d'exposer vos travaux et d'en faire connaître le prix : on

Digitized by Google

ne loue bien que les absents. Beaucoup mieux que nos éloges, plus de quarante volumes de *Mémoires* imprimés et de publications inédites sont là pour attester que vous n'êtes restés inactifs dans aucun genre, et que vous ne le cédez, ni en savoir ni en mérite, à ceux qui vous ont précédés.

Pourquoi faut-il, Messieurs, que le bonheur que j'éprouve à faire partie d'une Compagnie si distinguée dans le présent et dans le passé, et à retrouver ici tant de visages amis, soit mélangé de tristesse ? Moins favorisé que l'éminent ingénieur avec qui vous daignez aujourd'hui me recevoir, je n'ai point à remplacer un collègue qui s'éloigne sans vous dire adieu ; la place que je vais occuper, la mort, hélas ! l'a rendue vacante, et vous savez quelle perte, en la personne de M. Harbaville, vous avez faite pour jamais !

Ce n'est point à moi, Messieurs, qu'il appartient de vous rappeler les qualités de l'esprit et du cœur que vous avez pu apprécier dans votre long commerce avec M. Harbaville. Vous avez confié ce soin à une voix plus autorisée, et je me reprocherais d'empiéter sur la tâche que votre honorable Président saura si bien remplir. En apportant mon faible tribut d'éloges au collègue à qui vous me faites succéder, je me bornerai, sans toucher même aux œuvres si variées dont il a enrichi vos *Mémoires*, à apprécier en peu de mots les travaux historiques qui lui ont acquis, en dehors de l'Académie, une légitime renommée.

Dans le vaste champ que l'histoire offrait à ses investigations, M. Harbaville a choisi cette ancienne province d'Artois à laquelle il appartenait par sa naissance

Digitized by Google

et par ses affections, et ce département du Pas-de-Calais qu'il était appelé, comme administrateur, à étudier sous tous ses aspects. Esprit curieux, il s'est plu à remonter le cours des temps et à rechercher la trace que nos villes les plus florissantes et nos plus humbles villages avaient laissée à travers les siècles. Cette prédilection naturelle pour l'histoire locale était favorisée par un mobile plus élevé : M. Harbaville était désireux de concourir à ce réveil de la vie provinciale qui, sans compromettre l'unité nationale, profondément établie dans nos lois et dans nos mœurs, aurait peut-être atténué les effets d'une centralisation absorbante. Sans doute il n'adressait ainsi qu'à un public restreint le résultat de ses recherches ; mais par une juste compensation, il excitait, dans le cercle plus étroit de ses lecteurs, le sympathique intérêt qui attache l'homme au clocher de son village et aux sites qu'il parcourt habituellement.

Les travaux d'histoire locale, quelque modeste qu'en soit l'objet, ne présentent-ils pas, d'ailleurs, une utilité générale qui en rehausse le prix ? Les écrivains qui s'y adonnent sérieusement, suivant l'exemple de notre regretté collègue, ne fournissent-ils pas leur pierre aux architectes de génie qui, voulant consacrer aux nations dont ils racontent les gestes un monument durable, recherchent avant tout la vérité ? Ne leur rendent-ils pas, modestes collaborateurs, un important service en plaçant sous leur main des matériaux extraits du sol et déjà dégrossis ?

M. Harbaville comprenait, Messieurs, que pour remplir ce rôle et mériter cette confiance, l'histoire locale

Digitized by Google

doit s'astreindre à des règles sévères. Il n'est pas d'événement, en effet, qui ne soit relaté d'une façon très-diverse et qui ne donne lieu à procès. Comme le magistrat, l'historien est appelé à dégager la lumière des ténèbres et à apprécier la valeur relative des preuves apportées à son tribunal. Il n'ignore pas que la tradition, si elle transmet de génération en génération le souvenir fidèle des événements importants de la vie d'un peuple ou des destinées d'une bourgade, alors surtout qu'un caractère religieux préserve ce souvenir de toute altération, laisse néanmoins le plus souvent la fable se mêler à la réalité, et fait disparaître l'exactitude du fond sous la richesse des détails créés successivement par le caprice et l'imagination. Il accueille les récits des contemporains avec plus de confiance que la tradition; mais il ne s'abuse pas sur les dangers qui accompagnent la preuve testimoniale; il connaît les qualités que doivent avoir les témoins pour mériter sa confiance; il sait que, souvent trompés et parfois trompeurs, les témoins sont soumis par la raison autant que par la loi à des causes de reproche qui, lorsqu'elles se produisent, font écarter leur déposition d'une enquête sérieuse. Il applique enfin la maxime : *lettre passe témoins*, et c'est surtout dans les actes écrits qu'il puise sa conviction ; ce sont ces actes, qu'avec plus de labeur que le juge, il recherche lui-même patiemment dans les mines trop rarement explorées que renferment nos archives.

Tels ont été, Messieurs, les principes qui ont présidé à la composition du *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais :* « Pour atteindre le degré d'exactitude » qui fait le mérite essentiel d'une œuvre d'érudition,

Digitized by Google

» j'ai visité, disait M. Harbaville, toutes les communes » qui ont quelque valeur historique, compulsé les ar- » chives et les bibliothèques, interrogé les ruines et les » monuments, recueilli les traditions et les légendes...» Vous savez, Messieurs, si cette déclaration de votre collègue était sincère, et si le livre a tenu, chose rare, les promesses de la préface.

Est-ce à dire que M. Harbaville soit parvenu à cette exactitude parfaite dont il faisait son idéal? Un éloge n'est sérieux qu'autant qu'il est sincère. Je reconnaîtrai donc sans peine qu'il a trop souvent émaillé son sujet de légendes qu'il raconte avec charme, mais dont il révèle lui-même le caractère apocryphe; j'avouerai qu'il a commis ça et là des erreurs d'autant plus excusables que, publiant son livre en 1842, il parcourait des régions en général inexplorées par ses contemporains. Comment visiter successivement les neuf cents communes du Pas-de-Calais, comment donner sur chacune d'elles une notice historique, archéologique, ethnographique..... sans jamais s'égarer en chemin? — M. Harbaville l'a dit avec une bonne foi qui fait honneur à son caractère : « Dans un travail de ce genre, les erreurs « étaient inévitables. » Loin de trouver mauvais que les critiques relevassent ses inexactitudes, il accueillait avec bonheur les rectifications qu'on voulait bien lui signaler; et joignant ainsi les découvertes d'autrui à ses propres recherches, il préparait, de longue main, une nouvelle édition de son œuvre améliorée. L'âge et la mort l'ont empêché de réaliser ce projet; M. Harbaville, espérons-le, trouvera parmi vous un continuateur.

A la patience de l'investigateur, M. Harbaville joignait

Digitized by Google

l'indépendance de l'esprit, aussi nécessaire à l'historien que l'indépendance du caractère l'est à l'homme public. Rappelez-vous, Messieurs, l'étude si remarquable qui sert d'introduction au *Mémorial du Pas-de-Calais*, et vous direz combien M. Harbaville était exempt de préjugés et de passions ; avec quelle impartialité il appréciait le moyen-âge, si long-temps décrié par des écrivains superficiels qui croiraient volontiers que nos gloires ne datent que de leur siècle, sinon du jour où ils ont apparu sur la scène du monde; vous apprécierez avec quelle hauteur de vues il signalait l'influence qu'exerçait, sur notre civilisation au berceau, ce Christianisme que la Révolution, au nom du progrès social, voudrait proscrire de la société qu'il a formée.

Est-ce à dire que, partisan des réhabilitations systématiques, M. Harbaville admirât tout dans le moyen-âge ? Il signale au contraire à chaque pas le mal qui, dans ce bas monde, croît toujours à côté du bien : la violence et la corruption des mœurs, l'incohérence des lois et des coutumes, la fréquence des maladies contagieuses due au défaut de police hygiénique. Mais le bien, après tout, l'emporte sur le mal : les cinq cents châteaux-forts disséminés dans nos contrées servirent plus souvent d'asile aux opprimés que de repaire aux oppresseurs. Premier germe de nos libertés, les communes prennent naissance. Cinquante-deux chartes d'établissement, plus de cent actes confirmatifs inventoriés ou analysés par M. Harbaville nous démontrent que la plupart des communes de l'Artois ont été volontairement concédées par les seigneurs, et non arrachées par l'insurrection populaire. Tandis que, dans la vie publique, la liberté

Digitized by Google

tend à se combiner avec la hiérarchie, dans l'ordre social, la charité chrétienne adoucit tous les genres de misères : celles du corps, celles de l'esprit, celles du cœur, en fondant à la fois des hôpitaux, des écoles, des églises; l'art enfin brille d'un éclat incomparable dans ces poèmes de pierre consacrés par l'homme à la gloire de Dieu.

Des institutions et des monuments du moyen-âge, il ne reste guère que des souvenirs ou des ruines. Si nous nous reportons, hommes du XIX^e^ siècle, vers ces temps qui sont loin de nous, ce n'est pas certes pour les faire revivre, et sacrifier ainsi, comme le vieillard dont parle Horace,

..... *Laudator temporis acti*
Se puero.....

les progrès que la Providence nous a permis de réaliser. Le voulût-on, pour les peuples comme pour les individus, ce retour en arrière n'est pas possible. Mais en étudiant le passé, nous découvrons, à côté des choses périssables qui éveillent notre curiosité, les vérités éternelles dont nous devons conserver et transmettre à ceux qui nous suivront le précieux héritage.—Un jour M. Harbaville visitait Cercamp, riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont la Révolution a renversé tous les bâtiments, sauf le quartier des hôtes : « En voyant, dit-il, à travers les arbres des ave-» nues, cette somptueuse maison abbatiale, précédée de » sa vaste cour en hémicycle, et près de là les construc-» tions aux cent fenêtres où l'industrie a placé ses ten-» tes, on comprend qu'une grande révolution s'est ac-» complie dans les idées et dans les choses. Il y a là

Digitized by Google

» deux mondes en présence, deux sociétés distinctes : » l'une, telle que le Christianisme l'avait façonnée et » vivant de ses croyances ; l'autre, qui commence une » ère nouvelle, vivant du pain terrestre et assez peu » soucieuse des destinées futures de l'humanité. La pre- » mière, toute imprégnée de poésie et de grandeur, a » laissé pour trace de son passage dans les siècles mille » œuvres écrites sublimes, mille pages de pierre non » moins admirables ; la seconde, froide, incolore, ten- » dant à se faire matière, que laissera-t-elle? Nos ar- » rières-neveux le diront.... »

Nous ne céderons pas, Messieurs, aux pensées de découragement momentané que M. Harbaville exprimait avec une éloquente tristesse. Les deux sociétés que personnifiait à ses yeux l'abbaye en ruine et l'usine prospère ne sont pas naturellement ennemies. Comment le Christianisme, qui a créé dans l'ordre moral et intellectuel la civilisation moderne, serait-il hostile aux conquêtes pacifiques que nous faisons sur la nature? N'est-ce pas lui qui a sanctifié le travail, et donné à l'artisan des lettres de noblesse? Notre siècle, de son côté, est moins absorbé qu'on ne serait tenté de le croire dans ces jouissances matérielles qui ont précipité tant d'empires vers la décadence. Les merveilles créées par l'industrie ne nous aveuglent pas au point de nous faire oublier que les sociétés ne vivent pas seulement de pain, et que l'âme, aussi bien que le corps, a besoin d'aliments. Aujourd'hui comme au moyen-âge, nous savons puiser aux sources intarissables du Christianisme la foi qui fortifie, l'espérance qui encourage, la charité qui console et qui unit.

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. PARIS

Par M. LAROCHE,

Président.

MONSIEUR,

Nous concevons aisément que vous ayez pu hésiter, pour la solution du problème que vous vous étiez posé, en recherchant à quel titre spécial vous deviez votre admission dans le sein de la Compagnie. Cette hésitation s'explique, non par la pénurie, mais par la surabondance de vos titres, et cependant vous voulez nous laisser le soin de résoudre la question. Mais comment y réussir ? les bulletins ne sont point motivés, le scrutin reste muet, et nul n'a le droit d'interpréter son silence. Néanmoins, et puisque vous nous soumettez vos hypo-

Digitized by Google

thèses, nous ne refusons pas de vous suivre sur ce terrain et d'apprécier leur valeur, avec vous.

En premier lieu, il ne nous paraît pas plus improbable, qu'à vous, que l'Académie qui, selon votre expression, a toujours vécu dans une sorte de confraternité avec le Barreau, ait désiré s'agréger un membre de l'ordre, de plus.

Il nous semble également naturel qu'un certain nombre de suffrages ait voulu, comme vous le supposez, encourager le goût des lettres attesté, chez vous, moins encore par la Licence obtenue dans une Faculté, et par le Doctorat conquis dans une autre, que par les études littéraires que vous n'avez cessé de faire marcher de front, à l'aide de la plume et de la parole, avec les travaux du jurisconsulte, les mémoires et les plaidoiries de l'avocat.

Heureux sans doute qui peut se présenter au concours, avec de si favorables précédents ! Nous ne serions point surpris, toutefois, que la majorité des votants ne se fût réunie principalement en faveur de l'auteur d'un ouvrage, sur lequel vous glissez rapidement, semblant méconnaître le poids qu'il a dû jeter dans la balance de l'élection. Ce serait là une illusion de modestie, de laquelle nous appellerions de vous-même à vous-même et nous aurions bientôt votre aveu, selon l'adage du droit, le *confitentem reum;* si nous ne le reconnaissions déjà implicitement.

Les prédilections naturelles, paternelles surtout, se trahissent toujours : il suffit de toucher la corde sensible. N'est-ce point ce qui vous est arrivé, lorsque vous eûtes le bon goût de décerner un tribut d'éloges à la mémoire

Digitized by Google

de votre prédécesseur : il s'agissait d'une vie si bien remplie, d'œuvres si diverses, de mérites si variés, que l'étendue d'une séance entière n'eût pas suffi à l'esquisse du tableau, si l'on eût entrepris d'apprécier, successivement, le poète, le prosateur, l'archéologue, l'historien, l'administrateur, le magistrat, le membre actif des sociétés littéraires, comme des sociétés d'agriculture.... Il y avait donc nécessité de choisir, entre tant de titres, au milieu de fonctions si multiples, de restreindre votre point de vue dans les limites étroites de la portion de séance qui vous était répartie. Pour un autre, le choix eût été difficile ; pour vous, il fut bientôt fait, — l'histoire locale avait droit à vos préférences, et vous reconnaissiez ainsi forcément la part prépondérante qu'avait dû avoir, dans votre élection, votre propre ouvrage sur *l'histoire locale*.

En vous entendant exposer les principes qui doivent, en cette matière, diriger l'écrivain, et que vous félicitiez M. Harbaville d'avoir suivis, nous étions frappé de la fidélité avec laquelle vous aviez, vous-même, appliqué vos théories à votre œuvre.

Vous n'avez point borné, aux archives départementales et impériales , vos patientes recherches des documents originaux qui devaient receler et vous révéler la vérité; mais, quand elle ne vous apparaissait point encore claire, évidente, vous l'avez poursuivie, avec une persévérance sans exemple avant vous, jusque dans les registres des greffes criminels et les écrous des prisons.

Vous n'avez eu, pour mobile, dans ces pénibles investigations, ni la satisfaction d'une inquiète curiosité , ni seulement le désir de déchirer le voile que le laps des

Digitized by Google

temps et la malice des hommes avaient épaissi sur des faits déjà si loin de nous.... La sincérité est l'une des qualités de l'historien, elle n'est ni la plus rare, ni la plus haute... il ne lui suffit pas d'attacher l'esprit par l'intérêt du sujet; de le retenir par l'agrément du récit, par l'élégance et l'originalité du style; il importe surtout qu'il s'étudie à élever, à ennoblir le cœur. L'amour de la justice est le premier de ses devoirs; il doit, vous nous l'avez dit, remplir le ministère du magistrat. Tenant la balance, d'une main ferme et impartiale, il scrute les intentions, dévoile les causes cachées des événements, les secrets ressorts des actions des hommes et attribue à chacun sa part de responsabilité. — Loin de lui, l'indifférence entre le bien et le mal, professée par l'école fataliste, — bien plus loin encore, cet abus scandaleux du paradoxe, qui s'ingénie à entreprendre l'apologie! que disons-nous? l'apothéose des hommes, dont la mémoire est restée en horreur! En résumé, pour que l'histoire accomplisse dignement sa mission, il faut qu'elle porte avec elle sa moralité; qu'elle relève, qu'elle exalte la vertu opprimée; qu'elle condamne, qu'elle flétrisse le crime triomphant....

Ce n'est, on le voit, qu'après vous être pénétré de ce but final de la philosophie de l'histoire, que vous avez tracé le récit émouvant des plus mauvais jours d'une époque marquée à jamais du signe de *la terreur*? Votre cœur se fût révolté à la pensée de vous borner à narrer froidement la suite douloureuse de tant de sacrifices inhumains, à enregistrer purement et simplement la longue liste des proscrits; mais, les prenant un à un, vous avez démontré que, vis-à-vis tous, on avait audacieu-

Digitized by Google

sement violé les formes de la justice, les règles de l'équité, les droits de l'humanité. Vous ne vous êtes point arrêté là : vous nous avez démontré, en soumettant le proconsul et ses victimes à la même épreuve, en face de la mort, que le vrai courage est toujours du côté de la vertu. — Quel contraste, en effet ! L'un cherche, à l'aide de liqueurs alcooliques, à se donner une fermeté factice qui lui fait défaut, au point que l'on est obligé de le transporter demi mort au lieu du supplice.... et voici une faible femme, la veuve Bataille, qui, puisant son énergie et sa sérénité dans son innocence et dans notre sainte religion, rassure, encourage ses amies du fond de son cachot. — « Ne craignez pas un pareil sort, leur » écrit-elle, il est doux de mourir pour celui qui est mort » pour nous. »

C'est ainsi que, par un hommage tardif, mais éclatant, de tables de proscription, vous avez fait un tableau d'honneur; en même temps que vous stigmatisiez, avec une généreuse indignation, les instruments de cette tyrannie sanguinaire, pour que nul ne fût tenté de les imiter dans l'avenir....

Un tel résultat serait déjà à vos yeux, comme aux nôtres, un digne prix pour vos travaux.

Une autre thèse est devenue, depuis, l'objet de vos méditations. Suivant une opinion populaire, adoptée par plusieurs écrivains, les époques fatales dans l'histoire de l'humanité, pourraient et devraient être personnifiées, par les hommes qui ont été les agents ostensibles de ces crises sociales, sans tenir compte, à leur décharge, des entraînements de leur temps. — Devenus les boucs émissaires de la haine publique, ils sont peints à la pos-

Digitized by Google

térité comme des monstres, *monstres nés*, n'ayant, en quelque sorte, jamais appartenu à la race humaine.

Adopter ces exagérations, n'est-ce point, à la fois, méconnaître la dignité et la liberté de l'homme, et calomnier la sagesse et la bonté de la Providence?

Le sage de l'Ecriture déclare qu'il a reconnu que Dieu a créé l'homme droit. — *Solummodo hoc inveni, quod fecerit Deus hominem rectum*, ch. VII.

Vous inspirant de cette parole divine, vous vous êtes imposé la tâche de prouver que de tels hommes célèbres, dont la carrière tout entière avait été enveloppée sous la réprobation de leur rôle politique, n'avaient point été voués fatalement au mal, dès leur naissance; qu'ils avaient pu se montrer sensibles aux charmes de la poésie, susceptibles d'urbanité dans les relations de la société; capables même de goûter et d'inspirer les douceurs de l'amitié; que s'ils avaient plus tard abjuré ces sentiments, ce n'était, ni leur nature, ni leur patrie qu'il fallait en accuser, mais la funeste influence du fanatisme et de l'orgueil. La lutte contre nos passions nous est imposée à tous; en triompher, est la condition indispensable du perfectionnement moral; s'y asservir, à mesure que l'on s'élève au-dessus de sa sphère naturelle, c'est s'exposer à cette dégradation peinte, en traits saisissants et prophétiques, par Bossuet : « Plus on sort de la dépendance, plus on rend ses passions indomptables... les grandes prospérités nous aveuglent, nous transportent, nous égarent, nous font oublier Dieu et nous-mêmes... *de là, naissent des monstres de crimes* (1)...

(1) Sermon du 4e dimanche de Carême. — Oraison funèbre de *Marie-Thérèse*, d'Autriche.

Digitized by Google

mais c'est assez nous étendre sur ces temps et sur ces hommes.

Pour vous, Monsieur, continuez à exploiter la veine féconde et patriotique de l'histoire locale, et permettez-nous de signaler à votre attention une page qui semble vous avoir été réservée, à raison même de votre titre de jurisconsulte — il vous appartiendrait de publier les glorieuses annales de ce conseil d'Artois, qui, pendant plus de deux siècles et demi, rendit, avec autant d'impartialité que d'indépendance, la justice à nos pères ; les défendant, contre les abus du fisc, les usurpations du pouvoir ; n'hésitant jamais, lorsqu'il s'agissait de prendre une courageuse initiative, pour revendiquer nos vieilles libertés, nos antiques priviléges, qu'on ne put détruire, qu'en le détruisant lui-même. Une telle œuvre nous paraitrait digne de votre talent — en justifiant de plus en plus le choix de l'Académie et les espérances qu'elle fonde sur votre actif concours, elle vous ferait acquérir de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance de vos compatriotes.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. BOULANGÉ

membre résidant.

MESSIEURS,

Une place était vacante dans vos rangs, celle du spirituel et charmant causeur des conférences de la salle des Concerts. M. Wicquot, dont la parole élégante et sympathique vous donnait, l'année dernière, dans cette enceinte, une appréciation si fine et si délicate du concours de poésie, venait d'être appelé à des fonctions plus importantes que celles qu'il occupait à Arras. Vous avez bien voulu songer à moi, à peine arrivé dans vos murs, à moi qui, absorbé jusqu'ici par les exigences d'un service important comme le sont tous les services dans ce beau et riche département du Pas-de-Calais, ne vous ai encore présenté aucun travail. Merci, Messieurs, de ce cordial accueil. Je sens mon impuissance à remplacer auprès de vous M. Wicquot, ma reconnaissance n'en est que plus grande.

Digitized by Google

Mais là ne s'arrête pas mon inquiétude. Une prescription réglementaire de l'Académie d'Arras oblige le récipiendaire à un discours public. Je sais que dans votre indulgence, vous laissez toute latitude à cet égard au néophyte. Chacun a le droit de choisir le sujet qu'il aura l'honneur de traiter devant vous et de le prendre dans le cercle de ses travaux habituels.

Dans une Académie dont j'ai eu l'honneur de faire partie, le Président annuel était seul astreint à un discours public. L'un d'eux, Conseiller à la Cour, homme d'esprit et de savoir, dont la parole était toujours écoutée avec beaucoup d'intérêt, trouva un jour le moyen d'insérer dans un discours académique une dissertation sur les corsets. Les dames parurent d'abord un peu étonnées de la hardiesse d'un pareil sujet; mais je ne crois pas qu'elles aient gardé rancune à mon excellent Président du tour de force académique qu'il s'était permis.

L'année suivante, le fauteuil de la Présidence était occupé par un savant colonel d'artillerie. Le colonel prit pour sujet de son discours public l'histoire des serrures. Plus d'un auditeur qui se croyait complètement assuré contre les voleurs par les cadenas à secret et les triples serrures perfectionnées de son coffre-fort, dut probablement quelques nuits d'insomnie aux révélations peu rassurantes qui venaient de lui être faites.

Mon ambition ne va pas jusque-là, Messieurs, je ne souhaite qu'une seule chose, c'est que les insomnies que j'aurai occasionnées soient limitées à la fin de mon discours.

Notez que j'en suis encore au même point et que mon sujet n'est pas trouvé. Pour parler d'abondance et inté-

Digitized by Google

resser le public, il faut être imbu de la question que l'on traite, l'avoir étudiée et retournée dans tous les sens. Notez bien que je ne parle plus des corsets de mon ami le conseiller.

Je ne puis cependant accuser l'Académie de m'avoir pris à l'improviste. Depuis deux mois, je sais que j'aurai l'honneur de parler devant vous, et pendant près de deux mois j'ai éprouvé les mêmes inquiétudes que l'écolier paresseux en présence de son devoir de vacances.. Il est vrai que je comptais bien un peu sur votre indulgence.

J'assistais un jour à un congrès scientifique. J'entendis là de nombreux discours. Un seul me frappa. Un homme d'esprit et de cœur, avec lequel j'ai eu le bonheur d'être plus tard lié d'amitié, racontait comment il était devenu archéologue.

« L'un de mes amis, nous dit-il, aimait passionnément » la musique. Il ne rêvait qu'une seule chose, arriver » à pouvoir être admis à faire sa partie dans un or- » chestre, partie aussi modeste qu'on le voudrait, mais » concourant néanmoins, au succès de l'ensemble. Mal- » heureusement son éducation, comme instrumentiste, » laissait beaucoup à désirer. Après avoir songé long- » temps au choix de son instrument, de manière à » obtenir le résultat cherché sans trop de travail, il se » fit *alto*. J'ai éprouvé les mêmes attractions, les mêmes » inquiétudes. Je n'aspirais qu'à une satisfaction, celle » de prendre part aux réunions scientifiques qui ont » lieu chaque année et où des savants de toutes les » nations voisines se groupent en congrès en vue d'aug- » menter leur savoir par la communication réciproque

Digitized by Google

» des observations de chacun. Il ne me manquait qu'une » chose, le lièvre de mon civet. Je ne me faisais au- » cune illusion sur la pauvreté de mon bagage scienti- » fique; mais en y regardant de plus près, je vis que » mes petites connaissances archéologiques pouvaient » me donner le moyen de faire la partie d'alto dans » le grand concert des congrès. Je me fis alto, c'est à » dire archéologue, et voilà comment je suis arrivé à » l'honneur de prendre part aux intéressants travaux » qui vous occupent. »

Je viens de vous raconter, Messieurs, l'histoire de l'origine de ma vie académique. Des soucis de toute nature, des occupations incessantes m'en ont séparé depuis plus de dix ans; vous venez, par votre bienveillant accueil de renouer le fil qui se rattache aux plus belles années de ma vie. En me retrouvant au milieu de vous, je me rappelle les plus douces jouissances de mes loisirs, celles que me donnaient les relations académiques lorsque je vivais heureux dans ma famille.

Le fil était rompu, je viens de le dire, mais on ne se détache jamais entièrement de ce qu'on a beaucoup aimé. Le temps me manquait pour les recherches d'érudition, la passion subsistait à l'état latent, comme le feu qui ne jetant plus aucune lueur ne cesse pas pour cela de brûler.

Votre appel a réveillé mes meilleurs souvenirs, je viens donc vous demander de prendre pour sujet de mon discours le récit des impressions d'un archéologue dévoyé, en vous racontant mes fugitives excursions dans les siècles passés, à partir de l'époque où j'ai cessé toute relation avec les sociétés scientifiques.

Digitized by Google

J'arrivais à Paris; le service qui m'était confié me laissait encore des loisirs, je résolus de les utiliser. Pendant les derniers instants de mon séjour à Metz, en compulsant les archives départementales de la Moselle, j'y avais remarqué une charte d'Henri III, dit le Noir, empereur d'Allemagne, de l'an 1056, scellée d'un sceau ou bulle circulaire en plomb, d'une magnifique conservation.

Je ne connaissais jusqu'alors que les bulles des Papes scellées en plomb. Je savais aussi que l'Empereur d'Allemagne Charles IV avait scellé en or son diplôme portant confirmation et augmentation des priviléges de la ville de Toul, en 1367. Mais là s'arrêtaient mes observations sur les bulles métalliques, quoique depuis longtemps j'eusse fouillé dans le riche trésor des chartes de Lorraine.

La bulle de plomb d'Henri-le-Noir, des archives de la Moselle, me paraissait dès-lors devoir constituer une rareté archéologique précieuse.

Mes recherches ultérieures m'ont prouvé que je ne m'étais pas trompé.

Je passai plusieurs semaines aux archives de l'Empire de la rue de Paradis au Marais. Les portes de l'armoire de fer, contenant nos principales richesses diplomatiques, me furent ouvertes avec une complaisance que je ne saurais trop proclamer. Il en fut de même à la Bibliothèque impériale de la rue Richelieu.

Toutes les chartes scellées de bulles métalliques furent mises sous mes yeux. Je pus ainsi reconnaître l'importance comme rareté archéologique de la bulle de plomb d'Henri-le-Noir.

En dehors des bulles des Papes, on ne trouve que quelques grands feudataires du midi et les Hospitaliers faisant usage du plomb pour leurs sceaux.

Digitized by Google

L'emploi de l'argent est infiniment plus rare. Dans toutes mes recherches, je n'ai vu qu'une seule bulle en argent, elle est de la Navarre et du XIII^e^ siècle.

Les bulles d'or sont assez nombreuses. Elles témoignaient à la fois de la splendeur de celui qui en faisait usage et de la considération pour ceux auxquels s'adressait le diplôme scellé aussi richement.

Les recherches auxquelles je me suis livré m'en ont fait connaître quinze.

Onze se trouvent aux Archives de l'Empire de la rue de Paradis.

Quatre appartiennent à Frédéric II, Empereur d'Allemagne, les dates des chartes auxquelles elles sont attachées varient de 1234 à 1246.

Deux sont de Baudoin II, Empereur de Constantinople (1268).

Une du Doge de Venise Gradenigo (1306).

Deux de Charles IV, Empereur d'Allemagne (1378).

Une d'Henri VIII, Roi d'Angleterre (1527).

Enfin la onzième de Ferdinand III, Empereur d'Allemagne (de 1637 à 1657).

La Bibliothèque impériale de la rue Richelieu, en possède deux, l'une de Frédéric II, Empereur d'Allemagne (1220), à la section des manuscrits; la seconde, de Charles 1^er^ d'Anjou, roi de Naples et de Sicile (1266-1285), à la section des antiquités parce qu'elle est séparée de la charte à laquelle elle appartenait.

Enfin, la ville de Toul a conservé la bulle d'or de l'Empereur d'Allemagne Charles IV (1367), et la ville de Francfort en possède une du même Empereur.

Les dépôts importants que j'ai explorés, contiennent

Digitized by Google

donc : cinq bulles d'or de l'Empereur d'Allemagne Frédéric II;

Deux de Baudoin II, Empereur de Constantinople;

Deux de l'Empereur d'Allemagne Charles IV;

Et une seule de chacun des Souverains que j'ai cités.

Je n'ai rencontré aucune bulle de plomb des Empereurs d'Allemagne. Celle d'Henri-le-Noir constitue donc une rareté archéologique à signaler aux antiquaires.

Les bulles d'or ou d'argent du XIII^e^ au XIV^e^ siècle, ne sont pas massives comme les bulles de plomb; elles sont formées de deux plaques estampées et repoussées au marteau, dont les tranches sont le plus souvent soudées ensemble et quelquefois s'emboîtant l'une dans l'autre sans soudure.

La bulle d'or du Roi d'Angleterre Henri VIII, portant ratification du traité d'Amiens (1527), est seule en or massif ciselé, pendant par des lacs en soie qui traversent le sceau. Elle est de dimensions considérables, son diamètre est de 0,095, et son épaisseur d'un centimètre.

(Je dois dire ici que j'ai eu le tort de ne pas tenir compte, dans les notes prises à l'époque où je m'occupais de ce travail, d'un admirable sceau en or massif analogue à celui d'Henri VIII, appartenant à Louis XII roi de France. Cette bulle se trouve à la section des antiquités de la Bibliothèque de la rue Richelieu, parce que ne portant aucune trace d'attache à une charte, elle n'avait évidemment jamais été employée.)

La seule bulle d'or du XVII^e^ siècle que possèdent nos archives, est celle de l'Empereur Ferdinand III; elle n'est formée que de plaques très-minces estampées avec noyau en cire. Elle a la forme d'une boîte cylindrique

Digitized by Google

dont les plaques sont soudées au bord vertical, qui a une épaisseur considérable de trois centimètres. Le diamètre de la bulle est de dix centimètres.

Je sais que les recherches dont je viens de vous indiquer sommairement le résultat, ont besoin d'être justifiées au point de vue de leur utilité, car il doit vous paraître bien futile de s'occuper de savoir si tel ou tel Souverain scellait ses diplômes en cire, en plomb, en argent ou en or.

Le reproche serait juste si ces recherches n'avaient, en effet, pas d'autre but; mais l'étude des sceaux offre un intérêt très sérieux pour l'histoire de l'art aux différentes époques où ils ont été employés, en ce sens que les sceaux sont des empreintes d'œuvres d'art contemporaines des Souverains qui en faisaient usage.

Les sceaux ont même sur les médailles et les monnaies anciennes le grand avantage de leurs dimensions plus considérables.

Je viens de résumer devant vous mes dernières recherches archéologiques. Postérieurement à l'époque à laquelle je m'y livrais, je me trouve appelé au milieu des landes de Bretagne et des vieux souvenirs des Druides.

Laissez-moi vous dire, Messieurs, mes impressions en présence de ces monuments d'une époque qui remonte bien loin avant les temps historiques.

J'ai vu l'Océan breton mugissant contre ses falaises de granit couronnées de cromlechs, de menhirs et de dolmens. Ces grandes harmonies sauvages m'ont saisi tout entier. Je voudrais pouvoir lire dans les annales de ce peuple de l'âge de pierre qui a laissé des pages de

Digitized by Google

son histoire dans toutes les landes de la vieille Armorique. C'est là surtout que je sens que je ne sais rien. Je comprends cependant qu'il doit être possible d'entrevoir beaucoup plus que ce que l'on sait jusqu'ici de ce grand peuple guerrier, dont les chefs avaient des sépultures aussi grandioses que les buttes de Thumiac et le Mont-Saint-Michel-de-Carnac.

Son écriture était hiéroglyphique. J'eus le bonheur d'assister à cette découverte qui résulte de la trouvaille d'une inscription dans un tombeau sous un tumulus.

Ses chants guerriers doivent être ceux que chantent encore quelques Bretons.

Il faudrait connaître toutes les langues, avoir parcouru tous les rivages, étudié tous les types de la race humaine, leurs mœurs et leurs usages. Je me trouve impuissant devant tous ces souvenirs, mais je ne puis m'en détacher.

Je parcours la Basse-Bretagne dans tous les sens, j'interroge les archéologues, je suis à la piste de toutes les fouilles. On vient de constater que les dolmens sont des tombeaux recouverts autrefois d'un tumulus. Je n'avais pas encore vu Carnac et déjà j'avais lu tout ce qu'on avait écrit sur l'origine de ses alignements, composés de onze lignes de pierres debout, s'étendant autrefois sur une longueur de plus de six kilomètres.

Nous ne savons rien encore à ce sujet, me disait le plus grand chercheur du Morbihan ; mais puisque vous allez à Carnac, vous me ferez part de vos impressions quand vous aurez vu ce vaste champ des souvenirs les plus éloignés qui nous restent des monuments des hommes.

Digitized by Google

J'ai passé deux jours à Carnac, à m'égarer dans ce dédale de pierres debout et de dolmens. Aucune excursion archéologique ne m'a produit pareille impression, ne m'a laissé de pareils souvenirs.

Pendant deux jours j'ai erré dans ces landes les plus sauvages que je connaisse, montant sur chaque tumulus, pénétrant dans toutes les cryptes des dolmens et laissant errer ma pensée comme mes pas.

Les archéologues de tous les temps ont exprimé assez d'opinions diverses sur l'origine des alignements de Carnac, pour que j'ose à mon tour hazarder une interprétation qui a été spontanée chez moi, lorsque monté sur le grand tumulus, dit le Mont-St-Michel, je voyais à mes pieds les onze lignes de menhirs flanquées de chaque côté de débris de dolmens, dont chacun était autrefois recouvert d'un tumulus.

Le champ des Pierres-Levées de Carnac est le Père-Lachaise, de la capitale, du peuple de l'âge de pierre, en Bretagne. Il est constaté que tous les dolmens étaient des tombeaux. Des dolmens se trouvent en avant et en arrière des lignes de menhirs, comme les officiers en ligne de bataille. Les dolmens doivent avoir servi de sépulture aux grands chefs, les pierres debout sont les monuments des simples guerriers.

Cette opinion hazardée comme tant d'autres, vient d'être corroborée par une série de fouilles exécutées récemment au pied de plusieurs menhirs. On y a trouvé des traces d'incinération et l'on admet maintenant qu'un grand nombre de menhirs, sinon tous, sont des monuments funéraires.

La pierre levée, ou menhir, devait être pour les

Digitized by Google

peuples de l'âge de pierre ce qu'est la croix pour le chrétien. Nous plantons des croix dans nos cimetières; mais nous élevons aussi des croix monumentales et des croix commémoratives ailleurs que sur les sépultures. Il a dû en être de même pour le menhir.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, le récit de mes excursions en Bretagne. J'aurais voulu cependant vous dire encore un mot des harmonies sauvages de la pointe de Penmarch, où l'Océan et la main des hommes ont fait assaut à toute époque pour accumuler les ruines. Je ne connais rien de plus saisissant que l'aspect désolé de cette presqu'île où l'on rencontre à chaque pas dolmens, menhirs, retranchements, et cinq églises du moyen-âge en partie ruinées.

C'est là qu'était la ville maritime de Penmarch, dont la mer ruinait le port en même temps que les guerres de la Ligue achevaient l'œuvre de destruction, mais il faut que je m'arrête, je sens que j'ai déjà abusé de votre patience.

Laissez-moi vous dire encore merci, Messieurs, du lien nouveau par lequel vous venez de m'attacher à ma nouvelle patrie. Merci du droit de cité que vous voulez bien m'accorder, je n'en connais pas de plus honorable que celui d'être admis dans vos rangs.

Digitized by Google

Digitized by Google

REPONSE

au

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. BOULANGÉ

Par M. DE MALLORTIE

Chancelier.

MONSIEUR,

C'est avec un sentiment de joie sans mélange que l'Académie vous reçoit aujourd'hui. Elle n'a point acheté par une perte douloureuse le plaisir de vous compter parmi les siens. L'excellent et bien aimé collègue dont vous venez prendre la place, ne nous est point ravi. Un avancement mérité et de plus importantes fonctions l'ont éloigné de notre ville; mais il nous appartient toujours par le titre comme par l'affection. Vous permettrez, Messieurs, au Principal du collége dont M. Wicquot était l'un des professeurs les plus distingués, de regretter

Digitized by Google

que ses élèves ne puissent plus entendre désormais cette parole simple, claire, élégante, mise au service d'une raison solide, de principes fermes et de sentiments élevés, ni profiter de cet enseignement qui était tout à la fois un cours de bon sens et de bonne conduite ; car M. Wicquot, homme d'esprit, et surtout homme de cœur et de conscience, dévoué tout entier à ses devoirs, dans sa vie aussi modeste que ses désirs, savait inspirer à la jeunesse, objet de ses plus tendres sollicitudes, ces goûts simples et délicats, cet amour du vrai, du beau et du bien qui sont dans son cœur; il rendait la raison aimable et la sagesse attrayante. Puisque l'intérêt de notre fidèle et cher ami exigeait cette séparation, puisqu'il a fallu renoncer à un si doux commerce et au bénéfice d'un talent mûri par l'expérience, il ne nous reste qu'à féliciter, sans nous plaindre, la ville et le collége qui en auront désormais la jouissance et le profit.

Quant à l'Académie, M. Wicquot, nommé membre honoraire, restera toujours avec elle en communauté de pensées, de sentiments et de travaux ; et nous serons satisfaits de recevoir, à des intervalles que nous espérons ne devoir pas être longs, quelqu'une de ces études littéraires ou philosophiques auxquelles nous étions accoutumés et dont la lecture était toujours accueillie avec tant de plaisir et d'intérêt. Nous n'avons donc point perdu M. Wicquot, Monsieur, en vous gagnant ; vous ne faites qu'ajouter à nos richesses.

Et ne soyez pas étonné, Monsieur, si nous nous sommes empressés de vous appeler au milieu de nous. Elève de cette école polytechnique, qu'un souverain, l'Empereur Alexandre, au milieu d'un congrès, procla-

Digitized by Google

mait une des plus belles institutions humaines, vous aviez encore d'autres titres à nos suffrages. Est-il bien nécessaire d'en parler, après le discours que nous venons d'entendre et les applaudissements unanimes qui retentissent encore, ne me dispensent-ils pas de justifier le choix de notre société ?

Savant mathématicien, archéologue distingué, artiste dont le crayon habile et délicat ferait envie à plus d'un maître, et, ce qui ne gâte rien à l'affaire, homme d'esprit, écrivain plein de vivacité et d'humeur, notre Compagnie eût été bien maladroite de laisser échapper l'occasion de vous associer à ses travaux. Votre science sera donc la bienvenue. Vous trouverez, dans tous vos nouveaux collègues, des auditeurs attentifs et reconnaissants; dans beaucoup, des juges compétents et voire même, au besoin, dans quelques-uns, des contradicteurs sérieux et dignes de vous. J'aurais désiré que la fortune indulgente et pour vous et pour moi, et surtout pour les personnes qui nous écoutent, vous eût donné, comme introducteur aujourd'hui, un de nos savants archéologues ; vous auriez du moins été jugé et loué par l'un de vos pairs; mais hélas! Monsieur, l'archéologie n'est guère pour moi qu'une terre promise que je regarde de loin avec des yeux jaloux, mais dans laquelle il ne m'est pas permis d'entrer; ce qui ne m'empêche pas, fort heureusement, d'en apprécier les riches moissons, ni d'en accepter et d'en rechercher les fruits bienfaisants.

On n'en est plus aujourd'hui à contester les titres de cette science. S'il se trouve encore par-ci par-là quelques esprits chagrins qui semblent en faire peu de cas, ce sont gens attardés qui, semblables à certain renard

Digitized by Google

bien connu, trouvent plus commode de dédaigner une science à laquelle ils ne peuvent atteindre. Utile, nécessaire, indispensable à l'histoire, ou plutôt seule histoire des premiers siècles, l'archéologie est, pour les temps qui ont suivi, le guide le plus sûr et le plus fidèle; car, si depuis l'invention de l'écriture, les relations abondent, une étude approfondie nous y fait découvrir les traces de quelques influences qui montrèrent à l'écrivain la vérité là où elle n'était pas, ou bien un peu autrement qu'elle ne fut en réalité. Les monuments, au contraire, ne sont d'aucun parti; les faits qu'ils énoncent portent avec eux une naïve certitude; et s'ils contredisent l'historien, ils le condamnent comme coupable d'erreur et de mensonge. L'archéologie nous fait vivre et nous entretenir avec tous les grands hommes et tous les grands peuples des siècles passés. Le monde jadis habité par les nations ensevelies sous le sol qui porte les nations vivantes, voilà son domaine. Elle fouille dans la poussière des peuples; ils ont tracé leur histoire sur leurs monuments, palais, inscriptions, sceaux, ou statues. Les temples de leurs Dieux témoignent de leurs croyances; les ouvrages publics, de leurs besoins sociaux et des moyens qu'ils surent se créer pour y suffire; leurs meubles, leurs vêtements et leurs ustensiles, des mœurs et des goûts individuels subordonnés aux mœurs générales et aux goûts nationaux; leur luxe, de leurs richesses, et les chefs-d'œuvre de leurs arts, trop souvent mutilés, comme les chefs-d'œuvre de leur littérature, de la toute puissance chez eux, de l'étude et de l'imagination. Un attrait irrésistible nous entraîne donc vers ces temps obscurs pour l'histoire elle-même, et cet attrait nous maîtrise, parce

Digitized by Google

que nous rencontrons à chaque pas ce qui nous intéresse au plus haut degré, l'homme. Et ce goût, Messieurs, si noble en son objet, n'est pas un vaniteux égoïsme; c'est un louable orgueil de l'intelligence qui se cherche elle-même avidement dans toutes les générations éteintes, et partout où elle peut se manifester; elle veut reconstruire ses propres annales et montrer qu'elle fut constamment, du moins par ses efforts et par ses vœux, fidèle à elle-même et à la divinité qui lui donna le pouvoir et lui en marqua les limites.

Telles étaient, Monsieur, les réflexions qui se pressaient dans mon esprit, quand je lisais ce que vous appelez beaucoup trop modestement vos notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle, et quand je vous suivais dans votre *promenade archéologique sur les rives de la Caner*, promenade charmante, à travers une riche vallée, parmi de délicieux ombrages; où vous évoquiez des souvenirs tour à tour terribles et joyeux, qui naissaient en foule sous vos pas; où châtelains et châtelaines, hommes d'armes et paysans, semblaient, à votre appel, sortir de leurs tombeaux en ruine pour vous saluer au passage et vous raconter eux-mêmes leurs mœurs naïves et guerrières, leur foi vive, leurs joies et leurs douleurs, leurs passions aussi, ce lot éternel de l'humanité, leurs grandeurs et leurs misères, leurs vertus et leurs crimes.

On apprend beaucoup, Monsieur, à voyager en votre compagnie; on apprend beaucoup de choses nouvelles, et, ce qui revient au même, beaucoup de choses oubliées, et cela non-seulement sur la Lorraine, sur ses institutions, ses coutumes, ses mœurs, mais encore sur la France et

Digitized by Google

sur son histoire. Et c'est là, je pense, le genre de service que doit rendre un investigateur habile par des recherches locales bien faites et bien dirigées. En nous révélant les affaires d'un petit pays, d'une province, voire même d'une bourgade ou d'un château, il rafraîchit, il complète ce que nous savons de nos affaires générales; au point où est parvenue l'étude de l'histoire, après tant de travaux excellents, le moyen de faire des découvertes n'est pas, il me semble, d'armer ses yeux d'une loupe plus forte ou d'un plus puissant télescope ; il faut surtout changer de point de vue. Dans une histoire de France, la vue s'étend sur les provinces comme du haut d'un clocher; dans l'histoire d'une province, c'est le clocher qu'on regarde ; tous les objets sont retournés ; ce qui n'était qu'horizon avance au premier plan; les formes indécises, en grandissant, accusent leurs contours, et d'un autre côté, on voit mieux à sa place, on comprend mieux dans l'ensemble, ce qu'on risquait tout à l'heure de grossir outre mesure, en le regardant de trop près. L'histoire provinciale bien comprise doit donc servir de contrôle et de preuve à l'histoire générale, lui emprunter ses clartés, ses jalons, sans lesquels elle s'égare et tâtonne ; mais lui fournir en retour des informations sûres et catégoriques, renouveler ses impressions et réformer parfois ses jugements. Si je ne me trompe, Monsieur, c'est là le but que vous vous êtes proposé et que vous avez atteint.

Il est un autre résultat non moins utile, plus grand encore que vous aurez obtenu par surcroît, c'est d'avoir appelé l'attention sur des débris vénérables prêts à disparaître, et de les avoir sauvés d'une ruine complète;

Digitized by Google

car il est malheureusement incontestable que nous ne faisons pas suffisamment honneur à nos pères. On dirait qu'éblouis par les prestiges de l'antiquité grecque et de l'antiquité romaine, nous nous soyons empressés de faire bon marché de la nôtre et de la glisser sous le voile.

Tandis que les moindres pierres relatives à la civilisation des Grecs et des Romains sont entourées, et avec raison, des plus minutieux égards, celles qui appartiennent à notre propre histoire sont abandonnées à la même fortune que les blocs des champs. Sans tenir le moindre compte de leur valeur morale, on ne les juge que sur leur valeur physique, et l'on ne voit pas que cette archaïque rudesse que l'on méprise, leur donne plus de grandeur que ne l'aurait pu faire le vulgaire ciseau de l'appareilleur. Aujourd'hui même, que l'archéologie est en éveil à leur sujet, aucune protection publique ne couvre ces monuments si précieux, dont nous sommes responsables non-seulement envers nos pères, mais envers les générations qui doivent nous suivre, et auxquelles ils sont destinés par leurs auteurs aussi bien qu'à nous-mêmes. Il est bon, Messieurs, que partout où elles sont encore debout, ces pierres vénérables maintiennent aux yeux des familles qui les entourent, l'autorité en même temps que le souvenir de nos ancêtres. Ce sont des témoins restés trop long-temps silencieux des âges écoulés, et comme des lambeaux épars du testament de nos pères; on ne saurait donc trop s'appliquer à leur étude, car le meilleur moyen d'y intéresser est assurément de dissiper autant que possible l'obscurité qui les couvre.

Digitized by Google

Continuez, Monsieur, l'Académie vous y convie, continuez ces pieuses et nobles études où vous ont précédé, où vous accompagneront plusieurs de nos savants collègues. Comme vous l'avez fait pour la Lorraine, vous nous redirez ce que vous savez de la Bretagne.

Vous êtes brave, et vous l'avez suffisamment prouvé, lorsque à Béfry, vous avez passé, sans pâlir, auprès de la fille de la dernière sorcière de ce pays; vous avouez, il est vrai, un peu plus bas, avec la candeur d'un honnête homme et d'un archéologue, qu'on venait de vous avertir que cette fille n'avait pas hérité du pouvoir satanique de sa mère. Vous avez visité les coffres de pierres, les roches aux fées, les grottes, les palais des géants du pays de Carnac et de Loc-Maria-Ker. Vous avez parcouru, nous le savons, les landes sauvages de la Bretagne et la pointe de Raz, que nul ne passe sans mal ni frayeur, et la baie des Trépassés, et l'île de Sein, séjour des vierges redoutées qui commandent à la tempête; n'auriez-vous point rencontré, par hasard, la fée blanche, celle qui retient toute science dans la nuit première et met les six plantes efficaces dans la chaudière d'airain entourée des perles de la mer? Le nain Korrig, le voyant Gwion, veille auprès du vase et mêle le breuvage; trois gouttes bouillantes rejaillissent sur sa main, il porte son doigt à ses lèvres; à l'instant même la science universelle se dévoile à lui. Koridwen, la fée, s'élance pour l'anéantir. Il fuit, poursuivi par elle, d'une course effrénée, et tous deux prennent mille formes diverses, l'un pour échapper, l'autre pour atteindre. Enfin Gwion, s'étant changé en grain de blé, la fée, changée en poule noire, le saisit et l'avale.

Digitized by Google

Nous soupçonnons fort, Monsieur, que vous avez assisté au breuvage de Koridwen et que, comme le nain, vous y avez trempé le doigt pour le porter ensuite à vos lèvres; mais nous vous félicitons de grand cœur de n'avoir pas eu le même sort que lui; notre Société s'en félicite tout particulièrement, puisque vous pourrez nous redire tout ce que vous avez appris dans cette vieille terre des Druides; vous nous raconterez tout ce que vous ont révélé ces menhirs, ces cromlechs, ces dolmens, ces lichavens, ces pierres-levées, tombeaux et sanctuaires comme vous l'avez deviné spontanément et comme l'ont prouvé des fouilles faites depuis, mais sanctuaires encore tout pleins d'une religieuse terreur, sépultures prodigieuses, dont quelques-unes, réservées sans nul doute aux chefs, sont de véritables collines, sépultures bien dignes du poétique géant de la ballade, qui lui aussi, était né dans le pays des Gaules.

Oh! quand mon tour viendra de suivre mes victimes,
Guerriers! ne laissez pas ma dépouille au corbeau!
Ensevelissez-moi parmi des monts sublimes,
Afin que l'étranger cherche en voyant leurs cimes,
Quelle montagne est mon tombeau.

Parlez-nous donc, Monsieur, de la vaillante Lorraine et de la religieuse Bretagne; l'Académie, en vous écoutant avec intérêt et plaisir, ne se croira pas pour cela infidèle à son cher Artois dont elle ne saurait déserter la cause sainte; toutes les provinces de notre beau pays, comme des sœurs que les caprices et les rigueurs de la fortune avaient dispersées à leur naissance, désormais réunies et inséparables sont heureuses de se raconter

Digitized by Google

leurs aventures et s'en aiment davantage ; oui, comme on l'a dit avec éloquence, Messieurs, le patriotisme de la France moderne s'est fait avec l'offrande de nos dévouements provinciaux ; et de même qu'autrefois nos pères, quand ils fesaient fondre une cloche nouvelle pour leur église, jetaient dans le métal bouillonnant, pour que la voix qui devait les appeler à la prière ou au combat, fût plus claire et plus forte, celui-ci une pièce d'argenterie de famille, celui-là un vieux joyau d'or, de même, Messieurs, dans cet alliage qui devait faire la grande patrie, Bretagne et Lorraine, Flandre et Artois, Bourgogne et Normandie, ont jeté ce qu'elles avaient de plus précieux, leurs souvenirs, leurs libertés et leurs cœurs. Et la cloche est si bien fondue, Messieurs, et l'alliage national est si ferme et si solide, qu'on ne peut produire le moindre choc à une extrémité sans que toutes les parties vibrent et retentissent à l'unisson.

Donc, Monsieur, nous ne saurions rester indifférents à tout ce que vous nous direz du passé, des joies et des douleurs de nos provinces, sœurs de la nôtre. Vous écouterez aussi en retour avec intérêt, parler de notre vieil Artois ; et même, car je veux bien vous en faire ici l'indiscret aveu, nous avons l'espoir et comme le pressentiment que devenu, ainsi que vous avez bien voulu le dire, notre concitoyen, vous ressentirez bientôt, pour votre nouvelle famille, l'amour et la tendresse d'un fils, et que vous appliquerez à l'étude de notre ancienne province, de ses débris et de ses ruines, l'étendue et la sûreté de votre science, la sagacité de votre jugement, l'ardeur et la piquante vivacité de votre esprit. Pour bien faire, Monsieur, vous n'aurez qu'à vous imiter.

Digitized by Google

Vous voyez donc bien, Monsieur, que j'avais raison de le dire en commençant, c'est aujourd'hui grande fête à l'Académie. Cette double (1) réception doit nous inspirer les plus légitimes espérances, et nous ne saurions trop nous féliciter, Messieurs, de la bonne fortune qui vous a envoyés tous deux parmi nous.

---

(1) Allusion à la réception de M. Paris, docteur en droit, laquelle avait lieu dans la même séance.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

par

M. l'abbé VAN DRIVAL

membre résidant.

MESSIEURS,

Le concours d'histoire n'a pas toujours le privilége de vous amener un bien grand nombre de concurrents. Et pourtant vos questions sont intéressantes et utiles : il y aurait profit pour tous à les voir traitées d'une manière convenable. Notre histoire locale est riche plus peut-être qu'aucune de celle des provinces qui nous avoisinent : elle touche d'ailleurs à tant de questions plus générales, qu'elle peut à la fois provoquer l'étude du philosophe comme celle du magistrat, et faire en même temps les délices de l'homme religieux et de l'ami des arts. Elle a fourni, à elle seule, la matière de bien des conférences

Digitized by Google

pendant les deux hivers derniers, et cette matière est loin d'être épuisée. Elle a fait éclore plusieurs œuvres sérieuses, et sans doute il s'en prépare d'autres encore, en ces jours où l'on aime tant à interroger le passé. Espérons donc que l'attention s'arrêtera sur les questions posées et que ces questions, malgré les difficultés qui les entourent et les études qu'elles supposent, on osera les aborder et les résoudre, comme d'ailleurs on l'a déjà fait en d'autres années pour les questions non moins difficiles qui avaient été mises au concours.

Si nous n'avons pas eu, cette année, de réponse à la partie du programme qui spécifie tel ou tel sujet, en revanche nous avons reçu trois Mémoires sur des sujets autres que ceux-là, mais qui sont admissibles par cela seul que l'une des clauses du programme laisse la plus grande liberté d'action à l'initiative des amis de l'étude, quelque soit d'ailleurs leur goût spécial, leur attrait. C'est de ces trois Mémoires que nous venons ici vous entretenir, au nom de la commission chargée par vous de les examiner.

Le premier de ces Mémoires, a pris pour sujet une question bien grave : *Du manque de respect des enfants et des jeunes gens envers leurs parents et leurs supérieurs*, tel est le titre que nous lisons sur ce manuscrit in-f° contenant 94 pages, avec cette épigraphe : *Les mœurs naissent de l'éducation.* Il est inscrit le n° 1 des Mémoires hors concours. En trois chapitres, l'auteur a traité cette question, ou plutôt l'a divisée comme voici : *Inconvénients du manque de respect; Causes de l'insoumission des enfants; Remèdes.* — Ce dernier Chapitre renferme à lui seul plus de la moitié du travail.

Digitized by Google

L'auteur de ce Mémoire a-t-il atteint le but qu'il s'est proposé ? Voici la réponse de votre commission :

Le genre de cet écrit est le genre tant soit peu déclamatoire, avec d'assez longues citations empruntées à deux ou trois moralistes et aussi à des journaux. Il eût été avec plus de justesse intitulé : *De la famille*, car on y attaque au moins aussi souvent les parents d'aujourd'hui qu'on donne des leçons aux enfants. Repris dans ce sens et émondé de toutes les redites, des quelques contradictions et des erreurs formelles qui l'encombrent, il pourrait, après avoir été plus nettement conçu et médité avec plus de vigueur, fournir la matière d'une œuvre sérieuse et utile, car il y a de bonnes parties, des idées heureuses et une grande bonne volonté.

Les redites et les longueurs rendent difficile la lecture de cet écrit. Il n'y a point de nerf; cela n'est pas coulé d'un seul jet : ce sont des phrases ajoutées à des phrases, des idées qui reviennent sans cesse sous une forme différente ou même identique. Si pourtant on mettait plus d'ordre dans ces pensées, si on donnait plus de trait à tel ou tel tableau, ou plutôt si à ces anecdotes un peu trop terre-à-terre on substituait quelques tableaux frappants, pour rompre de temps en temps la monotonie de cette pièce, toujours un peu plaintive, on arriverait à faire quelque chose de bien supérieur à ce qui a été ici ébauché.

Nous avons dit qu'il y avait des contradictions et même des erreurs.

En effet, l'auteur dit, à la dernière page et un peu partout, que notre vie actuelle est sans dignité et sans intérieur, et pourtant il donne l'état actuel comme pré-

Digitized by Google

férable à l'état ancien. Qu'est-ce que cela veut dire ? Assurément il y a matière à discussions nombreuses sur la comparaison à faire entre la société du XIX^e^ siècle et celle des siècles antérieurs. D'ordinaire, dans ces sortes de débats, on n'examine qu'une ou deux faces de la question, et il est toujours assez facile, avec ce système, d'avoir raison, quel que soit le parti que l'on adopte. Il est d'ailleurs assez facile encore de se donner raison en prenant quelques généralités, quelques points mal éclaircis, quelques grands mots à effet qui dispensent trop souvent de citations formelles et de pièces sérieusement contrôlées. Votre commission n'a point ici à suivre l'auteur dans toutes ses appréciations concernant le droit d'aînesse et la féodalité, qui certes est une institution politique un peu en dehors de ce sujet, d'ordre plus modeste à la fois, plus essentiel et moins passager. Elle a même trouvé d'un goût douteux ces rapprochements qui ne sont pas dans le sujet. Et puis l'auteur parle souvent de religion, le ton de son écrit est même en général religieux, et pourtant on lit à la fin du premier paragraphe du chapitre III^e^, une véritable énormité. L'auteur veut que désormais le clergé prêche un peu plus l'histoire de l'église dès les premiers siècles, la morale, le devoir, et qu'il ne s'attache pas tant au dogme. Puis il parle avec force de la superstition, dans laquelle il englobe fort gratuitement des pratiques qui ne sont pas superstitieuses. Puis il s'en prend aux cloches, qui ne chassent plus les orages, à l'église matérielle, qui n'est qu'une maison commune. Enfin toute cette belle doctrine est couronnée par la phrase que voici : « Si on ne leur prêchait que le vieux catéchisme

Digitized by Google

de Moïse réédité par le Christ : Aimez Dieu, aimez les hommes, alors jeunes gens comme vieillards se plairaient dans l'église et accepteraient docilement les enseignements de la chaire. » *Le vieux Catéchisme de Moïse réédité par le Christ*, voilà une de ces énormités auxquelles on a peine à croire. Ce qu'il y a à faire ici évidemment, c'est de conseiller à l'auteur de lire la loi de Moïse, et il verra partout la crainte et non l'amour; c'est de lui dire simplement : Ouvrez l'Évangile et demandez au Seigneur ce qu'il dit de Moïse : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : vous aimerez votre ami et vous aurez de la haine pour votre ennemi, et moi je vous dit : aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent, et vous serez alors vraiment les enfants de Celui qui fait luire son soleil sur les justes et les injustes. »

Vraiment, dans l'intérêt même de l'auteur de ce mémoire, il sera bon que le clergé ne renonce pas encore à parler de dogme et à développer les principes mêmes et le caractère supérieur du Christianisme si étonnamment méconnus.

J'ai été long, Messieurs, dans ce compte-rendu, mais il fallait bien motiver notre appréciation unanime : il faut même encore vous dire qu'après un éloge sans restriction du code civil qui nous régit, l'auteur admet une assez notable partie des modifications qui ont été demandées en ce qui concerne les droits des parents sur les enfants. Il attribue d'ailleurs une importance exagérée à l'instruction comme force moralisatrice dans une partie notable de son travail, où il soutient même cette thèse *ex-professo*; et plus loin il dit que les vertus de famille se rencontrent fort souvent chez des gens qui

Digitized by Google

n'ont aucune instruction. En résumé, votre commission a pensé que pour tous ces motifs il n'y avait pas lieu d'accorder à ce travail une récompense académique, et elle s'est occupée de l'examen du second travail qui lui a été envoyé.

Ce Mémoire a pour titre : *Le Linier du Pas-de-Calais, étude d'économie sociale.*

Le but de l'auteur est très-moral. Il veut attacher au logis l'homme, la femme et les enfants, et il fait le tableau d'une famille qui trouve dans sa maison une occupation permanente et une source de bien-être suffisant à ses besoins. L'idée de donner ainsi une sorte de statistique très-détaillée d'un ménage de campagne est une idée bonne et moralisatrice. Trouver le bonheur chez soi et sans l'aller chercher où il n'est pas, c'est assurément sagesse et vérité. Voilà ce que votre commission a entendu constater et récompenser en vous demandant d'accorder à ce petit mémoire une simple mention. C'est justice, avez-vous pensé, mais nous ne pouvions demander davantage : car on entre dans de tels détails, on descend tellement aux infiniment petits, que vraiment on n'oserait citer, en séance publique, tels et tels passages d'une nature trop naïve. Tout s'y trouve, les plus menus détails de la cuisine et de l'habillement, aussi bien que les travaux et les devoirs religieux. Des considérations sur l'industrie linière viennent heureusement relever ce petit tableau par trop réaliste, et c'est là, avec l'idée du travail lui-même, ce qui a motivé la demande que nous avons eu l'honneur de vous adresser et que vous avez bien voulu accueillir.

Nous avons maintenant à vous entretenir d'une œuvre

Digitized by Google

qui revêt un tout autre caractère et qui éveillera en vous les plus vives sympathies. Il s'agit en effet d'un épisode émouvant de l'histoire de la ville d'Arras, de celui que l'on ne peut rappeler sans une sorte de frémissement bien naturel, l'exil de ses habitants et jusqu'à la radiation de son nom.

Dire que l'œuvre qui nous est soumise ajoute à tout ce qui est connu sur ces lamentables années plusieurs faits ignorés; que ces faits sont exposés avec une lucidité extrême et dans tous leurs détails intimes; qu'ils sont revêtus des caractères de l'authenticité la plus palpable et qu'on nous donne entre les mains les pièces originales elles-mêmes et comme les reliques de cette époque; c'est vous dire que ce travail est une œuvre toute d'archives, d'érudition forte et vraie, un de ces mémoires que l'on n'oublie jamais quand on les a lus une fois, et qui sûrement obtiennent immédiatement, même sans les réclamer, les honneurs de l'impression. Ce mémoire est court, mais plein de faits, la plupart inconnus. Il est intitulé : *Étude sur la coopération de la Champagne au repeuplement de la ville de Franchise* (Arras), avec cette épigraphe : *Les fondations de la tyrannie sont sans durée.* Il porte pour annexes, d'abord et avant tout, le texte complet d'un *vidimus* authentique des lettres-patentes de Louis XI, relatives à l'expulsion des habitants d'Arras, fixant d'une manière définitive à la date du 2 juin 1479, cet acte sur lequel la plupart des historiens se sont trompé de deux années. Cette pièce capitale a été découverte par l'auteur du mémoire dans les archives municipales de la ville de Troyes. Il y a ensuite deux autres pièces reproduites intégralement et quarante-cinq

Digitized by Google

d'une manière plus sommaire, en tout quarante-huit pièces, toutes relatives aux faits qui se sont accomplis, dans cet ordre d'idées, depuis le 2 juin 1479 jusqu'au 13 octobre 1487, c'est-à-dire jusqu'au moment où meurent, à Arras, dans un état de pauvreté, les derniers restes de l'émigration de Troyes, Josse du Mancel et sa femme, qui étaient à Arras les représentants et remplaçants malheureux de Jean Molé, de Troyes, famille qui a donné un ministre à la France, et qui vient de s'éteindre en lui il y a quelques années.

De ces pièces, toutes fort précieuses, ont été extraits les faits suivants, qui viennent compléter l'histoire de notre ville d'Arras.

D'abord nous avons la date précise et le commencement de ces longues souffrances de nos aïeux : 2 juin 1479. La raison qui porte Louis XI à agir contre eux avec cette rigueur, c'est qu'ils se sont réunis *aux Autrichois*, ses rebelles et désobéissants sujets..... et leurs actes sont qualifiés de crimes, délits, maléfices, rébellions, etc.

Puis nous avons les actes concernant l'élection et l'envoi de 94 ménagers, marchands et gens de métier, y compris six bons et notables marchands, choisis à Troyes, à Bar-sur-Aube, Joigny et Nogent. Le nombre des artisans est indiqué, ainsi que la profession de chacun d'eux : il y a deux merciers, un orfèvre « en gros et menuiserie » quatre bourriers, un boutonnier, deux aiguilletiers, un ceinturier, quatre drappiers et chaussetiers, cinq foulonniers, trois tisserands, un teinturier, un tondeur de grande force, etc., etc., enfin tous les métiers possibles, une colonie entière et dans toutes les

Digitized by Google

règles. C'est là le contingent fourni par la ville de Troyes et environs, à la levée de trois mille ménagers imposé à toute la France, moins la Bourgogne, pour le repeuplement de la ville d'Arras devenue Franchise.

Ce contingent est réuni le 12 juillet suivant, un peu amoindri et modifié pourtant, et il se met en route avec les meubles, outils et ustensiles. Ce convoi est considérable ; il est accompagné de Suisses, de gens d'armes qui se renouvellent d'étape en étape. Il y eut, dans ce voyage de douze jours, des incidents et même des procès.

A Franchise, les nouveaux venus de toute la France ne sont pas heureux : ils sont obligés de vendre leurs meubles pour vivre, ils ne gagnent rien, beaucoup s'en vont, d'autres meurent. La ville de Troyes s'inquiète, elle envoie des secours aux exilés, et deux de ses citoyens, malgré la crainte de la peste et des gens de guerre, se décident au voyage. Puis viennent des revues et des enquêtes révélant les faits les plus curieux et qu'il serait trop long de signaler ici, puis des renvois, des remplacements, des sommes fixées pour aider ces pauvres gens, un nouvel envoi de familles, de marchandises et d'argent.

Plus tard on établit une société commerciale, on envoie encore des habitants de Troyes à Arras, *où la peste régnait toujours*, et Jean Molé et Guillaume Boucherat sont les exploitateurs de la bourse commune réunie à cette occasion. Josse du Mancel est leur représentant. Dans une de ses lettres, il parle de « cinq assemblées du royaume, tenues dans les capitales des principales provinces, afin d'aviser, sans doute, sur ce qu'il y avait

Digitized by Google

à faire dans l'intérêt de cette malheureuse colonie, et aussi de constituer des bourses ou sociétés commerciales, comme la Champagne et la Brie avaient constitué la leur. » La ville de Troyes ne cesse d'envoyer de l'argent à Arras.

Le 21 septembre 1481 un nouveau convoi de Troyens se met en route pour notre pauvre ville d'Arras, devenue Franchise, et ce voyage est décrit avec beaucoup de détails. Tout est raconté, les précautions prises contre l'ennemi, les étapes, les exactions, les difficultés diverses, l'accomplissement édifiant des devoirs religieux.

Puis vient l'administration communale créée par Louis XI, à Franchise, puis la nomenclature des villes qui n'ont point acquitté leurs engagements, puis des confidences fort curieuses relativement aux confidents et agents du Roi, qui sont « beaucoup trop sensibles aux *gracieusetés* qui leur sont faites et sont accessibles aux dons de toutes sortes ; » puis enfin la mort de Louis XI, suivie, quatre mois après, de l'acte de justice et de réparation tardive accompli par Charles VIII.

Tel est le sommaire des faits relatés dans ce mémoire, tellement substantiel, tellement de la bonne école bénédictine, que votre commission a été unanime à vous demander, pour l'auteur, une récompense qui fût en rapport avec son mérite, une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Livré à l'impression, ce mémoire ajoutera bien des faits inconnus à l'histoire douloureuse des calamités exceptionnelles qui pesèrent, au XV^e^ siècle, sur notre ville d'Arras. Déjà plusieurs d'entre vous ont raconté, à divers points de vue et en la considérant sous ses as-

Digitized by Google

pects multiples, la triste histoire de ces quelques années, et notre président actuel, M. Laroche, l'a fait dernièrement encore dans un travail inséré dans nos Mémoires, et plusieurs fois cité par l'auteur de l'œuvre dont je viens de vous parler. Peut-être serait-il utile de réunir tous ces documents et de raconter alors dans son ensemble l'histoire émouvante, dramatique, unique en France, dont Arras fut le théâtre et la victime. Cela serait utile sans doute, car l'acte de Louis XI constate la vertu de fidélité d'Arras à sa Souveraine légitime, Marie de Bourgogne : à côté des exactions, des violences, des crimes, il y eut des actes de grande vertu et de vraie charité, et s'il y eut alors des malheurs inouïs, il y eut aussi d'admirables dévouements.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

par

M. DE SÈDE

membre résidant.

MESSIEURS,

Les réalités de l'existence extérieure influent si victorieusement sur l'intelligence humaine, qu'elles laissent leur empreinte, non-seulement dans les tendances générales des esprits, appliqués aux intérêts sociaux, aux arts utiles, aux sciences exactes, mais encore dans le domaine qui semble le moins accessible à leur influence, celui de l'imagination et de la poésie.

Nous ne nous contentons plus de ces fictions devenues puériles, qui faisaient les délices de nos lointains aïeux de la Grèce et de Rome, et que nos pères ont ressuscitées, lorsque repris de cette activité de l'intelli-

Digitized by Google

gence, longtemps endormie, ils s'éveillèrent aux grandes voix du XVII[e] siècle.

On leur a beaucoup reproché cette imitation de l'antiquité, sans leur tenir suffisamment compte des qualités originales qui traduisaient avec une puissante exactitude l'esprit de leur temps.

Nous marchons dans des voies différentes : le goût s'est autrement modelé. Comme une étoffe long-temps maniée et dont l'apprêt a disparu, la langue s'est assouplie en se façonnant, avec une merveilleuse facilité, à tous les caprices de la pensée. Mais nous n'échappons pas à cette loi générale qui fait des littératures une sorte de miroir où viennent se refléter toutes les actualités.

Selon les tendances du moment, fiévreuse avec les luttes de la politique et les agitations de la morale, calmée avec les apaisements des terribles et bruyantes passions populaires, la poésie a pris, en France, dans notre siècle, des accents divers, qui imposaient au talent, quelquefois au génie, un diapason dont l'histoire aidera seule à comprendre les notes exagérées.

Nous vivons, grâce à Dieu, dans une de ces périodes de calme et de grandeur où, malgré quelques voix discordantes, une sorte de repos et de satisfaction générale permet le recueillement des consciences et le retour à ces règles éternelles de l'art, qui s'appellent le bon, le vrai, le beau; noble trilogie, dont les parties essentielles s'unissent étroitement, comme dans un lumineux faisceau, pour projeter et répandre ces rayonnements, ces vivifiantes chaleurs, ces généreux enseignements qui transforment les âmes et les élèvent aux divins niveaux.

Digitized by Google

Nous sommes encore bien près par le temps, mais bien loin par les sages progrès de l'esprit, des jours néfastes où l'athéisme affichait insolemment ses désespérantes théories, et où les apôtres d'un cynique dévergondage osaient usurper, en les profanant, les saintes fonctions du sacerdoce.

Avec la force et le respect des lois humaines, avec l'ordre on remonte nécessairement au respect des choses sacrées. La discipline des sociétés fait la discipline des esprits, et les saines pensées, les nobles élans de l'âme se multiplient et se propagent.

Ces réflexions nous sont inspirées par le caractère général du concours dont nous avons à vous rendre compte.

Jamais littérature plus honnête, jamais principes plus irréprochables, jamais morale mieux entendue ne s'allièrent plus intimement aux élans, quelquefois remarquables, de la poésie.

Nous pouvons dire hautement et à tous les points de vue, que ce concours est exceptionnellement bon : il est aussi d'une exceptionnelle abondance ; et, s'il nous était permis de mêler la froide mais réelle éloquence des chiffres à un rapport qui ne devrait pas descendre des hauteurs littéraires, nous vous dirions que quinze poètes nous ont envoyé 73 pièces, parmi lesquelles figurent plusieurs ouvrages où les vers se comptent par milliers.

Nous sommes encore loin du contingent ordinaire de cette antique et toujours jeune académie, dont on vous parlait ici l'année dernière, et qui, depuis cinq cents ans, dans l'intelligente Métropole du midi, fait éclore aux tièdes haleines du printemps les couronnes poéti-

Digitized by Google

ques, léguées aux troubadours de tous les siècles par la noble et belle Clémence Isaure.

A ces fêtes du mois de mai la foule est plus nombreuse et plus gaie. Les vainqueurs, connus d'avance, viennent en personne, sous les voûtes sonores du Capitole, ce vivant souvenir de Rome, recevoir les fleurs d'or, bénies au tombeau de la muse Toulousaine, et réciter les vers que saluent d'immenses applaudissements.

Nos vainqueurs ne boivent pas à ces coupes enivrantes du triomphe : aussi nos concours ne peuvent offrir le même prestige. D'ailleurs, dans nos froides contrées, sous un ciel dont les horisons n'ont pas ces sereines et immenses profondeurs, qui semblent découvrir, par delà nos mondes, les premières régions de la divine heptarchie, les souffles poétiques sont moins vifs, les astres moins généreux ; nous devons donc trouver notre moisson féconde et nous féliciter de nos richesses.

Mais il faut un revers à toute médaille, une ombre à toute clarté.

A côté des poètes, presque tous dignes de ce nom, est entré dans la lice un auteur qui, très-certainement, n'est pas un philosophe comme Mallebranche et se montre inférieur à lui, dans le domaine poétique, où le docte oratorien ne fit qu'une seule et malheureuse excursion.

Il n'a composé que ces deux vers fameux :

> **Il fait, en ce jour-ci, le plus beau temps du monde,**
> **Pour aller à cheval, sur la terre et sur l'onde.**

Si la pensée est plus qu'audacieuse, la rime, du moins, est fort riche, et la mesure ne boite point. Hélas ! l'au-

Digitized by Google

teur de *Dom Béthencourt*, bénédictin d'Arras, n'a pas même ce mérite. Ni la rime, ni le nombre, ni l'harmonie, ni la prosodie, ni la langue ne lui ont dit leurs premiers éléments.

Les études biographiques, lorsqu'elles se renferment dans le terre à terre et la froide nomenclature des faits offrent peu de ressources à la poésie. Il était permis, toutefois, à l'écrivain qui a voulu chanter *Olivier de Serres*, de se souvenir que les choses de l'agriculture, sous un souffle véritablement inspiré, peuvent prêter aux pipeaux rustiques toute l'harmonie des lyres les plus mélodieuses. Aucun écho du chantre de Mantoue n'a vibré dans ses vulgaires accents. C'est donc à lui-même et non au goût de l'Académie, si gratuitement supposé perverti, dans une inconvenante préface, que cet auteur attribuera son échec et notre juste sévérité.

Cette part absolue et sans atténuation faite à la critique, nous trouverons presque partout à mêler quelques éloges à nos observations.

Ainsi, nous reconnaîtrons sans peine que si l'auteur de l'épître à Montaigne, intitulée *la Nouvelleté*, n'a peut-être pas bien saisi le sens du passage des *Essais* qu'il prend pour épigraphe, en l'appliquant aux progrès matériels, dont le sage philosophe ne pouvait pas se montrer ennemi, il a, du moins, dans un tableau rapide, facile, (trop facile quelquefois), élégant et d'une certaine originalité, tracé à grandes lignes les conquêtes du génie et du travail de notre siècle.

Une grâce féminine, une simplicité champêtre, mais qui exhale parfois les vives et saines odeurs des prairies embaumées; quelque chose d'honnête, d'innocent, de

Digitized by Google

pur, de naïf se révèle dans un long roman intitulé : *Fanette*, simple histoire d'une fille des champs, où, sauf le dénoûment invraisemblable et trop romanesque, la plupart des détails semblent reproduits d'après nature. Mais il est aisé de voir, dans cet ouvrage, la trace d'une main inexpérimentée, peu habile aux choses de l'art, peu versée dans les secrets de la composition, peu familiarisée avec les exigences du goût.

Messieurs, il est au cœur de l'homme un sentiment inaltérable et profond : à travers les plus lointains souvenirs de son enfance, il entrevoit encore, penchée, attentive auprès de son berceau, souriant ou pleurant avec lui, souffrant de ses souffrances et vivant de sa vie, une femme qui long-temps fut, au monde, le seul objet de son amour et de sa tyrannie. Cette femme, esclave volontaire et toujours soumise, infatigable dans son labeur, heureuse dans tous les sacrifices, avait au front de sublimes rayonnements et s'embellissait d'une céleste transfiguration, lorsqu'au milieu de ces douleurs sans nom, léguées à la race humaine, elle mit au monde, en pleurant de joie, l'enfant bien-aimé, le fruit béni de ses entrailles!

Depuis, elle n'a cessé de lui prodiguer toutes les tendresses et tous les dévoûements. Tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans son cœur ; tous ces germes du bien qui languissent, parfois, mais qui reprennent vie aux suprêmes moments ; tout ce que la religion et l'honneur ont de plus beau ; tout ce que l'âme a de plus délicat, tout ce que l'amour a de plus saint, dans son immense et divine acception.... son âme enfin, tout entière, c'est à cette femme qu'il la doit.

Digitized by Google

Si, plus tard, les lois inexorables de la nature ont rompu le lien vivant de ces saintes tendresses, leur souvenir reste immortel, comme la vérité de ces beaux vers de Florian :

> Le vieillard qui va perdre un reste de lumière,
> Retrouve encor des pleurs en parlant de sa mère.

Aussi, c'est avec une sympathique émotion que nous avons apprécié les intentions du poète, probablement bien jeune encore, dont l'inexpérience a trahi la pieuse volonté dans le poème intitulé *la Mère*. Mais si les palmes académiques lui manquent, il trouvera dans son cœur une récompense plus douce que les nôtres, celle d'avoir fait errer un sourire sur les lèvres maternelles, ou si, hélas! ces lèvres ne sourient plus, d'avoir un instant réchauffé, dans sa froide immobilité, le cœur qui lui donna tant d'amour!

Nous vous parlerons peu d'une légende orientale intitulée *la Potion*, et qui tend à justifier son épigraphe : « Dieu a fait les nations guérissables. » L'auteur voudrait infuser à l'Orient corrompu le sang plus pur de l'Occident, et substituer à la loi de Mahomet la foi civilisatrice du Christ, de même que, suivant la légende, pour guérir le Sultan malade, on a transporté dans ses veines taries le sang vigoureux et jeune de trois de ses plus belles épouses.

Les Contrastes ou le Secret de Dieu, poème dialogué, tend, comme le précédent, à un but éminemment moral; mais il ne prend pas pour y parvenir les routes fleuries du sérail avec les tableaux, quelquefois un peu nus, qu'on

Digitized by Google

y rencontre : c'est un dialogue entre maître Gros-Jean et son curé. Nous n'avons pas les doutes du madré campagnard, et nous sommes fort édifiés des raisonnements de son pasteur. Mais, nous eussions préféré un bon sermon en prose, à des vers qui ont oublié d'être poétiques.

Les législateurs ne sont point infaillibles et le temps, dans son grand œuvre, efface bien souvent leurs décrets. Si la constitution du Parnasse n'était vouée, sans défense, aux plus insolentes violations, on en effacerait sans doute cette erreur de Boileau :

Un sonnet sans défauts vaut seul un long poème.

L'un de nos concurrents s'est abrité sous l'autorité de cette décision, dont il a fait son épigraphe, pour nous adresser *quinze sonnets*. Ils ne sont pas sans défauts ; mais nous aimons à reconnaître que quelques-uns d'entre eux ne manquent pas d'un certain mérite.

Nous arrivons à un ouvrage qui pourrait bien être une épave du concours de Macon, où l'on avait proposé, pour le prix de poésie, le sujet national de ce vaillant Gaulois qui lutta contre César, et sut éclairer d'une trace lumineuse l'abaissement de nos défaites. J'ai nommé *Vercingetorix* : Quelques belles strophes, un noble élan de patriotisme signalent parfois ce poème dont l'ensemble n'est pas à la hauteur d'un sujet si magnifique. J'aimerais pourtant à vous signaler quelques lignes du portrait de notre glorieux ancêtre :

Au mépris du danger il joignait la prudence ;
A l'égal de César il avait la constance,

Digitized by Google

L'éloquence du fer et celle de la voix ;
Rival, souvent heureux, de ce grand capitaine,
Il balança long-temps la puissance romaine,
Politique, orateur et soldat à la fois.

Plus loin, au milieu des douleurs de la captivité et de la mort, le poète montre son héros presque consolé :

..... Qui soutint son grand cœur ?
C'est qu'une voix d'en haut lui criait : « espérance !
» La Gaule reprendra sous le beau nom de France,
» Par l'idée et le fer, son rôle de vainqueur ! »

Il y a vingt ans, alors que ses juvéniles adorations s'adressaient à la muse, sous l'empire d'une admiration bien légitime, le poète qui nous fait part aujourd'hui de son réveil, avait senti tressaillir en lui toutes les fibres du cœur, aux accords puissants et mélodieux du violon de Thérésa Milanollo. Nous aussi, nous l'avons entendue cette enfant véritablement sublime ; nous aussi, nous avons gardé, vivace et profond, le souvenir de ses regards ardents, de son pâle visage et de ses accents inspirés. Nous sommes donc heureux de nous associer à cet hommage du poète envers la grande artiste. Ils étaient l'un et l'autre dignes de se comprendre, car la musique et la poésie sont deux charmantes sœurs, et l'auteur des quatre pièces intitulées : *Au Bord du Danube*, où vit le souvenir de Thérésa Milanollo, est assurément de la famille de ces chantres harmonieux qu'inspirent les pâles clartés de la nuit et qui exhalent leur plainte mélancolique aux échos silencieux et attendris.

Il nous a semblé trouver en lui certaines conson-

Digitized by Google

nances, et comme un air d'étroite parenté avec le lauréat de notre concours, bien que, moins parfaites que le volume dont nous aurons tout à l'heure à vous entretenir, *les Bords du Danube* n'aient fait qu'approcher, sans l'atteindre, de la supériorité que vous exigez pour justifier vos récompenses.

Mesdames, si l'on vous disait que la vieillesse avec ses blancs cheveux et ses rides que la beauté, dit-on, redoute par-dessus tout, est la période la plus heureuse de la vie, et constitue, par rapport aux autres, celle qu'on peut appeler par excellence l'âge d'or, vous vous récrieriez sans doute, et le vilain mot grec de *paradoxe* sortirait très-certainement de vos lèvres roses et dédaigneuses. C'est pourtant la thèse que s'est donnée l'un de nos concurrents, dont la parole alerte et facile, trop abondante, ce semble, et qui aurait parfois besoin d'être plus chatiée, révèle pourtant un athlète avec lequel on doit compter, et qui serait, ma foi, fort capable de nous convertir à son opinion. Mais il n'a rempli que la moitié de sa tâche, dans deux chants qui correspondent à l'âge de fer, pour l'enfance, et à l'âge d'airain pour la jeunesse! La jeunesse que les poètes comparent si volontiers au printemps, dont elle a toute la fraîcheur, toutes les promesses, hélas aussi! et toute la brièveté! Nous avons tous, ici, franchi les derniers seuils qui nous tenaient à elle; pour beaucoup, ses rêves se sont évanouis en laissant de vains regrets! Puisse l'année prochaine, l'auteur qui nous promet les derniers chants de son poème, nous démontrer que dans l'âge mûr et dans la vieillesse, nous possédons en réalité, tout ce que la trompeuse n'a pas sû nous donner. Mais pour arriver à

Digitized by Google

ce but, pour laisser toute liberté à nos jugements, nous avons dû nous interdire la connaissance du nom de cet auteur et réserver notre appréciation définitive, jusqu'au moment où l'ouvrage annoncé nous sera parvenu tout entier. C'est donc affaire remise, comme on dit au palais.

Une des pièces les plus remarquables du concours a pour titre : *Les Destinées de l'Église*. C'est une sorte de dithyrambe, dont l'aspect est grandiose, le plan majestueux et qui s'élève parfois aux sommets du genre lyrique. Dieu siége dans la gloire de sa toute-puissance et de son éternité. Au milieu des splendeurs de la céleste Cour, dix-neuf vieillards, les dix-neuf siècles, se tiennent humblement. Un seul n'a pas encore fini sa course: il s'arrête un instant, et chacun d'eux, comparaissant devant le maître, raconte ce qu'il a vu. Pour le premier, c'est le drame sanglant de Golgotha, d'où devait sortir la rédemption du monde; pour les autres, ce sont les destinées diverses, les persécutions et les triomphes de la foi ! Malheureusement, au lieu de laisser le XIX^e^ siècle accomplir son œuvre encore mystérieuse, l'auteur dans un langage dont nous ne saurions méconnaître la poétique énergie, n'a pas évité les écueils de la politique, sagement exclue de nos propres travaux, et à laquelle nous ne saurions, dès-lors, accorder l'hospitalité. Mais, quoiqu'il en soit, il y a un vrai poète dans l'auteur des *Destinées de l'Eglise*, et s'il nous est défendu de le nommer, nous pouvons lui adresser, du moins, de sympathiques félicitations.

Vous le voyez, Messieurs, nous eussions pu, dans un concours ordinaire, légitimer de nombreuses récom-

Digitized by Google

penses. Celles que nous accorderons, dans cette année exceptionnelle, n'aurons que plus de prix.

S'il est vrai (et personne ne le conteste à cette heure, en Europe) qu'

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire,

tel ne sera point le sort de nos trois lauréats.

Deux d'entr'eux n'ont obtenu qu'une mention honorable, constatée par une médaille d'argent.

Bien que très-dissemblables par la forme, les deux poèmes intitulés la *Légende du Chanvre* et la *Dernière Hirondelle*, ont, par le fond, une heureuse ressemblance. Ils appartiennent à une école qui cherche ses inspirations dans le domaine toujours inépuisable de la nature et de l'observation. Sans doute, en poésie comme en histoire, il est quelquefois dangereux de s'attacher aux infiniment petits. Pourtant, l'artiste véritable ne dédaigne pas les détails les plus minutieux. C'est ainsi que le ciseleur habile affronte sans effroi l'œil grossissant de la loupe. Chez nos deux poètes, l'observation intime se révèle par de grâcieuses particularités. L'œuvre n'est pas, sans doute, entièrement irréprochable. L'un et l'autre, bien que leur travail ne soit pas de longue haleine, se laissent, par moments, aller à cette langueur qu'Horace appelait, en parlant d'Homère, le sommeil du bonhomme :

Bonus dormitat Homerus.

Ce défaut est plus prononcé dans la *Légende du Chanvre*. Dans *la Dernière Hirondelle*, on remarque, parfois, certaines expressions qui, malgré la simplicité du sujet,

Digitized by Google

ont paru triviales. Mais, de part et d'autre, l'ensemble offre de réelles beautés. Il exhale tant d'honnêteté, de bonté, de douce sentimentalité, que nous sommes heureux de récompenser à la fois le talent des auteurs et leur caractère.

Le chant, de *la Dernière Hirondelle*, a suivi pas à pas, les voyageuses du printemps dans leur trop court séjour parmi nous. Il a deviné dans tous leurs charmants abandons les secrets intimes du nid et les douces expansions du cœur, chez ces humbles oiseaux qui n'ont ni l'éclat du plumage, ni les notes enchanteresses de la voix, mais qui possèdent toutes les beautés sublimes de l'âme! Nous voudrions pouvoir vous montrer les tendres époux dans le saint labeur de la famille; la troupe tout entière aux apprêts des lointains voyages, et, surtout, le patriarche vénérable de la tribu, la vieille hirondelle qui ne verra plus les chauds soleils de l'Orient, et que l'impitoyable hiver doit immoler chez nous, malgré les soins pieux et délicats qui pourvoyaient à sa subsistance. Ce petit drame, image de la vie, avec ses bonheurs et ses peines, respire une douce et pure morale, dont on sent mieux le prix, à mesure qu'on approche soi-même du terme nécessaire. Je regrette de ne pouvoir vous en lire quelques extraits : mais on le retrouvera tout entier dans le volume des *Mémoires de l'Académie*. Il en sera de même pour *la Légende du Chanvre*, que vous avez, Messieurs, unanimement applaudie. Ça été une heureuse idée que de prendre, en quelque sorte, dans son imperceptible embryon, cette graine fragile, d'où sortiront les fils précieux du chanvre, et de la suivre, dans toutes les transformations qu'elle subira : intimement unie à la

Digitized by Google

destinée de l'homme, depuis le lange du berceau jusqu'au linceul de la tombe, l'humble plante doit le suivre partout, témoin de ses fortunes et de ses revers, confidente intime de ses secrets, et quelquefois, instrument précieux de son salut ou de sa guérison.

Il y a du mouvement et de la vie, dans certains passages : les tons sont nuancés avec art ; la coupe du vers, dans ses modes variés, et dans le caprice même de ses strophes, a quelque chose d'original et de facile. Certains hors-d'œuvre un peu parasites, viennent bien, ça et là, tempérer le charme, mais il reprend bientôt, et l'on arrive, par une série d'ingénieux tableaux, à entendre une seconde fois comme une voix amie, cette voix du chanvre qui s'écrie, à la fin du poëme comme au début :

C'est moi, c'est moi le chanvre et j'erre
Par le monde. Témoin discret,
La châtelaine et la bergère
M'ont confié plus d'un secret.

J'accompagne, comme un bon ange,
L'homme, enfant rose, ou blême aïeul,
Aujourd'hui je lui donne un lange,
Demain je lui fais un linceul. (1).

C'est par une perfection plus entière, par un talent souple, varié, par une élégance constante et s'alliant à la simplicité des sujets les plus humbles, comme à l'élévation des pensées les plus sublimes, que l'auteur du

(1) L'Académie informée que cette pièce avait déjà été couronnée ailleurs a décidé que la médaille constatant la mention honorable à son auteur, M. Achille MILLIEN, ne lui serait pas délivrée.

Digitized by Google

recueil de 42 pièces, intitulé : *Fleurs du Chalet des Iris*, avait mérité sans conteste et par une sorte d'acclamation, le seul prix que vous ayez accordé cette année.

Il y a dans cet ouvrage, l'empreinte d'un esprit sérieux, d'une sage et douce philosophie, d'un profond sentiment religieux, alliée aux grâces les plus exquises de la poésie, aux délicatesses les plus rares du style. On sent la main d'un maître qui commande à la rime, ainsi que le veut Boileau, et qui fait de la langue une esclave obéissante : chez lui, l'expérience et la maturité ne nuisent pas à l'inspiration, mais savent modérer les écarts qu'elle n'évite pas toujours ailleurs. De cette sève habilement contenue ou savamment dirigée, naissent des fruits précieux et parfaits par la forme comme par la saveur. Le soleil qui les a nourris a des rayons tempérés, mais continus, et tout dans cet ouvrage offre la vraie et la plus harmonieuse mesure, en même temps que les parfums les plus délicats. Il faudrait citer presque toutes ces pièces pour montrer l'infinie variété des tons et les merveilleuses ciselures de la forme. Vous en jugerez par la lecture des trop rares extraits qu'il nous sera permis de vous donner tout à l'heure.

Mais au moment où nous pouvions nous réjouir d'un véritable succès et proclamer la découverte d'un poète tout à fait digne de ce nom, une circonstance fortuite nous a révélé que l'une, au moins, des pièces de ce recueil n'était pas inédite : la publication qui la contenait nous fit, en même temps, connaître le nom de l'auteur, M. H. Galleau. Les conditions de notre concours se trouvaient ainsi doublement violées : et, quels qu'aient été les regrets de l'Académie, elle a dû retirer le prix, mais non

Digitized by Google

les éloges dûs à un semblable travail : elle ne pouvait, en effet, méconnaître que la plupart des pièces, celles surtout, qui avaient principalement déterminé son choix, restaient inédites et que la faute, unique, peut-être, et involontaire, sans doute, de l'auteur, lui donnait droit à une certaine indulgence : nous l'avons témoigné en proclamant M. Galleau, déjà couronné ici l'année dernière, le vainqueur de notre nouveau concours.

Permettez-moi maintenant de justifier, par quelques citations, que j'aurai soin de choisir parmi les ouvrages qui n'ont pas été publiés, le jugement de l'Académie.

ÉPITRE AU TEMPS.

Mon vieil ami, malgré tes rides,
Où trouver vieillard plus dispos,
Pour endurer à tout propos,
Coups de boutoir drus et solides,
Qui viennent pleuvoir sur ton dos?

Les ennuyés, lourds et maussades,
Les désœuvrés, les mécontents,
(Gros escadron de tristes gens),
Décochent sans fin leurs boutades,
Toujours sur toi, mon pauvre temps.

Es-tu sec ? on te veut humide ;
L'un te veut froid ; l'autre brûlant ;
A son humeur, lâchant la bride,
Le plus doux crie : à l'homicide !
Contre toi, c'est un feu roulant...

Digitized by Google

Concert de plaintes éternelles !
Sous le chaume ou dans les grandeurs,
Le bonheur se plaint de tes ailes,
L'infortune de tes lenteurs.....
. . . . . .

Quoiqu'il arrive..... c'est ta faute !
Notre bourse est elle aux abois ?
L'eau du moulin basse ou trop haute ?
Bref, des mille maux que je saute
Qu'elle est la cause ?. . Il en est trois.

C'est toi d'abord ! Toi seul, ensuite !
Toi seul encore, et toi toujours !
Mais aussi quelle est ta conduite ?
Premier crime : tu mets en fuite
L'essaim folâtre des amours....

De tes façons, à tous les âges,
Partout l'homme en appelle à Dieu !
Tes colères font les naufrages,
La nature, de ses ravages
Hautement t'accuse en tout lieu.....

Qu'elle est longue la litanie
De tes exploits malencontreux !
Rêves d'ambition trahie ;
Lutte et revers de la patrie ;
Voilà tes coups ; voilà tes jeux !

Pauvre ami ! comme on t'accommode !
Il te faut bon dos, par ma foi !
Après la guerre, après la mode,
Est-il un texte plus commode,
Que de tomber à plat sur toi ?

Digitized by Google

J'admire ton bon caractère,
Ton bon esprit, ta franche humeur !
Contre toi chacun déblatère....
Nos maux pourtant, mon vieux compère,
N'ont pas de plus savant docteur.

L'homme est ingrat de te maudire,
Tout ici-bas a son printemps;
Après les pleurs, vient le sourire.
Et qui de nous pourrait se dire :
Je n'ai jamais eu de bon temps?

Des verts boutons tu fais des roses,
Du gland, le roi de nos forêts !
Tu prends l'œuf, le métamorphoses,
Et voilà l'oiseau que tu poses,
Pour chanter parmi nos bosquets,

C'est toi qui, déchirant les langes
Où gémissait l'humanité,
Au progrès guides ses phalanges.
Vieux magicien, c'est toi qui changes
La nuit en soudaine clarté !

C'est vainement que sous ses voiles
Le passé veut te retenir;
L'œil tourné vers d'autres étoiles,
Ton bras nous montre l'avenir ....
. .....

Lassé des routes parcourues ;
Lassé des jours aux jours pareils ,
Tu montes par delà les nues
Lire des pages inconnues,
A la splendeur d'autres soleils.

Digitized by Google

Se jouant de tous les obstacles,
Ton audace a percé les monts ;
Memphis a perdu ses oracles,
Mais tu fais de nouveaux miracles
Sur la terre des Pharaons !....

Des profondeurs de l'Atlantique,
Triomphant de l'immensité,
Je le vois ton cable magique,
River au pied de l'Amérique
Les nœuds de la fraternité !....

Gloire ! Héroïsme ! .. Poésie !
Ont toujours exalté ton cœur !
Ta main couronne le génie ;
Et, vengeur de la calomnie,
Tu poursuis ta course en vainqueur.

C'est toi qui, de l'intolérance
Déplorant les longues erreurs,
As ouvert les bras de la France
A ses enfants dont la croyance
Connut l'exil et ses rigueurs.

C'est toi dont la marche console
Aux longs jours de l'adversité !
C'est toi, dans la captivité,
Qui rends l'espoir quand il s'envole,
Et ramènes la liberté.....

Violemment ou sans secousse,
Agent fidèle du Seigneur,
Ton bras incessamment nous pousse
Vers cette plage enfin plus douce
Où l'on trouve le vrai bonheur !

Digitized by Google

Quel cri jamais fut plus sublime !
Père des siècles que ta voix ?
Quand, sur les hauteurs de Solyme,
Tu dis, en arborant la croix :
....

« Brisez, brisez vos dieux d'argile,
» Sourds au long cri de la douleur....
» Il n'est qu'un Dieu ! son Évangile
» Vient remplir les vides du cœur !
....

Non, dans ta marche séculaire
Tu n'as point vu d'astre plus beau,
Que le jour où, sur le Calvaire,
Le phare saint qui nous éclaire
Alluma son divin flambeau !

Exécuteur du grand mystère,
Tout sent ton pouvoir souverain,
Pour changer le sort de la terre,
Que faut-il à ton ministère ?
Tes deux fils : — Aujourd'hui — Demain

Tu passes .... Je cherche la place
Des empires, des nations !
Des débris seuls marquent leur trace
Quand ton bras lance dans l'espace
Le char des révolutions.....

Marbres épars, mornes ruines,
Monuments de l'antiquité,
Que dites-vous sur vos collines ?
« Éclat ! — Poussière ! — Vanité !
....

Digitized by Google

« Dans son cours, le torrent des âges
« A tout détruit, tout submergé !
» Dieu seul est grand dans ses ouvrages,
» Et son soleil n'a point changé !....
....

En vain, en vain l'homme s'agite !
Dans l'arène du genre humain ;
Qu'un peuple meure ou ressuscite,
Qu'un astre s'éclipse ou gravite,
Tu poursuis toujours ton chemin.

N'es-tu pas le courrier fidèle
Qui va récoltant en tout lieu ?
Chargé d'une moisson nouvelle,
Tu vas à la plage éternelle,
Tu vas et n'obéis qu'à Dieu !

Quand donc, pourvoyeur de la tombe,
Ah ! Quand donc t'arrêteras-tu ?
« — J'attends la dernière hécatombe
» Et le règne de la vertu.....

« Quand la terre, le ciel et l'onde,
» Quand les astres du firmament
» Confondront dans la nuit profonde
« Leur convulsif embrassement ;

» Quand il aura cessé de battre
« Le cœur du dernier des mortels ;
› Quand l'Ange noir (1) viendra s'abattre
· Et sonner les jours éternels ;

(1) Azraël.

Digitized by Google

» Alors s'achèvera ma tâche..... .
» En attendant, sombre pasteur,
» Je chasse au tombeau sans relâche,
» Les peuples, troupeaux du Seigneur.

» Je vais porter dans sa balance,
» Remords, aumônes, pleurs, souffrance,
» Et le bien et l'iniquité ;
» Je vais au terme du voyage,
» Mortel, déposer ton bagage
» Aux portes de l'Eternité.... »

LA LÉGENDE DU CHANVRE.

Sursum.

« J'étais parti pour trop longtemps,
» Mais je reviens ! » — dit le printemps.

« Déjà les airs s'attiédissent,
» Dans les touffes des roseaux,
» Dans les bois qui reverdissent,
» Déjà chantent les oiseaux,
» Déjà les nids s'arrondissent ....

» Enfin l'horizon est vermeil,
» Et me voici ! » — dit le soleil.

« Depuis l'orme jusqu'au frêne,
» Dans le sol qu'on laboura,

Digitized by Google

» Nous avons semé la graine,
» Et la graine germera.
» Mille fleurs percent l'arène ! ....

» Que tout sourie à mon retour,
» Que tout revive ! » — dit l'amour !

Un jour du mois qui rend les feuilles aux charmilles,
Ainsi par le sentier chantaient trois jeunes filles ;
Au talus du fossé, pour les entendre mieux,
J'étais allé m'asseoir sur le gazon soyeux.
Elles quittaient l'enclos où, dans la matinée,
La terre avait reçu, fraîchement retournée,
Cette graine, — orge ou blé, pensais-je, quand je vis
Égaré sur le sol, un grain de chenevis.
C'était la chenevière. — Or, perdu dans mon rêve,
Grisé par le soleil et l'odeur de la sève,
Jouet de mon regard et de sa fixité,
Je sortis tout-à-coup de la réalité.
Ce grain de chenevis grossit, devint énorme ;
De ses flancs il naquit je ne sais quelle forme,
Et tandis qu'à mes yeux la forme paraissait,
J'entendis doucement une voix qui disait :

« C'est moi, l'esprit du chanvre, et j'erre
» Par le monde ! Témoin discret,
» La châtelaine et la bergère
» M'ont confié plus d'un secret.

» J'accompagne, comme un bon ange,
» L'homme, enfant rose, ou blème aïeul ;
» Aujourd'hui je lui donne un lange,
» Demain je lui fais un linceul.

» Dans l'ombre ainsi qu'à la lumière,

Digitized by Google

» Je suis son hôte ; je me plais
» Devant l'âtre de la chaumière
» Et sous les plafonds du palais.

» Rêveur, rêveur, qu'un rien attache
» Et qui sur tout penches le front,
» Avide esprit, regarde et sache
» Ce que ces graines deviendront. »

I.

Septembre est venu, la moisson est faite,
Mais le chanvre vert est debout encor,
Et pour le piller, pinson et fauvette,
Maraudeurs des airs, prennent leur essor.

Les grains sont nombreux, les tiges sont belles,
L'odeur âcre au loin dans les prés s'étend.....
— Le chanvre est tiré ; lié par javelles,
Allez le plonger au fond de l'étang.

Il sèche et blanchit au soleil d'automne ;
En faisceaux dressé le long des grands murs,
Il paraît, la nuit, tel qu'une colonne
De spectres errant dans les lieux obscurs.
Ah ! c'est la saison où passent les grues,
Le givre déjà pend au rameau noir,
Les feuilles des bois ont jonché les rues,
Il ne fait plus bon s'attarder, le soir.

Allons, allons, à la veillée,
Allons, les jeunes et les vieux,
Fillettes à mine éveillée,
Garçons au regard curieux !

Maître Jeanny, prends l'escabelle

Digitized by Google

Où tu t'assis, l'hiver dernier....
Teillons le chanvre, il s'amoncelle
En larges tas dans le grenier

Voici trois sœurs, les belles filles
Qui le semèrent en chantant.
Leur frère apporte des brindilles,
D'un pin qui brûle en éclatant.

Ses vingt ans font l'orgueil du père;
Mais la mère pense à l'écart
Que Franz doit aller à la guerre....
— Voici l'aïeul, place au vieillard !

Le merle apprivoisé, de joie
Fait sans cesse claquer son bec,
Et devant l'âtre qui flamboie
Croque un fagot de chanvre sec.

Allons, tandis que sur la lande
La lune luit, le vent s'abat,
Commère, contez la légende
Du passant qui vit le sabbat.

II.

La fileuse est assise au seuil de la chaumière,
Un rayon de soleil tremblotte à ses genoux.
— Tant d'ingénuité paraît sous ta paupière,
Tes cheveux sont si blonds et ton accent si doux,

Qu'en te voyant porter au sein ta croix bénite
Et tourner ton rouet à l'ombre des lilas,
Je crois voir dans sa fleur, je crois voir Marguerite,
Une fileuse aussi, que tu ne connais pas.

Digitized by Google

Ton regard, par moments, erre sur les campagnes
Où tu cours, le dimanche, en tes plus frais atours,
Et te voici tantôt songeant à tes compagnes
Et tantôt te voici rêvant à tes amours.

Je comprends : les beaux jours, hélas ! tout les abrége,
Et le printemps du cœur est si vite passé !...
Semblable au voyageur qui marche sur la neige :
En une heure déjà son pas est effacé.

Un soir on cherche en vain l'essaim des joyeux rêves,
Au souffle des chagrins ils se sont dissipés :
L'horizon est brumeux, le froid glace les sèves.
On ne *va plus au bois, les lauriers sont coupés !*....

Mais toi, file gaîment; travaille, alerte blonde,
Poursuis ton écheveau. Le regard de tes yeux,
Est plus pur que la source où tu vas puiser l'onde,
Et ton cœur plus serein que le dôme des cieux.

III.

Le dos voûté, le front en nage,
Dans son caveau, matin et soir,
Il continue avec courage
Sa tâche, et gagne son pain noir.

Robuste tisserand, fais courir ta navette,
Frappe, frappe, muet et seul dans l'ombre assis ;
Par l'étroit soupirail un rayon se projette
Et vient dorer le fil tendu sur tes châssis.

Le travail sans fin t'emprisonne
Au fond de ce réduit obscur,
Et de ton métier qui résonne
Le bruit sourd ébranle le mur.

Digitized by Google

Robuste tisserand, fais courir ta navette,
Frappe, frappe ! Les fils tendus sur le métier
Se croisent et bientôt la toile sera faite,
Longue et large à couvrir un arpent tout entier.

IV.

En vérité, la chenevière
Cette fois double son produit ;
On vend le chanvre, on le conduit
Par la route et par la rivière.

Au gré des marchands, dispersé,
Qu'il aille aux quatre coins du monde !
Notre chenevière est féconde,
Et l'aura vite remplacé.

Ici le linge emplit l'armoire,
Mais, blonde fille, on dit souvent
Que tu te marieras, avant
La saison où mûrit la poire.

De ta noce arrive le jour !
Pour le chanvre ce sera fête ;
Le plus beau linge d'alentour
Pour ton trousseau déjà s'apprête.

Et dans un an, lorsque naîtra
Un doux enfant pareil aux anges,
Le chanvre encor le recevra
Et lui préparera ses langes.

Le voici, liesse et chansons !
Un garçon !... comme chacun l'aime !

Digitized by Google

Cloches, jetez vos plus doux sons,
Carillonnez pour le baptême !

— Mais notre ciel n'est jamais pur :
L'armée, hélas ! Franz doit la suivre,
Il part au temps du chanvre mûr,
Avec sa médaille de cuivre.

Sa médaille de Saint-Martin
Qu'attache la mère éperdue....
Le cordon qui la tient pendue
Est fait du chanvre du jardin.

V.

Soldat, le monde est grand, dans ta marche guerrière,
Il faut le parcourir au souffle de tout vent ;

La terre devant toi doit être sans barrière
Et la mer sans obstacle : En avant ! En avant !

Aujourd'hui te voici balloté par la vague,
Loin du pays natal, à l'ombre du drapeau.

N'as-tu pas quelquefois une vision vague :
Toit connu, chenevière au pied d'un vert coteau ?

Quand le regard perdu dans l'espace sans bornes
Ne trouve que des flots, des flots, des flots toujours,

Cette uniformité de l'onde et des cieux mornes,
Appesantit le cœur et ralentit les jours.

Mais un point noir paraît là-bas : c'est la tempête,
C'est le cruel vautour qui ravage les mers ;

Digitized by Google

Elle grandit et vient s'abattre sur ſa tête,
Mugissant, déchirant les eaux, ſouettant les airs !

Le navire est tantôt penché sur les abîmes,
Tantôt violemment par la vague enlevé ;

Le vent et l'eau sans cesse emportent des victimes ;
Soldat, il faut mourir !.. — Non, tu seras sauvé !

Tu tombais éperdu quand tes deux mains crispées
Saisissent avec force un câble, et vainement

Du vaisseau chancelant les parois sont frappées
Par le flot furieux qui passe à tout moment.

Ah ! l'esprit familier qui bénit ta chaumière
A placé sous tes doigts ce câble de salut ;

Le chanvre qui l'a fait sort de ta chenevière,
Et s'il se trouve ici, c'est que Dieu le voulut.

VI.

C'était la tempête naguère
Et maintenant c'est l'ennemi.
— Le vieux chef, blanchi dans la guerre,
De joie et d'orgueil a frémi

Le drapeau qui, tel qu'une étoile
Vous guidait, soldats, — dans son flanc
La mer le garde... cette toile
Y suppléera, teinte de sang !

Maintenant, que sifflent les balles !
Le fer au fer va se heurter :

Digitized by Google

Un contre trois, chances égales ;
Puisqu'un vaut trois, on peut lutter.

Le visage bronzé de poudre,
L'enthousiasme dans le cœur,
On s'élance comme la foudre,
On court, on lutte, on est vainqueur !..

Mais toi, soldat au regard mâle,
Dans le combat soudain frappé,
Te voici gisant le front pâle,
Sur le sol nu, de sang trempé !..

Tes yeux se sont ouverts et dans la grande salle
Un visage inconnu sourit à ton côté :
Ce regard maternel, cette voix virginale...
C'est l'ange d'ici-bas, la sœur de charité !

Elle effile un lambeau de toile qu'elle pose
Sur ton sein déchiré, lave le sang impur,
Te parle, t'affermit et puis fait une pause
Pour contempler le Christ qu'un clou fixe au vieux mur.

Et toi que sa douceur, dans ta souffrance égaie,
Pensais-tu retrouver sur un lit d'hôpital,
Dans les brins de charpie étendus sur ta plaie,
Le chanvre qui mûrit près du foyer natal ?..

VII.

Tu reviens dans la saison même
Où le grain du chanvre se sème
Au refrain des chansons d'amour...
— A ton logis l'armoire est pleine

Digitized by Google

De linge fin, mais quelle peine,
Pauvre Franz, attend ton retour !

Celle qui, sans cesse attentive,
Le rangeait d'une main active
Sur les rayons, la mère hélas !
Gît sur sa couche mortuaire...
Elle est sans voix, et son suaire
Sera le plus blanc de ses draps.

Dans le cercueil ce drap la couvre,
Le père, quand la fosse s'ouvre,
S'éloigne en pleurs, plaintif et las ;
Et de la cloche du village
Qui tinta pour son mariage,
Un par un s'échappe le glas.

VIII.

L'*Angelus* du soir résonne à l'église ;
Et surpris que l'heure ait sitôt passé,
Sous les prunelliers qu'agite la brise,
Moi, je me retrouve au bord du fossé.
Oubli du réel ! ô charme du rêve !
Le temps s'écoulait, et je n'y pensais pas...
Au dessus des bois la lune se lève,
Une voix encor me parle tout bas :

« Si tu veux, dit-elle, poète,
» Écrire un jour ce que tu voi,
» Pour te servir, dans ta chambrette,
» Tu me trouveras près de toi. »

« Car le papier me doit la vie :
» Par moi la pensée en tout lieu

Digitized by Google

» S'envole, — longtemps asservie
» Et libre enfin, grâces à Dieu ! »

« O merveille ! Ce grain fragile
» Se métamorphosant, demain
» Sera l'auxiliaire agile
» Que s'adjoindra l'esprit humain. »

« C'est moi, c'est moi le chanvre, et j'erre
« Par le monde ! Témoin discret,
« La châtelaine et la bergère
« M'ont confié plus d'un secret. »

« J'accompagne, comme un bon ange,
» L'homme, enfant rose ou blème aïeul ;
» Aujourd'hui je lui donne un lange,
» Demain je lui fais un linceul ! »

LA DERNIÈRE HIRONDELLE.

Ubi nascor, ibi morior.

Courrières du printemps, amantes des beaux jours,
De mon toit hôtesses fidèles,
Une famille d'hirondelles
Venait sous ma fenêtre abriter ses amours.
Au retour des lointaines rives,
C'était merveille de les voir
Se rassembler, tribus plaintives,

Digitized by Google

Au bord des rustiques solives.....
Où les attend le désespoir !

Car des saisons la main fatale
Renverse sans pitié le chaume et les lambris,
Et décembre, dans la rafale,
Du nid abandonné disperse les débris.
Triste victime de l'orage,
Sur ses foyers détruits le malheureux oiseau
Gémit, comme un marin brisé par le naufrage
Sur l'épave de son vaisseau !
Mais la nécessité ranime le courage :
« A l'œuvre donc et commençons ! »
Ainsi parlaient nos hirondelles,
Et sans plus de discours, et sans plus de façons,
Posaient les fondements de leurs maisons nouvelles.
Les hirondelles sont maçons :
Leurs becs, leur servent de truelles,
Leurs pattes savamment pétrissent le mortier,
Et pour apprendre leur métier,
Ces divins artisans sont *exempts* de modèles.
D'ailleurs, la nature à foison
Leur donne ce qu'il faut pour bâtir leur maison :
Le duvet qu'à l'épine accrocha la toison,
Le fêtu du chemin, l'onde de la rivière,
Un peu de boue et de poussière,
Forment à peu de frais la solide cloison
De leur alcôve printanière !

C'est ainsi que naguère, un ménage charmant,
Eleva sous mon toit et par enchantement,
En quelques jours, en quelques heures,
Ses industrieuses demeures :
Puis, comme Jéhovah, quand le monde fut fait,

Digitized by Google

Contempla son travail et le jugea parfait,
Ainsi le couple ailé, ce sublime manœuvre,
Quand le nid fut bâti se loua de son œuvre.
Puis vint la saison des amours :
(Tout subit du printemps la féconde influence !
Deux œufs, chère et douce espérance,
Sur les duvets soyeux, préparés à l'avance,
Eclorent tour à tour au souffle des beaux jours.
Elle, volontaire captive,
Couva sous son aile craintive
La coquille adorée où son cœur triomphant
Sentait à sa chaleur tressaillir son enfant.
Il fallait voir, plein de tendresse,
L'époux lui prodiguer caresse sur caresse,
Redoubler ses attentions,
Et tout fier de ses fonctions,
Voler autour du nid, à la mère future,
D'un bec infatigable apporter avec soin
La boisson et la nourriture
Dont la pauvrette avait besoin :
Il faut aller chez l'hirondelle
Pour trouver ce mari modèle !
Après deux mois d'amour et de soins infinis,
Au terme que marqua la divine sagesse,
On entendit sortir des nids
Le gazouillement des petits,
Dont les précoces appétits
Du festin paternel invoquaient la largesse :
Le bonheur avec eux entra dans le logis. —
Désormais, ce fut double ouvrage
Pour le fournisseur du ménage,
Qui ne pouvait aux environs
Trouver assez de grains, assez de moucherons,
Pour apaiser la faim canine

Digitized by Google

De ces infortunés qu'assiége la famine.
Quand descendait l'ombre du soir,
L'épouse, jalouse sentinelle,
Au seuil du nid venait s'asseoir,
Comme un gardien sur la tourelle ;
Et jusques au sommeil l'œil ouvert à demi :
Prêt à fondre sur l'ennemi ! —
Seul, d'un léger duvet l'invisible plumage
De leurs membres tremblants couvrait la nudité ;
Mais contre les dangers, les autans et l'orage,
Un enfant par sa mère est si bien abrité !

Bref, le couple grandit : l'admirable hirondelle,
Qui dans l'œuf si longtemps les couva sous son aile,
Qui de ses membres étendus
Forma leur tiède couverture
Et distribua la pâture
De ces becs affamés à son bec suspendus;
Ce fut la mère aussi qui, tremblante et sublime,
Retint leurs premiers pas sur le bord de l'abîme,
Lorsque les oiseaux nouveaux-nés
Contemplant les airs, leur domaine,
Croyaient que leur aile incertaine
Suivrait le vol de leurs aînés.
Oh ! ce fut un beau jour, quand toute la couvée,
Par un essor hardi dans les airs élevée,
Que bien, que mal, de ci, de là,
De son nid sur le toit champêtre,
Du toit au bord de ma fenêtre,
Sautilla, voleta, vola :
Et, libre enfin de toute entrave,
Dans les vastes sillons des airs,
Chaque jour plus hardie et chaque jour plus brave
Traça d'un vol léger les rapides éclairs !

Digitized by Google

Fidèles au dessein que le Seigneur leur trace,
Les hirondelles font la chasse
A ce peuple fécond par les airs enfanté :
Atômes infinis, vivantes myriades
Des insectes, tribus nomades,
Qui, buvant les poisons dont l'air est infecté,
D'homicides vapeurs délivrent l'atmosphère ;
Mais dont l'essaim sans nombre inonderait la terre,
Si les Nemrod de l'air, messagers dévorants,
De ces envahisseurs n'éclaircissaient les rangs.

A l'horizon vermeil, quand rayonnait l'aurore,
La nichée, orchestre sonore,
Entonnait ses mille chansons,
Et mes hôtes, sous la feuillée,
Secouaient leur aile mouillée
Sur le vert manteau des buissons.
Eveillé par leurs cris, un peu trop tôt peut-être,
Moi, sans plainte et sans bruit j'entr'ouvrais ma fenêtre,
Je les suivais des yeux et j'écoutais leurs chants....
Et ma main leur jetait, à l'heure accoutumée,
Quelques miettes de pain, épave parfumée
De mon frugal repas des champs.

Mais, quand le souffle de l'automne,
Secouant la pâle couronne
Des arbres par le temps jaunis,
Expose aux fureurs de l'orage,
Avec les débris du feuillage,
Le mobile édredon des nids,
Ces oiseaux printaniers, de nos champs Atrébates
Craignant le froid et les frimas,
Et rêvant de plus doux climats

Digitized by Google

Songent à transporter leurs mobiles pénates
Dans le royaume du soleil.
On se rassemble, on tient conseil :
On cherche dans le vent, le froid et les nuages,
Sombres précurseurs de l'hiver,
L'heure propice aux grands voyages,
Où s'embarque à la fois sur l'océan de l'air
La flottille des hirondelles.

Heureux de voir des cieux et des terres nouvelles,
Du peuple voyageur les enfants nouveaux-nés
Désirent apprendre à l'avance
Quel sort, quels destins fortunés,
Quel pays ils verront au sortir de la France,
Et sous quel climat enchanteur
Ils vont retrouver l'abondance
Et le soleil et le bonheur.
Hélas ! chez les oiseaux, ainsi que chez les hommes,
Avides du nouveau, voilà ce que nous sommes !

— Or, du chapitre aîlé les doyens réunis
Sur le faîte des toits et sur le bord des nids,
Racontaient bruyamment à la foule attentive
Les merveilleux printemps de la lointaine rive,
Les climats et les mœurs des pays étrangers,
Mais aussi (la vieillesse est sage) !
Les fatigues et les dangers
D'un si lointain pélérinage !
— L'une a posé sa tente au pied du Vatican,
Sous les arches du Capitole,
Près du golfe où Venise amarre sa gondole,
Dans les flancs du Vésuve où mugit le volcan.

Une autre a visité le pays des Hellènes,

Digitized by Google

Suspendu ses foyers à des débris sans nom,
Ossements dispersés de Sparte ou de Mycènes,
Et rempli de ses chants l'écho du Parthénon !

« Moi, j'ai vu l'Orient, disait l'une d'entr'elles,
» J'ai vu Stamboul ; les Dardanelles,
» Ses Thermes, son harem, mystérieux bercail :
» Ivre de liberté, j'ai secoué mes ailes
» Sur les captives du sérail. »

« Moi, s'écrie une pélerine,
» J'ai parcouru la Palestine,
» J'ai vu le mont Thabor où le Sauveur monta,
» Le Jourdain dont Jésus sanctifia les rives :
» J'ai vu le jardin des Olives,
» Et le gibet du Golgotha. »

« Le hasard m'a poussé vers le Céleste Empire,
» Dit une autre, à ce nom, ô mes sœurs, je frémis ;
» Terre où l'homme nous hait et contre nous conspire !
» Dans ses barbares appétits,
» Foulant les lois de la nature,
» Il jette à des pourceaux ses enfants en pâture,
» Et pille pour sa nourriture
» Nos maisons. .. avec nos petits. »
— A ces mots, dans les rangs de la peuplade ailée,
Courut un murmure d'horreur :
Je crois que si pour lors le céleste Empereur
Eût paru devant l'assemblée,
On vous l'eût accueilli d'un salut peu flatteur ! —
Bref, à suivre en son vol la troupe vagabonde,
L'auditeur, sans se déranger,
Et sans fatigues ni danger,
Eût accompli le tour du monde.

Digitized by Google

Les jeunes oisillons écoutant ces récits,
De leurs plaisirs futurs caressaient l'espérance,
Et loin du bord natal, loin de leurs premiers nids,
Sur l'aîle du désir s'envolaient à l'avance. —

Impassible témoin de ces bruyants ébats,
Dans le fond de son nid ma voisine muette,
Clignant des yeux, branlant la tête,
Ecoutait leurs discours et ne s'y mêlait pas.

Du peuple aérien c'était le patriarche :
Sa race inépuisable, en héros glorieux,
Remontait d'aïeux en aïeux
Jusqu'à l'hirondelle de l'arche.
Il n'était sillon dans les airs
Que n'eût creusé cent fois son vol cosmopolite :
Enfin elle eût tracé le plan de l'univers
Avec ses cieux, ses mœurs et ses produits divers.....
Comme un géographe émérite.
Mais l'âge sous son joug pesant
Enchaîna son aîle rapide,
Et cet ardent chasseur, dont le bec homicide,
Poursuivait sans repos l'insecte malfaisant,
Impuissant aujourd'hui, reçoit sa subsistance
De la pitié de ses neveux,
Attendant que la mort vienne, au gré de ses vœux,
Terminer sa triste existence.

Quand vint l'heure du grand départ,
Elle dit : « Mes amis, mettez-vous en voyage ;
» Des froids qui vont sévir redoutez le passage :
» Allons, aujourd'hui même il faut plier bagage,
» Car demain il serait trop tard.
» Je compte sur la Providence.

Digitized by Google

« Seule, à tous mes besoins, un autre pourvoira ;
» Je garderai vos nids pendant les mois d'absence,
» Et le printemps venu.... l'on se retrouvera. »
Les enfants s'écriaient : « Partir sans vous, grand'mère !
« Y songez-vous? Non ! non ! » — « C'est une chose amère,
« Chers petits, mais, enfin, il le faut ... cette fois. »
— Chez les oiseaux soumis à la règle divine,
Quand la mère a parlé, tout se tait, tout s'incline —
La famille, à regret, obéit à sa voix.....
. . . . . .
A peine dans les cieux l'aube commence à naître,
J'entends autour de ma fenêtre
Un bruit d'ailes et de chansons :
On s'organise, on se rassemble,
Mille oiseaux s'élèvent ensemble
Des murs, des toits et des buissons.
Tel, lorsque retentit la diane guerrière,
Un camp se réunit autour de sa bannière.
On voltige de toits en toits,
On veut voir encore une fois
Ce nid, retraite printanière !
On désigne des chefs pour guider dans les airs
Les fugitives caravanes.
Ainsi les émigrants, sur le bord des savanes,
Demandent aux sachems le chemin des déserts.
Enfin un cri résonne, et l'immense famille,
D'un unanime essor, s'élance et s'éparpille
Dans les champs de l'immensité.
Longtemps des bruits discords éclatent dans la nue,
Le noir essaim décroît, la clameur diminue,
Et les oiseaux, partis pour la rive inconnue,
Laissent les nids déserts sous le toit attristé !

Je vis l'hirondelle captive

Digitized by Google

Suivre d'un long regard la troupe fugitive :
Puis, dans les plis de l'horizon,
Quand tout eut disparu, jusqu'à la dernière aile,
Rentrer calme et stoïque au fond de sa prison.
Or, ému de pitié pour la pauvre hirondelle,
Et sachant que le ciel bénit
L'homme compatissant qui donne avec tendresse
A l'indigent dans sa vieillesse,
Au nouveau-né dans sa faiblesse,
A l'oiseau mourant dans son nid ;
J'ouvrais la rustique croisée
Et je glissais, sans bruit, quelques miettes de pain
Que l'hirondelle délaissée
Recevait chaque jour de l'invisible main.
Un bon père aurait-il plus d'égards pour sa fille ?
Et je n'étais pas seul à lui porter secours :
Ma compagne avec moi sauve-garda ses jours :
Bref, elle était de la famille !
Mes fils de leurs gâteaux lui donnaient la moitié. —
Hélas ! si l'homme est bon, l'hiver est sans pitié !

Aux êtres sans abri que la nuit est fatale !
Un matin de Janvier, devançant mon réveil,
Comme je préparais l'agape matinale,
Tremblant que l'ouragan n'eût troublé son sommeil,
Je vis quelques duvets et quelques brins de paille,
Débris infortunés, flottant sur la marsille
Où le couple naguère adossait sa cloison,
Et plus bas, dans ma cour, sur le seuil de la porte,
Mon amie étendue, inanimée et morte,
Sur les restes de sa maison.

Digitized by Google

J'ai cru que ce martyr du foyer domestique,
Assez grand pour passer à la postérité,
Offrirait au présent un exemple pratique.

Dans ce siècle inconstant et toujours agité,
Si la voix du plaisir ou des grandeurs l'invite,
Apostat du foyer, l'homme cosmopolite
Déserte sans regrets les champs ou la cité.
Dans des lieux inconnus la fortune l'engage,
Et vers le toit désert, son ingrat souvenir,
A moins que le malheur ne l'arrête en voyage,
Ne songe plus à revenir.

Heureux qui peut se dire, imitant l'hirondelle :
« Lorsque de mon destin le terme aura sonné,
» Je veux, je veux revoir la maison paternelle,
» Et, cachant pour toujours ma tête sous mon aile,
« Mourir aux lieux où je suis né ! »

LAURÉATS DES CONCOURS DE 1867.

MÉMOIRES HORS CONCOURS.

MÉDAILLE D'OR DE 300 F.

M. Boutiot, membre résidant de la Société Académique de l'Aube, à Troyes, pour son étude sur la *Coopération de la Champagne au repeuplement de la ville de Franchise (Arras)*.

CONCOURS DE POÉSIE.

MENTION HONORABLE CONSTATÉE PAR UNE MÉDAILLE.

M Boulanger, de Cambrai, demeurant à Roubaix, pour la pièce de vers intitulée : *La dernière Hirondelle*.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

sur

M. C^{te} DUTILLEUX

Membre honoraire de l'Académie d'Arras

par

M. CONSTANT LE GENTIL

membre résidant.

MESSIEURS,

En choisissant, pour parler ici de Dutilleux, l'un de ceux, qui, parmi vous, l'ont le plus connu et partant le plus aimé — car le connaître et l'aimer était tout un — vous avez voulu, sans doute, demander au sentiment l'éloge de l'homme qui, indépendamment de ses autres mé-

Digitized by Google

rites, se distinguait avant tout par le sentiment si délicat et si supérieur que respirait sa personne et que traduisaient ses œuvres.

Si, pour répondre à cette attente, il suffisait de sentir, peut être ne serait-elle pas trop déçue : mais il faut exprimer encore, et là nous nous trouvons très au-dessous de la tâche. L'heureux privilége, en effet, de faire passer, chez les autres, les mouvements de notre âme, est trop rare pour que nous songions à y prétendre. Vous daignerez donc, nous l'espérons, vous rappelant par la pensée la figure que nous allons tâcher de reproduire, suppléer indulgemment à tout ce qui manquerait à notre pâle esquisse, pour s'élever à la hauteur d'un portrait et rendre le modèle.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Dernier venu d'une famille de sept enfants, HENRI-JOSEPH-CONSTANT DUTILLEUX, naquit à Douai le 5 octobre 1807.

Ce ne fut pas certes par la porte d'ivoire, et salué de bien riants auspices, qu'il franchit le seuil de cette vie dont il devait, hélas! sortir d'une manière si fatale et si prématurée. Son père, que la peste vint enlever à Bréda, où il exerçait les fonctions de directeur des hôpitaux militaires, et sa mère, qui peu après rejoignit dans la tombe celui dont elle portait le deuil, en firent, à l'âge de trois ans et demi, un pauvre petit orphelin, qu'heureusement recueillit son cousin et parrain, M. Dutilleux, notaire à Douai, qui, à partir de cette époque, le traita comme un enfant adoptif.

Digitized by Google

A l'ombre de ce toit hospitalier, Constant Dutilleux, passa de l'enfance à la jeunesse, et ne tarda pas à révéler les riches instincts, par lesquels la Providence avait voulu dédommager l'orphelin, en le dotant des agréments de l'esprit et des qualités du cœur.

Humaniste distingué, d'abord, dans les classes de grammaire, puis éminent dans les cours supérieurs, Dutilleux renonça au prix d'excellence qu'il avait su mériter en philosophie, et quitta le Lycée de Douai aux vacances de Pâques, lors qu'un arrêté de l'Université vint imposer aux consciences des élèves, une tyrannie contre laquelle se révolta celle de Dutilleux, si religieuse cependant et si pleine de foi.

II.

Destiné, à partir de cette époque, à reprendre l'office notarial de son cousin, Dutilleux entra dans l'étude de celui-ci, et sous la direction de M. Félix Robaut, son beau-frère, et de M. Wallez, professeur de l'Académie de dessin de Douai, consacra ses loisirs à l'étude du dessin pour lequel il montrait, depuis long-temps déjà, un grand entraînement et une merveilleuse aptitude.

La mort du notaire, et de douloureux événements de famille que nous devons passer sous silence, ayant fait disparaître tout espoir de réaliser le projet que l'on avait nourri jusque-là, Dutilleux partit de Douai en mai 1826, afin d'aller à Paris chercher un emploi dans l'une des imprimeries les plus renommées.

Digitized by Google

III.

Son arrivée et son installation sont racontées par lui, dans la charmante lettre que voici :

« J'arrive, mon premier soin est de vous écrire. La » route a été parcourue sans accident, et me voilà à » Paris. J'aurais bien envie d'avoir quelques regrets, » mais enfin il faut se faire un sort. Figurez-vous une » mansarde tapissée à moitié, une commode, une petite » table, quatre mauvaises planches pour bibliothèque. » Une fenêtre tout justement assez grande afin d'y pas- » ser la tête ; voilà mon gîte, que nous appellerons *mo-* » *destement* ma chambre. Avec ça quatre-vingt-dix-huit » marches pour y parvenir ; mais je m'en moque, je » suis assez maigre pour pouvoir grimper.

» Quand nous gagnerons de l'argent, il faut espérer » que nous descendrons, car ici pour monter en grade » il faut descendre. (1) A propos j'oubliais, je viens de » regarder mon lit, eh bien ! c'est un lit de camp sans » rideaux, mais c'est égal, comme le jour n'est pas ex- » trêmement fort, je n'en ai pas besoin. Du reste, je » plane sur une grande partie de la capitale. Mais je finis » car la tête me tourne. Je vais donner cette journée et » la suivante au repos, ensuite je commencerai mes » courses. Adieu, mes chers parents, je vous recom- » mande maman (2) vous savez qu'elle a besoin de conso- » lations. »

(1) Cette *chambre* devait lui coûter peu, quand en effet il descendit, son logis ne lui revint mensuellement qu'à 17 fr., « bottes comprises. »

(2) C'est ainsi qu'il appelait la femme de son cousin Dutilleux.

Digitized by Google

Béranger aurait-il mieux dit ?

Un mois plus tard il entra dans les ateliers de Fain ; mais l'excessive fatigue qu'il y prit ne tarda pas à l'en chasser ; le goût de la peinture, du reste, s'était chez lui transformé en une sorte de fièvre et de besoin irrésistible ; aussi, en septembre suivant, renonçant à Gros, auquel il avait pensé d'abord, se fit-il admettre parmi les élèves d'Hersent, puis chez Suisse à l'Académie, et finalement à l'école des beaux arts, en octobre 1827.

IV.

Essentiellement attractif et sympathique, Dutilleux, qui ne devait pas tarder à devenir l'un des sujets de prédilection du maître, plut tant à ses futurs camarades, quand ils le virent pour la première fois, qu'après quelques quolibets obligatoires et traditionnels, ils le dispensèrent des fameuses charges d'atelier, presqu'aussi redoutables alors que les épreuves maçonniques, si bien, ainsi qu'il l'écrit lui-même, « qu'il en fut quitte pour la peur. »

Madame Hersent l'avait également accueilli avec la plus grande bonté, il lui en eut une vive reconnaissance, que traduit sa lettre annonçant son admission à l'atelier :

« Tu sais que c'est hier que je devais aller chez » M. Hersent. J'y fus à l'heure indiquée, non sans un » grand tremblement. Je sonne : — Monsieur va rentrer, » veuillez l'attendre ; — on m'introduit, et je me trouve » en présence de Madame Hersent ; l'admiration pour un » aussi grand talent, ma frayeur habituelle, me mirent

Digitized by Google

» hors de moi. Mais sa bonté peinte dans ses regards, la » simplicité de ses vêtements et de ses paroles m'eurent » bientôt rassuré. — Monsieur veut entrer dans l'atelier » de mon mari ? Tenez, voyez cette gravure — et elle » déroule à mes yeux une gravure superbe dont l'auteur » venait de lui faire cadeau. Elle m'en fit remarquer les » beautés. Peux-tu te faire une idée du bonheur que j'é- » prouvai pendant ces courts instants? Il eût été parfait, » si je n'avais craint l'arrivée de son mari : mais c'est » lui qui me rassura. Sa première question fut de me » demander si c'était par goût ou pour m'en faire un » état que j'embrassais la peinture ; quand je lui eus dit » que c'était par goût, il m'approuva fort, m'entraîna » dans son atelier particulier, avec plus d'égards que je » n'en méritais, m'inscrivit sur son registre, et me » donna un billet pour son *massier*.

» Le logement qu'habite M. Hersent est magnifique. » Il a un jardin immense, pour Paris, et un atelier !! » Plus de vingt portraits ébauchés se disputent vos re- » gards, et auprès de cela des tableaux finis. Enfin, le » sceau du génie, de l'art est empreint partout.

» Madame Hersent n'est pas une jolie femme, loin de » là ; elle est de la taille de X..... d'une figure pâle et » allongée, mais des yeux ! On dit qu'elle peint bien, et » surtout depuis qu'elle est mariée. Je crois que son » mari retouche ses tableaux, elle lui fait aussi beaucoup » de bien. Il est telle figure dans les ouvrages de Ma- » dame Hersent qu'un homme n'aurait point su faire : » comme il est des Lettres de Sévigné qui sont inimita- » bles. Les femmes ont leur génie particulier, il fait » moins de bruit, mais il se fait entendre plus sûrement. »

Digitized by Google

V.

Les progrès de Dutilleux furent rapides, une ardeur sans égale, un travail obstiné le mirent bientôt hors de page et signalèrent un artiste véritable. Sa correspondance nous le montre dessinant et peignant tout le jour, employant les heures, qu'il aurait dû réserver pour ses repas, à donner des leçons de latin, afin d'augmenter son maigre pécule, et passant une partie de la nuit à écrire ses lettres et à lire les journaux, quand lui advenait « le bonheur d'en avoir. »

Si n'avait été la sévérité de ses mœurs, sa santé délicate n'eût pas tardé à souffrir de ce genre de vie ; mais protégé par une de ces affections que rien n'altère, vivant d'espérances et de souvenirs, il sut constamment éviter l'écueil que rendent si fatal les voix des syrènes ; aussi disait-il gaiement : « Mes draps ne me sentiront » pas cette nuit, c'est du temps perdu que celui du som- » meil,..... il est une heure du matin, mon cher X..... » il y a long-temps que je ne t'ai écrit, et pour que cela » ne dérange en rien le travail journalier, je ne me cou- » che pas. Un jeune homme qui vit sage, comme une » fille, peut bien de temps en temps se donner de ces » libertés-là. »

VI.

En dehors des inépuisables jouissances qu'il allait chercher dans la contemplation des maîtres, au Louvre ou au Luxembourg, et de celles plus intimes encore que

Digitized by Google

déjà lui inspirait, dans ses excursions du dimanche, le spectacle si doux et si varié de la nature qu'il aimait à admirer « seul et sans être dérangé » par les profanes qui ne savent ni en voir les beautés ni en comprendre les harmonies; la seule distraction qu'il se permettait était le théâtre. L'opéra, par le charme de la musique, à laquelle il était fort sensible, comme toutes les âmes poétiques, devait naturellement l'attirer, mais le Théâtre-Français avait sa préférence, et dans la pléïade de talents qu'il offrait alors, l'artiste qui l'enthousiasmait le plus était « *la divine Mars* » dont la voix émue et caressante allait droit à son cœur et en faisait vibrer les cordes.

Quand sa « bourse à sec » suivant son expressien, lui interdisait momentanément l'entrée de l'atelier, il courait au Louvre copier les vieux maîtres, notamment ceux des écoles espagnole et hollandaise, ou dessiner d'après l'antique, qu'il appréciait pardessus tout, et qui le faisait s'écrier « l'antique, l'antique, toujours l'antique. »

Il fit tant de ces copies, et il finit par les faire si bien, que, chose rare, les amateurs, voire même les marchands le distinguèrent; certaines commandes arrivèrent avec des demandes de portraits, et l'aidèrent à prolonger à Paris un séjour que l'épuisement de ses faibles ressources pécuniaires menaçait d'abréger.

Ses camarades d'atelier qui, mettant de côté toute jalousie, avaient franchement reconnu sa supériorité, le félicitaient, au point que lui, toujours si timide et si modeste, se décidait à dire « je réussis bien mes copies, » mes camarades en sont étonnés : l'autre jour que je » copiais pour mon usage une tête d'après le Titien, ils » m'affirmèrent qu'on ne l'avait pas encore rendue aussi

Digitized by Google

» heureusement, et je puis les croire, car, entre nous » nous ne nous flattons pas. »

VII.

Bien que toujours plein de respect pour le caractère d'Hersent, Dutilleux n'avait pas tardé à devenir moins admirateur du genre de talent de ce maître. Une correction froide et compassée, une science incontestable, sans doute, mais incolore et trop scholastique, n'était point ce qui convenait à l'ardeur du jeune disciple.

On était du reste en pleine réaction contre David et son école, le mouvement artistique avait pris naissance en même temps que le mouvement littéraire. Sur ces deux terrains la lutte se trouvait engagée entre les *classiques* et les *romantiques;* au moment où Lamartine et Victor Hugo se posaient en chefs d'une nouvelle phalange, Géricault et Delacroix surgissaient en révolutionnaires, et protestaient hautement contre tout ce qui marchait sous la bannière de Gérard, de Gros, de Guérin et de Girodet.

IX.

Dans une semblable lutte, Dutilleux n'hésita pas, il se jeta résolument du côté où étaient la fougue, la passion, la vie, avec les génies de Delacroix et de Victor Hugo. Au salon de 1827, les œuvres qu'il distingue sont celles de Coignet, de Scheffer, de Devéria et de Delacroix.

Digitized by Google

En 1829, Coignet, Scheffer, Devéria lui-même ne l'étonnent plus, ses hommes sont Delacroix et Ingres (chose assez singulière). « Il vient, écrit-il, de s'ouvrir, » rue Vivienne, une exposition permanente, où, moyennant rétribution, on peut exposer ses tableaux ; les » mauvaises choses y abondent, les bonnes, au contraire, » y sont rares; ancienne et nouvelle école, tout cela, se » perd en compagnie, on cherche plus à faire beaucoup, » qu'à faire bien. Ingres et Delacroix voilà les seuls que » je vois se soutenir au milieu de ce débordement, les » Deveria et autres disparaissent, mais Delacroix, mais » Ingres, voilà des hommes dont le pinceau ne peut pas » errer. »

En 1830, Delacroix lui apparaît comme tenant seul et sans partage, le sceptre de la peinture d'histoire. « Je » t'envoie tout ce que tu me demandes, tu as tout ce » qu'il y a de mieux en lithographie, Charlet, Decamps, » Roqueplan..., et pourtant eux-mêmes sont bien petits » auprès des anciens. Toutefois, il existe un peintre, un » véritable peintre, le seul qui ne copie point, c'est Dela- » croix. Voilà mon grand homme, voilà celui dont les » tableaux portés au Louvre ne feront point tache, comme » tels et tels, introduits dans la grande galerie ; depuis » quelque temps. Il vient de paraître de lui deux belles » lithographies, un lion et un tigre, c'est beau comme » un Delacroix, je n'en sais point le prix, je n'en sais » que la beauté. »

Cette opinion définitivement assise, et ajoutons-le, parfaitement justifiée, ne s'est point modifiée depuis. Remarquons, toutefois, que s'il paraît aujourd'hui naturel d'entendre porter ce jugement sur l'illustre maître,

Digitized by Google

auquel la France doit d'immortels chefs-d'œuvre, qui depuis 1822 a successivement produit : le *Massacre de Scio*, les *Croisés à Constantinople*, la *Bataille de Taillebourg*, *Médée furieuse*, la *Barque du Dante*, et tant d'autres toiles non moins admirables; qui a décoré la Bibliothèque du Palais législatif; fait le plafond de la galerie d'Apollon et les peintures murales de la Chapelle des Anges, à St-Sulpice, il fallait une certaine intuition pour le porter aussi sûrement alors que, par suite de la jalousie des uns et des colères des autres, une critique acerbe et violente s'acharnait contre le grand novateur.

X.

L'indépendance qui l'avait fait quitter le collége et qu'il conservait dans ses appréciations d'artiste, Dutilleux la témoignait en toute circonstance : sa correspondance de cette époque en fournit plus d'un exemple.

A propos d'un incident fâcheux, qu'avait fait naître la distribution des prix à l'Institut, Dutilleux écrivait :

« On a aujourd'hui rendu les grands prix. Je sors de » l'Institut, j'en sors indigné, et certes je n'en rapporte » pas les souvenirs et les sentiments que je croyais y » devoir naître en moi. Eh quoi! dans ce siècle, ne » pourrons-nous plus sortir de chez nous sans danger, » et ne nous attire-t-on dans les fêtes publiques que » pour nous y faire sentir plus fortement l'oppression » qui nous accable? et la crainte des sabres et des » baïonnettes ou des prisons nous empêchera-t-elle d'al- » ler applaudir nos camarades triomphants, et d'aider

Digitized by Google

» au premier effort du génie? M. X..., homme respec-
» table, sans doute, par son âge et son érudition, mais
» bien ennuyeux par la manière de s'énoncer, et surtout
» par le froid glacial de ses dissertations, avait pro-
» noncé l'année dernière à pareille solennité, un très-
» long discours. Les jeunes gens, on le sait, ont fort
» peu de patience, surtout quand un désir violent les
» agite. Ceux qui écoutaient l'honorable orateur témoi-
» gnèrent leur impatience par des murmures et même
» par des *chut* assez prononcés, ce qui n'empêcha pas
» M. X..., de continuer, il fit bien sans doute; mais ce
» qu'il n'eût point dû faire, c'était de s'exposer à un
» deuxième affront. Cette année, loin de se retirer, au
» lieu d'un discours il en prononça deux. Le premier
» fut entendu assez patiemment, les trois quarts du se-
» cond aussi; enfin, les vents trop long-temps contenus
» commencèrent à s'échapper, et l'orage grossissant
» couvrit bientôt la voix de l'orateur. Le vieillard se
» fâche, il s'emporte même, et s'échauffant, mais trop
» tard, il donne aux jeunes gens un nom que je ne me
» rappelle plus, mais à peu près équivalent à celui de
» *canaille*. Et alors les *chut* et les murmures de redou-
» bler; enfin, tout à coup et au moment où le tumulte
» va cependant cesser, débusque par un des coins de la
» salle une troupe de gens armés faisant mine de mettre
» les jeunes gens dehors. On se querelle, l'épouvante
» saisit les femmes, elles sortent en désordre des gale-
» ries, laissant derrière elles leurs châles et leurs cha-
» peaux; les fusils avancent, mais les cris : à la porte
» les soldats, à la porte, partent de tous côtés. Les af-
» faires allaient tourner très mal, et il serait arrivé des

Digitized by Google

» malheurs, si les soldats, soit qu'ils fussent effrayés de » leur propre faiblesse, soit qu'ils eussent reçu un ordre » supérieur, ne se fussent retirés assez en désordre. Les » esprits se calmèrent, et je crois que l'orateur jura, » mais un peu tard, etc.... La musique succédant bien- » tôt acheva de remettre les esprits ; la musique a tant » d'empire sur nous ! Tu vois donc que le sanctuaire des » arts a été violé par des gens armés. Où se réfugiera- » t-on, si Mars vient nous frapper même sous les yeux » et derrière l'arc d'Apollon, et si ce Dieu cruel vient » victimer les Muses en égorgeant leurs nourrissons dans » leur sein? On espère que personne n'a été blessé, je » le désire, mais il est plus que fâcheux de voir une fête » de famille troublée par l'appareil militaire. »

Dans un moment où, le croyant un peu à l'étroit peut être, l'un des membres de sa famille lui demandait s'il ne lui fallait pas d'aide, il répondait : « Je vous remercie » tous de votre sollicitude et de vos offres, je n'ai pour » le moment besoin d'aucun secours de mes chers » frères; si les circonstances m'étaient contraires, je » n'hésiterais pas à implorer leur appui ; toutefois, je » chercherai à ne leur causer aucun embarras, car je » sais par expérience que l'on se met, pour ainsi dire » sous la dépendance de celui qui vous oblige : et comme » il est possible que je ne me conduise pas toujours sui- » vant votre manière de voir et vos désirs, je veux au » moins que vos conseils ne ressemblent en rien à des » ordres. »

Il écrivait également : « Je méprise trop les cancans » et la race cancanière pour m'en occuper un seul ins- » tant, ma conduite est toujours basée sur des règles

Digitized by Google

» fixes et invariables, j'espère qu'elle sera toute ma vie » celle d'un honnête homme. »

Puis « Adieu, parle de moi le moins possible, j'aime » peu que le public s'entretienne de mes actions, quoi » qu'elles soient à l'abri de tout reproche. »

XI.

Cette nature si fière n'était pas moins sensible ; chacune des lettres de Dutilleux témoigne de la bonté de son âme, de sa religion pour les bienfaits, de son culte pour les souvenirs.

Au jour anniversaire du décès de son cousin, il dit : « Je finis, car je suis triste, très triste..... il y a un an » à pareille heure, hélas ! mon second père me quittait » pour toujours, et j'étais à Arras, et celui qu'il avait » élevé comme son fils ne lui a point fermé la paupière, » mes yeux se remplissent de larmes, adieu, adieu tous, » adieu. »

A l'annonce de la mort d'un ami, il soupire ces touchantes paroles : « Pauvre Verhague..... il paraît que » j'aurai plus d'une tombe à visiter à mon retour..... » et ce pauvre Demonchy, encore et toujours, ah !

» Si, vers les lieux où leur cendre repose,
» Le sort ramène un jour mes pas errants,
» Sur leur tombeau j'effeuillerai la rose,
» Mes pleurs diront : nous eumes un printemps. »

Il ne fallait pas, afin de l'émouvoir, que les choses lui

Digitized by Google

fussent personnelles, tout ce qui était grand, noble, généreux, tout ce qui était souffrance surtout, trouvait un écho dans son cœur; il appartenait, en effet, à ceux auxquels on peut appliquer ce beau vers du Cygne de Mantoue :

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.

La lecture d'une relation sur l'infortuné prince de la Moskowa inspire à Dutilleux ces lignes : « Sais-tu que » le *Mémorial* est parfois intéressant, et que parmi tout » le fatras d'esprit à la mode on trouve des choses bien » pensées et vigoureusement peintes! l'article sur le » général Ney m'a surtout frappé. J'ai versé de bien » douces larmes avec cette bonne sœur de charité. Dans » le temps où nous vivons, où bientôt la pensée d'un » frère ne parviendra plus vierge à son frère, on aime » à se cramponner à tout ce qui rappelle une époque » plus glorieuse, on se plaît à verser des pleurs sur ces » anciennes gloires en un jour élevées et renversées en » un jour. Malheureusement pour X..., cet article n'est » pas de lui, mais n'importe, bravo.... bravo, il vaut » mieux plaire par le génie des autres, qu'ennuyer avec » le sien. »

Quelle sève, quel élan, où trouver plus d'énergie alliée à plus de douceur ?

XII.

En 1830, voyant son patrimoine presque totalement

Digitized by Google

dépensé, ne voulant pas faire un métier de la profession d'artiste, qu'il considérait comme un sacerdoce, et se sentant assez fort pour voler de ses propres ailes, Dutilleux songea au retour.

Vainement lui parla-t-on d'un voyage soit en Suisse, soit dans les Ardennes, dont on offrait même de le défrayer, « non, répondit-il, il y a quatre ans, j'aurais » fait le tour du monde, rien n'égale la présomption d'un » élève sortant du collége; il y a trois ans j'aurais fait » volontiers le voyage de Rome; il y a deux ans je suis » venu encore volontiers à Paris; il y a sept mois j'y » suis venu à contre-cœur et je m'arrange à pouvoir » m'en passer pendant un certain temps; je suis plus » que las de cette vie errante et vagabonde, je veux » chercher enfin à reposer ma tête. D'ailleurs un voyage » de cette espèce ne me plairait plus. Je n'ai point une » santé à supporter tant de fatigues, et puis le profit que » j'en retirerais serait bien mince. Eh! mon Dieu, » pourquoi courir si loin? Il n'est point de nature in- » grate qui ne puisse se plier à la peinture, il s'agit de » la saisir par son vrai caractère. »

Ces lignes trahissent une certaine lassitude, en voici d'autres qui sentent le découragement : « Quant au goût » décidé de mon gentil filleul pour la peinture, je désire » beaucoup qu'il l'abandonne au plus tôt et dans son in- » térêt, je sais ce qu'il en coûte pour vouloir être ar- » tiste.... Défions-nous de l'ambition, elle nous tue, bor- » nons nos désirs, pourquoi les étendre au-delà de no- » tre sphère? »

Digitized by Google

XIII.

C'était plus qu'il n'en fallait pour que Dutilleux mît ses projets à exécution. En mars, il revint à Douai, et là comme autrefois Antée touchant la terre, il retrouva immédiatement ses forces premières au contact de sa famille.

Il ne voulut pas néanmoins rester à Douai, où sa peinture « n'était pas en odeur de sainteté. » Une médaille obtenue à Cambrai, avait froissé ces envieuses susceptibilités, qu'offense toujours dans les petits cercles surtout quiconque revendique sa place au soleil et dépasse le niveau de la médiocrité.

Donc, après quelques mois consacrés à l'amitié et au repos dont il avait le plus grand besoin, Dutilleux vint se fixer à Arras, où du reste son parent, M. Seiter, chef d'une institution florissante, l'appelait pour lui confier son cours de dessin.

XIV.

L'arrivée du jeune professeur fut tout un événement; rompant avec la méthode suivie jusqu'à lors, il proscrivit les pointillés à entrecroisements minutieusement dégradés, et les hachures calligraphiques du crayon, pour les remplacer par le rendu simple et naturel de l'estompe, puis aux modèles gravés il substitua la bosse et l'étude d'après nature.

Ce renversement, si rationel cependant des idées reçues, ne s'opéra pas sans effort; bien des parents

Digitized by Google

s'étonnèrent lorsqu'on leur rapporta des études d'après un plâtre inconnu, habitués qu'ils étaient à meubler leurs appartements avec les académies immobiles de Romulus, d'Hersilie, de Léonidas, et les invariables sujets de Mazeppa.

Mais rien n'y fit; l'artiste résista, sa théorie prévalut, et ceux là qui l'avaient d'abord attaquée ou mal comprise finirent par la préconiser.

XV.

Les mesquines rivalités dont Dutilleux avait cru se débarrasser en quittant Douai, le suivirent à Arras.

« Il n'est sorte de méchancetés, écrit-il, que l'on ne » fasse courir ici sur mon compte; je crains bien d'être » longtemps avant de détruire les préventions qu'elles » font naître dans les esprits. Je ne suis pas né pour le » bonheur..... Je travaille pourtant fort et ferme, et » j'ai besoin de travailler pour répondre à des paroles » par des faits. Il faudra bien enfin que justice se fasse. »

Oui certainement, tôt ou tard, sonne l'heure de la justice. Heureusement pour Dutilleux, la réparation n'arriva pas *pede claudo*. La réputation de l'artiste, en effet, s'établit rapidement; en dehors de ses cours, des élèves vinrent, l'horison s'éclaircit pour lui tellement, qu'il crut pouvoir partager une existence modeste mais qui s'assurait avec celle qui, de compagne de ses jeux d'enfance, était devenue l'amie de sa jeunesse, et le 7 mai 1832, il épousa M^lle^ Virginie-Julie Hallez, dont l'affection, le dévouement, les soins qui ne lui faillirent

Digitized by Google

jamais, l'aidèrent à supporter les épreuves qu'il devait traverser et adoucirent ses moments suprêmes !

XVI.

Trois mois après ce mariage, et fort heureux de cette vie nouvelle qui, cependant, ne devait, comme presque tout ici-bas, lui faire goûter qu'un miel mélangé d'absinthe, Dutilleux écrivait :

« Nous demeurons maintenant dans une petite maison » rue des Promenades, nous l'occupons toute entière. » J'ai assez d'élèves et de besogne, me voilà casé et je » me trouve bien. »

Les élèves affluaient tant, en effet, ainsi que les demandes de portraits et de tableaux d'église, que bientôt il fallut déménager afin d'agrandir l'atelier où Dutilleux devait continuer à enseigner et à travailler pour lui-même ; il transporta donc ses pénates près de l'hospice, puis dans la maison qu'habite toujours son gendre, M. Desavary.

Deux ateliers s'ouvrirent simultanément : l'un pour les demoiselles, l'autre pour les jeunes gens ; ce fut dans ce dernier que se formèrent ou se perfectionnèrent, soit comme artistes, soit comme amateurs, de nombreux élèves parmi lesquels nous citerons MM. Detrez, Wagrez, Collette, Sanson, Liénard, Delaporte, Deusy, Saudeur, Edmond Leclercq (qui pour un moment donna des espérances telles, que Dutilleux écrivait joyeusement : « J'ai fait un élève plus fort que moi, ») Dubois, Thépaut, Pamart, Xavier Dourlens et Gustave Colin, qui devait

Digitized by Google

raconter la vie du maître (1), dont il fut tant aimé, et qui sut pronostiquer si bien les succès que lui réservait un prochain avenir. Il est souvent question de M. Colin dans la correspondance de Dutilleux, nous en extrayons ces deux passages :

« Adieu, amitiés à tous, et surtout à mon cher Gustave. » Ce grand gaillard là a pris une place à sa taille (2) » dans mon affection. — A mon arrivée, j'ai vu notre » Gustave, il marche à grands pas (sans calembourg), le » soleil du Midi l'embrâse et l'exalte, il est chauffé à » blanc, ses toiles vont s'en ressentir. Ce grand diable » grimpe avec une ardeur sans pareille et ira haut. »

XVII.

Les leçons en province n'étant guère productives, les commandes de tableaux d'église et de portraits n'étant point non plus une mine inépuisable, et nommé principal du collége de Saint-Pol, M. Seiter ayant fermé son institution, Dutilleux, dont les charges augmentaient

(1) *Constant Dutilleux, sa Vie et ses Œuvres*, brochure grand in-octavo de 160 pages. — Arras 1866, Alp. Brissy. Edition de luxe avec encadrements rouges.

Voir également la courte, mais substantielle notice, figurant en l'*Annuaire* de M. Parenty, avec la signature C. L. (1866).

La lettre adressée au rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais*, n° du 3 novembre 1865.

Et différents articles insérés au *Courrier*, au *Propagateur* et dans l'*Impartial* de Douai.

(2) M. Colin est, on le sait, de très haute taille.

Digitized by Google

du reste, en raison de l'accroissement de sa famille, dut se créer de nouvelles ressources en obtenant un brevet d'imprimeur lithographe, et en montant un magasin de papeterie, de bronzes et d'objets d'art.

Quoiqu'il ne s'occupât que très accessoirement du commerce, la correction des épreuves et la tenue des écritures lui prirent néanmoins bien des moments jusque vers 1850, époque à laquelle, se vouant entièrement à sa chère peinture, il lui consacra toutes les heures que lui laissaient libres, et le cours qu'il professait au monastère des Dames Bénédictines, et les leçons qu'il ne consentait plus que très exceptionnellement à donner.

XVIII.

De 1832 à 1850, les principales choses qui émergèrent de la vie artistique de Dutilleux sont :

Ses comptes-rendus des expositions de peinture ouvertes à Arras et à Douai en 1833-1835 (1) et 1838 (2) publications intéressantes, dont la première surtout, plus étendue que les autres, et insérée au *Courrier du Pas-de-Calais*, dans les nos des 2, 4, 6, 8, 10, 12, 16, 20 et 26 septembre, constitue une œuvre des plus sérieuses et des plus remarquables.

(1) Brochure in-4° illustrée, publiée par M. Robaut.

(2) *Gazette de Flandre et d'Artois*, nos des 13 octobre, 17, 18, 24 et 25 septembre.

Digitized by Google

Son admission aux Salons de 1834 (1) et de 1849 (2). L'une des deux toiles figurant à cette dernière exhibition fut ainsi appréciée :

« *La Fantaisie* (3) est une charmante petite réalité que » tout le monde a rencontrée dans ses promenades soli- » taires ; un petit coin rempli d'ombre, où l'on voit » ruisseler de tous côtés les rayons d'un soleil magique; » un petit coin au bord d'un ruisseau paisible et gazouil- » lant sous les feuilles ; un petit coin où l'on voudrait » vivre toute sa vie loin de la politique, loin du specta- » cle navrant du monde réel, loin des déceptions, loin » des défections ; un petit coin où l'on voudrait être ou- » blié de tous, et oublier tout, avec un cœur pour seul » complice de son égoïste félicité. »

Appréciation exacte, *la Fantaisie* était en effet si poétique et si pleine de mélancolie, qu'elle disait réellement tout cela.

Une excursion en Belgique, d'où il revint enthousiasmé de Rubens, que bien mieux qu'au Louvre il avait appris à connaître à Anvers, à Gand, à Malines et à Bruxelles.

Un voyage au Tréport, qu'il devait revoir avec son ami le statuaire Bion, en 1847, avec nous en 1864, 1865 et cette dernière fois en compagnie de M. Corot.

Les relations qui s'établirent entre Eugène Delacroix et lui en 1839, à l'occasion d'Edmond Leclercq ; celles qu'il commença en 1847 avec M. Corot ; relations d'où

(1) *Un Ermite en prières*, — à M. de Chauvigny.
(2) Paysage. — *Ruines*.
(3) Paysage. — *Fantaisie*, — à M Bollet.

Digitized by Google

naquirent deux amitiés, solides, durables, comme celles existant entre gens qui se comprennent, s'estiment, se respectent, et que rien ne peut dénouer, excepté la mort.

XIX.

La connaissance de M. Corot et de Dutilleux se fit d'une manière assez piquante.

Charmé par les œuvres que M. Corot avait exposées en 1847, et qui respiraient cette incomparable fraîcheur et ce sentiment si distingué dont seul il a le secret, Dutilleux, de retour à Arras, écrivit au maître pour lui demander une toile. Malgré son immense talent, trop réservé pour être immédiatement senti par la foule, M. Corot goûté seulement des artistes et des amateurs, n'avait guère vendu de tableaux qu'à ses confrères et aux princes d'Orléans. Si bien que son père et toute sa famille, méconnaissant son génie, le considéraient comme fourvoyé dans une carrière sans avenir, et ne l'appelaient que ce *pauvre Camille*.

La lettre de Dutilleux, admirative et louangeuse, tomba entre les mains de M. Corot père, qui n'en pouvant croire ses yeux, et frappé de stupéfaction en voyant la réputation de son fils gagner la province, courut lui communiquer la missive, en l'accompagnant de termes encourageants et affectueux auxquels le *pauvre Camille* n'était guère habitué. Aussi bon fils qu'éminent artiste, M. Corot, touché de la demande et de ses résultats inespérés, envoya une toile délicieuse, se prit d'affection pour celui qui, l'interprétant si parfaitement, l'avait aussi

Digitized by Google

si parfaitement servi, et désira le connaître ; s'ensuivit une correspondance, puis une invitation à venir à Arras, que M. Corot accepta et qui fut le point de départ des visites que deux fois l'an il n'oublia plus de faire à son admirateur devenu son ami.

Presqu'au moment où il recevait le paysage de M. Corot, Dutilleux recevait également une admirable esquisse de l'*Éducation d'Achille*, que lui offrait Delacroix, en témoignage de la sympathie toute particulière qu'il avait su lui inspirer.

XX.

Il serait difficile de dire, lequel de Delacroix ou de M. Corot, tenait la première place dans l'âme de Dutilleux.

Lorsque dans ses lettres il parle de Delacroix, Dutilleux dit : « C'est un *géant*. » En parlant de Corot, il dit : « C'est un *colosse*. » De Delacroix il écrit : « Il ne me » reste qu'un désir, qu'une ambition, c'est de laisser » quelques œuvres qui ne soient pas trop indignes des » maîtres que j'ai eu le bonheur de connaître et d'aimer, » qui soient bien l'expression de ma pensée, et surtout » de mon sentiment, résultat qui m'est peut-être dû » après tant de travaux..... La mort du maître l'a fait » encore grandir dans mon estime, je veux dire son œu- » vre, car quant à l'homme, il a toujours été pour moi » un géant. Delacroix est un maître immense, qui n'a pas » eu d'égal jusqu'à nos jours dans cette partie si impor- » tante de l'art qu'on appelle l'expression. Et par l'ex-

Digitized by Google

» pression je n'entends point les grimaces de telle ou » telle physionomie, mais ce qui résulte de l'agencement » général des lignes, du mouvement complet du corps, » et des membres, du jeu de tous les muscles, puis de » l'effet obtenu par un choix de couleurs en harmonie » avec le sujet. A ce titre, je le répète, Delacroix n'a » point eu de devancier qui puisse lui être comparé, nul » n'a eu, à un degré égal, cette force et cette souplesse, » courrier au jarret d'acier, qui dépasserait plutôt le but » que de ne pas l'atteindre. Nous avons parlé de l'*Hé-* » *liodore* de Raphaël, à propos de celui de St-Sulpice. » J'ai revu les deux à cette occasion, et dussé-je passer » pour un fanatique, sinon pour un ignorant, je n'hésite » pas à dire que le héros a été beaucoup mieux compris, » beaucoup mieux exprimé par Delacroix. »

De Corot : « Je ne sais pas si Corot n'est pas encore » supérieur à Delacroix; Corot est le père du paysage » moderne. Il n'est pas un paysagiste qui ne procède de » lui. — Je n'ai jamais vu un tableau de Corot qui ne fût » beau, une ligne qui ne fût quelque chose. — Parmi » les peintres modernes, Corot est celui qui, en tant que » coloriste, a le plus de points d'analogie avec Rembrandt. » La gamme est dorée chez l'un et grise chez l'autre, » mais tous deux se servent des mêmes moyens pour » arriver à la lumière et faire valoir un ton l'un par » l'autre dans l'entière harmonie. En apparence, leurs » procédés semblent contraires, mais le résultat voulu » est le même. Dans un portrait de Rembrandt, tous les » détails se fondent dans l'ombre, pour forcer le regard » à se porter sur un point unique mieux caressé que les » autres, les yeux souvent. Corot, lui, sacrifie au con-

Digitized by Google

» traire les détails qui sont dans la lumière, extrémités » d'arbre et autres, et vous ramène toujours à l'endroit » où il a décidé de toucher l'œil du spectateur. »

XXI.

Le succès de ses deux amis, lorsqu'ils n'étaient point aussi complets et aussi éclatants que possible, ne suffisaient point à l'affection de Dutilleux, « le tableau de » Corot (nous disait-il), que vous avez vu chez M. X..., » n'était plus la propriété de l'artiste, je l'avais bien » prévu, il appartient réellement au marchand. Rien ne » sort maintenant de chez le peintre que comme objet » vendu. Nous n'en sommes plus au temps où ma com- » mande d'un tableau de deux cents francs était un » événement. Seulement le goût est aux bagatelles, et » dans ce sens tout est enlevé. Mais les belles choses, les » choses sérieuses du maître, lui restent : petits que nous » sommes, nous n'apprécions d'un tel colosse que les » petites qualités, et l'on ne prend que ses petites œuvres. » Pour moi, qui gémis de tout ceci, je me console en » songeant que j'ai *un peu* devancé l'opinion publique » en ce qui concerne Delacroix et Corot ; cela me donne » quelque confiance en mon propre jugement et me » permet de penser que plus tard je pourrai avoir plei- » nement raison sur tous les points. Ce que l'on traitait » chez moi de folie ou tout au moins de *toquade*, serait » tout bonnement la vérité. »

Soit qu'il causât, soit qu'il écrivît, Dutilleux parlait rarement de Delacroix sans parler de M. Corot, et réci-

Digitized by Google

proquement, toujours leurs noms se mariaient dans ses expressions, parce que toujours il les confondait dans ses pensées et dans son cœur.

XXII.

Il collectionnait avec amour tout ce qui reproduisait leurs œuvres, et n'admettait aucune critique en ce qui les concernait. Il ne souffrait pas qu'on leur contestât quoique ce soit, et à la moindre petite attaque, lui toujours si calme et si tolérant, les défendait avec une vivacité qui parfois touchait à l'emportement. Leurs imperfections ou leurs inégalités (et qui n'en a pas?) constituaient à ses yeux de nouveaux mérites, enfin, comme tous ceux qui aiment véritablement, l'attachement qu'il vouait à ses deux amis était exclusif, passionné, sans limites.

Nous sentons parfaitement les critiques qu'au point de vue du raisonnement l'on peut adresser à ces idolâtries, et ne contestons nullement à ceux-là surtout chez lesquels le cœur se subordonne à l'esprit, le droit de taxer Dutilleux d'exagération et de fétichisme. Mais ce n'est pas nous qui aurons ce courage ; le dévouement est chose trop rare pour qu'on marchande quand d'aventure il se rencontre ; et nous ne savons qu'applaudir à celui qui, oublieux de lui-même, appelant généreusement sur ceux qu'il aime tous les succès et toutes les gloires, ne se réserve que le bonheur sacrifié d'acclamer leurs triomphes et de tresser leurs couronnes.

Hâtons-nous d'ajouter que l'affection de Dutilleux

Digitized by Google

obtint de ses illustres amis la plus noble et la plus douce des récompenses. Le considérant en effet ainsi que leur égal, sinon par le talent, du moins par le caractère; Delacroix et M. Corot lui rendirent hommage pour hommage, leur correspondance est là qui le prouve (1).

XXIII.

Nous ne saurions, en rappelant les affections de Dutilleux pour les hommes qu'il avait devinés, compris et admirés, passer sous silence celle qu'il eut pour M. Grigny.

A première vue, Dutilleux distingua dans ce compatriote, alors inconnu des uns et méconnu des autres, « l'héritier direct des sublimes maçons du moyen-âge, » retrouvant dans son seul génie le secret effacé des

(1) L'estime que pour Dutilleux professait Delacroix se manifeste jusque dans les lettres qu'il adressait à des tiers. Toutes celles que l'illustre maître voulut bien nous écrire sont pleines de ce sentiment, l'une d'elle se termine ainsi :

« Je ne puis, de mon côté, vous remercier assez de tout ce que vous » me dites de flatteur et d'aimable dans votre lettre; vous avez pour » ami un homme qui est habitué à me gâter beaucoup, et il vous » aura communiqué une partie de ses sentiments. Je ne puis également » que reporter sur vous, monsieur, la haute estime que je professe » pour M. Dutilleux, *dont l'amitié me touche et m'honore à un point* » *que vous, son ami, devez facilement apprécier.*

» Veuillez être assez bon pour le remercier en mon nom de sa » bonne lettre, et pour lui dire que je suis enchanté de n'être pas » arrivé trop tard avec mon St-Michel.

» Recevez aussi, monsieur, etc. »

Digitized by Google

» belles œuvres gothiques (1), » l'éminent architecte qui devait doter sa ville natale des églises des Dames du St-Sacrement, des Dames Ursulines, de la paroisse St-Géry; élever celles de Genève, de Valenciennes, et auquel n'a manqué, pour bâtir des Cathédrales comme celles de Robert de Luzarches, et s'inscrire à côté des plus glorieux constructeurs de l'époque ogivale, que l'occasion, et quelque chose encore, que l'impartiale postérité dira sans aucun doute; mais que nous devons taire ici.

XXIV.

Pendant toute l'année 1850, et jusqu'en août 1851, Dutilleux passa ses journées à faire, dans l'atelier, des portraits, des paysages, des tableaux de genre, des natures mortes; et ses soirées à croquer tantôt avec la plume, tantôt avec un roseau, tantôt même avec le doigt, de charmantes fantaisies préparées ainsi sur des papiers roussis et terminées avec quelques rehauts de couleurs, genre qui lui fut propre et dans lequel il excella. C'était merveille de voir chaque matin ce qu'avait enfanté de ces délicieux croquis la dernière veillée. L'atelier en était plein, on pourrait dire jonché; car ils trainaient jusque sur le plancher. Arrivait-il que par mégarde on marchât sur l'un d'eux; fort bien, disait le maître, voilà un accident heureux, et en deux coups de pinceaux il avait rétabli l'effet, ou créé une fantaisie

(1) *Discours de réception* de Dutilleux à l'Académie.

Digitized by Google

nouvelle. Si le maladroit paraissait trop peiné, force lui devenait d'accepter, à titre de consolation, le croquis restauré; pas de refus possible, car alors le croquis et son cadre étaient remis à domicile; Dutilleux, toujours généreux, se montrait tellement prodigue de ces délicieux caprices, qu'il ne trouvait pas mauvais qu'on lui en prît sans même les demander.

XXV.

Vers la fin d'août 1851, Dutilleux alla s'établir à Barbizon, pour deux mois, qu'il passa dans la forêt de Fontainebleau. Il en revint avec force études, et surtout avec un amour infini pour ces grands arbres, sous les ombrages silencieux desquels il devait désormais chaque année, à pareille époque, retourner passer ce que par antiphrase probablement il appelait ses moments de repos.

A partir de cet automne qui pour lui fut, sinon la révélation et le point de départ d'idées nouvelles, du moins la réalisation et le développement d'idées anciennes demeurées à l'état de projet, Dutilleux ne resta plus dans son atelier que pendant la saison d'hiver, et employa le reste de l'année à peindre d'après nature, depuis l'aurore jusqu'à onze heures du matin, rappelé qu'il était par ses cours, et depuis trois heures jusqu'au crépuscule.

Le temps, quel qu'il fût, ne l'arrêtait point. On était certain, malgré les vents, les pluies et la chaleur, de voir son parasol tendu aux endroits qui tour à tour deve-

Digitized by Google

naient tributaires de ses pinceaux, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Anzin, Achicourt, Saint-Laurent; tantôt entouré d'élèves, tantôt seul, il travaillait sans relâche, toujours étonné que le soleil disparût de l'horison, et toujours frémissant de ne pouvoir en retarder la marche. Cela dura jusqu'en 1855.

XXVI.

Entre-temps, il exposa aux salons de 1850, (1) de 1852, (2) de 1853, (3) et fit, en 1854, le voyage de Hollande avec son ami M. Corot, qu'il quitta à Rotterdam, pour gagner les Ardennes, où il devait séjourner.

Ce fut à cette époque que vous lui fîtes l'honneur de l'appeler au milieu de vous, et le 24 mai il vous en remercia par le remarquable discours sur lequel nous reviendrons bientôt.

XXVII.

En mars 1855, la mort d'une charmante petite fille, vint rouvrir au cœur de Dutilleux une blessure que la perte de deux autres enfants lui avait déjà faite, et qui

(1) Portrait de M. Octave Petit.
Nature morte, — à M. de Galametz.
(2) Portrait de M. Robaut père.
Le Cardinal de la Tour d'Auvergne sur son lit de mort. — au Musée d'Arras.
(3) Portrait de Madame Thésée Hallo

Digitized by Google

cette fois se cicatrisa si difficilement que dix ans plus tard il nous écrivait : « Je finis d'écrire à un malheureux » père qui vient de perdre une fille de deux ou trois » ans. Ce pauvre ami doit être bien à plaindre, et son » malheur a réveillé chez moi et autour de moi de fort » tristes souvenirs. Vous savez ce que m'a coûté ce ter- » rible sacrifice !.... Mais ce dont vous ne vous doutez » guère, c'est que cette douleur n'est pas amortie, que » je la sens vivante encore au fond de mon cœur, et que » cette gaité que l'on me voit parfois, n'existe qu'à la » surface et ressemble beaucoup à un spasme nerveux. » Enfin ! »

Après quelque temps d'une prostration morale et physique excessive, Dutilleux reprit ses études d'après nature avec plus de fièvre que jamais. Il voulait s'étourdir ! Souvent ses yeux se voilaient de larmes, ses sanglots éclataient ; mais passant nerveusement la main sur son front comme pour en arracher une obsession importune et secouant ses longs cheveux bruns que les chagrins argentaient et commençaient à éclaircir, il reprenait la besogne. Ce qu'il fit ainsi dans l'été de 1865 est vraiment incroyable.

XXVIII.

En 1857 il exposa trois merveilleux paysages (1) et la

(1) *Route de Barbizon à Fontainebleau*, — à M. Bellon.
Vue prise dans les rochers du Bas-Bréau.
Vue de la Sablière près l'Épine, — à Madame Dutilleux.

Digitized by Google

tête de son fils Pierre, que le critique de l'*Univers* « n'hésita pas à placer au rang des bons portraits de l'exposition. » (1)

En 1858, Dutilleux qui avait offert une toile à M. Hédouin, en reçut les vers suivants, dont les premières strophes dépeignent ce tableau :

A la fin d'un beau jour d'automne,
Souvent j'aime à me promener,
Alors que l'insecte bourdonne,
Que le soleil va décliner.

Une teinte mélancolique
S'étend sur les champs et les bois,
Au loin, de l'église gothique
La cloche fait bruire sa voix.

Une vapeur douce et légère
Vient envelopper le côteau ;
Au bercail rentre la bergère,
Pressant le pas de son troupeau.

Sur les arbres d'un vert plus sombre
Souvent un rayon lumineux
Par intervalle chasse l'ombre ;
Le ciel est calme, harmonieux.

Je rêve au soir de notre vie,
A nos plaisirs hélas si courts !...
A cette enivrante folie
Qui charme et tourmente nos jours.

(1) Numéro du 25 septembre 1857.

Digitized by Google

Au milieu du vide funeste
Que la mort creuse autour de nous,
Heureux si l'amitié nous reste
Et nous endort sur ses genoux !

En regardant le paysage
Digne d'Huysmans et de Stella,
Dont hier tu m'as fait hommage,
Dutilleux, j'ai vu tout cela.

Merci ! ... J'honore la carrière
Que tu suis avec tant d'ardeur,
Et ta place sera première
(1) Dans mon estime et dans mon cœur.

XXIX.

En 1859, Dutilleux exposa encore une vue prise dans les dunes de Dunkerque, et fonda la *Société Artésienne des Amis des Arts*, dont il fut l'âme, jusqu'au dernier moment, et sur laquelle son ombre plane encore aujourd'hui. On sait ce que lui doit cette société, qu'il présida titulairement jusqu'en 1860, honorairement depuis lors jusqu'en 1865. A laquelle il affilia comme présidents d'honneur, Delacroix, M. Corot, M. Barye, et en qualité de membres honoraires, Messieurs Paul Huet, Millet, Baron, Jules Breton, Chifflart, Diaz, Jules Noël, Armand

(1) *Impartial du Nord*, 9 avril 1858.

Digitized by Google

Dumaresecq, Louis Auvray, (2) Émile Thomas, Collette, et une foule d'autres artistes non moins distingués, peintres, graveurs ou statuaires.

XXX.

A cette même époque de 1859, Dutilleux forma le projet d'aller se fixer à Paris, afin de pouvoir s'inspirer plus directement des vieux maîtres, que toujours insatiable d'études, il voulait souvent revoir, se mêler davantage au mouvement artistique, se rapprocher de ses amis et de Fontainebleau. C'est à dire « du but de tous ses rêves, de sa forêt sacrée, de sa bien-aimée, de sa belle des belles, » pour lui jardin enchanté d'Armide, aux charmes duquel il ne pouvait plus se soustraire.

Le mariage de ses deux filles cadettes lui permit, en janvier 1860, de mettre ce projet à exécution.

Ce ne fut point sans efforts! Ce n'est point en effet sans combats intérieurs, sans déchirements et sans larmes, que l'on quitte le foyer domestique auquel on s'est assis pendant les trente plus belles années d'une vie dont l'on entrevoit déjà le déclin, que l'on brise avec ses habitudes, que l'on s'éloigne d'amis que l'absence doit attiédir, que l'on abandonne les lieux pleins des souvenirs de ses joies et de ses souffrances.... Dutilleux ressentit tout cela ; aux regrets qu'il éprouva de s'arracher

(2) Vice-président de la *Société libre des Beaux-Arts, Comité central,* directeur de la *Revue artistique et littéraire.*

Digitized by Google

à la maison enguirlandée de fleurs et résonnante encore des chants de l'épithalame, se joignit la douleur de délaisser la terre funèbre où des cendres chéries reposaient sous les branches de cyprès, mais il voulait s'asseoir à cette table ronde des vrais artistes où sa place était marquée depuis longtemps. Il y était attiré par un aimant doublement irrésistible, qui avait nom Corot et Delacroix ! Il partit en se retournant, mais il partit !...

XXXI.

La première visite qu'il reçut de Delacroix, le remplit de bonheur : « Je vous écris tout ému encore, nous di-» sait-il, et sous l'impression de la vive satisfaction que » vient de me causer la visite de notre Delacroix ; vous » connaissez mon opinion depuis long-temps bien arrêtée » à l'égard de ce maître tout puissant, vous savez aussi » combien il se livre peu, et de moins en moins ; aussi » cette faveur exceptionnelle à laquelle j'étais loin de » m'attendre me comble de joie et d'honneur. Mais que » l'on se sent petit à côté de ces géants, et que l'on vou-» drait être de taille à traiter d'égal à égal avec une telle » majesté ! C'est vraiment à leur dire : Seigneur, je ne » suis pas digne que vous fouliez la poussière de mon » atelier. Enfin, et quoiqu'il en soit, l'illustre artiste » m'est arrivé juste à point pour voir les esquisses des » sujets que je viens de composer et déjà ébauchés sur » toiles de 40. Cela pourra marcher, je vais m'y appli-» quer, dirait Corot, qui, par parenthèse, va très bien, » c'est toujours le même entrain, la même jeunesse, son

Digitized by Google

» talent reverdit et croît encore. Ce diable de peintre est
» maintenant en voie de se surpasser et ce n'est pas peu.
» Où s'arrêtera donc cette féconde et admirable poésie
» entée sur un jugement si sain ? »

XXXII.

Les tableaux que Dutilleux croyait devoir marcher, marchèrent effectivement, et marchèrent si bien qu'exposés au salon de 1861, (1) ils valurent à leur auteur une mention honorable. (2) Distinction bien flatteuse et bien significative, puisqu'elle était accordée en dehors de toute coterie de presse ou d'atelier, ces deux grandes conditions de succès, au seul mérite d'un artiste inconnu et sans aucune protection.

L'un de ses tableaux cependant ne fut point admis par le jury qui récompensa les autres. Pourquoi ce refus, nul ne saurait le dire. Tout autre que Dutilleux eût été choqué de cette inexplicable bizarrerie. Lui, toujours modeste et calme lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne et de ses intérêts, ne songea même pas à se plaindre. « J'ai ma carte et le livret, écrivait-il, la *Madeleine*

(1) *La Prière du Soir*, personnifiée par St-Jérôme.
Un Chemin sous bois dans le Gros-Fouteau, — à Mlle Petit.
Vue prise dans les dunes de Dunkerque, — à M. Bellon.
Un jeune garçon, — torse nu grand comme nature, — à M. Alfred Robaut.

(2) Dutilleux qui, en 1860, avait obtenu déjà une médaille en vermeil à Amiens, obtint encore, en 1861, une médaille de bronze à Rouen, et en 1862 une médaille d'argent à Amiens.

Digitized by Google

» seule a échoué, les quatre autres tableaux ont été ad-
» mis. Quand on voit refuser des toiles par milliers, on
» doit s'estimer heureux d'en faire recevoir quatre sur
» cinq, c'est déjà une grande chance (et je suis content)
» pour moi, qui ne connais absolument personne parmi
» les juges, excepté Delacroix, qui n'assiste jamais aux
» séances et à qui vraiment il répugnerait de faire la
» moindre démarche soit directe, soit indirecte. Je re-
» garde même ce résultat incomplet peut-être, comme plus
» flatteur qu'une réussite totale, le refus d'une œuvre
» prouvant que les quatre autres ont été épluchées (1). »

(1) Dans sa critique des sujets religieux exposés à Lille, en juillet 1866, M. Loudun dit :

« S'il fallait désigner deux tableaux religieux, j'indiquerais le » *saint Jérôme* et la *Madeleine* d'un peintre mort l'an dernier, M. Du- » tilleux. Ces deux tableaux pourraient, je l'avoue, passer plutôt » pour des paysages historiques que pour des œuvres de piété; mais » le paysage, ici, quelque grand qu'il soit, n'est que l'accessoire; la » figure isolée, assez petite pourtant, est le principal. Mes regards » se portent tout de suite sur cet homme et cette femme à genoux ; ce » n'est qu'après, que je regarde le désert, et l'un et l'autre sont compris » avec une intelligence élevée; tous deux, saint Jérôme et sainte » Madeleine, sont dans un désert, mais saint Jérôme dans un désert » âpre, sombre, tourmenté comme son âme; la Madeleine dans une » solitude plus pâle et plus claire à la fois. Ici fuit enfin l'homme, là » vit la femme. Et la différence est également bien saisie dans la pose » des personnages : la Madeleine est tombée à genoux, à deux genoux, » la tête levée vers le ciel, les deux bras étendus; c'est l'extase, le » repentir, la tendresse, l'enthousiasme divin, l'amour, on l'entend » appeler, crier vers Dieu, avec des sanglots et des larmes. Saint » Jérôme n'a qu'un genou en terre, sa tête est abaissée sur sa poi- » trine et soutenue par une de ses mains; l'autre bras repousse, pour » ainsi dire, les visions du monde qui le pressent comme à l'assaut de

Digitized by Google

XXXIII.

L'été de 1861 fut passé par Dutilleux à Fontainebleau, c'est là qu'il fit la connaissance de Decamps, qu'émerveilla une de ses études en forêt; déjà il s'était lié avec quelques artistes du plus grand mérite, au nombre desquels il faut citer Messieurs Jules Dupré, Aligny, Millet, Diaz, Paul Huet, Daubigny, Jules Breton, Préault, Louis Auvray, Émile Thomas, Barye, et l'inimitable peintre aussi que l'on appelle M. Michelet.

En 1862, Dutilleux employa une partie de l'été à peindre à Arras un grand nombre de portraits, et presque toute l'arrière-saison à faire, aux environs de Gravelines, de ravissantes études, dont un gracieux échantillon a été conservé par l'une de ses filles, Mme Desavary.

XXXIV.

En 1863, systématiquement éliminé comme tant d'autres par le jury qui l'avait cependant récompensé deux ans plus tôt, Dutilleux exposa aux *refusés*, (1) et ses ta-

» son âme; il se souvient, il voit le passé et il lutte encore, il fait effort,
» et frémit et tremble dans ce rude combat. Voilà les pensées qui
» viennent devant ces sujets, et voilà pourquoi je les appelle des sujets
» religieux; ils inspirent l'admiration pour ces deux grands pénitents,
» l'admiration et le désir d'être digne de les imiter. »
Propagateur, 4 août 1866.

(1) *Adam et Ève retrouvant le corps d'Abel.*
Paysage. Effet du soir, — à M. C. le Gentil.
Étude en forêt.

Digitized by Google

bleaux, ainsi que ceux de son élève, M. Gustave Colin, contribuèrent singulièrement à la mesure que prit l'Empereur, afin que la composition d'un jury électif ne permit plus, à certaines tendances étroites et rétrogrades, de frapper d'ostracisme tout ce qui n'appartenait pas à telle ou telle école, et tout ce qui ne peignait point à l'aide de tel ou tel procédé.

Cet incident n'émut en rien Dutilleux, qu'allait bientôt éprouver une immense douleur.

XXXV.

C'est en vivant l'un près de l'autre que l'on apprend à se mieux connaître, et cette infaillible épreuve, qui amène promptement la fatigue et le dégoût, entre gens dont l'éphémère intimité n'est due qu'à l'aventure, à l'intérêt ou au plaisir, resserre étroitement au contraire les liens des cœurs qu'unit une sympathie réelle et un attachement véritable : par l'échange plus fréquent de leurs relations et par la communication plus facile de leurs idées, l'amitié existant entre Dutilleux et Delacroix s'était cimentée davantage.

Le 8 mai, partant pour la campagne, ce dernier qui, l'avant-veille, avait donné à son admirateur une magnifique esquisse de *Tobie*, lui adressait un *Lion* superbe avec la lettre que voici :

« Mon cher ami,

» Quand j'ai vu avant-hier dans vos mains et sous vos

Digitized by Google

» yeux la petite esquisse de *Tobie*, elle m'a paru misé-
» rable, quoique cependant je l'eusse faite avec plaisir.
» Enfin, quoiqu'il en soit de cette impression, je me
» suis rappelé après votre départ que vous aviez regardé
» avec plaisir le petit Lion qui était sur un chevalet. Je
» souhaite bien ne pas me tromper en pensant qu'il a
» pu vous plaire. Je vous l'aurais envoyé tout de suite
» sans les petites touches nécessaires à son achèvement
» et que j'ai faites hier. Recevez-le avec le même plaisir
» que j'ai à vous l'envoyer, et vous me rendrez très heu-
» reux.

» Votre sincère et dévoué,

» Eug. DELACROIX.

C'était, hélas! au moment même où ces nœuds se resserraient ainsi, qu'ils devaient violemment se rompre.

XXXVI.

En juillet, Delacroix, très-souffrant, quitta sa campagne de Champrosay, et revint à Paris, où il ne tarda pas à mander près de lui son ami Dutilleux; au premier coup-d'œil, celui-ci jugea le maître mortellement frappé : « Je viens de faire une visite bien triste, écrivait-il en
» sortant, Delacroix, le grand peintre de la France, m'a
» fait prévenir hier par sa bonne qu'il est fort malade.
» Et en effet, je le crois très sérieusement attaqué : ce
» n'est plus l'estomac qui souffre, c'est la poitrine, et j'ai
» des craintes bien vives. Je ne suis resté avec lui que
» quelques minutes et je l'ai quitté bien sombre. Ce sera

Digitized by Google

» une grande perte pour tout le monde, et surtout pour » moi. Cette attention qu'il vient d'avoir de m'appeler » donne la mesure de l'amitié qu'il voulait bien me por- » ter, amitié dont je serai toujours heureux et fier, car » il n'était guère prodigue de lui-même. »

Jusqu'au dernier instant, Dutilleux prodigua à Delacroix les marques de l'affection la plus profonde. Il les trouvait si douces qu'il se plaignait de n'en point encore assez recevoir. Enfin, arriva la mort; Dutilleux en fit une maladie, et conçut contre ceux qui avaient délaissé ou desservi le maître, une irritation que rien ne put calmer. « Ainsi que tu l'as bien pensé, écrivait-il, » la mort de Delacroix m'a fait et me fera longtemps » éprouver une peine profonde. Je l'ai vu le dimanche » qui a précédé sa mort, et voici quelles ont été ses der- » nières paroles, qu'il ne m'est plus possible d'oublier. » Comme je lui disais que ma visite avait été longue » pour lui peut-être : *Non, non, me répondit-il, votre vi-* » *site est comme un baume, et je vous en remercie.....* » On a trouvé le moyen de l'insulter même après sa » mort. Certain pygmée a voulu faire glisser un pavé » sur la tête de ce géant étendu sans défense, mais cette » pierre retombera sur lui, et le nom de X..... à peine » connu, sera oublié depuis long-temps, quand celui du » grand peintre français rayonnera du plus vif éclat. »

XXXVII.

Désigné par Delacroix pour la classification de ses des-

Digitized by Google

sins (1), Dutilleux s'acquitta de cette pieuse besogne avec une conscience et un dévoûment sans égal, aussi fut-ce avec une indicible satisfaction qu'il vit à sa vente, les amateurs se disputer à prix d'or les moindres œuvres, et que recevant de son gendre, M. Robaut, les premières épreuves des fac simile si remarquables des principaux dessins, il lui écrivit : « J'ai vu ce que tu m'as envoyé, » mon cher ami. Tu me combles vraiment, tu as pris » barre sur moi, et quand quelque dessin ou peinture » passera qui saura te plaire, tu pourras l'emporter. Ton » album est un monument véritable et bien supérieur » au tombeau que l'on va installer sur la chère dépouille » de l'illustre mort. Je suis bien heureux, je t'assure, » qu'une telle œuvre sorte de ma famille comme un » hommage à sa mémoire. J'en suis glorieux ! dût ce » travail s'arrêter là, ce serait déjà ce que l'on a fait de » plus important et de plus propre à populariser la répu- » tation du maître. Les originaux peuvent disparaître, » mais les albums trois ou quatre cents fois répétés ne » périront pas. »

XXXVIII.

Désireux, lui aussi, de contribuer à perpétuer le sou-

(1) Le testament de M. Delacroix comprenait une clause ainsi conçue : « Je prie MM. Pérignon, Dauzats, Carrier, baron Schwiter, An- » drieu, Dutilleux et Burty, de s'entendre avec mon légataire universel, » et de classer mes dessins.

» Chacun d'eux voudra bien accepter et choisir un dessin impor- » tant. »

Dutilleux choisit une aquarelle ayant pour sujet : *Orphée civilisant le monde.*

Digitized by Google

venir de l'ami qui l'avait institué un de ses exécuteurs testamentaires, et qui, s'il eût osé, lui aurait demandé sa collaboration pour la chapelle des Anges, à Saint-Sulpice, Dutilleux rassemblait des notes afin de donner une biographie de Delacroix; il est à regretter que le temps lui ait manqué, car ainsi que tous ceux qu'ont dicté le cœur, ce livre eût été honorable et pour le héros et pour le panégyriste.

XXXIX.

Delacroix, s'il l'avait osé, eût demandé, venons-nous de dire, la collaboration de Dutilleux pour ses peintures murales de St-Sulpice; insistons sur ce fait.

Delacroix se sentait si parfaitement compris par son ami et appréciait tant son mérite d'artiste, que plusieurs fois il conçut le projet de le prier de lui venir en aide, dans la décoration de sa chapelle, mais jamais il n'osa lui en parler; il a trop de talent, disait-il, pour que je lui fasse cette proposition, et pour qu'il consente à l'accepter. C'était méconnaître, à la fois, la modestie et le dévoûment de Dutilleux, qui eût considéré comme un grand honneur et comme un grand bonheur de mettre sa palette au service du maître, et qui déplora ce manque de confiance, lorsqu'après la mort de Delacroix il apprit son désir, de la personne même à laquelle celui-ci s'en était ouvert. Les regrets de Dutilleux furent d'autant plus vifs qu'à ses yeux les peintures de St-Sulpice étaient un chef d'œuvre incomparable, et qu'il ne concevait point que chacun n'en jugeât pas ainsi. Un jour qu'il nous était

Digitized by Google

tombé sous la main une critique très enfiellée de ces peintures, et signée d'un nom que nous pensions connu de Dutilleux, nous la lui envoyâmes, en lui recommandant, par plaisanterie, de méditer l'opinion de son ami, il nous répondit immédiatement : « Si la Province est souvent » aveugle, Paris n'est guères plus voyant, et je ne parle » pas seulement des écrivains de la trempe de celui que » vous appelez mon ami ! mon ami !... permettez.

» . . . . . Je n'ai point mérité
» Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

» Les grands hommes ont toujours eu de plats insul- » teurs, quel être n'a pas son parasite, cette espèce » d'hermaphrodite (ils sont l'homme et la femme, deux » têtes sous le même capuchon, accouplés pour cette » belle besogne), est payé à tant la ligne. Le maître ne » le connaît point, ne se doute même pas qu'il existe. » Sa prose ici personne ne l'a lue, aussi je la mets de » côté sans façon comme une chose immonde et sans » nom que l'on pousse du pied dans un coin. Mais » l'opinion générale n'est que trop dévoyée, on ne saura » jamais tout le mal qu'a fait à l'école française la venue » malencontreuse de X... en ce moment Z... avec ses » fades peintures, triomphe sur toute la ligne, le vieux » lion est acculé dans son antre, étonnez-vous d'en- » tendre braire un âne ! »

XL.

Pour adoucir la douleur causée par la perte de Dela-

Digitized by Google

croix. Il restait à Dutilleux, ainsi que l'a parfaitement dit M. Colin « le grand et bon Corot, » ce fut près de lui qu'il alla passer l'automne dans la forêt de Fontainebleau.

En 1864, après avoir envoyé deux toiles au salon (1), Dutilleux séjourna près d'un mois au Tréport, où il fit la connaissance d'un amateur des plus distingués, M. le docteur Lemarchand. Du Tréport, il partit pour la Suisse en compagnie de quelques élèves. Les montagnes empanachées de pins, les glaciers et leurs neiges éternelles ne lui firent pas oublier sa chère forêt, « J'ai vu des » merveilles sans nombre au point d'en être fatigué et » de crier grâce, » nous disait-il, « et me voici revenu à » Barbizon pour quinze ou vingt jours, après l'épreuve » que notre excursion m'a fait subir, ma forêt ne m'a » pas semblé moins belle, je suis, comme vous le voyez, » d'une constance incorrigible. »

XLI.

En 1865, Dutilleux, qui avait exposé *Macbeth rencontrant les Sorcières* et un *Effet de Neige*, revint au Tréport avec M. Corot, et de là se rendit à Arras, où depuis longtemps on l'attendait pour quelques portraits.

Sa santé paraissait n'avoir jamais été plus robuste, son esprit plus actif, son ardeur plus grande, lorsqu'un soir, à la suite d'une longue étude d'après nature, sous

(1) *Etude sous bois à Fontainebleau.*
Souvenir de la forêt de Fontainebleau.

Digitized by Google

un soleil torride, il fut, à sa rentrée chez lui, frappé d'un afflux de sang au cerveau; sa famille et ses amis crurent à une simple insolation. Il y avait malheureusement plus que cela, un congestion grave dont la fatale récidive ne devait point se faire attendre.

Grâce aux mille soins qui l'entourèrent, Dutilleux se rétablit promptement, en apparence, alla faire à Sin, aux abords de Douai, une série de fonds de boîte des mieux réussis, et revint à Arras terminer un portrait et se préparer à rejoindre, à Marlotte, M. Corot, qu'il ne devait plus revoir.

XLII.

Parti en effet le 14 octobre, nonobstant toutes les instances de sa famille pour le retenir, Dutilleux, frappé d'une nouvelle congestion, à la hauteur de Longueau, roula sans connaissance dans le compartiment où, malheureusement, il se trouvait seul, et demeura dans ce pitoyable état et sans secours aucun, jusqu'à ce que le train touchât la gare de Paris. Recueilli là par l'aîné de ses fils, on le transporta à grand peine à son domicile, où seulement il fut possible de lui prodiguer les soins tardifs cette fois qu'aurait immédiatement nécessité une situation aussi grave et aussi compromise que la sienne. Quelques jours s'écoulèrent sans qu'il reprît connaissance, enfin l'intelligence reparut obscure d'abord, mais bientôt lucide et sereine, ainsi qu'aux plus beaux jours.

Prévenu toutefois et non alarmé par ce second avertissement, car c'était un homme fort, il disait doucement

Digitized by Google

aux siens : « Lorsque je serai guéri, nous quitterons Paris; » tantôt à Douai, tantôt à Arras, au sein de ma famille, » à laquelle je veux consacrer les jours de grâce que la » Providence daignera m'accorder encore, je reprendrai » mes pinceaux, mais je ne me fatiguerai plus. » Vain espoir ! ses heures étaient avarement comptées par la mort, qui l'avait touché de son aile, et rien ne devait prévaloir sur les décrets d'en haut. Le vendredi 20, vers sept heures du soir, Dutilleux, portant subitement la main à son front, s'écria : « quelle douleur ! » et s'affaissa sur lui-même; son âme avait rompu ses dernières attaches et s'était envolée dans l'Éternité !...

On ramena sa dépouille mortelle dans la sépulture où l'attendaient trois petits anges... Aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe, mais derrière son cercueil se pressait la ville en deuil, et en tête du cortège marchait M. Corot, accouru de Fontainebleau pour rendre ce suprême hommage à celui qui l'avait tant aimé.

XLIII.

Sur la proposition de l'un de ses membres, M. Octave Petit, ancien élève de Dutilleux, la Commission du Musée décida, unanimement, qu'avec le concours de quelques amis du maître, une exposition de ses œuvres serait ouverte dans les salons du palais de Saint-Vaast, au moyen d'une souscription publique, dont le montant, les frais de cette exposition soldés, servirait à l'acquisition d'un tableau de choix offert à la Cité.

L'appel, fait au nom de Dutilleux, trouva partout un

Digitized by Google

sympathique écho; chacun tint à honneur de figurer sur la liste, où l'on voit l'offrande qu'y inscrivit généreusement Monseigneur Parisis la veille même du jour où, lui aussi, devait être foudroyé.

XLIV.

Des douze cents toiles environ que peignit le maître, et des cinq à six mille dessins qu'il laissa (1), trois cents peintures et cent fusains, pastels, plumes, aquarelles ou sépias, furent réunis, qui composèrent l'exposition dans laquelle, pendant quinze jours, se pressa la foule des visiteurs étonnés de tant de talent, de tant de fécondité, et se demandant comment n'avait pas, de son vivant, fait plus de bruit l'homme qui avait créé tant de merveilles, qu'il fît le portrait, la figure nue, le paysage, la nature morte, le tableau de genre ou le tableau d'église.

Dutilleux, en effet, avait abordé avec un égal succès toutes les branches de l'art, et il serait difficile de dire dans laquelle il a le plus brillé.

XLV.

Enumérer les principales œuvres de cette exposition entraînerait infiniment trop loin, parler de ses plus belles perles serait trop long encore.

Nous nous bornerons à dire que chacun a distingué :

(1) Il existe aussi de Dutilleux, quelques lithographies et quelques glaces photographiques.

Digitized by Google

Dans les *Études d'après nature.*—Le *Port de Gravelines*, la *Masure de Mers*, la *Sablière de Fontainebleau*, les *Dessous de Bois*, appartenant à M. Bellon, à M^lle^ Petit, et celui acheté pour le Musée, la *Scarpe à Saint-Nicolas*, la *Saulée de la Longuinière*, la *Charrette à Sin*, les *Maisons dans les dunes de Dunkerque*, le *Chemin d'Achicourt :*

Dans les *Compositions.*—Un *Soleil couchant*, un effet du matin intitulé l'*Anachorète*, le *Clocher du hameau*, une *Prairie vers le soir*, l'*Entrée du village de Mangeville*, le *Chasseur au marais :*

Dans les *Tableaux de genre. — St-Louis de Gonzague, St-Christophe*, l'*Auberge au cheval noir*, achetée pour le Musée :

Dans les *Études de nu.* — La *Nymphe* vue de dos, que Rubens n'eût pas désavouée, l'*Enfant au papillon*, plus original peut-être encore :

Dans les *Portraits.*—Ceux de Messieurs Robaut et Octave Petit, celui indiqué au *Catalogue* sous le n° 237, peint dans le goût des vieux maîtres, celui de dame Le Riche, sous-prieure des Augustines, ceux de Madame Deusy, de M. Joseph Dutilleux, et la tête de jeune fille portant le n° 208 :

Dans les *Natures mortes.* — Celles appartenant à Messieurs Dourlens et de Galametz. Un tableau de fruits et deux intérieurs de cuisine qu'on aurait pu attribuer à Teniers.

XLVI.

A l'issue de l'exposition, eut lieu la vente des œuvres

Digitized by Google

que ne s'était point réservées la famille. Vivement disputées, et pour la plupart acquises non trop chèrement, mais à des prix élevés, et souvent bien supérieurs à ceux qu'en aurait demandé le maître, toutes les toiles s'enlevèrent jusqu'à la dernière.

Déjà commençait à poindre l'aurore du jour qui aurait permis d'appliquer à Dutilleux, peut être insuffisamment apprécié jusqu'alors, ces consolantes paroles de Senèque :

« *Gloria umbra virtutis est; etiam invita comitabitur.* » *Sed quemadmodum aliquando umbra antecedit, aliquando* » *sequitur, vel a tergo est : ita gloria aliquando ante nos est,* » *visendamque se præbet; aliquando in averso est; ma-* » *jorque, quo serior, ubi invidia secessit.* » (Epist. LXXIX).(1)

(1) La réputation est l'ombre du talent, malgré lui elle l'accompagnerait encore. Et de même que notre ombre marche tantôt devant nous et tantôt derrière, ainsi la réputation parfois nous devance, et parfois nous suit, d'autant plus grande qu'elle arrive plus tardivement, alors qu'ont disparu les envieuses rivalités.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

I.

Dutilleux, qui vient de se révéler à nous bien plus et bien mieux par lui-même que par ce que nous avons pu dire, va se révéler plus complètement encore si, le suivant toujours, nous l'étudions au triple point de vue de son *talent d'artiste*, de son *mérite comme littérateur*, et de son *caractère d'homme*.

Fut-il plus peintre que poète et musicien ? nous n'oserions l'affirmer, tellement vibrait dans sa riche et complète organisation tout ce qui traduisait les plus nobles mouvements de l'âme et ses aspirations vers l'idéal de la beauté ; constatons seulement que l'instinct de la peinture fut le premier dont il sentit l'éveil, qu'il s'y

Digitized by Google

abandonna de suite, et qu'à cause de cela peut-être, il demeura son instinct dominant.

II.

A peine sut-il toucher une plume, qu'il s'en servit pour croquer des bonshommes, ses cahiers en fourmillaient. Un peu plus tard, d'assez beaux dessus de porte qui ornaient la maison de son parent, le préocupaient sans cesse, et souvent il se disait : « Pourrai-je jamais en faire de » pareils ? »

La première visite qu'il fit au Luxembourg détermina chez lui une explosion décisive, *ed io anche son pittore*, dut-il, comme Corrége, s'écrier en se sentant remué par les œuvres des maîtres modernes, si profondément qu'il écrivit, au sortir de ces galeries, que force lui fut de quitter, tant était grande son émotion! « M. X. demeure » près du Luxembourg, en le quittant j'y fus, mais je » n'y restai pas longtemps.... je n'aurais jamais cru que » la peinture pût produire chez moi un effet si extraor- » dinaire, j'étais hors des gonds. Je pleurais comme à » une tragédie.

III.

Et de fait il était peintre, et peintre dans la belle et large acception du mot.

A l'âge, effectivement, où tant d'autres prennent pour le génie la science et même la manière, séduits qu'ils sont

Digitized by Google

par des roueries de métier, des artifices de procédés, des coquetteries de brosse; lui avec une intuition et une maturité bien rares, distinguant immédiatement la fin des moyens, rejetant tout fard, tout clinquant, et toute monnaie de faux aloi, subordonnait l'exécution moins à la pensée qui vient de la tête, qu'au sentiment qui vient du cœur, et écrivait ces lignes magistrales : « il ne suffit pas » de peindre pour être peintre, il faut savoir penser, il » faut surtout sentir, frissonner et pleurer quelquefois à » la vue des chefs-d'œuvre, c'est dans une exquise sen- » sibilité qu'il faut chercher le talent. »

IV.

Oui, mille fois oui, c'est dans une exquise sensibilité, c'est dans un cœur aimant qu'il faut chercher, en tout, ce qui est noble et palpitant. Quand, ainsi que ses sœurs jumelles, la musique et la poésie, la peinture ne traduit pas les émotions de son auteur, elle nous laisse froids et indifférents.

> . . . . . **Si vis me flere dolendum est**
> **Primum ipsi tibi.**

Jamais le cœur ne se remplace par l'esprit, fut-il doublé de toute la science imaginable; avec le sentiment vous avez des œuvres comme le *Massacre de Scio* de Delacroix, comme les suaves compositions de Corot : avec l'esprit et la science, vous avez l'*Enlèvement des Sabines* de David, et les paysages de Michallon, « on a beau faire

Digitized by Google

» s'écriait, avec infiniment de raison saint François de » Sales, c'est le cœur seul qui parle au cœur, tout le » reste ne parle qu'aux yeux et aux oreilles. »

Avec le cœur, qui jamais n'admet de pactes équivoques, on a des natures vaillantes, des âmes viriles et vigoureusement trempées, des artistes qui, comme Géricault, meurent fièrement à la peine, plutôt que de ravaler leur talent en sacrifiant au goût du jour; avec l'esprit dont les défaillances adoptent si facilement les calculs d'une vaine gloriole et d'intérêts mesquins, on a des hommes qui se prostituent à la mode, moderne veau d'or devant lequel on voit tant s'incliner.

V.

Constatons que Dutilleux n'a point un seul instant varié sur ce principe, que le sentiment « faculté émi- » nente entre toutes, sans laquelle l'artiste ne saurait » être, et par laquelle seule il a quelque valeur, » (1) est la base fondamentale, la pierre angulaire, l'*alpha* et l'*omega* du talent; que l'exécution si habile, si éblouissante qu'elle soit, n'est qu'un moyen pour rendre l'inspiration qu'elle ne doit et ne peut remplacer jamais. Ce qu'il synthétisait si bien en 1826, et qu'il paraphrasait si admirablement en 1854, dans son discours académique, a été sa règle de conduite immuable, depuis le moment où il prit la palette, jusqu'à l'heure où ses mains la laissèrent tomber.

(1) *Dutilleux*, discours de réception à l'Académie.

Digitized by Google

VI.

Est-ce à dire qu'inébranlable dans sa manière de sentir, Dutilleux n'ait point changé dans sa manière de traduire? Non. Ceux qui fréquentèrent son atelier ont su, avant que l'exposition de ses œuvres l'eût appris à tous, que cherchant sa voie, le maître avait fait des choses différentes; mais quoiqu'il ait fait, constamment le principe a dominé le résultat : toujours ses productions ont accusé manifestement un sentiment vif et profond, une vérité poursuivie et rendue avec plus ou moins de bonheur, mais avec autant de conscience que de distinction et d'amour.

De ses débuts jusque vers 1851, Dutilleux fut *convenu*, ses peintures présentèrent généralement « des tons » roux, des empâtements dans la lumière, des partis » pris rissolés et bitumeux, des huiles, des glacis, des » fonds noirs derrière les têtes, des terrains fauves et » cuits, monochromes dans les paysages. (1)

« Son exécution fut adroite, toujours fine malgré cela; » il n'en pouvait avoir d'autre (2). »

De 1851 jusqu'à la fin de sa carrière, Dutilleux se voua au naturel, la gamme devint fraîche, limpide, argentée, nacrée même, tout se baigna dans l'air et dans la lumière.

Quant à l'exécution, elle se fit si simple et si nulle, elle se dissimula si bien derrière une sorte de naïveté première et parfois d'adorable maladresse, qu'on ne la

(1) M. *Colin*, page 119.
(2) M. *Colin*, page 122.

Digitized by Google

sentit plus, et que pour l'apercevoir il fallut l'œil le plus scrutateur et le plus exercé.

VII.

Cela constitua-t-il deux manières différentes, ainsi que nous sommes tenté de le croire, ou bien une simple épuration, un simple progrès procédant « du sombre au » clair, » ainsi que le croit M. Colin? peu importe; disserter là dessus pourrait n'être d'ailleurs que pure logomachie.

Le seul point véritablement intéressant à connaître est la raison de ce changement de manière ou de cette progression, comme on le voudra; or, cette raison la voici :

Quoique toujours la nature ait vivement impressionné Dutilleux, et qu'il se soit complu à s'absorber et à s'abstraire dans sa contemplation, ainsi que l'indique clairement ce passage d'une lettre de 1826, « Ce soir, » comme le ciel se charge de nuages, je vais, pour me » délasser, gagner doucement le Pont-Neuf et admirer, » pendant quelque temps, un spectacle aussi magnifique. » J'irai seul, tout seul, je jouirai de toutes mes forces » et sans être dérangé; » il travailla presqu'exclusivement jusqu'en 1851, dans ses ateliers, sous l'influence de la prédilection que lui avaient inspirée les maîtres flamands, espagnols et surtout l'école hollandaise et son illustre chef. « J'ai chez moi, » disait-il, avant de quitter Paris, « des pochades de presque tous les Rembrandt. » Et à cette époque, attribuant au sentiment de ces pein-

Digitized by Google

tres ce qui était moins encore l'effet du temps que celui des couches de vernis superposés, il saupçait ses travaux d'après la bosse, afin de leur donner un ton enfumé. « Fais attention que cette bosse n'est pas blanche, mais » jaunie, par une dixaine de couches d'huile à quinquet, » opération qui donne aux bosses, en les conservant, » un ton tranquille et que j'aime beaucoup. » Ce goût systématique et cette préoccupation d'école le dominèrent jusqu'à ce qu'il se livrât aux études en plein air, en 1851.

Elles lui révélèrent alors que la nature n'a pas de noirs, que ses effets ne sont ni voulus, ni violents, ni heurtés. Que son aspect enchante par le ton général toujours aérien, toujours lumineux, et non par des parties intentionnellement sacrifiées ou mises en relief au moyen de repoussoirs; que la dominante de tout paysage est constamment le ciel, que le soleil y resplendisse ou s'y enveloppe de nuages : et alors s'affranchissant des lisières de la tradition pour ne plus suivre que son sentiment personnel, et oubliant les chefs-d'œuvre des maîtres pour les chefs-d'œuvre de Dieu, Dutilleux devint simple, argenté, et fit tourner au profit du portrait la grande leçon que lui avait donnée le paysage.

En vrai disciple de Rembrandt, Dutilleux s'était composé un sombre atelier dans le goût de ceux que nous représentent les eaux fortes des seizième et dix-septième siècles. Il l'avait orné de bahuts de chêne, de grès de Flandre et de faïences de Hollande. Le jour n'y pénétrait que par une ouverture, haut placée, de dimension restreinte, et sous un angle voulu. Il en résultait, on le conçoit facilement, des oppositions accentuées sur les

Digitized by Google

modèles ; tandis qu'une de leurs parties se détachait vigoureusement en lumière, le reste s'immergeait dans l'ombre. En 1851, la fenêtre s'agrandit, l'atelier s'illumina, les fonds trop gris furent éclaircis, les modèles prirent des tons calmes, plus uniformes, et les portraits devinrent tranquilles et brillants comme les paysages.

VIII.

La modification des idées du maître, si profondément accusée par ses œuvres, est écrite en toutes lettres dans sa correspondance.

Après avoir saucé sa peinture, d'abord avec de l'huile à quinquet, puis avec de l'huile grasse, enfin avec des huiles de couleurs, Dutilleux, loin de crier à la profanation, à l'instar de ceux pour lesquels la crasse en peinture équivaut à la patine sur les bronzes antiques, applaudit à l'opération qui, par l'enlèvement du vernis de la galerie de Rubens, rendit ses tableaux à leur première fraîcheur ; et il fit des vœux afin que l'on employât le même procédé pour bien d'autres toiles. « On » a bien fait, fort bien fait, de nettoyer, de remettre à » neuf les Rubens. Voyons donc cette peinture telle » qu'elle a été faite et voulue. A force de voir les ta- » bleaux sous les affreuses couches de vernis plus jau- » nies les unes que les autres, nos *coloristes* n'ont plus » voulu voir la nature qu'à travers un verre de couleur » plus ou moins bistrée, que le bon Dieu les bénisse, » eux, leur sauce, et leur jus de réglisse ! Que l'on fasse » la même opération sur les Ruysdaël, Huysmans et

Digitized by Google

» compagnie, et l'on finira peut-être par y retrouver » aussi ces tons violets et roses que nous voyons aujour- » d'hui dans la nature et qui, je le présume, devaient » aussi exister de leur temps. » La conversion du Sicambre, on l'avouera, ne fut pas plus complète lorsque, les yeux dessillés par la grâce, il adora ce qu'il avait brûlé, et brûla ce qu'il avait adoré.

IX.

Dans le voyage qu'il fit en Hollande, en compagnie de M. Corot, il délaissa Rembrandt et Ruysdaël pour la nature, et nous écrivit d'Amsterdam, à la date du 5 septembre 1854, la lettre curieuse dont voici le passage principal : « Nous avons vu les *fameux* Rembrandt de » La Haye et d'Amsterdam. Même effet sur Corot et sur » moi. Quand vous voudrez voir et apprécier Rem- » brandt, allez à Paris, ce moyen sera plus prompt et plus » sûr. La *Leçon d'Anatomie* et la *Ronde de nuit* sont des » œuvres plus que médiocres pour ce maître et tout à » fait indignes de la réputation qu'on leur a faite. Le » grand taureau de Potter est léché sec et dur, le hol- » landais aime le précieux et le fini, on lui en a donné » à bouche que veux-tu. On sent là un grand désir de » plaire, de séduire son amateur, mais on n'y trouve » plus la belle entente du tableau, ni la palpitation d'une » âme qui aime la nature et qui veut la rendre avec sin- » cérité. Voilà *notre* opinion, elle a été subite, simul- » tanée, identique. Envoyez-nous à Charenton si vous » le voulez, mais c'est notre dernier mot. Nous avons

Digitized by Google

» vu aussi les paysages des peintres les plus renommés, » merci, trois fois merci, nos peintres français valent un » peu mieux que tous ces vieillards attifés, pomponnés, » faisant la roue, fardés et rabachants. Je ne parle pas » de mon Corot, le Dieu du paysage, mais Rousseau, » mais Troyon, mais Daubigny mettent dans leurs œu- » vres une autre vie, une autre animation. L'éloquence » réside-t-elle dans une pensée ferme, énergique et fiè- » rement exprimée, ou dans une suite de phrases mille » fois redites, et arrangées avec une prétention exagérée » et ridicule ? »

X.

La terre de Hollande lui laissa de meilleurs souvenirs, on trouve effectivement sur son carnet de voyage : « J'ai bien lutté avec cet ennemi à la fois si terrible et si » doux qui s'appelle la nature, et tout en travaillant j'ai » pu penser à ma famille, à mes rares amis ; ce lieu hos- » pitalier me devient cher et je m'y attache. Souvent, » quand l'étude terminée et la boîte sur le dos, je le » quitte pour la dernière fois, je me retourne et de loin » lui dis un dernier adieu, comme à un ami que je ne » dois plus revoir. »

XI.

Suivant M. Colin, les apophthegmes favoris de Dutilleux étaient ceux-ci : « Fermeté dans la forme et dans

Digitized by Google

l'effet, douceur dans l'exécution. » (1) — « Tout réside dans la masse et rien ne vaut que par les détails. » (2) Évidemment les deux premières propositions de ces maximes appartiennent surtout à ses œuvres de 1830 à 1851, et les deux dernières à la période de 1851 à 1865, pendant laquelle il sut, conciliant ces qualités et maîtrisant leurs difficultés, réaliser « cette alliance terriblement difficile qui seule peut constituer le beau. » (3)

XII.

Ajoutons, pour compléter l'explication du changement des idées et du faire de Dutilleux, que ses amis Delacroix et M. Corot n'y furent pas étrangers.

Delacroix, selon nous, contribua à le distraire de Rembrandt par ses peintures, dont l'effet est si saisissant et si emporté, sans l'abus, sans même l'emploi des noirs. M. Corot contribua également à le faire déserter Ruysdaël et les paysagistes flamands, par ses études, si lumineuses, si naïves, si douces, si vraies, où l'on respire à l'aise comme dans la belle nature qu'ils traduisent.

XIII

Mais, avec et après M. Colin, hâtons-nous de protester

(1) Page 79.
(2) Page 85.
(3) *Dutilleux.*

Digitized by Google

contre cette assertion erronée de certains frondeurs, que Dutilleux a copié M. Corot.

Les rapprochements sont souvent une terrible chose, notamment ceux que l'on opère lorsqu'il s'agit de beaux-arts. Soit par étalage de savantasserie, soit par cet esprit fâcheux qui tend à exalter tout ce qui est mort au détriment de tout ce qui est vivant, ou à rapetisser les réputations naissantes, auxquelles n'ont pourtant rien à envier, rien à emprunter les réputations faites, il est rare qu'au moindre point de ressemblance existant entre deux maîtres, les Aristarques plus ou moins ingénieux, plus ou moins bienveillants, n'accusent pas l'un d'être le sosie de l'autre, et que la foule moutonnière n'accepte point ces appréciations comme mot d'Evangile.

Il serait simple de comprendre cependant, qu'en dehors de la multitude des sentiers battus, il est difficile d'ouvrir une voie nouvelle ; que les affinités de goûts, de tempéraments, de sensations à l'aspect de la nature, qui est identique pour tous, doivent, même chez ceux qui ne se connaissent ni personnellement, ni par leurs œuvres, déterminer forcément des similitudes et des analogies.

XIV.

Au moment où il connut parfaitement M. Corot, Dutilleux était trop fort, et, malgré sa modestie, sentait trop sa puissance pour descendre au rang de copiste. Seulement, voyant à peu près, ainsi que M. Corot, et comprenant plus encore, comme lui, il entra dans le même ordre d'idées, mais il y entra sans abdiquer sa

Digitized by Google

personnalité, aimant mieux être l'élève de la nature que le plagiaire de l'un de ses interprètes, si séduisant qu'il fût.

Entre M. Corot et Dutilleux, il y a du reste une différence capitale qu'a parfaitement fait ressortir M. Colin.

Essentiellement objectif et peintre avant tout, M. Corot ne se sert de ses études et ne les fait que comme moyen d'arriver à ses créations, et de les rendre avec harmonie et vérité.

Subjectif au contraire et plus épris de la nature elle-même que de la peinture, Dutilleux faisait ses études non comme moyen, mais comme fin; persuadé que jamais ses créations n'eussent valu ses traductions de ce qu'il avait sous les yeux, et de ce dont il était si profondément ému.

Voilà pourquoi, tandis que l'œuvre de M. Corot réside dans ses compositions, celle de Dutilleux depuis 1851 se trouve dans ses études d'après nature; études caressées avec tant de soins, tant de goût et tant d'amour, que si elles étaient moins *nature*, on serait tenté de les prendre pour des tableaux véritables.

Disons enfin, que l'exécution de Dutilleux était infiniment plus empâtée que celle de M. Corot, et sa manière de procéder, ainsi que l'indiquent les dessous, précisément l'inverse de celle de ce dernier.

XV.

L'appréciation des œuvres de Dutilleux demanderait à elle seule infiniment plus d'étendue que cette notice en-

Digitized by Google

tière; nous ne les examinerons donc qu'à un point de vue d'ensemble, et d'une façon plus que sommaire.

XVI.

Dans la période écoulée de 1830 à 1851, les *Paysages* de Dutilleux se recommandent par la vigueur de l'effet, l'arrangement pittoresque, et la gamme chaude de la tonalité.

Ses *Tableaux de genre*, reproduisent les mêmes qualités, mais il en est deux que nous ne saurions passer sous silence; une *Suzanne au bain*, digne des pinceaux de Crayer, et le *St-Louis de Gonzague* aux pieds du crucifix.

La touche large de Dutilleux, sa presque négligence des arrières détails, ont été dans cette dernière toile remplacées par un fini ne le cédant en rien à celui des œuvres de Gérard Dow et de Metzu. Impossible d'imaginer quoique ce soit de plus fin, de plus distingué, de plus délicat, de plus aristocratique même, que la tête et les mains du personnage. Poussé jusqu'aux dernières limites sans être peiné ou léché toutefois, ce travail démontrerait à lui seul que, s'il l'eût voulu, Dutilleux aurait peint de façon à faire l'admiration des amateurs à la loupe, et à désespérer les meilleurs miniaturistes.

Ses *portraits* sont remarquables par la puissance du modelé, l'entente savante du clair obscur, et certaine grande tournure qui souvent ennoblissait l'original. Parmi ces portraits, il convient de citer celui d'une vieille mendiante, la tête encadrée dans le capuchon de son mantelet, ceux de M. Regnier, du général Servatius, de

Digitized by Google

M. Mercier, le portrait de dame Alexandrine Le Riche, sous prieure des religieuses Augustines, magnifique dans les habits blancs et noirs de son ordre, celui indiqué au catalogue n° 237, et celui de M. Damiens.

Du portrait portant le n° 237, M. Colin a dit « La figure » vue presque entière, de grandeur réduite, est noyée » dans un fond noir, le visage seul et les mains sont en » lumière. La pose est fière et résolue, la tête d'un mo- » delé très puissant est peinte plutôt au point de vue de » l'effet que du rendu des chairs; très nette, elle vibre » par des oppositions et non par la qualité même du ton, » aussi les ombres sont elles convenues. »

Comme accent, Dutilleux n'a guère mieux fait (1), ajoutons que le regard rappelle un peu la fixité de celui du Philippe II de Velasquez.

Grand comme nature, le portrait de M. Damiens, est non moins saisissant : « Si l'on ne tient compte que de » la valeur de l'exécution et de la force du modelé, dit » encore M. Colin, je ne vois pas que Dutilleux ait pro- » gressé depuis ce temps ; la touche de ce portrait est » magistrale. Passons condamnation sur la *volonté noire*, » et regardons la tête, ce morceau de peinture valeureu- » sement et soigneusement peint, vivant, carré, superbe, » les chairs sont comprises dans cette unité de ton que » cherche toujours le peintre. D'un gris riche et vivace, » l'œil vit. La bouche fortement écrite est admirable de » rendu, la main, puissamment dessinée, a le même » relief que la tête et rappelle la lumière vers le bas du

(1) Page 70.

Digitized by Google

» cadre. La figure est debout bien campée; un portrait » hors ligne, sans conteste (1). »

Si n'étaient les costumes, on pourrait prendre le premier de ces portraits pour celui d'un hidalgo du XVI^e^ siècle, le second pour celui d'un bourguemestre flamand de la même époque, et les attribuer aux meilleurs maîtres du temps.

Malgré la date de 1846 et son fond noir, le portrait de M. Damiens nous semble une œuvre de transition entre la première et la seconde époque de Dutilleux. Nous en dirons autant du portrait de M^me^ Cabuil, fait dix ans plus tard, très beau, très travaillé, mais un peu indécis. N'arrive-t-il point parfois à l'esprit de pressentir ce qu'il produira plus tard, et de retomber dans ce qu'il a jadis produit?

XVII.

De 1851 à 1865, les *Études d'après nature* de Dutilleux se distinguent par une harmonie fraîche et blonde, par une coloration calme et reposée, par une exécution douce et caressante, par une aération lumineuse, et par une conscience n'ayant d'égale que la tendresse avec laquelle elles ont été peintes. On peut assurément en signaler quelques-uns, tels que le *Dessous de bois*, appartenant à Monsieur Bellon; le *Chemin sablonneux*; (2) celui

(1) Page 71.

(2) Exposé au Salon de cette année, avec une charmante Étude, faite à St-Laurent, derrière la rue d'Enfer.

Digitized by Google

du *Gros-Fouteau*, la *Saulée de la Longuinière*, la *Masure de Mers*, le *Port de Gravelines*, les *Maisons dans les dunes*, le *Chemin du Belloy*, mais mieux vaut rappeler les séries entières, rapportées de Ste-Catherine, de St-Nicolas, d'Anzin, de St-Laurent, d'Achiccurt, de Feuchy, du Tréport, de Chailly, de Marlotte, de Barbison, de St-Germain, de Meudon, de Dunkerque, de Gravelines et de Sin. Tout est réussi, les toiles sur lesquelles le maître a travaillé pendant un mois, sans que la moindre fatigue s'y trahisse, les *fonds de boîte* enlevés en quelques heures, avec cette *maëstria*, cette soudaineté primesautière et cette séduisante fraîcheur qui souvent les font préférer aux œuvres complètement terminées.

Certaines *compositions* sont dignes de ces études, témoin le *Coucher de soleil* et l'*Effet du matin*, indiqués au Catalogue sous les nos 1 et 2. Le *Paysage à la Madeleine*, de M. Camus ; ceux de MM. Pamart et Brissy, la *Prière du matin*, la *Prière du soir* (1). Le *Chasseur au marais*, et plusieurs autres encore, car on ne peut tout citer.

Dans les *Études de nu*, on est surtout frappé par le délicieux torse, grand comme nature, de l'*Enfant au Pa-*

(1) Nous avons déjà donné (page 39), l'appréciation que le critique du *Propagateur* avait faite de ces deux tableaux figurant à l'exposition de Lille. Voici ce qu'à l'occasion de ces mêmes toiles on trouve dans la *Presse*, n° du 30 août 1866.

« M. Dutilleux n'est jamais arrivé dans la région de la renommée à » la place qu'il méritait. Il était simple et bon, il ne rêvait que son » art et ne pensait qu'à lui. Ce n'est pas ainsi que l'on franchit les » aspérités de la vie, mais il a fait des pages que Corot ne désavouerait » pas si on les signait de son nom ; l'avenir lui rendra justice. Il était » trop modeste, beau défaut ! de nos jours. »

Digitized by Google

pillon, et par deux femmes de dimension réduite. L'une, *Bacchante* couchée derrière un rideau d'arbres; vue de dos, cette figure est d'une richesse de tons et d'une exécution si grasse, que l'on pourrait l'attribuer au meilleur temps de l'école flamande. L'autre, *Nymphe debout*, vue de face et relevant sa chevelure, plus fine, moins éclatante, se rapproche de l'école italienne, et vaut surtout par le style et par la correction.

Des *portraits*, nous signalerons ceux de MM. Robaut, Filleau, Le Gentil de Frémicourt, Lantoine-Blondel, Bouchez, Dourlens, Camus, Ledieu, Gosse de Gorre, Pierre Dutilleux, Brissy; de Mesdames Thésée Hallo, Lantoine-Blondel, Dewilde et Deusy.

Le portrait de Mme Dewilde, octogénaire au moment où elle a posé, en bonnet de linge, couverte d'un vieux cachemire rayé, et le journal à la main, est au moins aussi fort, et beaucoup plus réel, que le fameux vieillard de Doncre, possédé par M. Pamart. Quant à l'élégant portrait de Madame Deusy, exécuté dans une harmonie tout à la fois grise et argentée d'un charme infini, son succès fut tel à l'exposition posthume du maître, qu'en parler devient inutile. Ne demandez aux prestigieux pastels de Latour, à la brosse enchantée de Chaplin, rien de plus ravissant et de mieux réussi.

Avant ce portrait si chatoyant et si flatteur pourtant, qui réunissait tant de suffrages, certaines personnes qui sentent plutôt qu'elles ne voient, et qui, d'instinct, négligeant ce qui plait généralement, sont touchées par ce presqu'insaissisable on ne c'est quoi, qui échappe à beaucoup, plaçaient deux têtes enlevées dans la première séance, et rehaussées de quelques touches dans la seconde.

Digitized by Google

L'une, celle de M. Pierre Dutilleux, l'autre, celle d'une jeune fille blonde, à la carnation pâle, les épaules à demi voilées d'une chemise blanche, le tout sur un fond blanc (n° 208 du Catalogue).

D'une vérité saisissante, la tête de M. Joseph Dutilleux ne rentre dans le faire d'aucun maitre, elle vit, elle respire, on dirait l'original reproduit par un miroir.

D'une transparence qui laisse deviner partout la toile et permet souvent de la voir, la tête de jeune fille est tellement fraîche, tellement naïve et souriante, tellement virginale, qu'on la croirait peinte par un ange. Nous ne connaissons d'analogue que le portrait de cette pêche appelée « *l'infante Marguerite* » et que l'on doit à Velasquez.

Volontiers nous comparerions le portrait de Madame Deusy, à ces fleurs magnifiquement épanouies qu'a développées une culture intelligente qui dit son dernier mot ; et ceux de M. Pierre Dutilleux et de la blonde enfant, à ces boutons subitement éclos, sous les baisers de l'aurore, humides encore de la rosée du matin, ayant moins d'éclat, mais exhalant plus de parfum.

Un portrait qu'il ne faut pas oublier, est le dernier auquel Dutilleux ait mis la main, celui de Madame Prévost ; bien qu'inachevé, il offre des beautés si transcendantes, que M. Colin l'appelle le chant de Cygne de son maitre (1).

(1) Dutilleux a fait de lui sept portraits : cinq à l'*huile*, un à la *plume*, un au *fusain*, avec ces mots γνωθι σεαυτον, c'est à cette dernière image (maintenant aux mains de M. Thésée Hallo) que nous donnons la préférence. L'extrême mobilité de sa physionomie a établi entre ces

Digitized by Google

XVIII.

Après avoir vu l'œuvre de Dutilleux, il serait difficile de dire s'il était moins peintre de figures que paysagiste ; mais il faut reconnaître que par suite de la passion que lui inspirait la nature, c'est surtout au paysage qu'il s'est adonné.

Cette passion se traduit amoureusement dans l'une de ses lettres à M. Colin ; elle est trop merveilleuse au point de vue de la forme et du fond, elle rend trop délicatement le sentiment intime de son auteur, pour que nous ne la reproduisions point en entier.

« Deux mots encore, vous plaît-il ? Vous connaissez » l'adage : *Trop parler nuit*, ne pourrait-on pas dire à » plus juste titre : *trop penser nuit*. Toujours est-il que » creuser son cerveau est un triste métier qui porte à la » mélancolie. Mélancolie, nom ignoré des anciens, dit-on, » c'est possible, mais chose à coup sûr connue depuis » le commencement du monde, des hommes qui n'ont » point voulu suivre les routes battues, ni se laisser » traîner à la remorque comme le reste de la gent mou- » tonnière. Je vous dis ceci à propos d'une singulière » tristesse, qui me prit le soir d'un de ces beaux jours » d'automne, où je fis une dernière étude d'après nature. » Suprême adieu peut-être, me disais-je, (à mon âge, il

sept têtes des différences aussi sensibles que celles présentées par ses diverses photographies, dont les plus ressemblantes sont sans contredit, la grande épreuve faite par M. Grandguillaume, dans laquelle est si parfaitement rendu le regard songeur, profond et velouté de Dutilleux ; et l'épreuve due à M. Antony Thouret.

Digitized by Google

» est permis de penser à mourir, mais pas au vôtre), » aux arbres, aux champs, à l'air imprégné de vapeurs, » à ce je ne sais quoi de frais, de suave et d'indéfinis- » sable qu'exhale tout ce qui vous entoure; et plongé » dans une espèce de rêve doux et poignant tout à la » fois, impuissant à rendre la millième partie de ce que » j'éprouvais, je me faisais cette question : Qu'est-ce donc » que l'*art*, d'abord; et après, qu'est-ce donc que la *pein-* » *ture*, et enfin, qu'est-ce donc que la *peinture de pay-* » *sage?* et je dois dire que tout ce que j'ai lu, vu, en- » tendu ou écouté sur ce sujet, me paraissait bien mai- » gre et bien peu substantiel.

» La voix des maîtres pendant ce temps me disait » avec emphase, qui : mais l'ordonnance, mais le dessin, » et le rapport des lignes; qui, mais la couleur, mais » l'harmonie! et la chûte d'une feuille jaunie douce- » ment emportée par le vent, et les cris d'une voletée » de moineaux derrière un buisson, me faisaient pren- » dre en pitié et les maîtres et leurs leçons. De la ligne, » de la forme, de la couleur, sans doute je vous l'ac- » corde, ce sont là des moyens pour arriver au but, » soit! mais à la condition que tout cela soit tellement » perdu, dissimulé, noyé, que comme devant ma bonne » nature, je n'aie pas à m'en inquiéter, à m'en soucier.

» Me voici devant un grand étang; au fond, un rideau » de grands peupliers presque dépouillés; prés de moi » quelques saules, un bout de terrain, un peu d'herbe, » et je suis dans l'extase. Le ciel est clair, profond, la » lumière, ruisselle, anime tout, je fais moi-même partie » de cet ensemble, tout cela me pénètre, et j'entre dans » tout cela, nous ne faisons plus qu'un.

Digitized by Google

» La ligne! mais est-ce que je m'en occupe, est-ce que » je la vois? tous les contours sont émoussés, perdus, » fondus, entremêlés. La couleur! mais elle ne se voit » pas. Il n'y a là, ni jaune, ni rouge, ni bleu, ni vert, ni » gris, ni blanc. Il y a de l'air, de la lumière : il y a » de quoi me rendre fou de bonheur et de jouissances » intimes. Et il n'y aurait pas là de quoi faire un ta- » bleau !.....

» Paysagistes !.... maintenant, groupez, compassez, » coupez, assemblez, pillez, empâtez, glacez, brossez, » dissertez, condamnez, qu'a de commun votre occupa- » tion avec l'émotion que j'éprouve ? admire qui veut » votre ligne, votre coup de brosse, votre habileté; si » c'est ma tête seulement et mon esprit que vous voulez » occuper, je vous l'accorde : bravo ! cela est parfaite- » ment fait, je ne chercherai même point d'où cela vient; » je ne constaterai même pas la paternité; je regarde » bien de la mosaïque, pouquoi ne jetterais-je pas les » yeux sur ce que vous faites? toute belle facture à son » mérite, qu'elle s'applique à un meuble, ou à une » pierre précieuse : quant à mon cœur, à mon âme, à ce » qui fait l'essence et le fond de mon être, rien, rien » pour vous. Je conserve ce précieux trésor pour la » nature d'abord, et ensuite pour ceux qui comme moi » l'auront contemplée avec la vraie béatitude, et qui, » tout bonnement et naïvement, en ont répété quel- » ques phrases, quelques mots qu'ils auront pu lire ou » épeler dans ce grand livre qu'on ne peut ouvrir qu'avec » son cœur.

» Voilà ce que je voulais vous dire encore, mon bon » ami. Je vous rends mal ma pensée, mais je sais que

Digitized by Google

» vous la comprendrez, nous sentons d'une manière trop » sympathique pour que nous ne nous comprenions pas » à demi mot. »

Est-ce vibrant cela? a t-on jamais mieux dit ?

XIX.

Dans la nomenclature des études d'après nature, nous avons passé sous silence celles rapportées du voyage de Suisse, parce que, bien que très habilement exécutées, elles ne palpitent pas à l'égal des autres, en voici la raison.

Quoique comprenant autant que qui que ce soit, la majesté des grands sites, Dutilleux n'aimait pas la peinture panoramique, estimant que le gigantesque ou le grandiose, ne sauraient se rendre dans un quarré de toile de trois ou quatre pieds.

Nous l'avons déja vu refuser, en 1830, une excursion soit aux Alpes, soit aux Ardennes et dire « pourquoi » courir si loin, il n'est pas de nature ingrate qui ne se » puisse plier à la peinture, il s'agit de la saisir par son » vrai caractère. » Plus tard il écrivait « je vais profiter » de mon temps pour faire des croquis, les environs » d'Arras et la ville elle même me promettent d'amples » études. » (A cette époque, il est vrai, notre campagne était moins ratissée qu'elle ne l'est aujourd'hui, il y restait des bosquets, des buissons, des crêtes qu'ont depuis fait disparaître les progrès agronomiques; et la ville montrait encore de ces vielles constructions délabrées peut être, mais ayant du moins un cachet et un caractère que

Digitized by Google

jamais ne reproduiront, les batisses *confectionnées* à l'entreprise).

Au retour de son voyage en Suisse. Pendant qu'il disait à M. Colin : « J'ai vu les Alpes et surtout la vallée de Cha» mouni, cela est très beau, mais j'y aurai vite le spleen. » A nous même : « J'ai vu des merveilles sans nombre au » point d'en être fatigué et de crier grâce. » Il écrivait à sa fille Madame Desavary : « C'est une admirable chose que » ce pays de montagnes neigeuses ou non, mais pour » moi qui suis naturellement porté à la mélancolie, y » vivre un mois me suffit. C'est un spectacle magnifique » que je vais voir bien volontiers, mais je ne voudrais » pas y assister continuellement, le spleen m'y pren» drai vite. »

XX.

Mélancolique, en effet, mélancolique et rêveur, ainsi que toutes les âmes sensibles, ainsi que tous les cœurs qui ont beaucoup aimé, et partant beaucoup souffert, Dutilleux fuyait le tapage des grands spectacles, pour se reposer dans quelque recoin bien calme et bien intime. C'était là qu'heureux de prendre sa chère palette, il rendait avec tant de charme, soit un toit moussu de chaume, soit un bout de ruisseau reflétant l'azur du ciel, soit une branche de saule se mirant dans l'eau et tamisant sur le velours du gazon un doux rayon de soleil.

Il n'aimait point l'hiver qui transforme les arbres en squelettes et étend sur la terre des frimats et des neiges qui la couvrent comme d'un linceul; l'été, malgré ses

Digitized by Google

moissons, malgré même ses roses ne le séduisait guère, la nature lui semblait trop feuillue et trop plantureuse. Toutes ses amours se réservaient pour le printemps, moment où l'herbe reverdissante s'émaille de paquerettes où fleurissent la pervenche et l'aubépine, les lilas et les pommiers, où le rossignol chante le retour des hirondelles, la saison des zéphirs et des nids, et pour le languissant automne, couronné de mourants feuillages que dore la blonde lumière des derniers beaux jours, peut-être voyait-il en cela l'image fidèle de la vie, avec ses désirs et ses regrets, ses espérances et ses souvenirs.

XXI.

Ses heures favorites étaient, non pas celles pendant lesquelles le soleil au zénith rend la terre ruisselante de lumière, que heurtent de fortes ombres; mais l'aube matinale, alors que les lointains violacés se noient dans le bleu vaporeux du ciel; et l'approche du crépuscule, quand les brumes estompent mollement les fonds devenus sourds, mystérieux et indécis.

Voilà pourquoi l'œuvre de Dutilleux est si riche de levers du jour au printemps, frais et joyeux comme le gazouillement de la fauvette qu'il écoutait en les peignant; de couchers de soleil à l'automne, *mélancolieux*, plaintifs même, comme la *Chûte des feuilles* de Millevoye, comme certaines strophes de Gilbert, comme les beaux morceaux de *Lucie*, de *Norma*, de *la Favorite*, et du *Trouvère*, que souvent il soupirait avec un charme inexprimable.

Digitized by Google

XXII.

Par un de ces contrastes qui surprendraient s'ils n'étaient si fréquents, Dutilleux éprouvait pour la forêt de Fontainebleau une sorte de fétichisme. Ses roches druïdiques, ses chênes séculaires et leur puissante ramure, ses genevriers rabougris et tordus l'enthousiasmaient. Semblable au célèbre héros de Cooper, il s'enfonçait dans les plus sombres profondeurs de ses antiques futaies, où ne s'entendait plus le coup sec de la hâche du bucheron, et le craquement déchirant de l'arbre qui s'abat. Là, seul avec le génie du lieu et ses sylvaines dryades, il s'oubliait des journées entières, suivant d'un œil songeur l'écureuil sautelant parmi les branches, ou les ébats des chevreuils que son inoffensive présence avait cessé d'effrayer; prêtant l'oreille à ces étranges bruits d'arbres qui parfois sifflant ainsi que la raffale, et parfois doux et vagues comme les lointains accords d'une harpe éolienne, lui rappelaient ces paroles du poète :

> Arbres harmonieux, grandes harpes des bois,
> Où tous les vents du Ciel modulent une voix,
> Vous êtes l'instrument où tout pleure, où tout chante,
> Où de ses mille échos la nature s'enchante,
> Où, dans les doux accents d'un souffle aërien,
> Tout homme a le soupir d'accord avec le sien !
> Arbres saints, qui savez ce que Dieu nous envoie,
> Chantez, pleurez, portez ma tristesse ou ma joie !
> Seul il sait, dans les sons dont vous nous enchantez,
> Si vous pleurez sur nous, ou bien si vous chantez. (1)

(1) Lamartine - *Jocelyn*. — Grotte des Aigles.

Digitized by Google

Puis il travaillait avec une ardeur si jalouse et si respectueuse, qu'un jour, traqué par je ne sais quel brosseur marchant dans ses pistes, il nous écrivit : « Je ren» contre à chaque instant un grand escogriffe qui ne » quitte point ces parages. Pauvre forêt, elle a déjà reçu » bien des outrages, on la taille, on la coupe à merci, » on lui enlève ses grès pour les porter ou bois de Bou» logne, on la livre aux vaches et aux promeneurs pari» siens; bien des rapines l'ont défigurée, déshonorée, » mais la malheureuse n'a jamais été violée avec cet » aplomb inouï et ce sans-façon magistral. Où me sau» verai-je donc pour échapper aux insoutenables impor» tunités de ces affreux faiseurs..... O mes bois, mes » chers bois, que je me trouve bien sous vos ombres, » quand ne vous quitterai-je plus, oublieux, oublié, mais » tranquille ! »

Une autre fois, nous faisant connaître l'opinion de MM. Decamps, Millet, Aligny, Paul Huet et Corot sur ses derniers travaux en forêt : « Leur avis est que mes études » de cette année sont de beaucoup supérieures à ma der» nière exposition, Dieu le veuille ! moi je l'ignore, et » tout abasourdi encore de cette terrible lutte avec la » nature, je ne sais que penser. Si je suis en progrès, » tant mieux, mais en comparaison du modèle, ce que » je fais est bien pauvre. Faible écho, s'il était juste en» core ! » il ajoutait : « Après tout, je l'ai tant aimée » cette chère forêt, qu'elle a bien pu se laisser deviner » un peu. »

Pour quelques glands par lui cueillis aux branches d'un vieux chêne, nous trouvons sur l'une des pages de son carnet :

Digitized by Google

« Chêne, mon ami! tu dois être généreux, toi si grand, » si beau, et si fort, me laisseras-tu cueillir sur une de » tes branches les moins élevées, quelques-uns de ces » beaux fruits qui luisent au soleil et que tu produits en » si grande abondance.

» Je transporterai bien loin cette portion de toi, non » pour satisfaire un vain caprice, non pour confier moi- » même à la terre ces grains précieux (on ne plante » plus à mon âge); la main d'un de mes fils se chargera » de ce soin, et plus tard mes petits-enfants diront :

» Quand il cueillit ce gland, le père pensait à nous : au- » jourd'hui bénissons sa mémoire et prions pour lui (1).»

A propos des études de Fontainebleau, M. Colin a dit : « Le cor de Weber raisonne dans ces mélopées de cou- » leur, » cela est généralement vrai, mais, certaines d'entre elles sont si sauvages et si ténébreuses, que nous croirions plutôt y entendre éclater la fanfare stridente du *Chasseur noir* des ballades germaniques.

(1) Insere, Daphne, pyros, carpent tua poma nep.tes.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

I.

Ainsi que ce qui précède l'a déja fait parfaitement pressentir, esprit supérieur et cultivé, Dutilleux, dans ses moments de loisir, n'oubliait pas les lettres qui jamais n'avaient cessé de lui être familières.

Sur une table de son atelier, se voyaient pêle-mêle, Homère, les Idylles de Théocrite, Horace, les Eglogues de Virgile, Sénèque, Tacite, la Vulgate, les Confessions de saint Augustin, l'Imitation, Montaigne, Pascal, Corneille, Racine, quelques volumes de Michelet, de Lamartine, d'Alfred de Musset et de Victor Hugo, significatif assemblage indiquant bien les goûts de l'homme à la fois religieux et universitaire, de l'humaniste prisant

Digitized by Google

également l'euphonique prolixité de la langue grecque, et l'énergique concision de la langue latine, frappant ses phrases comme des médailles de bronze; de l'artiste auquel plaisaient en même temps, la rugueuse *robustesse* des chênes, et l'aimable gracilité des bouleaux.

II.

Trois charmantes fantaisies lui avaient été inspirées, la première par ces deux vers :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri (1).

La seconde par ces deux autres :

Qui legitis flores, et humi nascentia fraga,
Frigidus, o pueri, fugite hinc, latet anguis in herba (2).

La troisième enfin par ceux-ci :

Et jam summa procul villarum culmina fumant
Majoresque cadunt de montibus umbræ (3).

Son intention était même de traduire, avec ses pinceaux, cette pensée mélancolique par laquelle se termine nous ne savons plus quelle pièce de vers, sur les feuilles de saule détachées par le vent d'automne et emportées au cours de la rivière.

(1) Eglog. 3.
(2) Eglog. 3.
(3) Eglog. 1.

Digitized by Google

Je vais où va toute chose
Où va la feuille de rose
Où va la feuille de laurier.

Aussi, la littérature de Dutilleux ne le cédait-elle guère à son talent de peintre.

III.

Bien que les lettres ci-dessus citées, aient suffisamment révélé tout le charme de son style épistolaire, nous donnerons encore, ainsi qu'un modèle de genre, celle qu'il écrivit à M. Hédouin à l'occasion de son appréciation sur le docteur Escallier.

« J'ai lu et relu votre excellente notice sur notre bon » docteur, vous nous le dépeignez d'une manière si vive » et si exacte, que bien souvent j'ai senti les larmes me » venir aux yeux. Escallier était, je ne dirai pas le plus » ancien de mes amis, mais l'une de mes plus vieilles » connaissances. J'ai des souvenirs de lui qui datent de » l'âge de quatre ou cinq ans. Aussi le revoyais-je cons- » tamment avec bonheur. Vous avez dit comme il fut » toujours bon et affable. J'étais le seul parmi les peintres » modernes à qui il eût octroyé une petite place dans sa » belle collection de tableaux ; cet honneur était dan- » gereux, je l'avoue, mais je ne l'avais point brigué, » et je le devais à sa seule affection pour moi. Sous ce » rapport seulement cette distinction m'était infiniment » précieuse. Les hommes de cette qualité sont rares, il » faut bien le dire : et l'on voudrait n'avoir jamais à » les regretter ; hélas ! ceux qui survivent et qui ne s'en

Digitized by Google

» vont qu'à la dernière heure, ont souvent à porter un » bien lourd fardeau de souvenirs et de regrets.

» Nul mieux que vous, mon cher Monsieur, ne » pouvait faire revivre parmi nous la figure aimable et » distinguée de cet homme de bien s'il en fût : vous » aviez su l'apprécier, et cela n'est guère surprenant. Une » certaine conformité de goûts, d'allures et de senti- » ments délicats vous avaient réunis; vous vous ressem- » bliez trop tous les deux, et par les bons endroits, » pour qu'il ne résultât point de cette ressemblance une » profonde sympathie qui honore à la fois et celui qui » n'est plus, et celui que nous avons encore le bonheur » de posséder. Vous l'avez dépeint tel qu'il était, ce » charmant docteur, et une preuve que vous l'aimiez, » c'est que vous dites de lui toute la vérité, sachant bien, » éminent artiste que vous êtes, qu'un portrait flatté est » toujours bien inférieur à un portrait ressemblant.

» Merci encore une fois de votre bon souvenir, je vous » en conserve une sincère gratitude. Corot vient, suivant » sa bonne habitude, passer quelques jours auprès de moi » dans le courant du mois prochain; Monsieur X.... veut » nous réunir tous à cette époque, ce projet me sourit » infiniment. Consacrez-nous je vous prie le plus de » temps qu'il vous sera possible.

» Corot n'a pas oublié la promesse qu'il vous a faite, » celui-là aussi a la mémoire du cœur (1). »

Que d'élégance et de délicatesse !

(1) *Impartial du Nord*, 14 février 1858.

Digitized by Google

IV.

Invité à parler sur la tombe de l'un de ses amis de Douai, Dutilleux commença ainsi : « Ce n'est point une » oraison funèbre que j'ai à prononcer devant vous, ce » n'est point un éloge pompeux que l'on m'a demandé » pour ces tristes restes ; j'ai cru mieux entrer dans la » pensée qui m'appelle en ce lieu en ne prenant la pa- » role que pour rendre gloire à celui que X.... avait en- » fin reconnu pour son Créateur, son Sauveur et son » Maître. C'est pourquoi j'ose élever la voix..... et puis » ces tombeaux me protègent, cette enceinte, de nos » jours, la seule qui soit resté sacrée, permet encore de » parler et de parler hardiment et de la vie présente et » de la vie future. Ici les railleries sont mal reçues, le » sarcasme proscrit ; l'impiété qui va trop souvent in- » sulter à Dieu jusqu'au fond du sanctuaire, ne peut fran- » chir la barrière qui nous sépare du monde. »

Appelé aussi à se constituer l'interprête des justes regrets que causait la perte d'un homme d'avenir, fauché bien avant l'âge, Dutilleux termina par ces belles paroles :

« Sans doute nous nous prendrons souvent à pleurer, » à la pensée de sa jeune épouse en deuil, de son enfant » qui n'aura point connu son père, de ses parents qui ne » l'auront point là pour leur fermer les yeux, eux qui » comptaient sur lui ! Nous nous attristerons long-temps » encore en voyant sa place laissée vide au milieu de » nous ; mais pourtant nous aurons un motif bien puis- » sant pour nous consoler : il nous est permis d'espérer » que sa belle âme était mûre pour le Ciel. Oh ! nous n'a-

Digitized by Google

» vons point donné à la terre notre ami tout entier; » nous ne lui avons confié que la partie périssable de » son être; mais sa pensée est immortelle, mais son » âme bonne, entre toutes, jouit au sein de Dieu du » bonheur qu'elle a su mériter.

» Que son souvenir vive donc parmi nous! Sur cette » terre où tout passe comme l'ombre, que la mémoire » du juste demeure comme une leçon vivante, impéris- » sable, comme un exemple que nous puissions aimer, » que nous nous efforcions d'imiter! »

V.

En 1854, lorsque vous le conviâtes à prendre la place que vous lui aviez offerte, il prononça l'un de ces remarquables discours dont vous n'avez certes pas perdu la mémoire, mais dont vous me saurez gré néanmoins de rappeler ce remarquable passage.

« Placé par la main de Dieu au milieu de l'immense » rayonnement des beautés de la nature, l'homme fût » resté isolé et comme étranger à tant de merveilles, s'il » n'eût reçu le don précieux de sentir et d'admirer. Mais » une autre faculté, non moins excellente, lui fut encore » accordée; il put exprimer ses sensations. Sentir et » exprimer, alpha et omega du génie humain; ajoutez à » ces deux termes, et comme moyen intermédiaire, la » science, et, vous aurez les éléments constitutifs de l'art. » L'art ! je veux dire la manifestation de la pensée » dans ce qu'elle a de plus grand et de plus relevé, et » sous quelque forme qu'elle se produise, l'art ! ce verbe

Digitized by Google

» de l'homme, puissance créatrice et infatigable qui passe » à travers les âges, semant sur sa route mille œuvres » impérissables et livrant à l'admiration des siècles des » noms inscrits à jamais dans les annales du monde, des » noms tels que ceux-ci : Homère, Phidias, Michel-Ange, » Raphaël, Bossuet, Beethoven !

» Donc sentir, c'est-à-dire avoir une perception nette, » puissante et rapide des objets extérieurs par l'entre- » mise de sens exquis et d'organes parfaitement disposés, » telle sera la première condition physique indispensable » à l'artiste. Mais sentir, même vivement, est un état pas- » sif. Pour arriver à produire, il faut encore que l'artiste » puisse réagir sur ses sensations de toute l'impulsion » d'un cœur ardent, de toute la force d'une intelligence » heureusement douée. Et alors, si j'ose m'exprimer » ainsi, de passive qu'elle était, la sensibilité, se fait ac- » tive, elle devient le sentiment. Le sentiment, faculté » éminente entre toutes, sans laquelle l'artiste ne saurait » être, par laquelle seule il a quelque valeur ! On a dit, » Messieurs, que l'on naissait poëte : c'est avec raison, et » je ne crains point d'ajouter que l'on doit naître musicien, » peintre, statuaire, car si le sentiment, si les aptitudes » naturelles viennent à manquer, le travail le plus opi- » niâtre, les études les plus approfondies ne sauraient y » suppléer. Le sentiment est pour l'artiste comme une » seconde vue qui le conduit dans des voies connues de » lui seul et lui fait découvrir de mystérieuses nouveau- » tés. C'est le sentiment qui colore la toile, anime la » statue, imprime aux œuvres la vie et le mouvement, » communique à celles-ci la tristesse ou la joie, aux autres » la douceur ou la grâce, la force ou la rudesse, donne » à chacune le caractère qui lui est propre.

Digitized by Google

» Le sentiment n'est point le génie, sans doute, mais » il le guide, il l'éclaire. Il est encore moins la science, » mais il la devine par une intuition secrète, et souvent » il la devance.

» En effet, quand Raphaël.... Messieurs, l'on aime à » redire ce nom dont la douce euphonie éveille dans » l'esprit l'idée complète de la grâce et de la beauté; » Raphaël, heureux artiste, peintre prédestiné, à qui il » fut donné, pour la première fois peut-être, de repré- » senter dignement les chastes traits de la mère du Sau- » veur et qui devait, hélas! emporter dans la tombe le » secret de ce glorieux privilége! Quand Raphaël, dis-je, » dès l'âge de quinze ans, inaugurait par des chefs-d'œu- » vre une carrière qui devait être si courte et pourtant » si féconde, est-ce à la science qu'il allait demander une » suavité d'exécution, un charme d'expression inconnus » jusqu'à lui, ou bien n'est-ce pas plutôt au sentiment?

» Et lorsque l'heureux maître de Rembrandt, en pré- » sence de tous ses disciples, se découvrant un jour de- » vant son jeune élève, lui rendait hommage et lui di- » sait, les larmes aux yeux : « *Maître, je vous salue!* » » Certes, le peintre hollandais, l'homme du *moulin*, » comme on le nomma plus tard, n'avait produit encore » aucune de ces pages magiques, qui devaient un jour le » placer au premier rang parmi les princes de l'art, mais, » sans doute, il avait jeté sur une toile quelques-uns de » ces traits que le sentiment seul peut inspirer, précoces » révélations d'un génie, auquel étaient réservées de si » hautes destinées!

» Après ces noms fameux, vous citerai-je cette suite » d'artistes, d'écrivains, de poètes, chez lesquels le ta-

Digitized by Google

» lent se révélait dès l'âge le plus tendre ? Sans études, » sans maître, sans direction, sans autre secours que le » sentiment intérieur qui les forçait de créer, la plupart, » encore enfants, produisaient déjà des œuvres remar- » quables, et quelques-uns, sortis des rangs infimes de » la société, devaient à ces premiers essais, l'appui d'une » protection, qui leur permettait de suivre une vocation » devenue plus tard pour eux, une source de richesses » et d'honneurs.

» Avec quel bonheur, Messieurs, le maître, attentif à » à sonder chez ses élèves les replis les plus secrets de » l'intelligence, ne découvre-t-il point ces premières » lueurs d'un génie qui souvent s'ignore lui-même ! Il » n'est pas que nous n'ayons aussi parfois rencontré chez » de rares sujets, ces dispositions précieuses, ces indices » certains d'un sentiment qui se trahissait comme mal- » gré lui. Quelle n'était pas alors notre joie et que vo- » lontiers, nous nous serions aussi écrié, comme le » peintre dont nous vous parlions il n'y a qu'un instant: » *Maître, je vous salue !*

» Toutefois, Messieurs, si j'accorde au sentiment, une » part si large et si belle dans les opérations de l'enten- » dement et une influence si décisive sur les produc- » tions de l'art, n'allez pas croire que je fasse bon mar- » ché de la science, cette modeste et patiente économe » du génie. Je sais tout ce que l'étude peut apporter de » force et d'étendue au talent déjà formé ; je sais que » sans elle les dispositions les plus merveilleuses, le » sentiment le mieux développé seraient réduits à l'im- » puissance. Et, quand j'ai entendu les hommes éminents » de notre époque, demander encore quelques années

Digitized by Google

» pour résoudre certains problèmes ardus qu'ils sont à » poursuivre, un beau idéal entrevu par leur génie, j'ai » compris que chez l'artiste, le savoir doit s'élever à la » hauteur du sentiment.

» Chacune des branches de l'art exige des connais- » sances spéciales, et, pour le dire en passant, celles » que doit posséder le peintre ne sont ni les moins » nombreuses, ni les moins variées. Permettez que nous » jetions un coup-d'œil rapide sur ce bagage intellectuel » de l'artiste, bagage moins léger qu'on ne semble le » croire généralement.

» Et d'abord vous admettrez sans peine que le peintre » ne puisse se passer de l'instruction première, néces- » saire à tous ceux qui veulent aborder les professions » libérales. La littérature ancienne et moderne, les œu- » vres des poètes, ses devanciers et ses frères, ne sau- » raient lui être étrangères. L'histoire, en donnant à son » jugement une base solide, lui fournira les sujets de » tableaux les plus intéressants et les plus dramatiques. » Je ne parle point de l'étude du dessin, ni des connais- » sances indispensables qui s'y rattachent, de la science » du coloris, de l'entente du clair-obscur, des règles de » la composition, sans lesquelles il ne saurait faire » même les premiers pas.

» Il faut qu'il connaisse et qu'il s'approprie, pour ainsi » dire, les formes du corps humain; elles sont comme le » perfectionnement et le complément de toutes les au- » tres, et la suprême expression de la beauté matérielle. » Le Créateur, après un saint recueillement, s'est plu à » faire de cette dernière œuvre l'objet de ses plus douces » complaisances, et, nous ne saurions nous en étonner,

Digitized by Google

» si nous songeons que dès-lors la pensée divine attri-
» buait à ces formes des destinées éternelles, et qu'à un
» jour donné le Rédempteur du monde devait en re-
» vêtir sa divinité. Les anciens, bien qu'ils ignorassent
» ces grands mystères, n'en avaient pas moins su appré-
» cier toute la perfection, je dirai même toute la dignité
» du corps humain. Ils lui avaient assigné la place qui lui
» revient de droit dans la création, le prenant pour but
» spécial et presque unique de toutes leurs études. Les
» œuvres des artistes grecs et romains l'attestent suffi-
» samment, et les poëtes eux mêmes ne faisaient-ils
» point de l'homme physique, la peinture la plus ma-
» gnifique et la plus relevée ? (1).

» Mais quelqu'admirable que soit la structure du corps
» humain, elle n'est que l'enveloppe grossière encore,
» d'une partie de nous-mêmes et plus noble et plus par-
» faite. C'est donc vers l'étude de l'âme que va se diri-
» ger toute l'attention de l'artiste. Les diverses affections,
» les sentiments, les passions et les mouvements qu'elles
» impriment à la physionomie et aux attitudes, vont ou-
» vrir un vaste champ à ses investigations. Puis, comme
» il ne peut séparer l'homme du milieu où il a été placé,
» tous les êtres animés et inamimés vont, tour à tour,
» comparaître devant lui. La vue des merveilles qui
» l'entourent ne pourra le laisser froid et indifférent.
» Il observera la nature et ses effets toujours nouveaux,
» toujours variés dans une admirable unité, et par une
» étude continue, incessante, il en pénétrera tous les

(1) Os homini sublime dedit cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

Digitized by Google

» secrets : enfin tout ce qui constitue l'ordre moral et » l'ordre physique, deviendra l'objet de ses constantes » recherches.

» Vous le voyez, Messieurs, la durée de la vie ne suffit » point pour une semblable tâche. Eh bien ! supposez » toute cette science acquise; voici l'artiste armé de tou- » tes pièces; si le sentiment lui a été refusé que fera-t-il? » — Rien — je me trompe, il se pourra qu'il produise » des œuvres où le métier se montrera correct et irré- » prochable, mais des œuvres maigres et incolores qui » porteront la triste empreinte d'une époque ou d'une » école, et où l'on chercherait en vain, la chaleur, la » vie et ce cachet d'originalité, sceau particulier dont » sont frappées les seules œuvres fortes et durables.

» Le sentiment a ses heures, j'allais dire ses caprices; » son action est toute spontanée et de prime-saut; il fuit » les sentiers battus et revient rarement dans les mêmes » voies avec un égal bonheur. Aussi jamais la copie d'un » ouvrage, quelque parfaite, quelqu'irréprochable qu'elle » soit d'ailleurs, ne pourra-t-elle réunir toutes les qualités » de l'original. Je vais plus loin et je dis qu'il ne faut » même pas demander à l'artiste une copie de son œu- » vre; la reproduction n'aurait certainement plus, ni » l'entrain, ni la verve, que donne l'élan d'un premier » jet, d'un mouvement soudain d'inspiration.

» Vous le savez, Messieurs, avant d'entreprendre un » ouvrage de quelque importance, les statuaires et les » peintres exécutent en quelques heures ce que nous » appelons une maquette, une esquisse, eh bien ! cette » esquisse va devenir pour l'artiste le sujet d'une lutte » opiniâtre, et souvent, quand l'œuvre est terminée, elle

Digitized by Google

» reste bien au dessous de la pensée première, dont elle » n'a pu reproduire la fraîcheur et ce je ne sais quoi d'in- » définissable, que le sentiment jette presque à son insu » dans les moindres essais.

» Et l'artiste est contraint de s'avouer vaincu, vaincu » par lui même il est vrai, et c'est là sa seule consolation.

» Car, dans les arts, la question de temps et de pa- » tience est une question de peu d'importance et toute » secondaire. Dire vite et bien sera toujours un mérite » rare, une qualité éminente et la marque d'un esprit » supérieur, que l'on se serve du pinceau, de la plume » ou de la parole. Et c'est pourquoi un simple croquis, » quelques traits jetés à la hâte par un homme de ta- » lent, auront plus de valeur aux yeux de l'artiste et de » l'amateur éclairé, que la production d'un esprit mé- » diocre, cette production eût-elle exigé des années d'é- » tude, de patience et de travail.

» Le sentiment, se trouvant intimement lié à notre or- » ganisation physique, subit toutes les modifications » qu'elle lui imprime, et de là vient la différence dans » les œuvres, l'*originalité*.

» Confiez le même modèle à dix statuaires, à dix » peintres vraiment dignes de ce nom, chacun d'eux va » le reproduire à sa manière ; les dix œuvres seront une » copie parfaite de l'original, elles auront toutes un mé- » rite supérieur, et néanmoins elles seront dissem- » blables, il n'existera entr'elles que des rapports géné- » raux. C'est que la reproduction que nous faisons de la » nature n'est jamais une copie exacte et mathématique, » telle qu'on peut l'attendre d'un instrument comme » le daguerréotype ; elle ne peut, elle ne doit être

Digitized by Google

» qu'une interprétation pour laquelle l'artiste apportera
» sa science, son habileté, mais surtout son tempéram-
» ment, son impression et les mouvements de son âme;
» son sentiment!

» Empruntons à la musique un exemple qui établisse
» d'une manière palpable et tout à fait concluante, la
» puissance du sentiment et l'influence qu'il doit néces-
» sairement exercer. Que deux artistes également ha-
» biles, initiés au même degré aux secrets les plus pro-
» fonds d'une excellente méthode, soient appelés à exé-
» cuter devant vous la même composition; l'un, malgré
» tous les efforts d'un talent incontestable, n'excitera
» chez vous qu'une admiration froide et passagère;
» l'autre, au contraire, dès les premières notes, va tou-
» cher les fibres les plus intimes de votre âme, et bientôt
» son instrument ou sa voix vous arrachera des larmes.
» C'est que le premier ne vous a transmis que ce que
» peut fournir la science et l'étude, tandis, que le second
» en vous communiquant ses émotions, a fait pénétrer
» en vous comme une partie de lui-même : son senti-
» ment.

» Il est encore un art sérieux, émouvant, dont l'effet
» est aussi irrésistible que rapide, c'est celui qui con-
» siste à interprêter les poètes et les prosateurs, à faire
» comprendre, par une diction habile, toutes les beautés
» du style, à pénétrer dans la pensée des maîtres, à co-
» lorer cette pensée et à la rendre visible à tous. Eh
» bien! là aussi la matière est si délicate, les difficultés
» si ardues, que tous les préceptes, toutes les études
» échoueraient infailliblement, si l'artiste n'était doué du
» sentiment le plus fin et le plus profond. L'on deman-

Digitized by Google

» dait à l'une de nos célébrités dramatiques par quels » efforts d'esprit, par quelles longues et savantes recher- » ches elle était parvenue à prononcer certaines paroles » de manière à électriser tout un nombreux auditoire, » tandis que la même phrase, prononcée par une autre » bouche, était nulle et sans relief. « Vous m'étonnez, » répondit-elle, ces paroles je ne pourrais les dire autre- » ment. » Certes, le sentiment ne pouvait se révéler » d'une façon plus naïve et plus évidente !

» Enfin, le sentiment est le seul lien, le seul point » de contact qui puisse exister entre l'artiste et le pu- » blic; car, s'il est nécessaire, ainsi que nous l'avons » montré, que l'artiste possède une connaissance aussi » étendue, aussi complète que possible des choses qui » ont rapport à l'art qu'il exerce, l'on ne peut, à coup » sûr, exiger que les mêmes études se retrouvent chez » le plus grand nombre de ceux qui sont appelés à exa- » miner ses travaux. Le côté de la science et celui de » l'exécution restent en dehors de l'appréciation géné- » rale ; mais la pensée qui a dû présider à la conception » de l'œuvre, mais l'émotion qu'a dû éprouver l'artiste, » voilà ce qu'il doit nous transmettre, voilà ce qu'il nous » est donné de comprendre et de goûter.

» En effet, nous avons tous, au dedans de nous-mêmes, » dans une certaine mesure et comme d'instinct, le sen- » timent de l'harmonie des formes, des couleurs et des » sons, et, si nous nous laissons aller à nos impressions, » dégagés de toute idée préconçue et libres de toute » opinion systématique, les jugements que nous por- » terons seront en général sains et convenables. Il n'y » a à craindre et à récuser que les appréciations dictées

Digitized by Google

» par un esprit étroit de système ou d'école, injuste » comme le préjugé, aveugle comme la haine, résultat » ordinaire d'une éducation artistique tronquée ou faus- » sée dans son principe. Mieux vaut mille fois l'opinion » de l'homme ignorant et de bonne foi, — et le plus fin » connaisseur n'est pas toujours celui qu'on pense. »

Tout commentaire serait superflu, à propos de ces lignes prouvant d'une façon si éloquente, qu'en dehors même de son talent d'artiste Dutilleux aurait été plus que digne d'occuper son fauteuil académique.

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

I.

Organisation vibrante, nerveuse, et mélancolique, nature ardente et enthousiaste, esprit élevé, noble, fier et indépendant, conscience droite, cœur aimant, généreux et dévoué pardessus tout, tels étaient chez Dutilleux les traits saillants de l'homme et du caractère.

Son indépendance et sa fierté, dans la bonne acception du mot, s'annoncèrent dès sa jeunesse, collégien nous l'avons vu en philosophie renoncer au prix d'excellence, pour ne pas se soumettre à une mesure qu'il considérait comme tyrannique (1). Plus tard, à Paris, alors qu'il se

(1) Il est clair que l'arbitraire seul de la mesure répugnait à la conscience de Dutilleux, car à quelque temps de là, il écrit qu'à la suite d'une visite à Sainte-Geneviève, « il s'est surpris à suivre en chantant, comme les autres, une procession qui s'y était formée. »

Digitized by Google

trouvait fort à l'étroit pourtant, nous l'avons vu encore refuser les secours d'argent que lui offrait sa famille, et répondre qu'aux patrons il préférait les amis.

Cette noble et fière indépendance, ne se démentit jamais, il eut à en souffrir, il le sentit; mais, loin de l'ébranler, les traverses qu'elle lui valut, ne firent que l'affermir encore.

Avec sa parole facile et persuasive, avec sa plume habile et élégante, Dutilleux se fût aisément fait une de ces réputations que justifient rarement un talent artistique aussi relevé que le sien. Mais répugnant aux moyens qui mènent le plus ordinairement au succès, ne voulant pas que jamais l'on pût lui appliquer la maxime : *ubi tuba ibi turba !* il alla jusqu'à tomber dans l'excès contraire. « Comment serai-je placé, écrivait-il, en annonçant l'ad- » mission de ses tableaux à l'exposition, je n'en sais rien » et ne m'en inquiète pas, » « ici, écrivait-il encore, je » ne sais comment se passe le temps et la saison, mais » je n'ai pu encore terminer une étude. Plus j'avance et » moins j'arrive à la fin d'une œuvre. Il est vrai que je » tiens à y mettre beaucoup et beaucoup encore. Je » crains que tous ces efforts soient peu appréciables, » ce dont je me soucie peu, et peu appréciés, ce dont je » me soucie moins encore. *Fais ce que dois, advienne* » *que pourra*, voilà ma règle, et je n'ai pas d'autre » souci. »

D'une éducation parfaite, Dutilleux, tout tolérant et tout bienveillant qu'il fût, souffrait difficilement que l'on manquât, à son égard, aux convenances qu'il savait si bien respecter vis à vis de tous. M. Colin rapporte, à ce sujet, l'anecdote suivante : « Un jour se présente un

Digitized by Google

» étranger, désireux d'acheter une belle collection d'an-
» ciens pots que Dutilleux voulait vendre. L'intrus garde
» son chapeau sur sa tête en formulant sa demande. —
» Gustave, me crie Dutilleux, prêtez-moi votre chapeau !
» et se couvrant il répond à son interlocuteur, mes pots
» ne sont plus à vendre, Monsieur (1). »

En voici une autre : Deux touristes flanant et fumant avisent un jour à l'étalage de Dutilleux, un de ces ravissants croquis à l'encre, rehaussés de couleur, qu'il exécutait si bien. Imaginant sans doute que cela s'opérait à l'aide de quelque procédé analogue à celui de la peinture dite *orientale*, ils entrent au magasin, et demandent à parler à l'auteur de l'œuvre, Dutilleux se présente. L'un des amateurs continuant à fumer et désignant du doigt le croquis, dit au maître : Nous désirerions quelques leçons, afin d'apprendre ce *petit genre*. — D'abord, monsieur, répond Dutilleux froissé, on ne fume pas ici, veuillez, je vous prie, éteindre votre cigare, et la chose faite, il ajoute : quant à ce que vous appelez le *petit genre*, il est le résultat de trente années d'études dont vous semblez ne point vous douter, je ne saurais donc vous l'enseigner en quelques leçons ; puis il tourne le dos et s'en va.

Mais il fallait qu'on le blessât, pour qu'il en agit ainsi ; en dehors de ces légitimes mouvements de susceptibilité, rien n'égalait la sérénité de son caractère et son inépuisable bonté.

(1) Page 130.

Digitized by Google

II.

Le cœur vit plus là où il aime que là où il bat, a dit un ancien, *anima plus vivit ubi amat quàm ubi animat.* Dutilleux aurait au besoin justifié l'axiome.

Quiconque l'a connu en témoignerait, surtout ses amis et sa famille.

Sa famille! l'incomparable affection qu'il avait pour elle, règne dans toutes ses lettres, de 1826 à 1865.

En juillet 1826, il écrivait : « J'ai eu bien de la peine » dimanche dernier, à vaincre mon ennui. Pour la pre- » mière fois, Paris m'a semblé bien pesant, n'était-ce pas » pour moi jadis le plus beau jour de l'année, je vous » voyais tous alors! enfin n'y songeons plus..... Ce sera » *Gayant* (1) pour moi quand je verrai quelqu'un d'entre » vous..... Vous me disiez de faire un bon dîner, mais » vous savez bien que les plaisirs des sens, et surtout » ceux de la table, ne sont pas les miens, ceux de l'es- » prit avant tout. »

En août 1835 : « Mais pourquoi parler de tristesse, » quand il faut se réjouir avec toi? J'espère bien qu'avant » ton départ, mon cher X...., nous nous verrons encore » une bonne fois. Si tu ne viens pas, j'irai te dire adieu. » J'aurais pourtant désiré que tu visses mon enfant; oh! » que je chercherai à former son cœur surtout, oh! que » je tâcherai de lui inspirer la charité pour tous, surtout » pour ses parents! »

(1) Les Douaisiens appellent leur fête communale *Gayant* (géant) nom du mannequin traditionnel et colossal que l'on promène pendant toute sa durée.

Digitized by Google

En 1862, à l'une de ses filles indisposées : « Ce n'est » donc qu'un moment de patience et de soumission à » la volonté de Dieu. Savoir se soumettre est un grand » secret pour supporter bientôt des maux et des con- » trariétés. Ici nous allons assez bien, même maman, » depuis quelques jours. Cette sorte de répit aurait dû » me faire craindre pour quelqu'un d'entre-vous, car tu » dois le savoir, depuis long-temps, mon lot à moi est » de voir toujours souffrir quelqu'un des miens, ou » plutôt de souffrir toujours dans un de mes membres, » mais pourquoi me plaindrais-je, si je vous conserve » tous? »

Le 1er janvier 1863 : « C'est par vous tous, chers en- » fants, que je signale pour la première fois l'année » 1863. C'est à vous que j'adresse mes premières pen- » sées en entrant dans cet inconnu redoutable. Si nous » conservons notre entière affection, notre cher trésor » sera sauf. J'ai hâte de vous remercier de votre char- » mant bouquet, aucune fleur n'y manque. Et bientôt la » précocité de notre petite X.... lui permettra d'apporter » son contingent. J'aime singulièrement ces épitres en » commun, elles témoignent d'une pensée d'union et » d'harmonie que mon plus vif désir est de voir régner » constamment dans notre nombreuse famille. De près » ou de loin, aimons-nous toujours les uns les autres. » C'est le secret de bien douces consolations, et peut-être » aussi d'une grande force. »

Le 20 mars 1865 : « Soyons toujours unis comme un » seul faisceau, dans un seul sentiment d'amour. Ce que » je désire avant tout n'est point de réussir dans telle » ou telle exposition, d'arriver à quelque récompense ;

Digitized by Google

» tout cela n'est pas la vraie vie. Ce qui me rendrait » heureux serait votre bonne santé à tous, et peut-être » avant cela une bonne santé morale, c'est à dire une » parfaite harmonie entre nous tous, merci donc encore » de nous donner ce bonheur. »

Le 5 octobre suivant, et ce fut, croyons-nous, sa dernière lettre, lettre aussi attendrissante que les conseils d'outre-tombe légués par certains testaments : « Obéir » à nos représentants directs, c'est nous être soumis, » leur plaire, c'est nous être agréable. C'est auprès d'eux » qu'il faut chercher des conseils et des avis. Tu es » jeune, fort jeune, peu expérimenté, pas adroit et point » savant. Que veux-tu. ? Tu te développes lentement, » mais rien n'est compromis encore, surtout si tu re- » connais ton inexpérience, ton ignorance et ta mala- » dresse. Tu es à bonne école, reçois les bons avis avec » soumission et tâche de les mettre à profit. Laisse de » côté toute fausse honte et tout amour-propre. Un bon » conseil vaut mieux que l'or. Celui-là principalement » prouve qu'il nous aime, qui nous donne un avis salu- » taire, une réprimande méritée. Naturellement tu es » simple et bon (je t'accorde là une grande qualité), tu » n'as point d'arrière-pensée, tâche de rester toujours » ainsi. Conserve cette morale, cette sincérité; elles te » feront pardonner bien des petits travers. On est aujour- » d'hui porté à la critique, à tourner en ridicule les im- » perfections, à persiffler parfois même les choses les » plus sérieuses, c'est la plaie du moment. Garde-toi de » ce grand défaut, celui en général des sots et des gens » sans cœur. Arrivé au moment critique de la vie, où » l'on prend une direction, ne vas pas te fourvoyer. Si

Digitized by Google

» quelque jeune homme de ton âge cherchait, soit » par des plaisanteries, soit par tout autre moyen, à » te détourner de ton devoir, fais un retour sur toi- » même, pense à nous, n'hésite pas à te confier à ton » père, il sera toujours ton meilleur ami. »

III.

Il aurait été contre nature qu'un homme si aimant et si aimable n'eût point été profondément aimé. Aussi les siens l'adoraient-ils, aussi sa maison présentait-elle l'aspect patriarchal de l'un de ces intérieurs bénis où règne exclusivement cet esprit de famille devenu si rare, depuis que, pénétrant jusqu'au foyer domestique, les voix du dehors en ont troublé le mystère et la tranquillité. Aussi, lorsqu'il montait à l'atelier, ses amis et ses élèves se précipitaient-ils à sa rencontre, impatients de lui serrer la main. Et comme on l'écoutait avidement, lorsqu'à la tombée du jour déposant ses pinceaux, il commençait à parler, architecture, sculpture, peinture ou musique, matières qu'il traitait avec la même supériorité, car les beaux-arts n'avaient plus de secrets pour lui. Il comprenait Bellini, Donizetti, Verdi, Rossini, Meyerbeer, Bethooven, non moins que Phidias, Michel-Ange, Raphaël, Titien, Léonard de Vinci, Paul Véronèze, Vélasquez, Corrége, Rembrandt, Rubens, Van Dick, Poussin, Pujet, Barye, Préault, Corot et Delacroix; appréciait le Parthénon, le Colysée, la Maison-Carrée de Nimes, Notre-Dame de Paris, St-Eustache, et la Cathédrale d'Amiens, aussi bien que la *Vénus de Milo*, l'*Apollon du Belvédère*, les *Noces*

Digitized by Google

de Cana, la *Chûte des Titans*, la *Monna Lisa*, les paysages de Claude Gélée, et l'Antiope endormie : tressaillait quand les voix humaines ou célestes des orgues chantaient le *Dies iræ*, l'*In exitu*, le *Stabat*, le *de Profundis*, autant que lorsqu'il entendait la Malibran soupirer la romance du *Saule*, Nourrit interprêter *la Folle*, et l'archet déchirant d'Artot, jouer *Casta Diva*, *Ange si pur*, le dernier duo de la *Favorite*, ou l'air final de *Lucie*. Pouvait-il en être autrement, son sentiment n'était-il pas le même et partout et toujours?

IV.

Encore un trait, et nous aurons terminé cette esquisse de Dutilleux.

Ainsi que le dénotent clairement ses deux allocutions funèbres, et certains passages de ses lettres, à son amour pour la nature, pour les arts, pour ses amis, pour sa famille, il joignait l'amour de Dieu.

Profondément imbu des idées de saint François de Sales, il eut et pratiqua cette religion toute d'espoir et de mansuétude qui, symbolisée par l'Agneau sans tache, ne menace, ni ne gronde et laisse au fourreau l'épée flamboyante de l'archange exterminateur. C'est dans cette douce piété, qu'il puisa sa tolérance pour les autres, et les consolations dont il eut si besoin lorsque son âme fut assaillie par de mortelles angoisses.

Ainsi que la plupart des pères, Dutilleux désirait un fils. Il avait eu trois filles lorsqu'enfin en 1841 ses vœux furent exaucés. Mais hélas, le berceau de cet enfant se

Digitized by Google

transforma bientôt en cercueil ; en annonçant aux siens ce coup terrible, le malheureux père disait : « Notre » fête de baptême vient de se changer pour nous en un » jour de larmes, notre pauvre petit Paul, qui venait si » bien, a été enlevé ce matin, après une maladie de qua- » rante-huit heures. Dieu nous l'avait prêté seulement » pour quelques jours, il ne nous appartient pas de nous » révolter contre sa toute puissante volonté, que son » saint nom soit à jamais béni ! » Et deux mois ensuite : « Nous sommes bien peu disposés à sortir ma femme et » moi. Nous avons encore de trop cuisans regrets. Notre » ange est au Ciel, mais nous ne l'avons plus ! et nous » l'aimions avant qu'il fût né, toutefois que la volonté » de Dieu s'accomplisse ! »

Cinq ans plus tard, en 1846, un second fils ayant été ravi à son amour, Dutilleux écrit encore : « Mon indis- » position m'a rappelé plus vivement encore le long » martyre de notre cher petit saint. Il est bon parfois de » souffrir, cela vous rapproche de Dieu. » Puis : « Si j'ai » tardé à t'écrire, c'est que jusqu'à présent je n'ai point » eu le courage de le faire ; je suis encore sous l'impres- » sion du coup qui vient de nous frapper. Et c'est sur- » tout lorsque je veux écrire que je sens la tristesse me » reprendre, et me remuer jusqu'au fond des entrailles. » Et pourtant ce cher petit ange est bien heureux, et son » sort est digne d'être envié. » Enfin : « Je prie Dieu » chaque jour de nous venir en aide dans cette vie, et de » nous faire vivre de manière à ce qu'un jour, enfants » du même père, nous nous retrouvions tous dans un » monde meilleur. Daigne le seigneur, exaucer les vœux » d'un pauvre pécheur !.... Souvent nous ne savons pas

Digitized by Google

» nous résigner, et nous contenter de notre position. Et » toutefois, si nous faisions attention à ceci : que notre » sort serait envié par des millions d'hommes, peut-être » serions-nous un peu plus résignés. »

A l'un de ses parents également affligé par la perte d'un fils, il disait : « Si je n'étais tant retenu chez moi, » j'assisterais à la messe avec vous lundi, mais d'ici je » me réunirai à vos prières, à l'intention de mon cher » filleul, bien que nous ayions plus besoin des siennes » que lui des nôtres. Ce petit saint est en effet en posses- » sion d'un bien qu'on ne lui ravira pas, il est là haut » qui nous attend et nous appelle tous. » A un autre pleurant sa fille : « Heureux ceux qui meurent jeunes, » plus heureux encore ceux qui s'abandonnent complé- » tement entre les mains de Dieu, et qui savent s'incli- » ner quand même et toujours devant sa toute puissante » volonté..... la chère enfant prie pour nous. »

Dans les notes tenues sur son carnet de voyage on trouve cette pensée : « Vivre quelque fois séparé de sa » famille, de ses amis, en dehors de toutes ses habitudes, » c'est apprendre à mourir. L'exercice est salutaire. »

A l'une de ses sœurs sur le point d'envoyer son fils à Paris, il écrivait : « Donne-moi, je te prie, des détails » sur X..., chez quelle sorte de gens est-il, quel âge a son » patron, quel âge a sa femme ? Hélas, bonne sœur, vous » autres femmes, vous êtes assez heureuses pour ignorer » tous les dangers qui s'accumulent autour d'un jeune » homme abandonné seul à Paris; quelle force a cet » enfant pour lutter contre ses propres penchants et » contre tant de séductions de toute sorte ? Il faut avoir » vu cela de près, comme moi, pour se faire l'idée d'un

Digitized by Google

» pareil dédale. Ah! qu'est-ce que l'avenir pécuniaire ou
» matériel d'un garçon auprès de son avenir spirituel !
» Combien qui, tout en faisant fortune, ont perdu leur
» bon cœur et leurs bonnes qualités naturelles ! Je ne
» pense pas à ton fils, sans trembler, tu sais que j'aime
» cet enfant comme un des miens, il a un cœur excellent,
» et c'est justement à cause de cela que je crains tant
» pour lui, l'air de Paris est empesté, la jeunesse si avi-
» de et si curieuse respire cet air qui l'enivre, il faut
» qu'elle succombe, si elle n'a pas un préservatif puis-
» sant et durable, il faut être cuirassé, armé de pied en
» cap pour résister à un pareil combat, et ton fils a-t-il
» cette armure? ses principes, s'il en a, sont-ils bien éta-
» blis? Pardonne-moi chère sœur, si j'ajoute encore peut
» être à ton inquiétude, mais il est des moments dans la
» vie où il n'est plus permis à une mère de ne pas faire
» de réflexions sérieuses : il n'est plus temps de s'étour-
» dir sur certaines vérités, il faut tout voir, tout peser,
» la responsabilité est immense. » A la même il écrivait
encore : « Tu es réellement pieuse, j'en ai l'entière con-
» viction, et tu sais que la vraie piété ne consiste pas à
» aller chercher au loin les bonnes œuvres, à passer
» beaucoup de temps dans les églises, non, l'âme véri-
» tablement pieuse sait qu'elle doit d'abord, avant tout,
» accomplir les devoirs de son état, et que parmi ces
» devoirs le premier est de pratiquer la charité, dans le
» vrai sens du mot, c'est-à-dire d'être douce et agréable
» à tous ceux qui l'entourent : se tourmenter outre me-
» sure n'avance à rien, tout ne marche pas droit dans la
» vie, tant s'en faut, et pour personne au monde. Chacun
» à ses contrariétés, c'est une nécessité, j'ai pris l'habitude

Digitized by Google

» d'offrir tout cela au bon Dieu et je m'en trouve très » bien : un père comme une mère de famille doivent » avoir, autant que possible, l'humeur douce et surtout » égale, et il faut s'y appliquer de bonne heure; regar- » dons souvent le ciel, et les choses de la terre nous » tourmenteront peu... mais je ne veux pas prêcher! » Ne croirait on pas lire un fragment inédit du troisième chapitre de l'*introduction à la vie dévote*.

V.

Il ne faudrait cependant pas aller jusqu'à penser que Dutilleux n'a point connu ces moments d'abattement et d'indicible tristesse, dont le divin maître lui-même éprouva l'amertume dans la grotte de Getzemani. De ces moments dans lesquels la faiblesse de la chair l'emportant sur la force de l'esprit, la plus vaillante nature se prend à douter de tout, à se demander si la mort ne serait pas la délivrance de la vie et l'abri suprême contre ses noirs orages : « *Optimum inventum naturæ ;* »(1) de ces moments dans lesquels St-Augustin s'écriait : Mon cœur sera sans repos, jusqu'à ce qu'il repose au sein du Seigneur. *Irrequietum est cor meum donec requiescat in Domino.* Et alors Dutilleux écrivait : « Triste, triste est la » vie! pour ma part, c'est une besogne que je ne vou- » drais pas recommencer. Assez pour une fois ! »

Mais ces sortes de défaillances lui duraient peu, il en

(1) Sénèque *Consolation à Marcia*, — n° XX.

Digitized by Google

triomphait bientôt, non en stoïque se raidissant désespérément contre une douleur qui le tue, mais en chrétien disant *sursum corda*, et regardant le ciel !

VI.

Que conclure de tout ceci ?

Quant aux temps antiques mourait un homme de bien, les philosophes d'alors prononçaient ces mots sacramentels : Que la terre lui soit légère, *sit illi terra levis*, et les plus spiritualistes d'entr'eux, parlaient vaguement d'espaces mal définis où son âme devait errer. La religion pratiquée par Dutilleux ouvre une plus consolante perspective, permet d'espérer que celui qui a tant aimé la création et le Créateur, a été reçu dans le sein de l'amour infini qui est Dieu, et de répéter ces belles paroles de notre ami : « Long-temps encore nous nous attris-» terons en voyant sa place laissée vide au milieu de » nous, mais pourtant nous aurons un motif bien puis-» sant pour nous consoler. Nous n'avons point donné » à la terre notre ami tout entier, nous ne lui avons » confié que la partie périssable de son être, mais sa » pensée est immortelle, mais son âme bonne, entre » toutes, jouit, au sein de Dieu, du bonheur qu'elle a su » mériter !!! » . . . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES

QUI ONT EXISTÉ ENTRE ROUBAIX ET ARRAS

de 1479 à 1786

Par M. LEURIDAN.

I.

Les villes, depuis qu'elles s'étaient érigées en communes, jouissaient de libertés très-étendues, mais égoïstes à l'excès. Ces libertés qu'elles trouvaient si naturelles, elles les voulaient à l'exclusion du plat-pays resté sous la dépendance féodale. Heureusement les campagnes avaient dans leurs seigneurs particuliers, des protecteurs nés, pour qui la prospérité et le bien-être de leurs sujets étaient, quoiqu'on en ait dit, un objet de constantes sollicitudes, une sorte de point d'honneur. Nous en appelons sur cette assertion, où les ennemis quand même de la féodalité pourront ne voir qu'un paradoxe, à l'histoire des localités qui nous entourent et

Digitized by Google

qui toutes durent aux *humbles supplications*, aux *bons et agréables services*, à l'influence et à la générosité de leurs seigneurs, des priviléges que la susceptibilité jalouse des villes les força de rechercher. Le plus ancien titre accordé à la fabrique de Roubaix et dont nous transcrivons la partie essentielle, n'a pas d'autre origine :

« Nous, Charles, duc de Bourgoignie et de Brabant, » conte de Flandres, etc., considérans les bons et ag- » gréables services que nous a faiz par cy devant, fait » chascun jour, et espérons que encoires fera cy après » nostre amé et féal le seigneur de Roubaix, à icellui » avons dès maintenant accordé, octroyé et donné, ac- » cordons, octroyons et donnons, par ces présentes, à » sa requeste, aux manans et habitans de sa ville et » parrosche de Roubaix, de grace special, puissance et » auctorité, qu'ils puissent doresenavant licitement drap- » per et faire draps de toutes laines, portant seaul ou » marque tel que ledict seigneur leur fera bailler, affin » qu'ils puissent de tant mieulx avoir yssue et déli- » vrance de leurs dictes denrées et marchandises..... » Tesmoing nostre seing manuel cy mis le premier jour » de novembre l'an LXIX, en nostre hostel, à La Haye, » en Hollande. — CHARLES. »

On sent que ce n'est pas ici la naissance précise de la fabrique de Roubaix, mais bien le pouvoir de faire *licitement* à l'avenir, ce qu'on faisait auparavant *illicitement*. Rien, néanmoins, ne nous autorise à penser que cette fabrique ait eu quelqu'importance avant la fin du XV^e^ siècle. Ce qui est plus certain, c'est que le privilége, merveilleusement servi par les circonstances que nous allons indiquer, attira à Roubaix un grand nombre

Digitized by Google

d'étrangers qui purent s'y livrer librement à l'industrie, et exerça par suite une influence extraordinaire sur le développement de la ville; car la population de Roubaix, qui alors était encore très-peu considérable, se trouva plus que doublée en moins de trente années. — Le dénombrement de 1497 présente sur celui de 1469, une augmentation de 156 feux, dont une partie s'était produite depuis 1491. Jusqu'à cette dernière époque, le seigneur de Roubaix avait fait face aux arrivages en concédant, autour de son château, diverses parcelles de terrain, à charge d'y *maisonner*. (1)

C'est de l'Artois, tout porte à le croire, la tradition l'affirme d'ailleurs, que vers 1479 et les années suivantes, nous vint cette nombreuse population industrielle qui, sous l'égide du privilége de la commune, imprima à la manufacture de Roubaix une activité jusqu'alors inconnue, et y forma les éléments du corps de métier organisé plus tard par une ordonnance de l'Empereur Charles-Quint.

Dans le même temps, Lille recueillit aussi, et sans doute dans une plus grande proportion, les Artésiens que *les présentes guerres et divisions* forcèrent à y chercher un refuge. Maximilien d'Autriche leur donna congé, licence et consentement d'y ériger le fait et négociation de la sayetterie, pour y être exercés jusqu'à ce que sa ville d'Arras fut réduite à son obéissance, et non plus avant. Mais, continue le titre que nous analysons, comme plusieurs manans et habitans de la ville *et châtellenie* de Lille apprirent et firent apprendre à leurs

(1) Archives de Roubaix, AA 2. Dénombrement de la Seigneurie, de 1615.

Digitized by Google

femmes et enfants le fait et industrie de la dite sayetterie ; et comme aussi plusieurs de ceux qui s'y étaient retirés à cause des guerres et divisions présentes, se montrèrent assez enclins à y demeurer et à y user leurs jours, n'osant toutefois louer maisons à long terme, ni les approprier à leur métier, en raison du peu de sûreté que leur laissait la réserve en faveur d'Arras, l'octroi du souverain parut en voie d'être pour les uns et les autres de petit fruit et effet. Voulant éviter la dépopulation de Lille, qui adviendrait par la retraite des sayetteurs, si on reprenait Arras, le duc y autorisa à toujours l'établissement de la sayetterie ; pouvant s'y adonner, les habitants de la ville et châtellenie de Lille, ainsi que les étrangers qui étaient venus y résider et ceux qui de leur plein gré et sans contrainte viendraient à l'avenir y résider ; sans qu'on pût empêcher les sayetteurs étrangers d'aller, quand bon leur semblerait et avec tous leurs biens, demeurer à Arras, le cas advenant de la réduction d'icelle en l'obéissance du duc. — L'acte est du 25 mars 1481, avant Pâques, et il reporte à environ deux ans auparavant la venue dans le pays des ouvriers étrangers (1).

On est naturellement amené à faire un rapprochement entre ce fait et la vengeance exercée en 1479 contre la ville d'Arras par Louis XI, lequel, disent Harduin et beaucoup d'autres, en chassa tous les habitans sans distinction de sexe, d'état, ni de condition, et abolit jusqu'au nom d'*Arras*, pour y substituer celui de *Franchise*. Mais malgré cette précise coïncidence de dates, nous faisons remarquer qu'il n'est pas donné, dans le docu-

(1) Archives de Roubaix. Extrait du registre aux titres de la ville de Lille. IIH. 21, n° 20.

Digitized by Google

ment cité, d'autre raison à l'émigration que *les présentes guerres et divisions*, et qu'il n'y est fait aucune allusion aux rigueurs particulières du roi de France.

Les Roubaisiens attribuaient la décadence de la sayetterie d'Arras à des causes toutes différentes, c'est-à-dire aux vexations exercées par les corporations urbaines contre les manufactures rurales pour les anéantir et aux droits imposés sur leurs produits pour en rendre la vente infructueuse. Pour les fabricants de Roubaix, il était de notoriété publique que si la manufacture d'Arras avait été transportée à Lille, « le sujet en était dans la » jalousie et la trop grande avidité des corps de métiers » de ladite ville d'Arras, joints à eux les magistrats de » cette ville, ayant voulu renfermer dans leur ville les » ouvriers et fabricants des faubourgs et autres endroits » de la province d'Artois. » (1)

Il est vrai qu'ils tiennent ce langage en 1726, longtemps après l'événement; mais si l'on considère qu'ils étaient en grande partie les descendants des maîtres et ouvriers venus de l'Artois même, non-seulement après 1479, mais encore après 1640, comme nous le verrons plus bas, on ne saurait refuser à la tradition ainsi ravivée une certaine valeur, qui, toutefois, s'appliquerait à des souvenirs de compression plus récente. En effet :

Une lettre-patente du 20 janvier 1508 défend *de faire aucun ouvrage de sayeterie, d'acheter ni de vendre aucuns filets dans les lieux champestres et ailleurs qu'en cette ville d'Arras.* (2)

(1) Arch. de Roubaix. Procès du double droit de Plomb. HH. 21, n° 80.

(2) Recherches historiques sur les anciennes Tapisseries d'Arras, par M. PROYART. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome XXXV, p. 166. — 1863.

Digitized by Google

En 1550, les villes et cités de Tournai, *Arras*, Valenciennes, Douai et Orchies demandaient au conseil privé de l'Empereur Charles-Quint *qu'il fust ordonné et statué par édit perpétuel que dorénavant l'on ne pouroit ès lieux champestres ne ailleurs que ès bonnes villes franches, faire ne composer aucunes sortes d'ouvrages comprins sous les métiers et stils de hauteliche et saytrie.* (1)

En 1560, il est encore question, dans une lettre du magistrat de Tournai, d'un procès soutenu contre les hautelisseurs du *plat-pays* et dans lequel les hautelisseurs d'Arras seraient entrés. (2)

Quelle qu'en soit la cause, des Artésiens vinrent, en 1479 et après, se fixer dans notre pays. Il est dit partout que beaucoup de tapissiers, drapiers et autres artisans, jadis si nombreux dans la ville d'Arras, se réfugièrent dans les États de Marie de Bourgogne ou de Maximilien. M. l'abbé Proyart, dans ses *Recherches historiques sur les anciennes Tapisseries d'Arras*, cite une histoire manuscrite de l'abbaye de St-Éloy, où il est dit « que ce » fut dans ces temps que la plupart des manufacturiers » d'Arras, s'y trouvant par trop inquiétés, allèrent s'éta- » blir à Lille, où ils s'enrichirent considérablement et » laissèrent après eux une postérité qui compose tout ce » que l'on nomme la noblesse de fraîche date. » (3)

Ailleurs, M. l'abbé Proyart dit que « les fabricants de » ces toiles magnifiques, qu'on appelait *hautelicheurs*, se » retirèrent en Flandre, en Belgique, dans les États de » l'Archiduc Maximilien, où ils continuèrent l'œuvre

(1) Archives de Roubaix. HH. II, n° 4.

(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome XXXV, p. 166.

(3) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome XXXV, p. 164.

Digitized by Google

» d'Arras, sans jamais plus reparaître dans une cité où « cette célèbre industrie avait pris naissance. » L'auteur cite pour autorités : *l'Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante ; — l'*Annuaire du Pas-de-Calais*, 1814 ; — M. d'Héricourt, *Rues d'Arras, Siéges d'Arras*. (1)

Les hautelisseurs qui devaient continuer l'œuvre d'Arras, se retirèrent plus avant dans la Flandre ; les Artésiens que Lille accueillit étaient des sayetteurs ; ceux qui vinrent s'abriter sous le privilége de Roubaix étaient plutôt des drapiers. De 1513 à 1534, la draperie était encore, si non l'unique, du moins la principale industrie de nos pères. Les draps qu'ils fabriquaient avec des laines anglaises et espagnoles mêlées à celles du pays, étaient de trois sortes, qu'on nommait *oultre-fin de Roubaix, grand-lez* et *petit-lez de Roubaix*. A cette fabrication ils ajoutèrent bientôt celle des tripes de velours, au grand déplaisir de leurs voisins de Lille.

Les Lillois, en effet, ne virent pas sans inquiétude la manufacture de Roubaix sortir de ses langes, et cherchèrent à l'entraver en lui suscitant d'incessantes tracasseries. Nous l'avons dit ailleurs, l'histoire de la fabrique de Roubaix est le récit de ses luttes contre les priviléges tyranniques des grandes villes qui resserraient son activité dans les bornes les plus étroites, contre le monopole criant qui ne lui laissait qu'à regret la confection de quelques genres d'étoffes grossières. Lutter fut le besoin, la destinée, le salut de nos pères, et ils luttèrent jusqu'au bout, souvent avec bonheur, toujours avec ce courage opiniâtre qui fait le fond du caractère

(1) *Ibid.* Louis XI à Arras, p. 122.

Digitized by Google

roubaisien. Ils arrachèrent une à une des concessions qui permirent à leur fabrique de vivre d'abord, de se dilater ensuite, mais qu'il fallut encore défendre pied à pied.

A la fabrication des tripes de velours, les manufacturiers de Roubaix joignirent celles des bouras et futaines, et malgré l'opposition des Lillois, ce fut chose acquise au commencement du XVII[e] siècle. En 1628, Roubaix et Tourcoing fabriquaient « des satinets damas-» sés tant unis que à fleurs, de nouveau inventés et tra-» vaillés esdits lieux. » Cette fabrication se continua aussi par droit de conquête.

II.

En 1640, la guerre encore amena la désertion des maîtres et ouvriers d'Arras, dont la plupart se retirèrent en Flandre et en Hollande, et beaucoup en la ville de Lille et au bourg de Roubaix, où ils formèrent des établissements. (1) Malheureusement les comptes des égards de la manufacture de Roubaix manquent de 1635 à 1659; il n'y a d'ailleurs dans nos archives nulle trace de dénombrement de la population entre 1553 et 1695, et ainsi nous échappe tout moyen d'appréciation sur l'importance de cette seconde immigration.

Arras essaya de rappeler ses manufacturiers par toutes sortes de promesses : exemptions, priviléges, aisances

(1) *Les Tapisseries d'Arras*, par M. l'abbé Van Drival. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, tome XXXVI.

Digitized by Google

et facilités ; pensions même, tout fut offert, et Roubaix n'eut qu'à se bien tenir.

Un arrêt du conseil de commerce, du 7 avril 1665, porta exemption de droits d'entrée en France pour tout ce qui sortait des fabriques d'Arras. Un second arrêt, du 2 juillet 1685, vint dans le même but confirmer celui-ci. On fit encore dans la suite diverses autres tentatives qui n'eurent pas sensiblement plus de succès que les premières. (1)

Cependant les nouveaux venus avaient apporté une nouvelle sève à la fabrique de Roubaix ; ils avaient étendu ses relations en montrant à leurs concitoyens d'adoption le chemin de l'Artois. Là, en effet, se trouvaient de nombreuses fileuses qui manquaient ici. Le commerce des fils de sayette s'en accrut considérablement ; il consistait à acheter des laines en toisons, les détricher, peigner, blanchir et les faire filer au rouet ou à la quenouille. Ces fils de sayette se vendaient aux fabricants étrangers et aux bonnetiers de France ; ils auraient été employés à Roubaix, si la jalousie des bonnes villes voisines n'avait pas toujours contesté à nos manufacturiers la liberté de fabriquer toutes sortes d'étoffes et notamment les œuvres de sayetterie.

En 1696, Roubaix fabriquait des calmandes dont l'invention remontait au commencement du siècle et dont l'armure était celle du satin. C'était encore une concession arrachée aux Lillois qui, ne sachant de quelle nature était cette étoffe, qualifiée par eux de manufacture étrangère, si elle était œuvre de sayetterie ou de

(1) *Ibid*

Digitized by Google

bourgeterie, en avaient permis, *par forme d'essai*, l'entrée en leur ville, pour y être teinte, apprêtée ou vendue, à charge d'un droit de plomb de trois patars à la pièce. Nos magistrats se hâtèrent d'en régulariser la fabrication par des ordonnances de police intérieure; car, en l'absence de règlements, la fabrique de Roubaix, « dont le mérite était reconnu dans les lieux les plus » reculés de la terre, » eût couru le risque de perdre sa bonne renommée.

Mais si bien que se tint Roubaix contre les séductions du dehors, ses manufacturiers se laissaient parfois tenter par les avantages qu'Arras leur offrait. Ils entretenaient en la dite ville d'Arras des ouvriers auxquels, contre la teneur des ordonnances, ils expédiaient pour être mises en œuvre, des chaînes préparées à Roubaix. Ils pouvaient ainsi éluder les règlements de police locale et notamment diminuer le nombre des fils dans les chaînes; ils s'exonéraient des droits de deux écus à la pièce que la douane percevait sur chaque pièce de calmande entrant en France, droit dont Arras était exempt; des marchandises fabriquées à Roubaix passaient de même à Arras, recevaient le plomb de cette ville et entraient de là en France sans droit. Le 30 décembre 1725, une sentence de l'intendant de Flandre et d'Artois condamnait pour ces faits signalés par nos magistrats, le sieur André Florin, maître hautelisseur de Roubaix, à 12 livres d'amende, lui enjoignant d'opter entre Arras et Roubaix pour l'établissement exclusif de sa manufacture.

A cette époque, Arras venait de redoubler d'efforts pour raviver sa manufacture et attirer les maîtres de

Digitized by Google

Roubaix. Nous en trouvons la preuve dans un mémoire de 1726, où il est dit : que plusieurs de nos manufacturiers les plus notables qui, *depuis peu d'années*, avaient obtenu des magistrats d'Arras des exemptions et priviléges considérables, pour y établir la manufacture de Roubaix, et qui n'avaient quitté la dite ville d'Arras que *depuis quelques mois*, se disposaient à y aller de nouveau porter leur industrie, si on continuait à les chagriner et inquiéter par de nouvelles surcharges. A Arras, ils trouveraient plus de facilités pour leur fabrication, attendu que c'était dans l'Artois qu'ils faisaient filer leurs laines; non-seulement ils jouiraient de l'exemption des droits d'entrée en France, mais ils éviteraient encore les droits d'entrepôt que les Lillois exigeaient sur les laines filées venant de l'Artois à Roubaix par Lille. Ils seraient déjà partis si le magistrat de Roubaix, par ses bons offices, n'avait fait observer que cet établissement à Arras allait ruiner notre province, et si à force de sollicitations, il ne les avait pas fait renoncer à cette entreprise. (1)

En quoi consistaient les nouvelles surcharges dont parle le mémoire? Il convient d'en dire un mot. Les calmandes étaient devenues le principal aliment de l'industrie roubaisienne. A l'origine, on n'en fabriquait que d'unies et de pure laine, pour habillement; on y introduisit bientôt de la soie, et on les fit *rayées, ondoyées, fleuragées, triomphantes, à dentelles, à flammes, à bouquets, à parterres*, genres dont plusieurs semblent avoir

(1) Archives de Roubaix. Procès du double droit de plomb. HH 21, nos 5 et 6.

Digitized by Google

été une tradition des tapisseries inférieures d'Arras, désignées sous le nom de *verdures*, (1) et qui, comme elles, servirent alors pour ameublement. Ne pouvant plus interdire cette fabrication, les corporations de Lille voulurent au moins en tirer un grand profit et firent décréter par les magistrats de leur ville que les pièces de calmandes, d'abord fixées, par les règlements des gens de loi de Roubaix, à la longueur de 50 aunes, paieraient pour leur entrée à Lille, lorsqu'elles dépasseraient cet aunage, un double droit de plomb, c'est-à-dire six patars au lieu de trois fixés par la sentence du 17 juillet 1696.

Nos règlements intérieurs se pliaient aux exigences du temps, aux progrès de la fabrique, à l'emploi des produits. S'ils permettaient de porter la longueur des pièces de 50 à 80 et même à 100 aunes, c'est qu'on y était conduit par l'expérience et qu'un ameublement entier demandait un tel aunage. Exiger un double droit de plomb, c'était grever les manufacturiers de Roubaix d'un impôt annuel de 9,000 livres. Ils aimèrent mieux courir les risques d'un procès que de se soumettre à cette nouvelle exigence. Le 9 mars 1728, le Conseil d'État rendit un arrêt qui faisait très-expresses défenses aux sayetteurs et bourgeteurs de Lille d'exiger *aucun droit* sur les calmandes apportées du bourg de Roubaix et de ses dépendances dans ladite ville pour y être teintes, apprêtées ou vendues, à peine de concussion. — C'est principalement dans les pièces de ce procès qu'est rappelée la translation à Lille de la sayetterie d'Arras en 1479-1481, et qu'il est soutenu par les Roubaisiens comme fait no-

(1) Les Tapisseries d'Arras, par M. l'abbé Van Drival.

Digitized by Google

toire que l'émigration des Artésiens dans notre pays n'a pas d'autre origine que les vexations, exactions et extorsions exercées contre les manufacturiers des faubourgs et de la campagne par la jalousie et l'avidité des corporations urbaines.

En 1746, un sieur Plantez, ouvrier chez M. Vernier, à Lille, attiré par le magistrat d'Arras, était allé s'établir manufacturier de tapisseries dans cette ville, où on lui accordait une pension annuelle de 200 livres et le logement. Il y était encore douze ans plus tard, mais dans des conditions financières telles qu'il n'y pouvait que végéter, quoique très-bon ouvrier. (1) En 1758, un autre établissement se préparait, cette fois, avec des chances de réussite assez formidables pour effrayer notre pays, qui entrevoyait la désertion et la ruine de ses fabriques. Les gens de loi de Roubaix adressèrent aux baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers représentant l'État des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, la supplique suivante :

« Supplient très-humblement les lieutenant et échevins de Roubaix, disant qu'ils ont appris que les fabriques des ville et châtellenie de Lille doivent incessamment s'établir à Arras, sous la direction du sieur Pottier, manufacturier très-intelligent, très-versé dans les teintures, l'apprêt des laines et les fabriques, et malheureusement très-propre à la réussite de ce projet qui, exécuté, causera infailliblement la ruine du commerce des suppliants ; leurs étoffes trop pesantes sont peu propres pour les pays chauds, la grande consommation s'en fait

(1) Les Tapisseries d'Arras, par M. l'abbé Van Drival.

Digitized by Google

en France où elles ne peuvent passer qu'en payant des droits considérables ; celles qui se fabriqueront à Arras pourront entrer librement dans tout le royaume sans payer aucun droit, selon le privilége de cette ville, et de là cette conséquence décisive que les fabriquants d'Arras pouvant donner leurs étoffes à meilleur marché, seront certainement préférés à ceux de Roubaix. Il y a déjà long-temps que quelques-uns de leurs fabriquants ont conçu le même projet ; ils vouloient aller s'établir à Arras ; ils alléguoient qu'ayant la facilité de déverser gratuitement leur fabrique dans le royaume, ils auroient eu un grand avantage sur les fabriquants de Roubaix ; qu'obligés de courir tous les quinze jours jusques dans l'intérieur de l'Artois pour leurs fileuses, ils les auroient eu à leur porte, et qu'outre cela ils se flattoient d'obtenir des priviléges de Messieurs d'Artois. Ces motifs, quoique pressants, ont été sagement contrebalancés par le danger que courent toujours ceux qui les premiers s'avisent de transporter des fabriques ; ils ont parfaitement senti que ce pas étoit glissant et qu'ils risquoient leur fortune. Ce danger ne subsistera plus dès que le sieur Pottier sera établi à Arras ; il est très-propre à donner en peu de temps une consistance à ses fabriques, ce qui invitera plusieurs fabriquants de Roubaix à se fixer à Arras, au préjudice de ce bourg et de ses dépendances, et au détriment du commerce qui y subsiste depuis long-temps. Toutes ces considérations alarment extrêmement les supplians, ils voient un grand danger et ce danger les menace de près.

» Pourquoi ils ont très-humblement recours à vous, Messieurs, ce considéré, il vous plaise mettre tout en

Digitized by Google

usage pour empêcher l'établissement du sieur Pottier, à Arras. Accoutumés à vos bontés et à vos soins paternels, ils osent se flatter qu'ils en ressentiront les effets dans cette conjoncture critique et qui est telle qu'ils ne croient pas qu'on puisse porter un coup plus mortel à leur fabrique. Ce faisant, etc. » (1)

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette requête; mais on voit les égards de la manufacture de Roubaix redoubler leur surveillance. Le 21 mai 1760, ils saisissent des harnas, des outiles et autres ustensiles de fabrique qu'un sieur Desobry voulait faire transporter à Arras. Desobry alléguant devant l'intendance de Flandre qu'en choisissant Arras pour y former un nouvel établissement, il usait de la liberté commune à tous les commerçants, les égards répliquèrent que ce n'était point gêner la liberté du commerce, mais bien veiller à sa conservation que d'empêcher le transport d'une ville dans une autre des ustensiles propres à une manufacture; que cette règle s'observait inviolablement dans toutes les manufactures établies ou approuvées par l'autorité souveraine, ainsi que le prouve l'ordonnance rendue par le magistrat de Lille et la chambre des comptes en 1620, publiée de nouveau en 1733 et 1759, qui défend ces sortes de transports sous peine de 300 florins et de bannissement; que le sieur Desobry avait aggravé la contravention en voulant aussi faire passer à Arras quatre chaînes préparées à la manière de Roubaix; fait puni en 1725 sur le sieur André Florin. La sentence de l'intendant condamna Desobry à 12 florins d'amende au

(1) Archives de Roubaix, HH 30, n° 3.

Digitized by Google

profit du bureau de l'égarderie, et par grâce accorda main-levée de la saisie des métiers et des chaînes, à charge par lui de s'en défaire incessamment par vente publique sur la place de Roubaix, en présence des Égards.

III.

Nous arrivons au mémorable arrêt du 7 septembre 1762, qui accordait aux habitants des campagnes et à ceux de tous les lieux où il n'y avait point de communautés, la faculté de filer toutes espèces de matières, de fabriquer toutes sortes d'étoffes, et de leur donner tous les apprêts, en se conformant aux règlements.

Pour la centième fois, Lille jeta son cri d'alarme. L'exécution de cet arrêt, contraire au bien du royaume, allait consommer la ruine de cette ville et entraîner celle du plat-pays! Appuyé par l'Intendant de Flandre, elle mit tout en œuvre pour en empêcher la publication dans cette province; publication qui eut lieu pourtant deux ans après, en septembre 1764, et qui fut suivie, le 13 février 1765, de lettres-patentes portant confirmation de l'arrêt de 1762.

Le fabricant de Roubaix crut voir enfin le terme de la fatale contrainte où la jalousie de ses voisins l'avait retenu si long-temps. Il pouvait exercer sans danger une activité mise en mouvement par l'autorité même du Souverain. Il prépara les matières nécessaires pour confectionner les étoffes interdites jusqu'alors, fit monter

Digitized by Google

des métiers, instruisit les ouvriers et acheva d'heureux essais. Mais une étonnante déception lui était encore réservée. Lille, mettant en jeu tous les ressorts de son adresse et de son influence, parvint à faire suspendre, dans la châtellenie de Lille, l'exécution de l'arrêt de 1762, dont jouissait tout le reste du royaume. Nos gens de loi ne purent conjurer ce malheur, bien qu'ils eussent réclamé l'intervention des États d'Artois, fortement intéressés aux progrès de la fabrique de Roubaix « qui » occupait alors la plus grande partie des ouvriers de » l'Artois. » (1) Les lettres-patentes que Lille obtint, sont du 2 juillet 1765.

La nouvelle de cette injuste exclusion surprise au Conseil d'État, plongea toute la châtellenie dans une véritable consternation. Par quelle fatalité une portion des sujets du roi se voyaient-ils privés des avantages d'une loi faite pour tous? Par où avaient-ils mérité une si funeste distinction? Roubaix pourtant ne se découragea pas, prit l'initiative dans cette importante affaire et forma opposition à l'arrêt de suspension. Comme toujours, la ville de Lille mit en avant ses priviléges exclusifs, mais en étaient-ils contre le bien public qui ne fussent odieux? elle le sentit, aussi s'attacha-t-elle moins à faire valoir ces priviléges en eux-mêmes qu'à rappeler les motifs usés sur lesquels elle prétendait qu'ils étaient fondés, et à dérouler les conséquences fâcheuses qu'entraînerait pour elle la liberté de l'industrie.

Un arrêt du Parlement de Flandre, du 16 juillet 1767, renvoya les parties devant Sa Majesté pour avoir décla-

(1) Arch. de Roubaix. IIII 33, n° 31.

Digitized by Google

ration de sa volonté ; mais nos Échevins, Égards et fabricants n'avaient pas attendu cette décision pour recourir au Conseil d'État : dès 1766, ils avaient, dans une requête adressée aux États d'Artois en leur assemblée générale, exposé cette résolution et supplié l'assemblée de leur accorder ses bons offices et d'employer le grand crédit qui lui était acquis à si juste titre, pour obtenir de Sa Majesté la main-levée de la surséance ordonnée par l'arrêt du 2 juillet 1765. Les États d'Artois s'étaient prononcés de la manière la plus favorable, et ils avaient donné à leurs députés à la Cour des instructions en ce sens, les invitant à rendre à Roubaix *tous les services qui dépendraient d'eux lorsqu'ils en seraient requis.* Cette délibération des États d'Artois est du 22 décembre 1766, et signée : Blanchard, abbé de Marœul ; Loquety, abbé de Ruisseauville ; Capron, chanoine ; le marquis de Creny ; Raulin de Belval ; le marquis de Verquigneul ; Gosse de Dostrel ; Lefebvre et Thellier le jeune ; — Herman, greffier.

Malgré l'active coopération des États d'Artois, le procès devait encore durer dix ans. La résolution de l'assemblée générale de 1767 fut conforme à la première ; elle est signée : N. Chavatte, abbé de Choquel ; Loquety, abbé de Ruisseauville ; Capron, chanoine ; le marquis de Creny ; Raulin de Belval ; Briois de la Mairie ; Gosse de Dostrel et Mauduel.

A l'assemblée générale de 1768, on lut le rapport des députés artésiens ; nous en donnons la substance : « Dans le mois de mars dernier, deux députés des échevins de Roubaix étant venus solliciter nos bons offices, nous nous sommes prêtés avec plaisir à toutes les démarches

Digitized by Google

qu'ils ont exigées de nous ; nous avons rendu plusieurs visites à M. le prince de Soubise, soit à Paris, soit à Versailles, pour le solliciter en faveur des commerçants de Roubaix, ou du moins à ne pas prendre parti contre eux; il nous témoigna les plus grands égards, mais il ne nous dissimula point qu'avant de prendre aucun parti, il désirait que l'on épuisât les voies de conciliation. Les députés de Roubaix eurent la même réponse, et pour prouver leur soumission aux ordres du prince (leur seigneur), ils sont retournés chez eux. Leurs démarches tentées près du magistrat de Lille, ayant été vaines, ils nous ont requis de nouveau par lettre de continuer nos sollicitations en leur faveur. Nous avons vu en conséquence l'avocat et le rapporteur qui nous a témoigné être dans les dispositions les plus favorables à leur égard. Nous l'avons revu depuis et il nous a assuré être toujours dans les mêmes dispositions favorables pour Messieurs de Roubaix ; mais ce qui l'empêchait de faire son rapport, c'était l'arrangement que M. de Caumartin (Intendant de Flandre et d'Artois), se proposait de faire et auquel il se livrait actuellement ; il n'en attendait pas trop de succès.

» Depuis, nous avons trouvé à Fontainebleau les députés de Roubaix, et ensemble nous avons vu le rapporteur, qui nous a fait part d'une conférence qu'il avait eue quelques jours avant avec M. le prince de Soubise : le prince, convaincu que les propositions d'arrangement ne pouvaient se réaliser, lui avait déclaré ne plus prendre aucun intérêt dans l'affaire, et lui avait permis de faire son rapport ; il y a tout lieu de croire qu'il sera favorable à Messieurs de Roubaix. »

A l'assemblée générale de 1769, le rapport des députés artésiens disait que la mort de l'intendant du commerce

Digitized by Google

renvoyait la décision de cette affaire à un temps éloigné, surtout si son successeur devait prendre comme lui, des connaissances locales. En 1770, on continuait les instructions, mais il n'y avait point d'apparence que l'affaire pût être jugée de sitôt.

A l'assemblée à la main du 1er juillet 1771, les députés artésiens, requis par les députés du corps des manufacturiers de Roubaix, avaient vu à Paris le rapporteur et tous les juges, auxquels ils avaient développé les motifs de bien général et du bien particulier de la province qui pouvaient amener un jugement favorable. Ils avaient appris avec satisfaction que le prince de Soubise avait cessé de solliciter en faveur de la ville de Lille et avait fait connaître aux juges qu'il laissait la décision de cette affaire à leur prudence et à leurs lumières (1).

D'un autre côté, l'avocat des Roubaisiens à Paris, écrivait à nos gens de loi à la date du 4 juillet 1771 : « Messieurs les députés des États d'Artois ont embrassé vos intérêts avec la plus grande chaleur. Vous leur devez les plus vifs remercîments de toutes les démarches qu'ils ont faites en votre faveur. Il faut les engager à ne se point refroidir, et à témoigner à M. de Caumartin tout l'intérêt que leur province prend à cette affaire. Malgré votre bon droit, je ne vois pas arriver sans crainte le moment de la décision. »

Les députés Roubaisiens se rendirent en effet à Arras en novembre 1771, pendant la tenue des Etats, et reçurent de ceux-ci, comme de Mgr l'Évêque d'Arras, le meilleur accueil et la promesse qu'ils emploieraient leurs bons offices auprès de l'intendant qui était alors

(1) Archives de Roubaix. — Extraits des registres aux actes et délibérations des assemblées des États d'Artois, HH, 34.

Digitized by Google

dans la ville, et de l'avis duquel l'affaire semblait dépendre désormais.

En réalité, cette lutte intéressante à laquelle se trouvait mêlée, pour ainsi dire, toute la France politique et industrielle, n'avait fait aucun progrès en 1771. A cette époque, on demandait à Roubaix, pour les besoins de la cause, des renseignements sur sa fabrique : elle comptait 140 manufacturiers, occupait sur les lieux 10,000 ouvriers, et ses produits atteignaient 3 millions. Le filage de la laine occupait 30,000 fileuses en Artois et Picardie; l'Artois seul tirait plus d'un million de cette main-d'œuvre. Ce ne fut qu'après cinq autres années d'attente, des dépenses ruineuses et des démarches sans nombre, qu'un arrêt du Conseil d'État, rendu sur le rapport de Turgot, contrôleur des finances, le 30 avril 1776, vint révoquer les lettres de surséance et ordonner l'exécution de l'arrêt de 1762, suivant sa forme et teneur. La chambre de commerce de Lille fit entendre au ministre ce suprême cri de détresse : Dans vingt ans, il ne sera plus question des fabriques d'étoffes de Lille.

Douze années de liberté industrielle suffirent à nos fabricants pour doubler et au-delà l'importance de leurs affaires. En 1789, ils étaient au nombre d'environ 300; ils fournissaient le travail et la subsistance à 60,000 individus et produisaient annuellement pour une valeur de six à sept millions. (1) Or, on sait combien leur fut rude le traité de commerce négocié avec les Anglais, en 1786, par M. de Vergennes; et l'on sait aussi combien

(1) Délibération des habitants du bourg de Roubaix. Recueil des édits, arrêts.. .. et décrets de l'Assemblée nationale, 1789. Lille, Peterinck-Cramé, in-4°.

Digitized by Google

ces chiffres sont encore éloignés des centaines de millions que produit le présent.

Mais ce n'est pas précisément les progrès de la fabrique de Roubaix que nous voulons exalter dans ce modeste travail. Nous nous arrêtons au moment où finissent nos relations avec Arras, c'est-à-dire à la chûte des étoffes de laine. Notre laborieuse population chercha dans l'introduction récente du coton, un aliment que lui refusait la draperie; quand elle reprit la laine, le perfectionnement de la filature avait depuis longtemps condamné au repos le rouet des fileuses de l'Artois.

En résumant cet essai, on voit qu'à deux reprises, après 1479 et 1640, des immigrations ont versé dans nos veines du sang artésien; que la première colonie, si elle n'a pas fondé Roubaix dont l'origine se perd au-delà des temps chrétiens, lui a du moins donné, dès son berceau comme ville, une consistance qu'elle n'eût peut être jamais acquise; que la seconde a également exercé une immense influence sur les destinées de cette ville en vivifiant son industrie aussi bien que sa population. Ce serait une étude curieuse que celle qui rechercherait par quels points communs se rapprochent le caractère des Roubaisiens et celui des Arrageois. On voit aussi que durant un siècle et demi au moins, nos deux pays ont entretenu des relations industrielles assez suivies; et que dans sa suprême lutte, devenue celle de toute la France, contre le monopole, la fabrique de Roubaix a trouvé chez les membres des États d'Artois un secours sinon décisif du moins chaleureusement prodigué. Que notre reconnaissance leur soit acquise dans leurs descendants.

Digitized by Google

LOUIS XI ET LA VILLE D'ARRAS.

EPISODE

de la Guerre contre Marie de Bourgogne,

2 juin 1479. — 13 octobre 1487.

I.

La ville de Troyes, capitale du comté de Champagne, réunie définitivement à la couronne de France en 1360, s'était, pendant le règne de Charles VII et la première moitié de celui de Louis XI, relevé de l'état de misère dans lequel elle était tombée sous celui de Charles VI. Sa position topographique la rendit importante au point de vue stratégique, au moment où Louis XI porta ses vues sur la province de Bourgogne. Capitale de l'une des principales provinces du royaume, ville bien fortifiée, desservie par un grand nombre de voies de communication remontant à l'antiquité et située à quelques lieues des limites du duché de Bourgogne, aux confins des

Digitized by Google

possessions très étendues appartenant à des membres de l'ancienne famille ducale de cette province, la ville de Troyes ne pouvait manquer de devenir un centre sur lequel Louis XI concentrerait les mouvements de ses troupes, accumulerait son matériel de guerre et ses provisions de toutes sortes, lorsqu'il attaquerait la Bourgogne. Les habitants de Troyes avaient, par ces causes, avec le roi de France et ses officiers, de fréquents rapports. S'ils avaient intérêt à conserver des relations de bonne intelligence avec leur souverain, celui-ci, de son côté, leur témoignait, par une correspondance fort suivie, les dispositions les plus bienveillantes.

Telles furent, pendant le règne de Louis XI, les relations des habitants de Troyes avec ce souverain, si sombre et si soupçonneux. Est-ce à dire pour cela que les Troyens fussent, dans certaines occasions, comme nous le verrons bientôt, plus ménagés, plus épargnés en hommes, en argent, en contributions de toutes sortes, que les autres sujets du roi? Non, nous ne le croyons pas. Bientôt même la preuve en sera donnée par le récit de l'un des actes les plus tyranniques, le moins connu peut être jusqu'à ces derniers temps, non seulement du règne de Louis XI, mais encore de l'histoire de France. Nous voulons parler des faits qui intéressent la ville d'Arras, accomplis entre le 2 juin 1479 et la mort du roi, et relatifs à l'expulsion des anciens habitants remplacés par 3,000 familles recrutées dans toute la France.

La campagne de 1477 avait amené la réduction du duché et *de la comté* de Bourgogne. Les Etats de cette province avaient reconnu Louis XI pour « leur souverain » droicturier et naturel seigneur. » Ils avaient remis

Digitized by Google

leur province au roi, représenté par le sire de Craon et le sire de Chaumont-d'Amboise, celui-ci gouverneur de Champagne et de Bourgogne. Ces deux commissaires royaux s'étaient, dans ce but, rendus à Dijon, à la tête des troupes royales, alors en Champagne. Il n'y eut, à cette soumission, qu'une restriction formulée par les comtés du Mâconnais, du Charolois et de l'Auxerrois, et par les seigneuries de Château-Chinon et de Bar-sur-Seine. Leurs représentants supplièrent le roi « de garder » à mademoiselle de Bourgogne, son droit, comme il » l'avait promis. » La remise des deux Bourgognes s'effectua le 29 janvier 1478 (n. st.) moyennant certaines conditions souscrites par les commissaires royaux et approuvées par Louis XI le 18 mars suivant. Quoique la soumission des États parût à peu près unanime, elle ne fut pas approuvée de toute la population ; quelques villes bourguignonnes donnèrent lieu, plus tard, à sévir contre elles pour cause de rébellion.

Du côté des Flandres, de l'Artois et de la Picardie, Louis XI, non moins qu'en Bourgogne, essaya et parvint à dépouiller la princesse Marie, l'héritière unique de Charles-le-Téméraire. Il entreprit de s'approprier tout ce qui dépendait du royaume et mit la main sur les provinces wallonnes de l'empire, partie pour les conserver, partie pour les donner à des feudataires français, avant tout, soumis et dociles à ses volontés. Mais ce n'est point de ces faits que nous voulons nous occuper.

Disons, cependant encore avant que d'aborder le sujet, objet de cette étude, que le 8 mars 1477 (n. st.) la ville de Troyes envoya, sous ses pannonceaux et sous la conduite de Macey des Prés, écuyer, seigneur de Viélaines,

Digitized by Google

près Troyes, la plus grande partie de son artillerie de campagne, à l'armée royale, alors en Flandre et dans l'Artois. On doit croire que cette artillerie prit part aux opérations du siége d'Arras, dont les habitants se soumirent à Louis XI, le 8 mai suivant.

Vers le même temps, Dorey et Pierre de Vallières, habitants de Troyes, reçurent de leurs concitoyens la charge de conduire à Arras soixante chevaux qui devaient servir à l'armée royale. Ils étaient autorisés à traiter aux meilleures conditions avec les officiers du roi afin de ramener tous ces chevaux à Troyes. « Les gracieusetés » des deux commissaires troyens, près des officiers du roi, eurent un plein succès et moyennant un présent de vin fait à différents personnages, Dorey et Pierre de Vallières purent ramener à Troyes les soixante chevaux que leur avaient confiés leurs concitoyens.

II.

Après la réduction de la ville et de la cité d'Arras, Louis XI, par ses promesses et par ses bonnes grâces, croyait avoir conquis l'affection des habitants. Il n'en était rien. Une cruelle exécution, ordonnée par le prévôt Tristan l'Ermite, de plusieurs commissaires envoyés par les habitants d'Arras près de Marie, duchesse de Bourgogne, effraya et jeta dans la consternation la population d'Arras. Cette exécution prévôtale remit, au moins en apparence, la ville et la cité d'Arras, sous le pouvoir du roi. Les États d'Artois promirent de prêter serment au roi et d'obéir à ses officiers, jusqu'au moment où la duchesse aurait rendu foi et hommage au roi pour le

Digitized by Google

comté d'Artois, ainsi qu'elle y était tenue. Dans le cas où elle s'y refuserait, et si elle épousait un ennemi du roi, les États reconnaissaient que l'Artois demeurerait à la couronne de France, sous la réserve expresse de ses libertés et de ses anciens priviléges. Le roi s'engageait, de son côté, à accorder « une abolition » et à maintenir chacun dans son emploi.

Mais Louis XI étant sorti d'Arras, le parti bourguignon reprit le dessus. Le roi aurait été insulté et une lutte ouverte s'établit entre ses officiers et les habitants. Le roi avait nommé, pour Arras, deux commissaires ou gouverneurs, Jean de Daillon, seigneur du Lude, déjà gouverneur du Dauphiné, et Guillaume de Cerisay, greffier du parlement de Paris et maire d'Angers. Les habitants d'Arras reprochaient à ces deux officiers de s'occuper, avec trop d'âpreté, à tirer de leurs charges les plus grands profits. De son côté, le cardinal de Bourbon, qui s'était fait nommer abbé de St-Waast, menait une vie dissolue, dissipait les revenus de cette riche abbaye, et vivait mal avec ses religieux, qui, non habitués à la vie licencieuse de leur nouvel abbé, étaient accusés par lui de rébellion contre le roi.

Ce déplorable état de choses paraît avoir duré deux ans. Il était amené par un continuel manque de foi de la part des gouverneurs, par les abus des officiers royaux, par leur désir excessif de s'enrichir aux dépens des habitants. D'un autre côté, il existait chez ceux-ci un esprit d'opposition qui, en dehors des reproches adressés aux agents du pouvoir royal, trouvait sa source dans leur attachement à la cause bourguignonne, à leur affection pour la duchesse Marie, laquelle s'augmentait en raison

Digitized by Google

de la haine portée à Louis XI et à son gouvernement, dont les principes ne reposaient pas sur la plus saine morale. Mus par ces divers sentiments, les Arrageois secoururent leurs voisins et amis, les Douaisiens, et firent échouer une entreprise de l'armée royale contre la ville de Douai. Le roi, en apprenant l'échec éprouvé par ses soldats, entra dans la plus grande colère et décida qu'il ferait chasser tous les habitants de la ville et de la cité d'Arras. Ces derniers faits s'accomplirent en mai 1479.

L'épisode historique qui m'occupe, se rapporte à l'exécution et aux conséquences qui découlèrent de cette terrible parole de Louis XI : « *qu'il ferait chasser les ha-* » *bitants de la ville et de la cité d'Arras.* » Cette violente menace de Louis XI fut malheureusement et rigoureusement exécutée. Les faits sont aujourd'hui révélés dans tous leurs tristes et principaux détails. Avec des documents dépendant des dépôts d'archives de Tours et d'Orléans, M. A. Laroche, l'honorable président de l'Académie d'Arras, les a étudiés dans sa savante étude intitulée : *Une Vengeance de Louis XI.* Aujourd'hui, je viens ajouter de nouveaux faits consignés dans des documents appartenant aux archives municipales de la ville de Troyes. J'ai eu la satisfaction de révéler l'existence du document le plus important de ce dramatique chapitre de l'histoire d'Arras. Ce sont les lettres du 2 juin 1479, dans lesquelles Louis XI prescrit l'exécution de sa royale et tyrannique volonté. Je n'appellerai pas ici l'attention sur chacun des documents que je vais passer en revue, leur importance et leur intérêt se révéleront dans le récit qui va suivre, et les pièces, jointes à cette étude, diront par elles-mêmes leur valeur.

Digitized by Google

III.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis. Un intervalle de deux années séparent le siège d'Arras du jour où Louis XI ordonna l'expulsion des habitants de la ville et de la cité d'Arras (1). Ces deux années sont supprimées par le plus grand nombre des historiens. Ce fait, si longtemps laissé dans l'obscurité, est maintenant acquis à l'histoire. Les archives municipales de Troyes possèdent un *vidimus* authentique des lettres royaux qui prescrivent l'expulsion des habitants d'Arras. Ces lettres sont datées de Château-Landon, du 2 juin 1479 (2).

Dans ces lettres, Louis XI s'exprime à peu près en ces termes : Considérant que la ville d'Arras est de l'ancien patrimoine et du domaine de la couronne de France, qu'elle a été réduite et mise de nouveau en ses mains et que les habitants méconnaissant ses bienfaits et le pardon qu'il leur avait accordé de leurs crimes, délits, maléfices, rébellions et désobéissances, en leur restituant tous leurs biens, et après le serment prêté par eux d'être de bons et loyaux sujets, se sont réunis « *aux Autrichois* » ses rebelles et désobéissants sujets, pour mettre la ville d'Arras entre leurs mains. Afin d'obvier à leurs mauvaises et damnables entreprises, il a mis, pendant toute une année, une garnison de huit cents lances fournies (c'est-à-dire plus de cinq mille hommes, la lance fournie comportant six et quelquefois sept hommes), de sa grande ordonnance qui,

(1) Nous disons : ville et cité d'Arras, chacun sait que cette ancienne capitale de l'Artois se divisait en deux parties : la cité et la ville.

(2) Instruments. Pièce n° 1er.

Digitized by Google

de jour et de nuit, ont vaqué à la garde et à la sûreté de la ville, à cause de l'état de rébellion des habitants d'Arras. Pour mettre ordre à l'avenir, le roi, sur l'avis de plusieurs princes et seigneurs de son sang et des gens du grand conseil assemblés en grand nombre : « Ordonne » faire wider et mectre hors de la ville d'Arras les habi- » tants en icelle et y faire habiter et demourer de ses » autres bons et loyaux sujets des villes de son royaume » à lui loyales et obéissans, tant marchans de toutes » marchandises que gens de tous estatz, mestiers et » vacations. »

Louis XI ordonne ensuite que dans une assemblée qui sera tenue à Paris, le douze du même mois de juin, il sera pris par Philippe Luillier, seigneur de Morvilliers, capitaine de la Bastille de Saint-Antoine et chambellan du roi, et par Henry de Livres, conseiller au Parlement et prévôt des marchands de Paris, toutes les mesures nécessaires pour mettre à exécution ses volontés. (1)

L'assemblée ordonnée par Louis XI se tint en effet à Paris au jour indiqué par lui. Ce fait nous est révélé par un mandement donné, le 21 juin à Paris, par les commissaires royaux, Philippe Luillier et Henry de Livres et adressé à Jean de Roffey, garde et chancelier des foires de Champagne et de Brie, à Jacques de Roffey, lieutenant au bailliage de Troyes et élu en l'élection de cette ville, Jean de Mergey, procureur du roi, Simon Maret, receveur du domaine, Jean de Marisy, voyeur, Germain Blanchet, dit Bornibus, commis-lieutenant de la prévôté, Henry de Thaon, élu, Edmond Maret, receveur des aides,

(1) Instruments. Pièce n° 1er.

Digitized by Google

Louis Griveau, grenetier, Jean Hennequin, l'aîné, Jean Hennequin, le jeune, Guillaume de Marisy, Jean Larchier, Guillaume Griveau, Jean Molé, Jean de Chatonru, Nicolas et Thibaut Berthier, Pierre Largentier, Guillaume Laiguisé, Claudin Journée et Nicolas de Salon, tous bourgeois de Troyes. (1)

Dans ce mandement, les commissaires généraux Luillier et de Livres, rappelant les volontés du roi contenues dans ses lettres, données à Château-Landon le deux juin et l'assemblée tenue à Paris le 12, disent que le roi a voulu et ordonné que trois cents bons ménagers (2) marchands et ouvriers de plusieurs métiers, y compris vingt bons et notables marchands de draps, de soie et de laine, de fer, d'acier, de blés, de vins, d'épicerie, de bétail et d'autres marchandises, soient élus, pris et levés, tant dans la ville de Troyes que dans plusieurs autres villes, pour être envoyés à Arras, afin d'y habiter et demeurer avec ceux des autres villes et pays loyaux, sûrs et obéissants, ainsi qu'il a été arrêté dans l'assemblée de Paris, formée des marchands et des bourgeois, envoyés par les villes de France.

Il est prescrit aux bourgeois de Troyes, à qui le mandement du 22 juin est adressé, de trouver, tant dans leur ville que dans celles de St-Florentin, de Bar-sur-Aube, de Joigny, de Nogent-sur-Seine, d'Ervy-le-Châtel, de Pont-sur-Seine, de Mussy-l'Évêque et de Chaumont-en-Bassigny, quatre-vingt-quatorze ménagers, marchands et

(1) Reg. Série F. n° 179. — Inst. n° 2.

(2) Il doit y avoir erreur dans le *vidimus*. Ce doit être trois mille et non trois cents. Voir arch de Compiègne et aussi celles de Troyes *in fra*.

Digitized by Google

gens de métier, y compris six bons et notables marchands choisis, trois dans la ville de Troyes, et un dans chacune des villes de Bar-sur-Aube, de Joigny et de Nogent. Puis précisant le nombre et la profession de chacun d'eux, ces commissaires ordonnent l'envoi à Arras de deux merciers, d'un orfèvre « en gros et menuiserie » de quatre boursiers, d'un boutonnier, de deux aiguilletiers, d'un ceinturier, de quatre marchands drappiers et chaussetiers, de cinq foulonniers, de trois tisserands de draps, d'un teinturier de draps, d'un tondeur de grandes forces, de sept cardeurs, d'un faiseur de cardes, d'un boulanger, d'un pâtissier, d'un faiseur d'alènes, d'un chapelier, de deux mégissiers, de deux pelletiers, de trois tanneurs et corroyeurs, de quatre cordonniers, de quatre tisserands de toile, de trois couturiers, de deux barbiers-chirurgiens, de deux menuisiers, d'un potier d'étain, d'un fondeur-maignien (chaudronnier), de deux charpentiers, d'un maçon, de deux torcheurs, d'un coutelier, d'un éperonnier, d'un armurier, d'un bourrelier, d'un charron, de deux hôteliers, de deux taverniers, d'un courtepointier, de deux maréchaux, d'un tonnelier, de six laboureurs et manouvriers, d'un chandelier de suif et enfin d'un teinturier de peaux. Tous ces ménagers, eux, leur famille et les outils et ustensiles de leur profession, devaient être rendus au pont de Meulan pour le 12 juillet suivant (1).

Les mêmes commissaires ordonnent en outre qu'il sera formé une bourse commune de dix mille écus au

(1) Instruments. Pièce n° 2.

Digitized by Google

moins (1), afin de faire le commerce à Arras. Cette somme doit être fournie par les marchands des villes sus-désignées, ne se rendant pas à Arras. Les commissaires spéciaux de la ville de Troyes sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter les ordres du roi dans leur province. Aussi ont-ils le droit de requérir partout « conseil, confort, aide et prisons. »

IV.

Cette levée de trois mille ménagers frappa toute la France, comme on le verra bientôt. Mais, pour des motifs mis en avant par les habitants de quelques villes, quatre, parmi lesquelles se trouve celle de Compiègne, furent dispensées d'envoyer de nouveaux habitants à Arras; ce qui n'empêcha pas, quelques mois plus tard, la ville de Compiègne d'être frappée de taxes pécuniaires dont le produit fut employé à salarier les ménagers envoyés dans cette malheureuse ville.

Louis XI avait décidé la ruine complète de la ville et de la cité d'Arras, l'expulsion de tous les habitants, bourgeois et artisans, hommes, femmes, enfans, prêtres et religieux. Il fit raser, du moins en partie, les murailles et les fortifications. Il voulut supprimer jusqu'au nom d'Arras. Il défendit, sous peine de punition exemplaire, que cette ville fut à l'avenir désignée sous son ancien nom. « *Franchise*, fut celui qu'il imposa à l'ancienne capitale des Atrébates. » Et, par un abus de langage, Louis XI choisit ce nom afin que l'on se souvînt à jamais des

(1) Environ 900,000 fr. de notre monnaie. — Valeur de 1846, selon Leber.

Digitized by Google

grandes franchises et libertés qu'il accordait aux nouveaux habitants ! Comme s'il était possible d'oublier la violente expulsion des anciens habitants, et la *presse* faite pour recruter, dans toute la France d'alors, les trois mille familles que l'on exilait du centre de leurs affections, du lieu de leur naissance ou de leur demeure, pour les expatrier avec non moins de violence que les habitants d'Arras, obligés d'aller mendier, par toute la France, une bien dure hospitalité ! Les uns et les autres eurent à souffrir d'une profonde misère, et presque tous moururent de faim ou victimes de la peste.

Bien que le nom de *Franchise* ne soit pas imposé à la colonie française contrainte d'aller habiter la ville d'Arras, soit dans les documents que nous venons d'examiner, soit dans celui qui va suivre, il n'en est pas moins vrai que ce nom aurait été donné, dès l'origine, à cette colonie, car nous le trouvons écrit, le même jour, 4 juillet, dans un mandement royal adressé à Jean Pellieu, juge de Touraine et autres, et le 12 du même mois, dans le procès-verbal d'élection, dressé à Nogent-sur-Seine, pour désigner « le gros marchand » que les habitants de cette ville choisissent parmi eux afin de l'envoyer à Franchise.

Louis XI, se rendant à Dijon, où il se trouve vers la fin de juillet 1479, s'est arrêté à Méry-sur-Seine (1), Il y aurait passé au moins un jour, le 4 juillet 1479 (2). Là, il signe à cette date divers actes intéressant la ville de

(1) Petite ville située sur l'un des principaux passages de la Seine, à 32 kilom. au-dessous de la ville de Troyes.

(2) Le roi s'arrêta au château de St-Lyé, situé entre Méry et Troyes, mais il n'entra pas à Troyes où il y avait quelque grain de peste. Ce fait fut constaté par son médecin, Me Jacques Coictier.

Digitized by Google

Franchise. Le premier est un mandement donné aux baillis de Troyes et de Chaumont et aux élus sur le fait des aides. Rappelant les mesures déjà ordonnées par lui, le roi mentionne « *certaines journées, conventions et assemblées* (1) » en plusieurs bonnes villes du royaume (notamment celle du 12 juin tenue à Paris), et dans lesquelles les bailliages de Troyes et de Chaumont furent désignés pour fournir au contingent prescrit, quatre-vingt-huit ménagers et six gros marchands, dont quarante-huit des premiers et trois des seconds par la seule ville de Troyes : le surplus devant être fourni par les autres villes des deux bailliages de Troyes et de Chaumont. Ce mandement a pour but de fortifier les pouvoirs des commissaires royaux dans ces deux bailliages, et de leur donner l'autorité suffisante pour lever les sommes nécessaires et les appliquer aux besoins des gens envoyés à Arras, tant pour les faire vivre pendant leur voyage que pour les entretenir pendant les deux premiers mois de leur séjour dans cette ville. Cette contribution frappait tous les habitants des villes désignées, « privilégiés ou » non, sauf les gens d'église, les officiers ordinaires et » commensaux du roi en service et les pauvres mendians » et misérables personnes (2).

Le deuxième acte, donné à Méry par Louis XI, est un

(1) Il est fort remarquable de trouver ici le mot « convention » appliqué dans le sens du mot : assemblée. Et si le nom de *Franchise* peut être rapproché de : *commune affranchie*, appliqué à Lyon en 1793, on peut aussi rapprocher ce nom de *convention*, donné par Louis XI aux assemblées dont il parle, de celui qui sert à désigner la troisième de nos assemblées révolutionnaires de la fin du siècle dernier.

(2) Instruments. N° 3.

Digitized by Google

mandement conçu à peu près dans les mêmes termes que le premier. Il est adressé à Jean Pellieu, juge de Touraine, aux élus, au Maire et aux échevins de la ville de Tours, taxée à cinquante ménagers. (1) Sans aucun doute, des mandements de même autorité auront été expédiés de Méry-sur-Seine, dans les autres capitales des provinces de France.

Enfin le troisième acte, donné à Méry par Louis XI accorde aux marchands et aux ménagers envoyés à Franchise, un répit ou délai de cinq ans pour le paiement de leurs anciennes dettes (2).

Le nombre des ménagers destinés à aller habiter Franchise fut fixé à trois mille. On trouve aussi celui de deux mille. Si l'on en croit un acte qui porte la date de juillet 1481 le contingent imposé par Louis XI, fut fourni par la Normandie, le Languedoc, Paris, la Touraine, le Berry, la Picardie, la Beauce, le Mâconnais, l'Auvergne, la Champagne, la Brie, le Poitou, la Guyenne, la Saintonge, le Périgord, l'Anjou, le Limousin, le Quercy, la Provence, le Lyonnais et le pays de Rodez. On ne voit guère d'exception que pour le duché et *la comté* de Bourgogne, ainsi que le Dauphiné, qui ne comptaient pas encore de sujets assez sûrs pour les expatrier et les envoyer dans une colonie où le mécontentement ne pouvait manquer d'éclater et où les Bourguignons lui auraient donné une nouvelle et plus grande force.

(1) Une vengeance de Louis XI, par M. A. Laroche, page 103, et Mém. de l'Acad, d'Arras 1865; arch. de la Mairie de Tours, liasse 323.

(2) Ordonn. des rois de France t. XVIII p. 663. Ces lettres de répit n'existent pas, ou leur existence actuelle n'est pas constatée. Elles sont mentionnées dans un acte du pouvoir royal de juillet 1481 mentionné plus loin.

Digitized by Google

V.

Les habitants de la ville de Troyes élurent, parmi eux, quarante-huit ménagers, artisans de diverses professions et trois bons marchands, destinés à aller peupler la ville de Franchise. Cette élection aurait eu lieu dans les premiers jours de juillet. Les trois bons marchands élus furent : Guillaume Molé, (1) Pierre Drouot, le jeune, et Pierre Bruyer. Pierre Drouot se fit décharger de son élection par les commissaires royaux, et Jean de Chatonru « homme de belle corpulence » remplaça Pierre Bruyer qui, selon les mauvaises langues de son temps, aurait profité de son élection pour faire payer ses dettes.

Le onze juillet, la ville de Nogent-sur-Seine élisait à haute voix le bon marchand qu'elle envoya à Franchise. Le choix portant sur deux habitants, l'élu fut un nommé Chaumart. (2)

Chaque ville eut ses commissaires spéciaux sur le fait de Franchise ; comme le roi en avait désignés d'autres pour gouverner cette ville malheureuse. Jean de Daillon, seigneur du Lude, après avoir été gouverneur de cette ville avec Guillaume de Cerisay, paraît être resté, seul, revêtu de ces hautes fonctions. Près de lui on trouve en qualité de commissaires, le même Guillaume de Cerisay, Jean de Baudricourt, chambellan du roi et son lieutenant aux marches d'Artois, Guillaume Choisy, secrétaire du

(1) De la famille qui compta des premiers présidents et de nombreux conseillers au Parlement de Paris et dont le caractère fut si noble pendant les troubles des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Cette famille s'éteignit dans la personne de M. le comte Molé, il y a quelques années.

(2) Instrum. n° 7.

Digitized by Google

roi et Etienne Bénard, sieur d'Escuillié, dit Moreau, maître d'hôtel du roi. (1)

Bien que la ville de Troyes demandât à ne fournir que vingt-cinq ou trente ménagers, elle n'en demeura pas moins taxée à quarante-huit et à trois gros et bons marchands. (2)

Le douze juillet, Henry de Thaon, élu pour le roi à Troyes, Jean Perricart, Colinet de Montebbis et Bar-sur-Seine, poursuivant d'armes du roi, se mirent en route avec les ménagers de Troyes, emmenant avec eux tous les meubles, tous les outils et ustensiles nécessaires à l'exercice des diverses professions de ces troyens, exilés de leur ville natale et qu'un grand nombre ne devait plus revoir. Ce convoi était considérable. Pour sa sûreté, il était accompagné de Suisses, de gens d'armes ou d'archers qui se renouvelaient d'étape en étape. Le voyage ne se passa pas sans incident, ni accident, ni même sans procès. Ce voyage dura douze jours On craignait les Bourguignons ou les *Autrichois;* aussi les voitures étaient-elles gardées nuit et jour. Les dépenses de ce voyage, suivant le compte que Jean Perricart et Colinet de Montebbis en dressèrent, y comprises les sommes laissées aux ménagers, ne s'éleva pas à moins de 2,436 livres 6 sous 4 deniers t. (3) somme qui, aujourd'hui dépasserait 83,000 livres, suivant Leber.

(1) Ce maître d'hôtel ou valet de chambre du roi se fit, en 1480, concéder, pour dix ans, la fourniture de tous les greniers à sel du royaume à l'exclusion des autres marchands.

(2) La ville de Tours fut taxée à cinquante ménagers et trois marchands. L'élection se fit le 5 juillet. Orléans fournit soixante-dix ménagers et quatre marchands.

(3) Instruments P, n° 25.

Digitized by Google

Les quatre commissaires de la ville de Troyes « sur le fait de Franchise » présentèrent, le 14 août, aux commissaires généraux en résidence dans cette dernière ville, au nom des habitants de Troyes, les quarante-huit ménagers ou familles fournis par celle-ci. Tous furent vus et examinés les uns après les autres, et il y eut information sur l'état de leur fortune. Quarante-cinq furent reçus et acceptés par les commissaires royaux, après avoir été reconnus « suffisants, puissants et industrieux. » Les trois refusés furent renvoyés comme « inexperts et inutiles. » A leur départ de Troyes, il fut avancé aux ménagers de quoi vivre pendant deux mois. Chaque chef de famille reçut, par mois, cinquante sous tournois; la femme quarante; chaque enfant ou serviteur, vingt sous. Les habitants de Troyes prirent à leur charge, pendant un an, la nourriture et l'entretien des enfans placés en nourrice.

En octobre 1479, la ville avait encore au moins un député, à Tours, près du roi, afin d'y plaider en faveur de ses intérêts. Ce député était Jean de Marisy, voyeur. Le 11 octobre, il fait savoir à ses concitoyens que le roi a fait partir, pour Franchise, M. du Bouchage. On craint que beaucoup de ménagers, envoyés par les villes de France, ne soient pas acceptés par les commissaires généraux. Le bailli de Reims, encore à Tours, annonce que le roi veut qu'il soit envoyé *deux mille* ménagers de France pour repeupler la ville de Franchise. M. du Lude annonce que « le roi a pris l'affaire en ses mains, » qu'il ne peut y besogner sur l'heure et qu'il a *recom-* » *mandé* la ville de Troyes aux généraux de ses finances. » Mais Jean de Marisy craint l'insuccès de cette recommandation, quelqu'autorisée qu'elle soit. Il annonce enfin

Digitized by Google

que cent soixante ménagers ont déjà quitté Franchise, et que vingt-huit y sont morts (1).

En effet, la misère et le mécontentement règnent sans partage à Franchise. Les nouveaux habitants se plaignent. Ils disent qu'on leur a manqué de parole. Ils vendent leurs meubles pour satisfaire à leurs besoins les plus impérieux et les plus urgents. Ils font arrêter Bar-sur-Seine, poursuivant d'armes du roi et l'un des agents de la ville de Troyes. Ils font saisir son cheval. Ils n'ont pas même de nourriture, et le plus grand nombre ne sait et ne peut gagner un denier. La misère est partout ; aussi les plaintes sont-elles générales. Les ménagers de Troyes veulent aller trouver le roi pour lui faire connaître leur état si précaire et si malheureux, et l'informer de ce qu'ils n'ont encore rien touché sur la somme de cent sous par mois et celle de cent écus que, selon ses ordres, la ville de Rouen doit leur payer. Par l'intermédiaire de Bar-sur-Seine, ils demandent de prompts secours et des armes, afin de pouvoir se rendre au guet, car « la moitié » des gens d'Arras a quitté la ville (2). C'est à peu près en ces termes que s'exprime Bar-sur-Seine dans une lettre qu'il adresse aux habitants de Troyes par le messager Brulefer (3).

La ville répondit à cette communication par l'envoi d'une somme de cent vingt livres qu'elle fit parvenir à son agent Bar-sur-Seine (4).

(1) Instruments. Pièce n° 10. 11 octobre 1479.
(2) Il s'agit ici des nouveaux habitants.
(3) Instruments. Pièce n° 11. 13 décembre 1479.
(4) Instruments. Pièce n° 12. 25 janvier 1479 (v. st.)

Digitized by Google

VI.

Guillaume Choisy, par sa lettre du dernier jour de février 1479 (v. st.), informe les Troyens que le roi n'est pas content de la manière dont les villes de France ont généralement exécuté ses commandements. Les ménagers sont prêts à mourir de faim. Le roi tient à connaître les noms des villes d'où sont venus « les pauvres et les » riches, les bons et les mauvais, et celles qui l'ont bien » ou mal servi. » Il presse l'envoi de nouveaux ménagers « puissants, industrieux et bien conditionnés. » Il demande l'envoi à Franchise, pour en armer les habitants, de voulges, de salades et de hoquetons pour les vêtir (1). Cette lettre eut pour conséquence immédiate de faire procéder à l'élection de sept nouveaux ménagers qui furent conduits à Franchise et présentés aux commissaires généraux. Jean Hennequin, en qualité de bon marchand, fut désigné par ses concitoyens pour se rendre à Franchise et y résider. Mais il se prévalut, afin de se dispenser de ce pénible exil, de sa double qualité de maître particulier de la monnaie de Troyes et de monnayer du serment de France (2). Il aurait été remplacé peu après par Jean Lopin qui, après avoir protesté à son tour, se décide à quitter sa patrie pour se rendre à Franchise.

Ces nouveaux expatriés font leur voyage par eau, ils

(1) Instruments. Pièce n° 13.

(2) Les officiers de l'hôtel des monnaies de Troyes pratiquaient presque tous le commerce, et le maire de Troyes les nommait au XV^e^ siècle, puis après les présenta au roi qui les investissait de leurs fonctions.

Digitized by Google

débarquent avec leur mobilier et leurs marchandises à Saint-Leu (1), et, par ce moyen de transport, tout ce matériel subit de sérieuses avaries.

La colonie troyenne établie à Franchise, contre son gré, est toujours loin d'être prospère. Dans le courant de mars 1479 (v. st.), la ville de Troyes fait de nouveaux efforts afin d'être débarrassée d'un nouveau contingent qui pèse sur elle (2).

Guillaume Molé, l'un des gros marchands de Troyes (3) désignés par leurs concitoyens pour établir un comptoir à Franchise, a, dans cette ville, un agent ou facteur. C'est Josse du Mancel. C'est à cet agent qu'il adresse ses marchandises, expédiées par eau. Celles-ci sont débarquées à Saint-Leu. Le 15 mai 1480, Josse du Mancel se plaint d'avaries supportées par des *futaines de Milan*, des draps et des toiles qui lui ont été expédiés sous la conduite de Collenet (4) de Montebbis et de Peloton. Il menace d'un procès les agents ou messagers de la ville de Troyes, en adressant ses plaintes et ses réclamations à Etienne de Baussancourt, procureur des habitants de Troyes (5).

Les habitants de Troyes se préoccupent avec intérêt du sort de leurs compatriotes envoyés à Franchise. Dans une assemblée générale des habitants, tenue le 2 juillet 1480, au couvent des Cordeliers, il est décidé que Jean

(1) Oise, canton de Creil.

(2) Instruments. Pièces nos 15, 16 et 17.

(3) Les Molé étaient en réalité à la tête du commerce de la ville de Troyes pendant la dernière moitié du XVe siècle.

(4) On trouve *Collenet* et *Collinet*.

(5) Instruments. Pièce no 19.

Digitized by Google

de Marisy et Etienne de Baussancourt se rendront dans cette ville pour s'informer de l'état véritable des habitants sortis de Troyes, à qui l'on enverra de quoi vivre, des armes et des habillements de guerre.

Sans plus tarder, et dès le lendemain, 3 juillet, Jean de Marisy et Etienne de Baussancourt se mettent en route et se dirigent sur Franchise, malgré la crainte de la peste et des gens de guerre. A cause de l'existence de ce double danger, qui se fait craindre surtout aux environs de Franchise, ils traitent avec les habitants de Troyes, moyennant cent livres chacun (env. 3,000 fr., valeur de 1846), pour exécuter ce voyage à leurs risques et périls et sans aucun recours contre les habitants de Troyes (1).

Ce voyage paraît aussi provoqué par une nouvelle revue que les commissaires généraux veulent faire des artisans d'origine troyenne. En effet, le 21 août suivant, le sire du Lude, le sire de Baudricourt, Guillaume de Cerisay et Guillaume Choisy passèrent cette revue, en présence de Jean de Marisy et d'Etienne de Baussancourt. Les plaintes des ménagers furent entendues et recueillies, ainsi que leurs doléances et leurs remontrances, comme aussi celles que formulèrent les deux députés troyens, après avoir « les uns et les autres, prêté serment sur le » saint canon de la messe et sur les évangiles du roi. »

Le procès-verbal d'enquête sur la vie, la renommée, l'état et le bon ou mauvais gouvernement des ménagers, est arrivé jusqu'à nous. Lors de cette visite exacte et scrupuleuse, on fixa les sommes dont chacun d'eux serait aidé par la ville de Troyes. Ces secours furent généra-

(1) Instruments. Pièce n° 21.

Digitized by Google

lement fixés de 20 à 100 liv. t. par ménager. Par exception, ils s'élevèrent même à deux cents livres pour l'un d'entr'eux.

Les commissaires statuèrent ensuite sur le sort de chacun de ces artisans. Ainsi Brulefer, qui avait fait l'office de messager, est renvoyé à Troyes, à cause de sa misère; — Pierre Hénault, brigandinier, s'étant mis au service du gouverneur Limousin (l'un des commissaires généraux), sera remplacé. — Rogier-Loe-Dieu (Rogier-Loue-Dieu), « reconnu de bon gouvernement » sera aidé de cinquante livres; — Huguenin Velaine « est » bon compagnon peigneur de draps, mais il ne veut, » pour puissance qui vive, ouvrer de son métier à Fran- » chise, dût-on le tuer; » afin que sa conduite ne jette le découragement parmi les autres, il est décidé qu'on fera venir sa femme et son enfant, et qu'il lui sera donné 50 liv.; que s'il n'accepte pas, il sera puni exemplairement. — Jean Bouquart est renvoyé en raison de « son mauvais » gouvernement. » — Parmi les nouveaux habitants de Franchise, originaires de Troyes, se trouvent des aiguilletiers, des orfèvres, des boursiers, des corroyeurs, des teinturiers de peaux. Tous les gens exerçant ces professions sont déclarés inutiles; les boursiers, les gantiers, les aiguilletiers, arrivant des autres villes, sachant teindre les peaux par eux mises en œuvre, et les orfèvres n'ayant rien à faire ni à gagner parmi une population si misérable. — Félix Collart ne saurait vivre de son métier (quel métier?) « parce qu'il ne saurait trouver le » charbon qui lui est nécessaire; » — Girard de Viâpres est un jeune compagnon non marié, « de mauvais lan- » gage et de bien petit gouvernement, qui n'a coutume

Digitized by Google

» de fouler qu'au moulin et ne saurait vivre de son » métier, ce qu'on lui donnerait serait perdu, » aussi n'est-il pas accepté. — Un chandelier en suif est renvoyé à cause de son grand âge. — Un apprenti potier d'étain « de petit gouvernement » est renvoyé par ce motif; il était venu à Franchise au lieu et place de son maître, Thibaud de Prunay, qui avait été élu. — Watelet, menuisier, est refusé, son état étant reconnu inutile.—Il en est de même des torcheurs. — On renvoie Nicolas Orry, boucher, parce qu'il est pauvre, et qu'à Franchise, les bouchers sont de *grand chatel*. L'on demande à sa place « l'un des plus puissants bouchers » de Troyes.—Simon Chérot, parcheminier, qui est pauvre et ne peut faire venir sa femme, « une bigote qui ne bouge des églises » et religions » (maisons religieuses) de Troyes, est renvoyé. — Guillaume Jolyot, épicier et mercier, est un honnête homme, il se plaint de ses confrères, il a fort mauvaise tête, il peut émouvoir une grande quantité de peuple, mais comme il n'a encouru aucun reproche, il sera aidé de deux cents livres. Tous les ménagers troyens furent ainsi passés en revue jusqu'au dernier (1).

La ville de Troyes eut le choix de payer les sommes allouées à chacun des ménagers qui furent envoyés par elle à Franchise, ou de remplacer ceux-ci par des ménagers « bons et suffisants. » Les commissaires généraux ne reçurent, cette seconde fois, que vingt-quatre ménagers sur les quarante qui furent examinés (2). Le nombre de

(1) Instruments. Pièce n° 22.

(2) Les ménagers de Tours avaient été passés en revue le 29 juillet précédent.

Digitized by Google

quarante-huit ménagers devait être continuellement entretenu.

Un nouvel envoi de ménagers, originaires de Troyes, fut donc la conséquence de cette revue passée avec une si exacte sévérité. Il fut aussi ordonné que la ville de Troyes fournirait de nouveau des marchandises.

VII.

Dans le cours de ce même mois d'août 1480, les mesures prescrites à l'égard des Troyens, devenus habitants de Franchise, furent prises, par ordre du roi, à l'égard de tous les nouveaux habitants de cette ville, arrivés de tous les points de la France. Il fut constaté par des revues successives, que beaucoup de gens avaient quitté leur nouveau séjour ; que les taxes en argent ne furent point égales pour toutes les villes imposées ; que les unes furent, à cette occasion, taxées de manière à ne pouvoir satisfaire aux exigences des commissaires royaux, tandis que d'autres, « aidées par la faveur » n'avaient eu à subir que des levées de deniers peu onéreuses, ou même avaient été complètement exemptées, le plus grand nombre des artisans, n'ayant pas de quoi subsister, s'étaient enfui et avaient délaissé et abandonné la ville de Franchise, où les maisons étaient inhabitées, démolies et abattues par suite de l'exécution de la volonté du roi. Cette ville était passée à l'état de ruines.

Malgré la fixation d'un nouveau contingent imposé sur les habitants de Troyes, Josse du Mancel a l'espoir qu'il sera levé avec moins de rigueur qu'il n'est prescrit et que la ville en sera déchargée au moins en partie.

Digitized by Google

Aussi, en écrivant, le 8 septembre, à Etienne de Baussancourt, procureur des habitants, l'engage-t-il à surseoir à l'envoi de cette nouvelle recrue. A cette occasion, il peint, avec de bien sombres couleurs, l'état de la malheureuse colonie et le pitoyable état de ses compatriotes. Il annonce la mort du fils de *Franchois* Cailleau et la maladie de celui-ci. Le fils était chanoine de Ste-Croix d'Orléans et curé de St-Pierre-en-Pont (1). La peste règne toujours à Franchise et cette contagion jette l'effroi parmi la population. Dans cette lettre, il est question des « cinq assemblées du royaume, tenues dans les capitales des principales provinces,» afin d'aviser sans doute sur ce qu'il y avait à faire dans l'intérêt de cette colonie et de constituer « des bourses » ou sociétés commerciales, dont nous allons bientôt parler (2).

A la réception de la lettre de Josse du Mancel, les habitants de Troyes demandent aux commissaires-généraux d'être moins sévères à leur égard et de les décharger de cette nouvelle taxe en hommes et en marchandises (3).

VIII.

Mais loin d'obtenir une décharge de cette double taxe, par son mandement du 30 décembre 1480, Louis XI prescrit une nouvelle levée de deniers, s'élevant à 2,500 livres sur la ville de Paris, les villes et faubourgs de Corbeil et de Lagny qui, sans doute, jusque-là avaient

(1) Seine-Inférieure, canton de Valmont.
(2) Instruments. P. n° 23.
(3) Instruments P. n° 24.

Digitized by Google

peu ou point contribué au repeuplement de la ville de Franchise. Cette somme devait être versée aux mains des commissaires-royaux, établis à Franchise, et choisis parmi les habitants des principales villes de France (1). Jean Briçonnet, dit le Patron, conseiller du roi et receveur des aides à Paris, a la charge de toucher ces fonds et la répartition en appartient à lui et à six commissaires spéciaux, qui sont : MM. Richard Nepveu, lieutenant du prévôt d'Orléans ; Mathieu Dureaume (ou Dineaume), de Rouen; Jean Nicolas, marchand de Paris; Guillaume Molé, de Troyes; Jean Rousselet, marchand de Lyon; Jean De Bray, marchand de Tours; et Pierre Aubert, de Poitiers (2).

La ville de Troyes continua ses envois de secours en argent, pendant l'année 1480, ainsi que l'établissent plusieurs documents de comptabilité et notamment un décompte de recettes dont le produit fut versé entre les mains de Nicolas Berthier (3).

Les revues des ménagers de Franchise continuent. Il y en eut de nouvelles en mars et avril 1481. Sans aucun doute, à chacune de ces inspections, on constate de nouveaux vides produits par des absences ou par des décès, vides qui nécessitent de nouvelles recrues.

(1) Ord. des rois de France, t. XVIII. — Plus bas : Mandement intitulé par erreur : *Droits à lever sur ceux qui demeurent dans les villes franches.* Ce titre est certainement erroné. Il s'agit, dans ce document, non de *villes franches*, mais bien de *Franchise*, comme l'a fait observer avec raison M. A. Laroche, dans son étude déjà citée.

(2) Instrum. P n° 31.

(3) Instrum. P. n°s 26, 27, 28, 29 et 30.

Digitized by Google

IX..

En juin 1481, Louis XI fut loin d'être satisfait de tout ce qui s'était passé à l'occasion du repeuplement de Franchise, malgré l'activité que paraissent déployer ses commissaires ; leur zèle, excité par le roi, se ralentissait en raison des gracieusetés, à eux offertes par les villes, même par les individus. A l'aide de ce moyen, à peu près infaillible alors, on obtenait quelques faveurs, malgré la rigueur et les ordres souvent réitérés du royal maître.

La population de Franchise s'est encore amoindrie. Le roi, dans des lettres-patentes, datées de Cléry du 3 juin, — signées sans doute entre deux prières à la célèbre Notre-Dame-de-Cléry, — et adressées à Olivier de Quoactmen (Coëtmen, Coitinen) conseiller et chambellan du roi, son lieutenant à Franchise, à Jean Briçonnet, à Me Richard Nepveu, à Mathieu Dineaume, à Jean Nicolas, à Guillaume Molé, à Jean Rousselet, à Jean De Bray, et à Pierre Aubert, ses commissaires, Louis XI ordonne qu'il sera encore envoyé à Franchise trois cent cinquante bons ménagers par les villes de France, sous de grandes peines pécuniaires applicables au roi et aux villes qui auront fourni leur contingent. Le roi veut en outre qu'il soit levé certains subsides pour former quatre bourses de 5,000 écus chacune, afin d'établir et de faire valoir « le métier et l'artifice de draperie, » par quatre marchands ou facteurs, résidant à Franchise. Les produits de cette fabrique devaient être marqués avec un sceau de plomb, portant d'un côté, à l'avers, un F couronné, acosté de deux fleurs de lys, et au revers,

Digitized by Google

une grande fleur de lys aussi couronnée. Les laines conduites à Franchise et les draps qui y seront fabriqués doivent circuler par tout le royaume, francs de tous droits de péages, de travers ou autres impositions. Les drappiers et les foulons de Franchise sont appelés à jouir des mêmes priviléges que ceux de Rouen. Nul ne peut vendre, à Franchise, d'autres draps que ceux qui y étaient fabriqués (1).

Un autre mandement, émané des commissaires royaux de Franchise, Olivier de Quoactmen, Briçonnet, Molé et autres, daté du 25 juin et adressé au bailli de Troyes, en conséquence des lettres-patentes données le 3 du même mois à Cléry, ordonne que les villes de Troyes, de Chaumont, de Joigny, de St-Florentin, d'Ervy et de Bar-sur-Aube, qui n'ont point fourni leur nouveau contingent (sans doute celui qui fut imposé à la revue d'août 1480), présenteront de nouveaux ménagers dont le nombre est ainsi réparti : Troyes devait en fournir quinze; St-Florentin, 2; Bar-sur-Aube, 5; Joigny, 3; Ervy, 2; et Chaumont, 3. Par ce mandement du 25 juin, cette levée d'hommes fut modifiée, Troyes ne dut plus fournir que sept ménagers, parmi lesquels se trouveraient deux tisserands de draps, un maître drappier « puissant et riche » et quatre foulons, peigneurs et cardeurs; Bar-sur-Aube eût à fournir un tisserand de draps et deux foulons, peigneurs ou cardeurs; Joigny, deux ouvriers en draperie; Ervy, un seul ouvrier de la même profession; Chaumont, les deux tanneurs « autrefois élus. » Mais si le nombre des ménagers est réduit, il n'en fut pas de

(1) Instruments. P. nos 31 et 32.

Digitized by Google

même du numéraire. Les mêmes villes de Champagne furent désignées pour fournir entr'elles la somme nécessaire à la formation de quatre bourses de cinq mille écus chacune (1) soit environ 450,000 fr., valeur de 1846, (selon Leber).

X.

En exécution de ces derniers ordres, il y eut à Troyes, en juillet 1481, une assemblée composée de députés et de marchands envoyés par les villes imposées à cette énorme taxe, dans le but de répartir, entre toutes ces villes, la portion pour laquelle chacune d'elles contribuerait à la constitution des bourses dont la formation était ordonnée par le roi.

Il ne fut sans doute pris aucune décision à une première assemblée, car, le 20 août suivant, se réunissaient à Troyes, avec ceux de cette ville, les députés de Rheims, de Châlons, de Meaux, de Provins, de Château-Thierry et de Bar-sur-Aube. Ces députés, qui représentaient les principales villes de Champagne et de Brie, s'engagèrent, pour leurs villes, à fournir somme suffisante, afin de constituer une bourse commune qui devait être employée au commerce à Franchise. Ils désignèrent Josse du Moncel, déjà facteur de Guillaume Molé, à Franchise, « afin d'exercer, de par eux, cette bourse commune. » Il fut arrêté que ce facteur préleverait à son profit tous les bénéfices qu'il pourrait réaliser; que, si le roi faisait « cesser la bourse commune, du Moncel

(1) Instruments. Pièce n° 33.

Digitized by Google

» en rendrait le montant après un délai de trois ans, » et il serait quitte de sa dette, si tout était perdu par » fortune de guerre, de feu ou d'eau et sans qu'il y eût » faute de sa part. »

Du Moncel ratifia les conventions qui lui furent imposées et s'engagea à les exécuter « de son corps et à tenir prison fermée. »

Cette *Bourse commune*, ou société formée avec des fonds fournis par les principales villes de Champagne, se constitua sous le patronage et la raison sociale de Jean Molé, frère de Guillaume, dont les intérêts, à Franchise, sont confiés à Josse du Moncel, et de Guillaume Boucherat, de Châlons-sur-Marne, beau-frère de Guillaume Molé. Josse du Moncel, tout en s'engageant directement envers les députés des villes de Champagne, n'était, en réalité, que l'agent de ces deux négociants associés, directeurs de la commandite, comme on dit aujourd'hui. A eux incombe la charge de remplacer du Moncel, selon l'engagement qu'ils ont pris envers les députés des villes de Champagne. De ces diverses conventions, il fut passé actes sous le sceau de la prévôté de Troyes, dont les originaux sont arrivés jusqu'à nous (1).

La constitution de cette société commerciale se fit sans les brillantes illusions qui décorent si vivement le commencement des entreprises commerciales de notre époque, où il n'est, à l'origine, question que de gros intérêts, de bénéfices et de dividendes; illusions splendides qui sont suivies des plus amères, des plus cruelles et

(1) Instruments. P. nos 34 et 35.

Digitized by Google

des plus coûteuses déceptions! Alors, sous l'inspiration de Louis XI, les négociants champenois, toujours prudents et sages, à cette époque comme à la nôtre, ne supputent point les bénéfices qu'ils pourraient réaliser : ils les abandonnent à leur agent. Ils ne calculent que les chances défavorables. Ils dressent, si l'on peut dire, leur acte de société en vue de pertes et ne paraissent pas même soupçonner les les chances heureuses ou les bénéfices à réaliser pour eux-mêmes. Ils ne voyaient que trop la vérité ! L'expérience de plus de deux années leur avait appris à ne pas compter sur l'avenir commercial de Franchise, sous la main de fer et la tyrannique volonté de Louis XI.

De semblables associations commerciales par province s'établirent, sous la même force, dans les villes de Tours, d'Orléans, de Soissons, de Harfleur, et dans d'autres sans doute. Ces villes élurent de bons marchands et fournirent à chacun d'eux cinq cents écus d'or.

XI.

Dans le cours de septembre 1481, la ville de Troyes emprunta dix-huit cents écus sur les habitants les plus aisés (1) ; cinq cents étaient destinés à la bourse commune et le surplus fut appliqué aux besoins des ménagers de Franchise. Le 5 octobre, du Moncel avait reçu la somme qui lui avait été promise (2).

Le vendredi 21 septembre, un nouveau convoi de mé-

(1) Instruments. Pièces nos 36 et 37.
(2) Pièce n° 38.

Digitized by Google

nagers se dirigeait de Troyes sur Franchise. Il était placé, comme le premier, sous la conduite du poursuivant d'armes du roi, Bar-sur-Seine. Il était composé des hommes, des femmes et des enfans, des marchandises et du mobilier des ménagers récemment élus..... pour l'exil. Tous prirent route par Arcis et Mailly. Le dimanche 13, les voyageurs entendirent la messe à Lettre, (Marne) (1), puis ils se mirent en marche pour Châlons où les voitures, composant le convoi, furent gardées, en raison de la crainte qu'inspiraient les gens de guerre; le lundi on s'arrêta à Beaumont-lès-Rheims (2), puis à Brétigny (Oise); on traverse l'Aisne, à l'aide du bac, à Méry-au-Bac; le convoi gagne Amye (3); le mercredi il arrive à Vau-Sous-Amiens, puis à la Fère (4). Dans ce lieu, les ménagers ne peuvent obtenir de logement que sur les ordres exprès du gouverneur; les hôteliers leur refusant l'hospitalité. Le vendredi, ils arrivent à Ham, et le samedi à Lihons-en-Pontois (5); le dimanche à Herbonnières (6) où ils entendent la messe, payée deux sous neuf deniers à un jacobin. En leur payant à boire, ils se débarrassent de *piquenaires*, qui voulaient les faire déloger des maisons où ils étaient descendus. Ce même jour le convoi arrive à Amiens, mais il ne sort de cette ville qu'après avoir envoyé à la découverte des éclaireurs pour s'assurer

(1) Sans doute aujourd'hui Bussy-Lestrée.

(2) Beaumont-sur-Vesle.

(3) Amy-le-Grand (Oise).

(4) De Brétigny à Ham, le trajet parcouru s'explique difficilement, si ce n'est par la crainte des gens de guerre.

(5) Auj. Lehon-en-Sangterre (Somme).

(6) Harbonnières (Somme).

Digitized by Google

s'il y avait sécurité à se mettre en route. Les bourguignons et les *autrichois* tenaient la campagne, et un convoi d'orléanais avait été détroussé et rançonné par les gens du duc d'Autriche quelques jours auparavant. Le lundi, les troyens, partant pour l'exil, couchent à Doullens, et le mardi, après douze jours de marche, ils arrivent enfin à Franchise, où Bar-sur-Seine prend gîte à l'hôtel du Patineur. Celui-ci, ayant accompli sa mission, reprit le chemin de Troyes le 21 octobre, en passant par Amiens, Breteuil, Clermont, Luzarches, Paris, Brie-Comte-Robert, Melun, Montereau, Bray, Trainel et Marigny-le-Châtel. Il mit huit jours pour opérer son retour (1).

Les habitants de Troyes, en tous points, satisfirent aux ordres du roi. D'une part les commissaires royaux attestent ce fait par leur lettre du 30 octobre 1481 (2), d'autre part, du Moncel avait fait la même déclaration le cinq du même mois (3) et peu après, les ménagers eux-mêmes reconnaissent qu'ils sont payés intégralement et s'engagent à ne rien réclamer et à demeurer à Franchise. Mais cet engagement ne fut qu'illusoire, car, peu après, un certain nombre de ménagers abandonnèrent la malheureuse colonie.

Quelque séduisant que fut le langage de Louis XI, il n'avait pu convaincre les pauvres exilés de toutes les villes principales de France, à l'égard de la fabrique des draps. Cette fabrique, malgré des faveurs à nulle autre pareille, ne jouit, même momentanément, d'aucune prospérité. Parmi ces faveurs, nous citerons celle-ci : à

(1) Instruments. Pièce n° 39.
(2) Instruments. Pièce n° 40.
(3) Instruments. Pièce n° 36.

Digitized by Google

Tours, les habitans avaient été « de par le roy » obligés d'acheter des draps fabriqués à Franchise, à cinquante pour cent au-dessus du cours (1).

XII.

Bien qu'un échevinage eût déjà été créé à Franchise, Louis XI voulut, en juillet 1481, fondre en une seule et même ville, en une seule et même administration, toute cette colonie composée d'élémens si hétérogènes, si disparates, et d'intérêts souvent si opposés. S'il y avait, à Franchise, parmi cette population venue de toutes les provinces de France, quelques hommes d'une conduite régulière « de bon gouvernement et de bonne conversation » comme il est dit souvent, ce ne pouvait être qu'une exception. Les villes avaient dû profiter de cette occasion, rare dans l'histoire de notre pays, pour se débarrasser de la partie paresseuse et mal réglée de leur population.

Le roi constitua donc une administration communale pour toute cette population hétérogène, en créant un échevinage composé de douze membres non élus, mais choisis par lui et parmi lesquels se trouve Jean du Lys, dit la pucelle, parent de Jeanne d'Arc (2). Louis XI donne à cet échevinage connaissance et droit de juridiction sur tous les faits civils et criminels. Il crée douze officiers

(1) *Une vengeance de Louis XI*, par M. A. Laroche, ouvrage déjà cité.

(2) Il jouissait en même temps d'une rente de soixante sous t. prise sur la garde de Verdun. Ord. des rois de France. T. XVIII, p. 579.

Digitized by Google

ayant titre de sergens royaux et charge de faire exécuter les mandements de l'échevinage. Cette institution avait donc le pouvoir d'administrer et de régler des intérêts publics, particuliers, civils ou criminels. Les échevins sont, par le fait de leur nomination, anoblis sans payer finance, et, s'ils sont nobles, ils peuvent se livrer à l'exercice du commerce, sans déroger. Louis XI maintient, en faveur des nouveaux habitants de Franchise, les lettres de répit qu'il leur a accordées le 4 juillet 1479, étant à Méry-sur-Seine. Ces lettres d'échevinage constatent qu'un grand nombre d'élus se sont dispensés du voyage en se rachetant moyennant finance, tandis que d'autres, tel que Heursin ou Oursin, de Tours, faisaient le recrutement et fournissaient des ménagers à Franchise, à beaux deniers comptants. — On pratiquait, sous la protection royale, toutes sortes de commerce. C'est surtout dans ce document législatif fort curieux, qu'apparaît la résolution du roi d'encourager la fabrique des ouvrages de laine parmi les nouveaux habitants d'Arras. Il s'efforçait de faire continuer à cette ville sa grande réputation d'autrefois attachée à ses fabriques de tapisseries, mais, quoiqu'il fît, il ne put y parvenir. Ce mandement, qui vient d'être apprécié, fut adressé aux parlements et autorités provinciales de presque toute la France (1).

En juillet 1482, certaines villes n'ont point encore exécuté les ordres du roi, elles n'ont point acquitté leurs engagements envers les ménagers envoyés par elles. Telle est la position des villes de Bar-sur-Aube, de Joigny, de Provins, Moret, St-Florentin, Nogent-sur-

(1) Voir ci-dessus p. 10 et Ord. des rois de France, t. XVIII, p. 668.

Digitized by Google

Seine, Rheims, Cormissy, Rethel, Epernay, Châlons, Vitry-en-Perthois, Sainte-Menehould, St-Dizier, Vertus, Wassy, Château-Thierry, Joinville, Sézanne, Coulommiers, Meaux, Crécy, La Ferté-sur-Jarre (Sous-Jouarre), Melun, Montereau, La Ferté-Milon, Crespy-en-Valois, Braine, Bray-sur-Seine, Nemours, Mantes et Chaumont-en-Bassigny (1).

Toutes ces villes ont encore à fournir de un à cinq ménagers, et, pour chacun, une aide fixée à une somme de dix-huit à trente-cinq livres. Ce qui peut étonner, c'est que, quoique la ville de Troyes ait fourni son contingent d'hommes et les sommes considérables auxquelles ses habitans avaient été taxés, ainsi que tous les intéressés l'ont reconnu, elle soit encore imposée à dix-huit ménagers, et au profit de chacun d'eux, à des sommes qui varient de dix-huit à quarante livres. Il s'agit sans doute d'une nouvelle taxe imposée sur toutes ces villes dans le cours de l'année 1482 (2).

Pour fournir aux besoins de la malheureuse colonie, des lettres royales du 17 octobre suivant, ordonnent que, sur le prix de chaque muids de sel vendu, pendant cinq ans, dans les greniers du Languedoc, de la Normandie et des lieux situés le long des rivières de Seine et d'Yonne, il sera prélevé soixante sous tournois.

Le 20 novembre suivant, il est constaté que tous les colons « se sont petitement et mal gouvernés, leur volonté est telle « est-il dit » parce qu'ils veulent se faire

(1) Instruments. Pièce nº 44.

(2) Si l'on additionne les différents nombres de ménagers que la ville de Troyes dut fournir, ils s'élèveraient ensemble au moins à 150.

Digitized by Google

chasser comme mauvais ménagers et retourner dans leur patrie (1). »

XIII.

A Franchise, depuis le commencement de la mise à exécution des lettres royales données à Château-Landon, le 2 juin 1479, jusqu'à la mort de Louis XI, 31 août 1483, tout marcha à la dérive.

Les confidents, les agents du roi paraissent là comme dans toutes les parties de son administration, beaucoup trop sensibles « aux gracieusetés » qui leur sont faites. L'intérêt seul les attache au roi qui, n'ayant point d'affection pour ceux qui l'approchent, ne reçoit d'eux que des services de mercenaires. Serviles sous les yeux du roi, ils sont accessibles aux dons de toutes sortes. Le crime de concussion, inséré dans nos lois pénales modernes, n'était pas encore puni. Était-il connu ? on peut en douter, quoiqu'il fût largement pratiqué.

Louis XI, toujours inflexible, mourut sans regarder en arrière, sans pardonner. Il laissa à son jeune fils, à Charles VIII, le soin d'abroger ses lois et ses ordres si absolus, si tyranniques qu'il avait lancés contre la population d'Arras, dont le crime n'était autre que son affection à Marie de Bourgogne, sa légitime souveraine ; affection dont cette population fut si douloureusement punie, et, avec elle un si grand nombre de français, choisis et élus dans toutes les parties de l'ancien royaume de France et dans toutes les classes utiles de la société, depuis les

(1) Instruments. Pièce n° 45.

Digitized by Google

artisans les plus modestes jusqu'aux plus riches négociants.

Le 13 janvier 1484 (n. st.) c'est-à-dire quatre mois et demi après la mort de son père, Charles VIII permit aux anciens habitants d'Arras de revenir dans leur ville, d'y réclamer et d'y reprendre leurs maisons et de se remettre en possession de leurs immeubles, dans l'état où ils les trouveront. Il laisse « aux marchands et artisans » français » le choix de quitter Arras ou d'y rester, mais sans que, dans ce dernier cas, ils puissent retenir les maisons qu'ils occupent, contre la volonté des anciens et légitimes propriétaires.

Du Moncel, l'agent, le facteur de Guillaume Molé, de la compagnie champenoise formée sous le patronage de Jean Molé et de Guillaume Boucherat, pour l'exploitation de la bourse commune, constituée avec les ressources produites par la réunion des différentes villes de Champagne, paraît avoir continué sa résidence à Arras, ainsi que l'exercice du commerce. La prospérité ne régna pas dans ses affaires. En septembre 1487, lui et sa femme sont morts « pauvres et mendiants. » Ils ont consommé sans profit pour eux-mêmes, et, par conséquent, sans bénéfices pour les commanditaires, les sommes qui leur avaient été confiées.

A cette dernière date, Charles VIII autorise la ville de Troyes à faire un emprunt pour acquitter les sommes dues aux prêteurs de 1481 (1).

Ainsi finit, pour les faits qui intéressent la ville de

(1) Instruments. Pièces nos 47 et 48.

Digitized by Google

Troyes, cette cruelle tragédie sortie du cerveau du vindicatif Louis XI, et dont la durée fut d'environ cinq ans.

Les secours que les habitants d'Arras portèrent si généreusement aux Douaisiens, comme eux, depuis longtemps placés sous l'autorité des ducs de Bourgogne et leur attachement à Marie, l'héritière de Charles-le-Téméraire, provoquèrent dans l'esprit de Louis XI, un ardent désir de vengeance. Tous les moyens, même les plus violents, lui furent bons. Ce recrutement fréquent, par la voie de l'élection, avait de la cruauté, puisqu'il associait tous les citoyens à un acte de barbarie qui, pour les élus, les conduisait à un exil où ils étaient à peu près certains de mourir de faim, de misère ou de la peste. Si, à l'origine, le nombre des nouveaux habitans était fixé à trois mille chefs de famille, on doit croire, par les faits qui intéressent la ville de Troyes et la Champagne, que ce recrutement successif doubla le nombre des habitants envoyés dans cette ville, dont le nom de *Franchise* ne fut qu'une cruelle ironie pour ses nouveaux autant que pour ses anciens habitants.

Cet acte de violence politique du sombre Louis XI touche à la folie. Il prouve, jusqu'à l'évidence, que le pouvoir le plus absolu, quand il n'a pas la raison pour limite et pour appui moral, l'aveu de la nation, ne peut donner à ses œuvres le caractère de durée auquel tout souverain doit prétendre dans ses actes et dans ses fondations.

Digitized by Google

INSTRUMENTS.

N° 1er. — 1479, 2 juin. — Paris. — Archives municipales de Troyes. Registre, série F, n° 179. Pièce attachée au registre vidimus original.

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront Jaques Destouteville, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de St-Andrieu en la Marche, conseiller, chambellan du roy, nostre sir et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grâce mil CCCC soixante-dix-neuf, le mardi XXIIe jour de juin, veismes unes lectres patentes du roy nostre sir, signées de sa main et scellées de son grant sceau en cire jaune sur double queue, desquelles la teneur s'ensuit : Loys par la grâce de Dieu, roy de France, A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Comme, depuis que nostre ville d'Arras, qui est de l'ancien patrimoine et domaine de la couronne de France, a esté réduicte et mise en nos mains, les habitans en icelle descongnoissant les grans graces que leur avons libéralement faictes, en leur pardonnant et abolissant les crimes, délitz, malefices, rebellions et désobéissances par eulx faictes et commises, et leur restituant et laissant joir de leurs biens, lesquels avecques leurs corps, ilz avoient commis et confisquez par la rebellion et désobéissance, qu'ilz firent et commirent après l'obéissance par eulx à nous faite, et qu'ils eurent fait serment solennel de nous estre bons et loyaulx pour le temps à venir, aient tenus moiens et pratiques avec les *Autrichois*, noz rebelles et désobéissans subgets, de remettre et leur bailler de rechief la dite ville en leurs mains ; por quoy, pour obvier à leurs mauvaises et dampnables entreprises, ayons toute ceste année tenu en garnison en ladite ville

Digitized by Google

d'Arras le nombre de huit cens lances fournies de nostre grant ordonnance, qui ont continuellement, de jour et de nuyt, vaqué et entendu à la garde et seurté de ladite ville, sans bonnement nous povoir faire autre service, parce qu'ilz n'ont osé saillir aux champs sur noz rebelles subgetz; et pour y donner ordre et provision pour le temps à venir, ayons par l'advis et délibéracion de plusieurs des princes et seigneurs de nostre sang et lignage, et gens de nostre grant conseil pour ce convoquez et assemblez en grant nombre, ordonné faire wider et mectre hors de la dite ville d'Arras, les habitans en icelle, et y faire habiter et demourer de noz autres bons et loyaulx subgetz des villes de nostre royaume à nous loyales et obéissans, tant marchands de toutes marchandises que gens de tous estatz. mestiers et vacacions; et, pour adviser et ordonner quelles gens marchans et de mestier seront nommés, soient choisiz et esleuz pour aller demeurer et habiter en nostre dite ville d'Arras, ayons par l'advis et délibération que dessus, ordonné faire tenir une journée et assemblée en nostre ville de Paris, au douzième jour de ce présent mois de juing, pour laquelle journée et assemblée tenir de par nous nous soit besoing commettre depputer ordonner et establir gens notables de grant auctorité et prudence, qui nous soient seurs et stables; savoir faisons que nous souffisamment acernez (acertenez) et confians à plain des sens, prudence, loyaulté, diligence et grant expérience de nos amez et féaulx Philippe Luillier, seigneur de Morvillier et capitaine de la Bastille, nostre chambellan, et maistre Henry de Liures, nostre conseiller en nostre cour de parlement et prevost des marchands à Paris; iceulx avons commis députez, establis et ordonnés et par la teneur de ces présentes commectons, depputons, establissons et ordonnons pour tenir la dite journée et assemblée en nostre dite ville de Paris, y estre et assister pour et par nous, faire toutes les re ... par nous à eulx ordonnées de tous les points, matières et articles, prendre et donner conclusions, les conclusions par eulx faictes et prises faire exécuter réaument et de fait, et à ce contraindre comme par toutes voyes deues et acoustumées pour nos propres besoignes et affaires, ou

Digitized by Google

non obstant oppositions ou appellations quelzconques, pour lesquelles ne voulons aucunement estre différé, et généralement de ..... Ordonner, remonstrer, besongner, conclure et exécuter en tous pòinctz et articles touchans le fait de nostre dite ville d'Arras, tout ainsi que nous-mesmes ferions et faire pourrions, si présens estions en nostre propre personne, et voulons et ordonnons et néantmoins mandons et commandons estroictement à tous noz justiciers, officiers et subgetz et autres justiciers des justices et juridictions haultes, moyennes et basses, que à nosdits conseillers et commissaires en faisant et exécutant le fait de leurs charges et commission, touchant nostre dite ville d'Arras, et à tout ce qu'ilz ordonneront et commanderont de par nous, ils et chascun d'eulx obéissent et entendent dilligemment comme pour nostre dite personne, et l'exécutera chascun en droit soy sans faveur, déport ou dissimulation, sur peine d'estre repputez ennemiz, rebelles et désobéissans, et d'encourir nostre perpétuelle indignation ; car ainsi nous plaist.....estre faict et exécuté par l'advis et délibéracion et non obstant, comme dessus. En tesmoing de ce avons signé ces dites présentes de nostre main et à icelles fait mectre nostre scel.

Donné à Chasteau-Land (on), 2e jour de juing, l'an de grâce mil CCCC soixante dix-neuf, et de nostre règne le dix-huitiesme, et sur le reply, signé : Par le roy en son conseil, le mareschal, et nous en tesmoi.... à ce présent transcrit ou vidimus le scel de la dite prévosté de Paris.... Ce fut fait les an et jour....

Signé : Sichau ...?

Le sceau manque.

N° 2, 1479, 21 juin.—Paris.—Reg. série F. n° 179 original.

Philippe Luillier, escuier, seigneur de Morvillier, capitaine de la Bastille-Saint-Anthoine, à Paris, conseiller chambellan du roy, nostre sire, et Henry de Luvre, aussi conseiller dudit sieur en sa court de parlement et ès requestes de son palais, prevost des marchans de la ditte ville de Paris, commissaires ordonnez et establiz

Digitized by Google

par le dit seigneur en ceste partie, à nos bien amez maistres Jehan de Roffey, garde et chancelier des foyres de Champaigne et de Brye, Jacques de Roffey, lieutenant-général du bailliage de Troyes et esleu audit lieu, Jehan de Mergey, procureur du roi nostre sire, audit lieu, Symon Maret, receveur ordinaire audit lieu, Jehan de Marisy, Voyer, Maistre Germain Blanchet, dit Borgnibus, commis lieutenant de la prévosté dudit Troyes, Henry Thaon, aussi esleu, maistre Edmond Maret, receveur des aides, maistre Louis Griveau, grenetier, Jehan Hennequin l'aisné, Jehan Hennequin le jeune, Guillaume de Marisy, Jehan Larchier, Guillaume Griveau, Jehan Mosley, Jehan de Chatonru, Nicolas Berthier, Thibault Berthier, Pierre l'argentier, Guillaume Lesguisié, Claudin Journée et Nicolas de Salon, tous bourgeois, demeurant audit lieu de Troyes et à chacun d'eulx, salut et délection. Comme le roi nostre sire, par ses lettres patentes données à chasteau Landon (1), le deuxiesme jour de ce présent mois, et pour les causes contenues en icelles ait voulu et ordonné le nombre et quantité de trois cens bons mesnagers, marchans et ouvriers de plusieurs mestiers et marchandises convenables, en ce comprins vingt bons et notables marchans de draps, de soye et de laynne, de fer, d'acier, de bledz, de vins, espiceries, bestail et autres marchandises, estre esleus prins et levez tant en la dite ville de Troyes, comme en plusieurs autres villes, et nommez et désignez esdites lectres pour iceulx mesnagiers et marchans estre envoyez en la ville d'Arras, y habiter et demeurer avecques autres des villes et pais loyaulx, seurs et obéissans audit sieur, et soit ainsi que pour fournir audit nombre, eu esgard ad ce que par nous en a esté trouvé fait et besongné avecques vous et les autres officiers d'icellui seigneur, marchans et bourgeois des dites villes et pais pour ce convocquez et assemblez en cette ville de Paris, soit besoing et nécessaire trouver tant en la dite ville de Troyes, comme ès-villes de St-Florentin, Bar-sur-Aube, Joigny, Nogent-sur-Seinne, Ervy-le-Chastel, Pontz-sur-Seinne, Mussy-

(1) Chef-lieu de canton, arrond. de Fontainebleau, Seine-et-Marne.

Digitized by Google

Levesque et Chaumont-en-Bassigny, adjoinctes avecques la dite ville de Troyes, la quantité de quatre-vingt-quatorze mesnagiers, marchans et gens de mestiers, comprins six bons notables marchans; c'est assavoir audit lieu de Troyes trois grans marchans, esdits lieux de Bar, Joigny et Nogent, en chacune une ung marchant avec deux merciers, ung orfèvre en gros et menuiserie, quatre bourciers, un boutonnier, deux aiguilletiers, un ceincturier, quatre marchans drappiers et chaussetiers, cincq foulons, trois tixerans de draps, un tainturier de draps, un tondeur de grandes forces, sept cardeurs, ung faiseur de cardes, un boulengier, un pasticier, un faisenr d'aleynes, ung chapellier, deux mégissiers, deux pelletiers, trois tanneurs et corroyeurs de cuirs, quatre cordounniers, quatre tisserans de toilles, trois cousturiers, deux barbiers-cirurgiens, deux menuisiers, ung potier d'estain, un fondeur maignien, deux charpentiers, ung maçon, deux torcheurs, ung coustellier, ung esperonnier, ung armurier, ung bourrelier, ung charron, deux hostelliers, deux taverniers, ung courtepointier, deux mareschaulx, ung tonnelier, six laboureurs et manouvriers, ung chandelier de suif et ung tainturier de peaulx, lesquelz, sans aucun délay, voisent et se rendent au pont de Meullant pour d'illec estre menez et conduiz, eulx, leurs biens et mesnages, en ladite ville d'Arras dedens les jours et terme et ainsi que contenu est ès-articles et instructions, à nous sur ce envoiez par ledit sieur dont nous avons baillé le double, et vous mandons et commandons et très-expressement enjoignons de par ledit seigneur, par vertu desdites lettres et du povoir à nous donné par icelles, et sur peinne de confiscation de corps et de biens, et d'estre tenus et réputés rebelles et désobéissans audit sieur que appellez avecques vous pour adjoinctz les gens et officiers du roy nostre sire, esdites villes de et des autres villes adjoinctes dessus nommées, avecques aucuns notables bourgeois et marchans d'icelles, jusqu'à tel nombre que verriez estre expédient et convenable, vous incontinent et en toute diligence asseiez le plus également que faire se pourra, toutes heynnes, faveurs, accepcions des personnes, dons, promesses ou autres choses à ce préjudiciables

Digitized by Google

cessans. Ledit nombre de xciv marchands et mesnagiers, gens de mestier des conditions susdites en ladite ville de Troyes et autres des susdites et chacune d'icelles selon sa juste quotité, et iceulx par vous esleuz les faictes incontinent partir eulx, leurs biens et mesnages nécessaires. Et pour ce faire leur baillez ou faictes bailler charroiz et conduicte, avec argent aux povres mécanicques et journeliers, en manière que, toutes excusations cessans, ils soient et puissent estre audit lieu du pont de Meullant, dedens le temps, et ainsi que le roi nostre sire le veult et mande par lesdites lettres, et que contenu est esdits articles ou instructions dont vous avons baillé le double co^e^ dit est. Et à ce faire contraingniez lesdits esleuz et nommez et tous autres qu'il appartiendra, par prinse de corps et de biens, et par toutes autres voies et manières deues et sur les peines que dessus, et y faictes et procédez au seurplus en telle façon et manière que l'intention et bon plaisir du roi nostre sire n'y soit aucunement retardé ou différé, mais sortisse son plain effect. De ce faire nous vous donnons povoir et commission, ensemble à vos dits adjoinctz, et de contraindre toutes personnes, qui pour ce seront à contraindre, à contribuer, par assiettes raisonnables, aux frais qu'il conviendra faire touchant les choses dessus d. . . . . d'icelles et leurs deppendances, ainsi que verrez estre à faire par raison, par prise de corps et de biens, et tout *ainsi* qu'il est accoustumé de faire pour les propres œuvres du roy nostre dit sire ; et aussi les autres marchans des villes dessus dites et chacune d'icelles à faire ensemble, ou par parties, avecques les autres marchans des autres villes de nostre dite charge et commission, une bourse commune jusques à la somme de dix mille escuz du moins, et leurs faites envoyer en ladite ville d'Arras pour. . . . . exercer la marchandise de leur dite bourse commune, ainsi et tout en la forme et manière que ledit seigneur le veult et commande par lesdites lectres et instructions. . . . . mandons et commandons de par le roy nostre dit seigneur, et nous par vertu dudit pouvoir, à tous les justiciers, officiers et subgetz d'icelui sieur, et à vous en ce faisant. . . . . diligemment et vous

Digitized by Google

prestent et donnent conseil, confort, aide et prisons, si mestiers est, pour et jusques à plain accomplissement des choses dessus dites.

Donné à Paris, soubz noz sceaulx et seings manuels, le vingt et ungnième jour de juing, l'an mil quatre cens soixante et dix-neuf.

Signé : Ph. LUILLIER, DE LUIRE.

Les sceaux ont été enlevés.

N° 3. — 1479, 4 juillet, Méry-sur-Seine.—Pièce attachée au registre n° 179, série F, arch mun. de Troyes.

Loys par la grace de Dieu roy de France, aux bailliz de Troyes et de Chaumont et esleuz sur le fait de nos aides auxdits lieux, ou à leurs lieuxtenants ou commis, salut. Comme puis naguaires par l'advis et délibéracion de plusieurs des princes et seigneurs de nostre sang et lignaige et gens de nostre grant conseil, nous ayons ordonné faire envoyer certain nombre de mesnagiers, de gens de tous estatz, mestiers et vacations, habiter et demourer en nostre bonne ville d'Arras pour l'entretennement, seurté, tuicion et défense de ladite ville, et à ceste cause ayons fait tenir certaines journées, convencions et assemblées en plusieurs bonnes villes de notre royaume, mesmement en notre bonne ville de Paris, et par des commissaires par nous commis, pour tenir lesdites jonrnées, convencions et assemblées ait esté commandé et enjoinct de par nous à chacune des villes de nostre royaume, envoyer en nostre dite ville d'Arras certain nombre de gens et mesmement en aucunes villes de vos bailliages, le nombre de quatre-vingt-huit mesnagiers avec six marchans, c'est assavoir quarente-huit mesnagiers et trois marchans pour la ville de Troyes, et les autres marchans et mesnagiers pour les villes et lieux contenuz en la commission, sur ce donnée par nos dits commissaires et selon ladite commission et instructions, sur ce par nous commandées et données, à quoy, comme raison est, ordonné par nos dits commissaires leur conviendra faire de grands frais, lesquelz vous n'oseriez assoir et imposer sur les habitans et demeurans en nos dites ville et forbourgs de Troyes

Digitized by Google

et autres lieux contenus en ladite cemmission, est requis vous donner sur ce convenable provision ; nous, ces choses considérées, voulans ce, qui par nos dits commissaires a esté ordonné par vertu du povoir par nous à eulx donné estre entièrement exécuté et accomply, vous mandons, commandons et expressement enjoignons, que tous les frais qu'il a convenu et conviendra faire, tant pour envoyer lesdits marchans et mesnagiers en nostre dite d'Arras, qu'ilz doivent fournir et qui leur ont esté enjoinctz y envoyer par nos dits commissaires, le charroy et voicture d'eulx, leurs femmes, enffans et mesnages jusques en la ville d'Arras, comme pour leur vivre, nourriture et entretennement de deux mois après qu'ilz seront arrivés audit Arras, vous appelez douze des plus notables gens de ladite ville, telz que verrez estre à faire, mettez sus, asseiez et imposez sur tous les manans et habitans de nos dites ville et forsbourgs de Troyes, et es autres lieux, comme dit est, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, privilégiéz et non privilégiéz, et sans préjudice de leurs priviléges pour ceste fois, réservé seullement les gens d'église, nos officiers ordinaires et commansaulx, qui à présent nous servent à l'entour de nous et non autres, et les povres mendiens et misérables personnes ; et les deniers qui pour la cause dessus dite et par bonne modéracion, seront par vous assis et imposez pour emploier en ce que dit est et non ailleurs faictes assoir et imposer, le fort portant le faible, sommairement et de plain, et iceulx cueillir et lever par le receveur des deniers communs de nostre dite ville de Troyes, sans personne en exempter fors ceulx de la condition dessus dite seullement et iceulx employer en ce que dit est ainsi et selon le nombre et quantité qui, par vous sera advisé y estre nécessaire, et selon le contenu de nostre dite commission, sans quelque chose en employer ailleurs que en ce que dit est. Lequel receveur sera tenu en respondre et rendre compte pardevant vous, nostre procureur présent, ou appellé toutes foiz que, par vous, sera ordonné, et au paiement desdits deniers, qui, pour la cause dessus dite, seront par vous imposez, contraigniez et faictes contraindre tous ceulx qui y seront assiz et imposés réaument et de

Digitized by Google

fait par prinse de corps et biens, tout ainsi qu'il est accoustumé de faire pour nos propres debtes, besongnes et affaires, non obstans oppositions ou appellacions quelzconques pour lesquelles ne voulons estre différé. De ce faire à vous et à chacun de vous, vos commis et depputez, et à chacun d'eulx avons donné et donnons plain pouvoir, auctorité, commission et mandement spécial, nonosbtant comme dessus, mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subgetz, que à vous et à chacun de vous, vos commis et depputez, et à chacun d'eulx en ce faisant obéissent et entendent diligemment et vous prestent et donnent conseil, confort, aide et prisons, se mestier est, et par vous requis en sont. Et pour ce que ceulz des villes et lieux contenuz en ladite commission de nosdits commissaires pourront avoir à besongner de ces présentes pour assoir sur eulx leur porcion desdits fraiz, nous voullons que au vidimus d'icelles fait soubz scel royal foy soit ajoustée comme à ce présent original.

Donné à Méry-sur-Seine, le IIII[e] jour de juillet, l'an de grâce mille CCCC soixante dix-neuf et de nostre règne le dix-huitiesme.

Par le roy,
Signé : J. BOURCIER.

Sceau royal de cire blanche sur simple queue de parchemin.

Même registr. original.

ANCIEN INVENTAIRE.

Layette n° 59. — Repopulation de la ville de Franchise.--
N° 4. — 1480.

Estat de Pierre de Valières du voyage par luy fait au mois de janvier 1480, de cette ville de Troyes à Franchise, pour porter aux mesnagiers dudit Troyes, estant audit lieu de Franchise, les sommes de deniers y déclarés sur ce qui leur a été ordonné au mois d'aoust dernier par MM. les commissaires et échevins dudit Franchise pour leur entretien.

N° 5. — 1481, 2 avril.

Lettres de vidimus passées sous le scel de la prévosté de Troyes,

Digitized by Google

esquelles est incorporée une commission de MM. les commissaires ordonnez par le roy en la ville et cité de Franchise, et les échevins dudit lieu, en datte du 21 août 1480, adressées au bailly, prévost de Troyes et autres officiers du roy, à ce qu'ils ayent à faire mettre à exécution le contenu en l'ordonnance et déclaration desdits commissaires touchant le fait des mesnagiers de ladite ville de Troyes, et de procéder incontinent à faire élection et nomination du nombre de gens contenu en l'ordonnance. Revue des mesnagiers du 21 aoust 1480, des mesnagiers de la ville de Troyes estant à Franchise.

N° 6. — 1481. — 19 mars.

Taxe de la somme de 120 liv. pour la dépense faite par Estienne de Baussancourt, aux deux voyages par luy faits en la ville de Franchise, au sujet de la repopulation de ladite ville.

N° 7. — 1479, 11 juillet.

Procès-verbal constatant, à Nogent-sur-Seine, l'élection du marchand nommé Chaumart, qui devra se rendre à Franchise.

N° 8. — 1479, 14 août.

Franchise. — Lettres de MM. Moreau de Cerisay et Choisy, commissaires royaux à Franchise, constatant que Henry de Thaon, élu, Jean Perricart, Colinet de Montebis et Bar-sur-Seine, poursuivant d'armes du roi, commis et députés de la ville de Troyes, ont présenté 48 mesnagers de divers métiers, sur lesquels 45 ont été reçus « le résidu reconnu insuffisant, inexpert, impuissant et inutile » a été refusé. Cette lettre constate, en outre, que chaque ménager recevra pendant deux mois à partir du 15 août, 60 sous, la femme 40, chaque enfant 20 sous par mois, et les enfans en nourrice nourris aux dépens de la ville pendant un an.

N° 9. — 1479, 8 septembre.

Nogent-sur-Seine — Certificat délivré par Jean Largentier et

Digitized by Google

Jean Lepied, notaires au tabellionage de Nogent, constatant que Gérard Favier a été imposé à la taille levée pour les ménagers envoyés à Franchise.

N° 10. — 1479, 11 octobre

Très chers et bons amis, je me recommande à vous tant comme je puis. Sachez que la matière, pourquoy sommes cy venuz, touchant le fait de Franchise, encor n'y a il riens conclud, à cause que ne le puis cognoistre, je fais doubte qu'il n'y ait réformation, et aussi par plusieurs commissaires en ceste ville des villes et a plusieurs mesnagiers des derniers esleuz, lesquelx se sont venuz plaindre au roy disant : que l'on n'y a esleu que povres gens et ceulx qui riens n'avoient, on a lessé ceulx qui avaient de quoy. Le roy se veult faire de tout informé, et maistre Guillaume de Sérisay est en ceste ville et ne scet encor comment la conclusion se fera, car aucuns ont cuidé estrange sur luy et tous ceulx qui ont esté électeurs et sera besoing à tous ceulx qui ont apporté lettres de leur renvoy qui sachent qui leur a donnée, et sommes *taillez* d'y veoir de bien grant besognes. Le roy a envoyé monsieur du Bouchage et autres à Franchise et ne sçay pourquoy, et si m'en suis enquis du tout. Les ungs disent que c'est qu'il veut veoir comment les mesnagiers ont esté traictez derrenièrement à la reveue, et pour ce je craing fort les plainctes de nos menagers qui seront par delà. Le roy nous a fait déclarer par le bailly de Rouen (Reims ?) qu'il entend et veult que en sa ville de Franchise y ait deux mil mesnagiers des pays de France, et a ordonné à son département à Messieurs les généraulx de ses finances y besongner et demain doivent commencer. J'en ay parlé à M du Lude, lequel m'a dit que le roy avoit repris la matière en ses mains, qu'il n'y peuct besogner pour l'eure, mais a recommandé la ville de Troyes à Messieurs de Franchise, m'a dit, que je ne me doutasse de rien, que ce qui avoit esté fait à Franchise demeureroit et encore mieulx s'il luy est possible. Il me semble que qui envoieroit quelque peu d'argent aux mesnagiers se ne seroit pas mal fait, jasoit que M^e^ Guillaume

Digitized by Google

Serisay m'a dit que au plaisir de Dieu dedans quatre ou cinq jours serons expédiez et m'a promis que nous serions des premiers, et que je feisse bonne.. .... car il avoit la ville pour recommandée et aussi celle luy estoit bien recommandée, aussi le m'a dit Me Guillaume Choisy..... envoyé Peloton par le commandement du roy, pour cause que monsieur du Lude la commandé audit Peloton, et porte unes lettres adressées à messieurs les officiers et bourgeois de la ville pour ung homme de Troyes duquel on a adverty le roy, qui vient de Turquie. Peloton vous en parlera plus amplement. Des nouvelles de pardessa le porteur de ceste vous en dira, de mon département, se sera le plus brief à moy possible, car je ne suis point à mes plaisirs et en suis autant.. .... que d'Arras. Je suis petit argentier et ay empruncté à Estienne, fils de Pierre le Boucherat, sept escuz d'or, lesquelx je vous prie les fassiez incontinent redonner à son dict père, car ainsy lui ay promis Si vous plaist me recommandez à Jehan Hennequin et à Thibault Berthier, Priant nostre Seigneur qui vous doint bonne vye et longue et le paradis à la fin.

Escript à Tours, le XIe d'octobre.

Le tout vostre,

JEHAN DE MARISY.

de Franchise.

Cedict jour est venu nouvelles à messieurs les commissaires de pardessa qu'il s'en est bien revenu huict vings mesnagiers, et se on a bien eu vint huit mors depuis nostre département. Comme Bar-sur-Seine vous en pourra advertir, et croy pour le mieulx, on leur doibt faire quelque bien, sur ce soyez advertiz comment, par deux besongnez, je n'ay point rescript à messieurs de la ville par le sieur.. ... que je vous rescript doubtant grant assemblée.

(Sans adresse ni suscription).

N° 11. — 1479, 13 décembre.

Très chiers et honnorés seigneurs, je me recommande très

Digitized by Google

humblement à voz bonnes grasses, en vous suppliant qui vous plaise savoir que je arivay hier au soir en ceste ville de Franchise et présentay vos lettres à mon seigneur le maistre d'ostel Moreau, lequel me dist que je retournasse le matin par devers lui, se que je fiz. Mais y me dist que les ménagiers de Troyes avait esté par de ver luy eulx plaindre de vous, mesdits seigneurs, en luy disant que vous aviés envoyés toutes povres gens qui n'avoist quoy mangier et qui leur falait tous les jours vendre leurs biens pour vivre, et que on ne leur avoit pas tenu ne baillé se qui avait esté apointé et se que on leur avoit promis, et que pour ceste cause y leur avoit baillé congé de faire arrester moy et mon cheval, se qu'ilz ont fait, et m'a esté sinifié par le sergent qui a fait ledit arest; et au regart d'eulx, par ma foy la plus grant partie n'ont quoi mangier et est grant pitié d'aucuns qui ne sarait gangnier ung denier, et de puis jé parlé audit maistre d'ostel, en présance de ce porteur, lequel m'a dit que je menase lesdits mesnagiers par devers luy demain à IX heures, afin qu'ils disent pour quoy ilz m'ont fait arester. Je ne sey qu'ils voudront dire ne que ledit Moreau appointera. Lesdits mesnagiers menassent d'aller par devers le roy eulx plaindre de vous et de ceulx de la ville, et disent qu'ilz feront comme ont fait ceulx de Rouen, qui ont tant fait que le roy a ordonné que ung chascun mesnagier, envoyé dudit Rouan pour demorer en ceste dite ville, a tout chascun cent escus d'or et avoit pour chascun mois chascun cent solz, jusques à ce qu'ils ayent receu lesdits cent escus. Messieurs, je vous supplie que le plus brief que vous pourez que vous envoyés les voulges et salades, car y fault que les mesnagiers voise au gait, car la moitié ou à peu près des gens de demorance de ceste ville s'en sont alez en leurs maisons, et pour ce, très chiers et honorez sieurs, plaise vous y aviser et y faire pour le mieulx, ainsi que sorez bien faire au plaisir de nostre Seigneur que vous doint se que désirés.

Escript audit Franchise, le lundi XIII[e] jour de décembre, par

Le tout vostre humble poursuivant et serviteur,

BAR-SUR-SEINE.

Digitized by Google

Au dos est écrit :

A mes très chiers et honorés seigneurs, mes seigneurs les commissaires de Troyes sur le fait de Franchise.

N° 12. — 1479, 25 janvier.

Quittance donnée par Nicolas de Monteuwis, de 120 livres, reçues par lui pour être remis aux ménagers de Franchise.

N° 13. — 1479, 28 février.

Franchise. — Lettre de Guillaume Choisy aux lieutenants élus sur le fait des aides et autres officiers, bourgeois et marchands de la ville de Troyes. Se plaint de l'envoi de pauvres ménagers et du peu d'attention faite aux plaintes déjà adressées à ce sujet. Demande l'envoi de nouveaux ménagers puissans, industrieux et bien condicionnés pour gagner leur vie, ainsi que l'envoi de voulges, de salades et de hocquetons.

N° 14. — 13 mars.

Troyes — Protestation de Jean Lopin, élu comme l'un des gros marchands, bon et suffisant, pour se rendre à Franchise. Cependant il est décidé à obéir.

N° 15.—19 mars.—N° 16.—19 mars.—N° 17.—19 mars.

Franchise. – Trois lettres minutes contenues sur la même feuille de papier. La première (adressée sans doute à des commissaires royaux) écrite par..... fait connaître que Jean de Marisy a été rayé du nombre de ménagers auquel la ville a été taxée. — La deuxième, écrite par le même, à .. .. fait connaître que le nombre de marchands à fournir par la ville a été réduit à deux, et celui des ménagers à quarante. On demande une nouvelle réduction à ving-cinq ou trente au plus. — La troisième lettre est écrite dans le même but.

N° 18.

Protestation de Jean Hennequin contre la taxe de l'impôt relatif à Franchise.

Digitized by Google

N° 19. — 1480. 15 mai.

Monsieur le Procureur, tant humblement comme je puis me recommande à vous et à tous Messieurs de la ville. Vous avez esté assez advertis du dommage de la marchandise que sire Guillaume Molé vous a delivrée pour amener en ceste ville, laquelle fust baillée par vous en charge de amener et conduire à Collenet de Monteuis et Peloton, commissaires pour la ville, en amenant par faulte de la bailler à amener à gens à ce congnoissans, pour la deschargier du bateau à lieu de St-Leu. .. .. fust laissée cheoir en l'eaue et fust moulié et gastée, en quoy y a grans yntérez. Car quant la marchandise fust venue en ceste ville à heure présente, je la fis deffardeller en pressence des sieurs Collenet et Peloton et plusieurs gens à ce congnoissans pour savoir se elle estoit recepvable, laquelle chose était fort adommagée et principalement les fustaines de Millan, lis et toilles et draps, comme en tel cas puelt advenir, et moy véant la perte qui estoit en ladite marchandise et est, ne la voullu pas recepvoir desdits commissaires, et les fis adjourner pardevant Messieurs les grans commissaires, comme monsieur maistre Guillaume de Serisay et monsieur le maistre d'ostel Moreau et maistre Guillaume de Choisy, affin d'avoir, par mesdits seigneurs leur bon plaisir, en faisant offre audit Collenet et Peloton que, veu l'accident et dommage, je leur offry la marchandise pour le prix qu'elle m'estait baillée en la ville de Troyes, pour en faire leur pourfit, en me faisans venir autant et de telle à leurs despens, comme commissaires de la ville de Troyes, rendue en ceste ville à leurs frais, ou si se non qu'ils me baillassent l'argent coustant que la marchandise montait au pris qu'elle m'estait baillié avecque ce qu'elle povoit couster à venir jusques icy, ou se se non qu'il prisent la marchandise au proffist de la ville, ou dommage, ou au mieulz qu'il pourayent, ou la faire vendre par commissaire au prouffist de la ville, et que les deniers ilz les rendissent au lieu de Troyes Toutes lesquelles offres je leur feis en jugement, et ycelles offres faictes, présens mesdits seigneurs de Serisay, Moreau et

Digitized by Google

Choisy, appointèrent et donnèrent sentence en la présence desdits sieurs Collenet et Peloton, que icelle marchandise se venderoit par moy, en faisant rapport du dommage qui y seroit trouvé, lequel dommage lesdits Collenet et Ploton se pourront recouvrer sur la ville de Troyes; et pourtant je vous envoye par se présent porteur le double de de l'appointementt qui en fust fait et donné de Messieurs. Le dommage se monte à cent livres ou mieulx, tant de ce qui est encore à vendre comme de ce qui est vendu. J'ay offert à plusieurs marchands ce qui est encore à vendre, mais il n'y a homme qui en offre à moytié près de ce qu'il couste. Monsieur maistre Guillaume de Choissy vous en a aultrefoiz escript, dont vous n'avez fait aucune response, dont il m'a dit tant pour cella que pour d'autres chosses il n'est pas comptent de la ville. J'ay attendu, voyant les grans charges que la ville a à porter, et aussi qui vousit à point et sans vous contraindre en fasson que la ville n'y eust point de dommage, car il me desplairait de faire chosse qui fust au dommage de la ville, mais vous savez qui fault que chascun ait sa raison, pour quoy je vous prie que vous et messieurs faciez tant que je n'aye cause de poursuivre encontre lesdits Colenet et Ploton; car enfin il fauldrait que tout vînt sur la ville, chascun a afaire du sien pardeça comme vous povez assez savoir, vous congnoysiez assez les pertes courantes et dommages qui puis ung an en ça son advenus en l'ostel de céans, tant par ennuye que autrement. Le porteur va pardelà en partie par l'ordonnance de maistre Guillaume de Choisy, car se il n'y fust alé il y eust envoyé ung homme propre pour contraindre la ville, tant pour la somme que je demande, que pour le fait des mesnagiers dont il dist, et ausy fait chascun pardeça, que vous vous acquittiez premièrement tant de la provision qui leurs a estée donnée que de leurs habillemens et aussy des marchans qui devaient venir pardeça.

En toutes ces choses l'on donne grans charges à la ville, dont je suis fort desplaisant, pourquoy je vous prie que par ledit présant porteur, vueilliez moy faire la raison, car selon ce que vous ferés à luy et luy venu pardeça, maistre Guillaume de Choysy m'a dit

Digitized by Google

qui vous envoira contraindre, qui sera grant dommage de la ville; monsieur le procureur, s'il est riens en quoy je puisse servir ne à Messieurs de la ville, commandez-le moy pour m'y employer de toute ma puissance à l'aide de Dieu, qui vous doint ce que plus désirez et Paradis à la fin.

Escript à Franchise le XV^e^ jour de may IIII^c^ IIII^xx^.

De par le tout vostre humble serviteur,
JOSSE DU MONCEL.

Au dos est écrit : A mon très cher sieur et amy Estienne de Baussancourt, procureur de la ville de Troyes. JOSSE.

Et encore : Reçues par Perrinet Lemaire, serviteur de Josse du Moncel, le... .. (Le surplus manque).

NOUVEL INVENTAIRE.

Série B. B. — Carton.—n° 20. — 5^e^ liasse. — 48 pièces. — 1480, 16 mai, Troyes.

Lettre (minute) des commissaires de la ville de Troyes sur le fait de Franchise, aux commissaires royaux, concernant l'élection et le choix des marchands et mesnagers, et s'expliquant sur les difficultés soulevées par certains dentr'eux pour être dispensés de se rendre à Franchise.

N° 21. — 1480, 2 juillet.

Procès-verbal d'élection, à Troyes, de Jean de Marisy et d'Etienne de Baussancourt, en qualité de commissaires chargés de se rendre à Franchise.

N° 22. — 1480, 21 août.

Franchise. — Revue par les commissaires royaux, les sires du Lude et de Baudricourt, Guillaume de Serisay et Guillaume Choisy, en présence d'Etienne de Baussancourt et de Jean de Marisy, des ménagers envoyés à Franchise par la ville de Troyes.

Digitized by Google

N° 23. — 1480, 8 septembre.

Monseigneur le Procureur, humblement vous salue en moy recommandant en vostre bonne grace et à vostre femme aussy, et vous prie très humblement qui vous plaise à moy recommander en la bonne grace de Monsieur le Voyeur. Des nouvelles de pardeça depuis que partistes n'y a rien de nouvel, excetté que le messagier de Troyes arriva en ceste ville dimanche derrenier passé, adressant à vous et à monsieur le Voyeur, pour vous baillier aucunes lectres de par Coyffart, desquelles nous advons veus, Ploton et moy, de la teneur d'icelles, je croy c'on vous en a adverty par dela. Et incontinent que les eusmes veus, leues au matin, cuidasmes parler à monsieur le greffier pour luy faire remonstrance des charges que la ville a à porter et non obstant le bon vouloir qu'ils ont pour obéir au Roy et à ses officiers, s'efforcent de faire le mieulx qui pourront, et pour ce advons esté après luy jusques à hier, qui party pour luy en aller devers le Roy, luy et monsieur de Choisy, et nous avoit promis de rescripre à la ville de Troyes unes lettres, affin que l'on ne se hastat point de faire venir les mesnagiers sans que l'on ait nouvelles de luy, lesquelles il rescripra en ceste ville, aussytost que la..... .. au Roy, et incontineut je le vous feray savoir et de toutes choses qui surviendront qui toucheront le fait de la ville à toutes diligences. Hier à l'eure qui veult partir, pour tant que les lectres qui vuelt envoier à Troyes n'estaient pas faittes, il ordonna à Ploton de luy en aller avesques luy et de luy baillier lesdites lettres à Amiens, et pour ce que mondit seigneur de Cerysay ne passa point à Doullens, et ensuite ne passa point à Amiens et demain ne chevauche pour le jour de Nostre-Dame, Ledit Ploton n'est party de ceste ville jusques aujourd'huy. Vous verrez qui vous escripra et aussy Ploton vous dira de bouche plus que je ne vous sauraye escripre, touchant les mesnagiers. Ploton vous dira les provisions que on a donné à aucuns en sa présence, et promés (promets) que cest grant paine de les ouir tous les jours céans, et aussy tost que vous avez esté partis sont venus et vien-

Digitized by Google

gnent continuellement dissant que vous et monsieur le Voieur leur avez promis que Ploton et moy leur devions bailler ce qui demanderoyent, et tant qui n'avaient point de deffault, il n'est pas possible que je les puisse fournir de ce qui demandent, car vous savez que jay tousjours à faire d'argent et n'est pas chose qui se puisse faire. Je leur ay aidié depuis vostre partement, comme il appert par le roulle que je vous envoye par le porteur de ceste lettre, de la somme de lxiiii l. v s. xi, et x livres que j'ay bailliés à Ploton, qui est somme de lxxiiii l. v s. xi, comme Ploton vous dira au pardessus. J'ay, depuis, parlé au maistre d'ostel de monsieur le gouverneur du Dauphiné, qui m'a dist qui luy samble que monsieur partira de bref pour aller devers le Roy. Il est d'opinion que l'on s'y doit trouver pour la matière que savés et luy samble que l'on y besongnera très bien, et vient bien à point de ce que messieurs de Cerisay et de Choissy font, et me samble, à ce que m'a dist ledist maistre d'ostel, que aussy bien le pourront les trois pour ung, comme les trois pour deux; et pour ce, monsieur le Procureur, je vous communiquerés ceste matière avecques le sieur Guillaume Molé et autres, à qui il vous samble que le cas touche. J'ay veu depuis votre partement et mesmement hier à l'eure que monsieur le greffier (Guillaume de Cerisay), devait monter à cheval baillié par la main de Jehan Crochet, les roulles des marchans des v assemblées de se royaulme qui baillia à mondit sieur le Greffier pour porter au Roy. Je ne scay pourquoy. Je vous en envoye le double. Le sire Guillaume Molé ou sire Jean Molé le vous bailleront, et pourtant, monsieur le Procureur, Ploton vous dira plus avant du résidu. Je vous prie que me faites savoir de vos nouvelles, et s'il est riens en quoy je vous puisse servir ne vous ne mes seigneurs de la ville, je vous prie faites le moy savoir pour moy y aquittier de toute ma puissance. Au regard de l'argent dont nous advons affaire ensamble, vous en parlerés à sire Guillaume ou au sire Jehan Molé; et si vous leur bailliés il est bien baillié ou se vous l'envoyés par deça, combien que je voudroye qui fust à Paris à l'ostel du sire Pierres de Ruel ou en l'ostel de Henry Hernoult.

Digitized by Google

Car aussy bien m'y en fault de l'autre devant qui soit xv jours, pour avoir sertaines marchandises qui fault faire venir de par de là. Au regard des mesnagiers, c'est pitié du charpentier, de sa femme et enfans, car tous sont en ung lit, malades. Au regard de Joliet c'est tousjours de mal en pis. Monsieur me dist hier, présens les eschevins, qui voudrait bien c'on l'en oste de ceste ville. Au pardessus ..... Beaumont, Michault, chascun se recommande à vous cent mille fois et à monsieur le Voieur. Franchois Cailleau est malade et eust hier son fils mort, dont c'est dommage, car il estoit homme pour avoir des biens, il estait chanoine de Ste-Croix-d'Orliens et curé de Saint-Pierre-en-Pont, et tenoit bien iiic livres de rente en bénéfices. Ledit Franchois est en dangier de mourir de dueil. La peste nous fait peur. Dieu doint qu'elle se puisse appaisier et nous doint paix et, à vous, sainte et bonne vie et paradis en la fin.

Escript à Franchise, ce jeudi viii[e] jour de septembre.

Le tout vostre humble serviteur,

JOSSE DU MONCEL.

(Sans adresse ni suscription).

N° 24. — 18 septembre.

Troyes. — Lettre (minute) des habitans de Troyes aux commissaires royaux pour demander décharge de fournir des marchans et ménagers.

N° 25. — 1479, 1480.

« Compte de la recepte et despence faicte par Jehan Perricart et » Colinet de Montewis commis à mener et conduire les mesnagiers » envoyez de la ville de Troyes demeurer à Franchise, ensemble » leurs bagues et ustancilles et uthiz de leurs métiers. »

Vingt pages —Le comptable fait emploi de 2,436 l. 6 s. 6 d.

N° 26. — 1480.

Décompte de sommes payées par Josse du Moncel aux ménagers

Digitized by Google

de Troyes à Franchise, lequel est adressé au procureur des habitans de Troyes.

N° 27. — 1480, 16 janvier.

Troyes.—Autre décompte de recettes versées à Nicolas Berthier et provenant de levées de deniers sur les habitans de Troyes, pour le fait de Franchise.

N°s 28, 29 et 30. — 1480, 26 janvier, 2 mars.

Trois quittances de sommes versées pour les faits dont il s'agit.

N° 31. — 1481, 11 juin. — N° 32. — 1481, 3 juin (Cléry).

Franchise. — A tous ceulx qui ces présentes lectres verront les eschevins de la ville et cité de Franchise, salut. Savoir faisons que aujourd'hui unzième jour de juing l'an mil CCCC quatre vingtz et ung, par Gilles Escoullant, greffier et notaire royal de l'eschevinage, ville et cité de Franchise, nous a esté tesmoingné avoir veu, leu, visité et diligemment regardé mot après autre, unes lettres patentes du roy nostre sire, scellées de son grant scel en simple queue en cire jaune, saines et entières en scel, seing et escripture desquelles la teneur s'ensuit : Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulz conseillers Oliviers de Quoactmen et nostre lieutenant et gouverneur de Franchise, Jehan Briçonnet, le patron, et à nos chiers et bien amez maistre Richard Nepveu, lieutenant du prévost d'Orléans, Mathieu Dineaume, de Rouen, Jehan Nicolas, marchant à Paris, Guillaume Molé, marchant de Troyes, Jehan Rousselet, marchant de Lion, Jehan de Bray, marchant de Tours, et Pierre Aubert, de Poitiers, commissaires de de par nous audit lieu de Franchise, salut et dillection.

Comme puis aucun temps en ça pour repopuler noz ville et cité de Franchise nous eussions entre autres choses voulu et ordonné certain nombre de marchans, et semblablement d'autres mesnagiers, gens de mestier et mécanicques estre esleuz et choisiz en aucunes des bonnes villes de nostre royaume et iceulx envoyés demorer en

Digitized by Google

nostre dite ville et cité de Franchise, duquel nombre en reste encore à y envoyer plusieurs, mesmement quarante desdits marchans et plus qui sont défaillants; et pour ce que en icelle ville y a jà demeurans et habitans grant nombre de marchans, à ceste cause, pour le plus expédient et moins dommageable à la chose publique, que au lieu desdits xl marchans qui encore restent à y envoyer, les villes et lieux qui estoient tenuz de les envoyer, au lieu d'iceulx, lesquelz avons ordonné faire résidence en personne et avoir chacun mille escuz en marchandise en ladite ville, seront tenuz et contrains à faire quatre bonnes bourses de cinq cens escuz pour chacun marchant défflaillant, pour convertir en l'achapt de laynes et autres choses touchans et concernans le fait et artiffice de drapperie, que nous voulons et désirons singulièrement être eslévé et mis sus en icelle ville. Lesquelles quatre bourses seront conduictes par quatre facteurs, hommes de bien, expers et entenduz audit fait de drapperie, lesquelz facteurs seront tenuz en rendre bon et loyal compte à ceulz qu'il appartiendra et qui auront baillé ledit argent; et semblablement que oultre les autres mesnagiers, gens de mestier et méquanicques qui sont à présent demeurans esdites ville et cité de Franchise, et pour du tout le parachever de peupler, y en seront encore envoyez el nombre et quantité de trois cens cinquante, qui soient gens receant, par les villes et lieux qui n'ont fourny le nombre qui leur avait esté enjoint, nous voulans la dite délibéracion estre mise en exécution, vous mandons, commettons par ces présentes que incontinant et en la plus grand diligence que faire se pourra, vous fêtes faire exprès commandement de par nous, sur grandes et grosses peines à nous à appliquer, aux manans et habitans des pays, villes et lieux qui n'ont fourny le nombre desdits marchans, mesnagiers, gens de mestier et mécanicques, qu'ilz facent et fournissent, c'est assavoir, au lieu desdits marchans, quatre bourses qui seront chacune de cinq mil escuz, qui est à la raison de cinq cens escuz par chacun marchant, et pour icelle conduire et faire valloir audit mestier et artiffice de drapperie, eslire quatre marchans ou facteurs, hommes solvables, entenduz et expers, pour

Digitized by Google

conduire le dict faict de drapperie et les envoyent demourer avec les dictes sommes en nos dites ville et cité de Franchise, pour illec faire résidence et faire besongner dudit argent audict mestier et artiffice de drapperie, et non en autres usages ; et semblablement faites aussi faire exprès commandement de par nous, sur les peines que dessus est dit, aux manans et habitans desdits pays, villes et lieux qui n'ont fourny le nombre desdits mesnagiers, gens de mestier et mécanicques qui leur avoient esté mandé fournir et envoyer en icelle nostre ville de Franchise que, incontinent et sans délay, ilz en fournissent et envoyent jusques à la dicte quantité de trois cent cinquante. C'est assavoir chacune ville et autres lieux, tel nombre et de telz gens, mestiers et artiffices que adviserez, lesquelz nous voulons qu'ilz puissent prendre et eslire ou et ainsi que par vous sera advisé et à eulx mandé. Et en outre, affin que le dict fait et artiffice de drapperie se puisse mieulx conduire en nos dictes ville et cité de Franchise, et pour obvier aux abbuz qui se pourroient faire, nous voulons et ordonnons que les draps qui y seront faiz soient veuz et visitez par deux ou trois hommes exprès et en ce congnoissans, qui seront jurez à ce faire commis et ordonnez par les eschevins de la dicte ville, et que s'aucunes faultez et abbuz estoient trouvez estre faictes, qu'elles soient pugnies et corrigées ainsi que au cas appartiendra et en manière que les autres y prennent exemple. Et que les draps qui se feront esdictes ville et cité qui seront trouvez estre bons marchans et souffisans, soient scellez d'un seel de plomb qui sera à ce expressément ordonné, ouquel seel aura de l'ung des coustez un F couronné et de chascun cousté d'icelle une petite fleur de liz et de l'autre part une grant fleur de liz couronnée, et avec ce avons ordonné et ordonnons par ces présentes que toutes les laines et choses nécessaires audict fait et artiffice de drapperie, quelque part quelles soient prises et acheptées en nostre royaume, pour estre conduictes et menées en nos dictes ville et cité de Franchise, pour illecques être ouvrées; et semblablement tous les draps qui seront faits en icelle ville et cité, quelque part qu'ils soient menez et conduits, soit par eau ou par

Digitized by Google

terre et en quelsconques villes, lieux, foires et marchez qu'ils soient menez, vendus, eschangez ou autrement distribuez, soient francs, quictes et exempts de tous péages, travers, travages, imposition de xij d. pour la livre et autres acquitz et subvencions quelzconques que on a acoustumé prendre et lever sur draps. Et en oultre affin que les drappiers, foulons et autres gens besongnans audict mestier et artiffice de drapperie se puissent mieulx entretenir, nous voulons qu'ils joyssent et usent de telz et semblables libertez, previleiges et franchises que font et ont acoustumé faire les drappiers, foulons et autres gens besongnans en drapperie en nostre ville de Rouen et iceulx privilleiges leur avons dès à présent donnez et octroyez, donnons et octroyons par ces présentes, et avec ce voulons, consentons et permectons que toutes et quantes fois que les eschevins de la dicte ville de Franchise verront qu'il sera en icelle de draps à souffisance pour fournir les habitans et gens estans en icelle, qu'ilz puissent deffendre et faire deffendre de non en vendre aucunes autres en icelle ville et cité, et ce sur telles peines qu'ilz adviseront de faire, et faire faire et accomplir les choses dessus dictes et chacune d'icelles, leurs circonstances et despendances, jaçoyt ce qu'il est chose qui requist mandement plus espécialement, vous avons donné et donnons par ces présentes et aux huit, sept, six, cinq, quatre ou trois de vous, faculté, puissance, auctorité, commission et spécial mandement, mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects que à vous et à vos commis et depputez en ceste partie obéissent et entendent dilligemment, prestent et donnent conseil, confort, aide, et prisons se mestier est, et requiz en sont. Et pour ce que de ces présentes on pourra avoir à besongner en plusieurs lieux, nous voulons que au vidimus d'icelles fait sous seel royal, foy soit adjoustée comme à ce présent original.

Donné à Cléry, le IIIe jour de juing l'an de grace mil CCCC quatre-vingtz et ung, et de nostre règne le vingtiesme. Ainsi signé par le roy : G. Briçonnet.

En tesmoing desquelles choses, Nous, lesdits eschevins avons

Digitized by Google

fait mectre à ce présent vidimus ou transcript le scel dudit eschevinaige, l'an et jour dessus dicts. Ainsi signé : ESCOULLAUT.

Collation faite.

N° 33.—1481, 25 juin.—Franchise.

Mandement donné par les commissaires royaux en exécution des lettres patentes qui précèdent :

Olivier de Quoactmen, conseiller et chambellain du roy nostre sire, et son lieutenant à Franchise, Jehan Briçonnet, le patron, conseiller dudict seigneur et receveur de ses aides en la ville de Paris, Richart Nepveu, licencié en lois, lieutenant du prevost d'Orléans, Mathieu Dureaume, de Rouen, Guillaume Molé, marchant de Troyes, Jehan Rousselet, marchant de Lion, et Jehan de Bray, marchant de Tours, commissaires dudict seigneur sur le faict des marchans et mesnagiers et autres choses nécessaires desdictes ville et cité de Franchise, au bailly de Troyes en Champaigne et aux esleuz des aides en l'élection dudict lieu ou à leurs lieutenans, commis et desputez et chascun d'eulx, salut. Comme en procédant à l'exécution des lettres-patentes dudict seigneur, données aux Plessiez-du-Parc-lez-Tours, le pénultiesme jour de décembre l'an précédant, et selon le contenu d'icelles et instruction à vous envoyée et baillée par ledict seigneur, desquelles ne doit aucun prétendre cause d'ignorence, eussions fait, par deux ou trois foyz ès mois de mars et avril derreniers, passer la reveue des marchans et mesnagiers et autres habitans desdictes ville et cité de Franchise, par laquelle reveue eussions trouvé et congneu plusieurs villes de ce royaume selon l'ordonnance du roy nostre dict seigneur, contribuables auxdicts marchans et mesnagiers, non avoir fourni le nombre desdits marchans et mesnagiers auxquel elles ont été imposées par la derrenière assiète, et esgualement d'icelles selon lesdictes ordonnances, tellement que d'icelles villes qui estoient tenues envoyer audict lieu de Franchise lesdicts marchans et mesnagiers, reste à venir certain grant nombre de mesnagiers et quarante grans marchans et plus, lequel le roy nostre dict seigneur, pour peupler lesdictes ville et cité de Franchise, eust

Digitized by Google

voulu et de ce nous eust donné charge et puissance, tant par lesdictes lettres-patentes que par autres lettres-missives, de contraindre ou faire contraindre lesdicts marchans et mesnagiers réaument et de faire à venir demourer esdictes ville et cité avec leurs femmes et enfans, et néantmoins eussions envoyé, par escript au roy nostre dit seigneur, aucunes remonstrances pour la diminucion et demorence desdits marchans et mesnagiers au moyen desquelles remonstrances le roy nostre dit seigneur nous a envoyé et fait addresser ses autres lettres-patentes données à Cléry, le IIIe jour de ce mois, l'an présent, par lesquelles ledit sieur a modéré ledit grand nombre de mesnagiers à trois cent cinquante, et oultre a voulu et ordonné que la drapperie fust levé et mis sus esdictes ville et cité de Franchise, et que, au lieu desdicts quarante grans marchans restans à venir des villes à ce contribuables et imposées, que les marchans, manans et habitants desdictes villes qui n'ont fourni le nombre desdicts marchans, feront quatre bourses ou plusieurs qui soient chacune de cinq mille escuz, ou autre telle somme que par nous sera advisée, qui est à la raison de cinq cens escuz pour chacun marchant, et pour icelle conduire et faire valoir audict mestier et artiffice de drapperie, nommassent et esleussent quatre marchans ou facteurs solvables et entenduz pour conduire ledict fait de drapperie esdictes ville et cité; et pour ce que par l'ordonnance du roy nostre dict seigneur, ladicte ville de Troyes a esté imposée et tauxée à quarante mesnagiers et deux marchans dont encores l'un desdits marchans et quinze mesnagiers restant à venir esdictes ville et cité de Franchise et autres villes comprises en la dicte eslection de la dicte ville de Troyes, ont été tauxées, c'est assavoir, Saint-Florentin, à trois mesnagiers; Bar-sur-Aube, à cinq et ung marchant; Joigny, à quatre; Ervy-le-Chastel, à trois; Chaumont-en-Bassigny, à quatre mesnagiers; lequel nombre de mesnagiers restant à venir des villes dessus dictes en icelle ville et cité de Franchise, avons remis et modéré, c'est assavoir: les quinze mesnagiers de la ville de Troyes, à sept mesnagiers esquelz seront deux tixiers en draps, ung maistre drappier, puissant

Digitized by Google

et riche pour faire ouvrer en drapperie, quatre foulons peigneurs et escardeurs; les deux mesnagiers de St-Florentin, à ung ouvrier de drapperie; les cinq de Bar-sur-Aube, à un tixier en draps et deux foulons peigneurs et escardeurs; les deux de Ervy-le-Chastel, à ung ouvrier en drapperie, et au lieu des trois mesnagiers de Chaumont-en-Bassigny, viendront et seront contrains à venir avec les devant dicts mesnagiers esdictes ville et cité de Franchise, Mathieu le Chanoine et Simon Malingre, tanneur, autrefoiz esleuz par les habitans dudict Chaumont, à venir demourer esdictes ville et cité de Franchise. Si vous mandons et par vertu du povoir à nous donné et commis par le roy nostre seigneur, commandons et expressément enjoignons et commectons que faictes exprès commandement de par ledict seigneur, sur grandes et grosses peynes à luy à applicquer, aux habitans de ladicte ville de Troyes et autres villes dessus dictes, que incontinant et sans delay, ils nomment et eslissent gens de bien et cognoissans en nombre de mesnagiers desdictes villes de l'estat et mestier dessus declarez et suffisans et industrieux pour vivre et eulx entretenir esdictes ville et cité de Franchise; et si lesdicts mesnagiers ou aucuns de eulx n'estoient riches et suffisans pour vivre et faire leur demourance en icelles ville et cité de Franchise, mais qu'ilz soient paisibles, de bon vouloir et gouvernement, leur ferez faire par les gens desdits mestiers et autres habitans desdictes villes, aucun ayde, partie en somme de deniers et partie en quantité de laynes telles que verrez pour eulx vivre, et savoir faire et continuer leur estat et mestier esdictes ville et cité de Franchise, laquelle quantité de layne ferez amener et conduire. Quant à eulx, à ce qu'ilz soient occupez et qu'ilz ne soient oiseulx, quant seront venuz esdictes ville et cité, et iceulx mesnagiers qui ainsi seront nommez et esleuz, ensemble lesdicts Chanoine et Malingre, dudict Chaumont, faictes partir réaument et de fait pour venir audict lieu de Franchise et qu'ilz, leurs femmes, enfans, avec leurs mesnages et otilz de leur mestier, se rendent en la ville de Doullens dedans le premier jour du mois d'aoust prochainement venant, pour de là estre menez, conduictz

Digitized by Google

et voicturez en seurté dedans lesdictes ville et cité de Franchise; et pour fournir et satisfaire à leur despense, charroy, conduicte et nourriture, ung mois après qu'ilz seront venuz audict lieu de Franchise, prenez ou faictes prandre des plus clers deniers advenuz d'icelles villes, s'aucuns en y a, et en deffault d'iceulx par, emprunt ou autrement asseez et imposez sur tous les habitans desdictes ville et forsbourgs d'icelles telle somme de deniers que verrez estre à faire pour la conduicte et despense des mesnagiers; et la somme de mil escuz que le roy nostre dict seigneur a voulu et ordonné estre mise et convertie en la bourse commune pour et au lieu desdicts deux marchans qui restent desdictes villes de Troyes et Bar-sur Aube, asseiez et imposez sur les marchans et autres gens desdictes villes, puissans à contribuer au fait de ladicte bourse, sans à icelle faire contribuables les autres simples gens mécaniques et menu peuple d'icelles villes. Et à ce que le fait de ladicte bourse commune se puisse mieulx dresser et conduire, faictes que desdictes villes de Bar-sur-Aube, Reims, Château-Thierry Meaulx, Provins, et chacune d'icelles joinctes à ladicte ville de Troyes pour faire une quocte de ladicte bourse commune dedans le quinziesme jour de juillet prouchain venant, soit envoyé ung notable marchant, et de Chaalons deux marchans en ladicte ville de Troyes en laquelle se fera et tiendra l'assemblée des marchans desdictes villes dessus dictes, faisant ladicte quocte et portion de bourse pour adviser et conclure avec les autres marchans d'icelle ville de Troyes le fait d'icelle bourse commune, et nommer et eslire un bon facteur ou aucun d'entre eulx, auquel facteur ou marchant seront bailliez les deniers d'icelle bourse faisant l'une desdites quatre bourses ou plusieurs, pour soy trouver au jour dessus dict audict lieu de Doullens quant et lesdicts mesnagiers, et venir demourer et faire résidence esdictes ville et cité, et en icelle exploiter le fait de ladicte bourse et faire ouvrer et besongner desdicts deniers au fait et artifice de draperie et non en autre usaţe, en contraingnant à ce faire et accomplir tous ceulx qui pour ce seront à contraindre, et mesmement lesdicts facteurs, marchans et mesnagiers,

Digitized by Google

leurs femmes, enfans et aussi ceulx qui seront assiz et imposez à paier leur tauxe et impost pour l'accomplissement des choses dessusdictes, par prinse de corps et par toutes voyes deues et raisonnables et comme il est accoustumé de faire pour les propres affaires du roi nostre dict seigneur; et si aucuns des mesnagiers des villes dessusdictes, jà habituez audict lieu de Franchise, s'en estoient partiz et retournez sans congé, et mesmement depuis la reveue des mois de mars et avril derrenierement passez, voulons qu'ils soient contrains par les voyes dessusdictes à y retourner; et aussi s'aucune chose leur avoir esté promise et accordée par les habitans ou commissaires desdictes villes, par avant leur venue en icelle ville et cité de Franchise ou tantost après, voulons semblablement quelle leur soit tenue et qu'ils en soient satisfaits par tous ceulx qu'il appartiendra; avec ce, que si à aucuns des mesnagiers d'icelles villes n'ont esté menez et envoyez leurs femmes, mesnages et otils de leurs mestiers, à ce que lesdicts mesnagiers se puissent mieulx entretenir et faire et continuer leurs dits mestiers en icelle ville et cité de Franchise, que incontinent et sans délay leurs dictes femmes et enfans, mesnage et otilz de leurs dicts mestiers leur soient menez et voicturez en ladicte ville de Franchise aux despens desdictes villes, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques.

De ce faire vous donnons povoir et auctorité de par le roy nostre dict seigneur, mandons et commandons à tous les justiciers et officiers dudit seigneur et autres qu'il appartiendra que à vous, voz commis et depputez obéissent et entendent diligemment et vous prestent et donnent conseil, confort, ayde et prisons si mestier est et requis en sont. Donné à Franchise par nous commissaires dessus dicts, soubz deux de nos sceaulx, le vingt-cinquiesme jour de juing, l'an mil quatre cent quatre-vingtz et ung.

Ainsi signé : GAUDRIL, par commandement de MM. les commissaires.

N° 34. — 1481, 20 août.

Troyes. — Lettre passée sous le sceau de la prevôté de Troyes,

Digitized by Google

par laquelle Jean Moslé, marchand, demeurant à Troyes, et Edmond le Boucherat, marchand, demeurant à Chaalons, en conservant, en qualité de facteur, Josse du Moncel, facteur à Franchise pour Guillaume Moslé ou tout autre, prennent la charge d'exercer et de conduire la bourse commune, pour les habitans des villes de Troyes, de Reims, de Chaalons, de Meaux, Chateau-Thierry, Provins et Bar-sur-Aube.

N° 35. — 1481, 20 août.

Troyes. — Lettre passée sous le même sceau, et par laquelle Josse du Moncel accepte la factorerie de Franchise, pour les habitans des villes de Troyes, de Reims, de Chaalons, de Meaux, de Chateau-Thierry, Provins et Bar-sur-Aube.

N° 36. — 1481, 5 septembre.

Troyes.— « Impost de la somme de dix-huit cens livres tournois faict par Jacques de Roffey, lieutenant-général du bailli de Troyes et les eslus sur le fait des aides, ordonnez pour la guerre en la ville et élection de Troyes.... Pour estre, lesdictes parties, délivrées par prest à Jehan Hennequin laisné, receveur des deniers et proffict de la marchandise du sel appartenant aux habitans dudict Troyes pour icelle somme de XVIII^c l. convertir et employer aux frais et despens qu'il convient présentement faire par lesdicts habitans pour sept mesnagiers d'icelle ville qu'il convient envoyer à demourance en la ville de Franchise... Icelluy impost fait le cinquiesme jour de septembre l'an mil CCCC quatrevings et ung. »

N° 37. — 1481, 6 septembre.

Troyes — Mandement donné par Jean de Soissons, chevalier, conseiller chambellan du roy, et son bailli à Troyes, pour l'exécution du rôle de l'impôt reparti dans le rôle ci-dessus

N° 38.

Franchise.— Certificat délivré par Escoullaut, au nom des éche-

Digitized by Google

vins de Franchise et constatant que Josse du Moncel a reçu cinq cens écus des habitans de Troyes, pour leur part et portion dans la bourse commune formée par les habitans de Troyes et ceux des autres villes de Champagne.

N° 39. — 1481, 21 septembre et jours suivants.

Cahier intitulé : « S'ensuit la despance qu'il a convenu faire pour » les habitans de la ville de Troyes, par Bar-sur-Seine, officier » d'armes du roy nostre dit sieur, par ceux commis à mener et » conduire sept mesnagiers d'icelle ville, leurs femmes, enfans et » serviteurs à lieu de Franchise, icelle despence faicte par la ma- » nière qui s'ensuit. » Cahier de 20 pages.

N° 40. — 1481, 8 et 10 novembre, 20 décembre.

Troyes. — Quatre quittances de sommes payées pour le fait de Franchise.

N° 41. — 1481, 2 février, 20 mars.

Troyes. — Trois pièces de même origine et pour mêmes causes.

N° 42. — 1481, 2 février.

Franchise. — Lettre donnée par les commissaires royaux à Franchise, concernant l'administration de cette ville.

Cette pièce est en mauvais état, à ce point qu'un extrait même sommaire ne présenterait pas la chance d'être exact.

N° 43. — 1481, 1er février.

Haste (?) — Lettre adressée par Josse du Moncel, facteur à Franchise, à Estienne de Baussancourt, procureur de la ville de Troyes. — S'occupe des affaires financières de la colonie champenoise à Franchise.

N° 44. — 1482, 19 juillet.

« S'ensuit le roole des mesnagiers à venir des villes qui n'ont

Digitized by Google

» pas fourny leur nombre, ensemble l'ayde que lesdites villes sont » tenues faire à leurs vieulx mesnagiers, ainsi que mandé leur a » esté par les commissaires. Ledit roole baillé à Jehan le Prevost, » sergent de l'eschevinage de Franchise. »

ÉLECTION DE TROYES.

Premier. — Bar-sur-Aube doit un mesnagier.

Joigny doit deux mesnagiers.

Provins doit deux mesnagiers.

Moret doit un mesnagier.

St-Florentin doit de reste à son mesnagier la somme de xix liv.

Tous ouvriers en drapperie et de la qualité que mandé leur a esté par lesdits commissaires.

Troyes doit faire aide à xviij mesnagiers chascun de xx liv., et à deux chascun de xxx liv. et à deux autres de xxv et à l'autre xl liv.

Noyen sur-Seine doit faire ayde à deux mesnagiers xxx livres, à l'ung et à l'autre xxv livres (1).

ÉLECTION DE REIMS.

Reims doit faire ayde à v mesnaigers à chascun xxv liv t., et à ung autre de xxxiii liv. t. Cormissy (Marne, canton de Bourgogne), doit faire aide à deux mesnaigiers chascun xxv l. t.

Retel doit faire aide à ung mesnagier de xxxv l. t., Esparnay doit faire aide à quatre mesnagiers à chascun xxv l.

ÉLECTION DE CHAALONS.

Chaalons a cinq mesnaigers et doit aide vi^{xx} l. t.

Ste-Menehoult doit ayde à ung mesnaiger de xxv l. t.

(1) Il y a évidemment erreur : Bar-sur-Aube, Joigny, Provins, Moret-St-Florentin, Noyen, n'ont jamais fait partie de l'élection de Troyes, seulement St-Florentin fit partie du bailliage de Troyes.

Digitized by Google

Victry en Partois doit faire ayde à ung mesnaiger de xxv l.

Sainct-Didier (St-Dizier) doit faire aide à un mesnaige de xxv l t.

Vertuz doit faire aide à deux mesnaigers chacun de xxv liv.

Vassy doit faire aide à deux mesnaigers chacun de xxv liv.

ÉLECTION DE CHAALONS

Chasteau-Thierry ung mesnaiger et lui doit aide de xxx liv.

Joinville fait aide à ung mesnaiger de xxv liv.

ÉLECTION DE PROVINS.

Provins fait aide à deux mesnaigiers de chascun xxx liv., Sezanne et Colommier fault aide à deux de leurs mesnaigers, à l'un xxx liv. et à l'autre xxv l. t.

ÉLECTION DE MEAUX.

Meaulx fait aide à neuf mesnaigiers à chascun de xxx liv.

Cressy, la Ferté-sur-Jarre, Melun, doivent aide à chacun mesnaigier de la 10e de xxv liv.

Mont-reau doit aide à deux mesnaigers chacun de xxx liv.

La Ferté-Millon, Crespy-en-Valois doivent ayde à chacun deux mesnaigers et pour chacun mesnaiger la somme de xxx liv.

Brayne doibt faire aide de ung mesnaigier de la somme de xxv liv.

Brais-sur-Senne fault aide de deux mesnagers à chacun xxv liv.

Nemours doit aide à ung mesnaiger de xxv liv.

Mente doit aide à deux mesnaigers de la somme de xxv liv. à chacun mesnaiger.

Chaumont-en-Bassigny doit aide à un mesnaiger nommé Jehan Fredoual, de la somme de xxx liv. t.

Suit le mandement pour l'exécution contre les habitans des villes sus-nommées, est délivré par Escoullaut sous le commandement des commissaires royaux.

Copie collationnée du dix août mil iiiic iiiixx et deux, sous le sceau de Drouot élu.

Digitized by Google

N° 45. — 20 novembre.

Troyes. — Lettre des commis en la ville de Troyes sur le fait des ménagers de la ville envoyez à Franchise, aux commissaires du roy en la ville de Franchise. Ils se plaignent de la situation des ménagers à Franchise. On dit : « Vous suplians et requérans tant à certes que » plus povons qu'il vous plaise avoir agréable l'élection par nous » faicte, ou en eslire et mander ung ou deux au lieu desdits Drouot » et Bruyer, qui vous a pleu en descharger; et se vostre plaisir » estait en délaisser ung et vous contenter pour deux grans mar- » chans pour tout vous feriez grant charité; car depuis dix ans en » ça ladite ville est diminuée de la moitié, tant au moyen des grans » et insupportables charges qu'elle a eu à supporter et dont elle a » esté plus chargée, que nulle autre ville de Champaigne, comme » de la pestilance, qui depuis deux ans y a eu cours, au moyen de » laquelle s'est absenté la tierce partie des mesnagiers d'icelle, et » encore chascun jour se absentent à cause desdites charges et » s'en vont demourer es pays de Bourgogne et de Lorraine »

N° 46. - 1483, 21 juillet.

Franchise. — Lettre missive adressée par du Moncel au procureur des habitans de Troyes, mentionnant diverses dépenses faites dans l'intérêt de la colonie champenoise établie à Franchise.

N° 47. — 1487, 19 septembre.

Lettres patentes de Charles VIII données à Laval et autorisant les habitants de Troyes à faire un emprunt pour solder les prêteurs de 1481. On lit dans ce document :

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France, au bailli de Troyes ou à son lieutenant, salut. Nos chers et bien amez les habitans de nostre ville et cité de Troyes nous ont fait dire et exposer que du temps de feu nostre très-cher seigneur et père, que Dieu absoille, fist repopuler des gens de ses pays nostre ville et cité d'Arras. Les commissaires à ce commis de par luy ordonnèrent auxdits exposans envoyer à demourance en nostre dite ville d'Arras

Digitized by Google

grand nombre de marchans et mesnaigiers d'icelle ville, à quoy ils obéirent et y frayèrent et dépensèreut grans sommes de deniers qu'ils imposèrent sur eulx. Et pour ce que par lesdits commissaires leur fut donné faire une bourse commune de marchandise avecques autres villes de nostre pays de Champaigne, pour leur porcion de laquelle bourse, ilz furent assis à la somme de cinq cents écuz d'or, laquelle ils prindrent par emprunct sur les aucuns d'eulx, et fut baillée et délivrée ensemble avecques les autres sommes que fournirent lesdites villes avec eulx adjoinctes, à un nommé Josse du Moncel, lors marchant demeurant en icelle ville.. .. .. etc.»

Ces lettres patentes constatent que Josse du Moncel et sa femme sont morts dans la misère. Elles autorisent les habitans de Troyes à emprunter une nouvelle somme de cinq cents écus pour acquitter une même somme empruntée pour former la bourse commune.

N° 48. — 1487, 13 octobre.

Troyes. — Mandement du bailli de Troyes pour l'exécution des lettres patentes ci-dessus mentionnées.

En outre des pièces ci-dessus inventoriées, les archives municipales de Troyes renferment des registres de la série F (levée de deniers, aides, subsides, etc.) contenant mention de levées de deniers pour subvenir aux besoins des ménagers envoyés à Franchise pour les années 1479, 1480 et 1481.

Ces registres portent les nos 178, 186, 187, 188, 189 et 190 de cette série F.

Digitized by Google

NOTES
SUR LE POÈTE JOYEL

PAR

M. LAROCHE

président.

Il nous est retombé dernièrement sous la main quelques notes, que nous nous étions proposé de soumettre à l'Académie, sur les œuvres d'un poète d'Artois, dont le nom n'est cité dans aucun de nos recueils. Son existence nous fut révélée fortuitement, dans les circonstances suivantes.

A l'époque où la vente de la riche et précieuse bibliothèque du président Bigant avait appelé à Douai, l'élite des amateurs et des libraires de Paris, des villes du Nord, de Londres même, on annonçait la prochaine mise aux enchères, devant le commissaire-priseur de Montreuil-sur-Mer, d'une masse de douze mille volumes, ayant appartenu à feu M. Deroussent, chirurgien à Montreuil et « provenant, en grande partie, des bibliothèques

Digitized by Google

» éparses au moment de la révolution, des monastères » des Carmes et de St-Saulve (de Montreuil), des abbayes » de Dompmartin, St-André et des établissements reli- » gieux de Boulogne-sur-Mer. »

On citait « une certaine quantité de manuscrits go- » thiques sur vélin, d'éditions incunables, Elzéviriennes, » Robert Etiennes *(sic)*, etc. »

Cet énoncé devait attirer l'attention, et l'on ne fut point surpris de voir que, renonçant à lutter sur le terrain brûlant de Douai, une quinzaine de libraires de la capitale même, de Lille, d'Amiens, de St-Omer, de Boulogne, et, bien plus, de Gand, ne dédaignèrent point de se réunir dans la grange louée temporairement pour être convertie en salle de vente. Le grenier rustique qui la surmontait servait de magasin, là se trouvaient, accumulés en piles, les livres attendant qu'on les descendît, au fur et à mesure que le feu des enchères opérerait le vide, dans les lots disposés au rez-de-chaussée.

C'était, d'ailleurs, une singulière bibliothèque; ce fut une vente plus singulière encore.

On était, de prime abord, frappé de ce mélange inouï de livres intéressants, curieux, rares et précieux, même, mais devenus sans valeur, étant pour la plupart piqués des vers, tachés d'humidité, incomplets de portraits, de gravures, de feuillets entiers.... au milieu d'une multitude de volumes n'offrant même pas la valeur de leur poids.

En présence d'un tel chaos, la prudence conseillait à l'amateur de s'abstenir, et il le fit forcément, lorsque la coalition des libraires lui eut enlevé toute chance de concurrence.

Digitized by Google

Ces messieurs, dès le début, se plaignirent hautement de la lenteur des mises en vente et des adjudications, menacèrent de se retirer en masse si l'on ne changeait pas d'allure, et, ainsi, parvinrent à se substituer au notaire, au commissaire-priseur, au libraire-expert; composant les lots, indiquant seulement les titres de quelques tomes pris au hasard, et adjugeant, par l'organe d'un libraire étranger, à un homme de paille, représentant de leur association formée au préjudice des héritiers et des amateurs.

Ceux-ci n'hésitèrent pas, dès la fin de la première vacation, à abandonner le terrain, ayant reconnu l'impuissance des officiers ministériels à empêcher ce désordre, pour nous sans exemple.

Néanmoins, il nous avait été adjugé, dans un lot de livres divers et très divers, un volume qui avait excité notre curiosité, en raison de l'inconnu, de la singularité de l'œuvre, et du nom de famille de l'auteur, seigneur en partie d'Hendecourt et de Rullecourt, terres d'Artois. — Voici le titre de l'ouvrage :

LE TABLEAV TRAGIQVE, OV LE FVNESTE AMOVR
DE FLORIVALE ET D'ORCADE

pastorale, avec plusieurs stances, odes et autres fantaisies poétiques, par le sieur JOYEL. — *Vita nihil; cursus gloriæ sempiternus*, à Dovay, de l'imprimerie de Martin Bogart, à l'enseigne de Paris, l'an 1633. — (In-12 en 2 tomes, l'un, de 173, l'autre, de 272 p.

Faisons d'abord observer que ce livre paraît inconnu jusqu'ici, n'ayant été mentionné, ni dans la bibliothèque Douaisienne, ni dans la liste des poètes du XVII[e] siècle

Digitized by Google

de Brunet, ni dans aucun des catalogues, soit des bibliothèques publiques, soit des nombreuses ventes opérées de nos jours.

Le livre s'ouvre par une épître dédicatoire à monseignevr messire Ponthvs d'Assonleville (1), chevalier, seigneur de Brevillers (en Artois), de Patonval, etc., chef des eschevins et bovrgvemaistre de la ville de Dovay, etc.

L'auteur, bien qu'appartenant à une famille artésienne, était néanmoins né à Douai, d'après cette phrase de son épître : « J'ai deu vous addresser ces præmices, puisque » vous estes le père de la respublique, à qui je suis » obleigé, comme enfant, de sacrifier le premier fruict » de ma muse. »

On se sent favorablement disposé à la lecture de l'ouvrage, par l'éloge qu'en font, selon l'usage observé aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, dès le vestibule, les amis de l'auteur. Cet avantage ne fait point défaut à Joyel.

Nous trouvons, sous le titre de *Stances*, deux pièces de vers signées, la première, par de Bretencovrt, gentilhomme françois (2) ; la seconde, par Des Rosiers, parisien.

Ces éloges anticipés n'étaient pas de trop pour enhardir Joyel, qu'on pourrait comprendre dans le *genus irrita-*

(1) Cité dans Carpentier, t. 2, p. 108, comme ayant eu, pour femme, Anne de la Hove.

(2) Dont nous connaissons un volume imprimé à Rouen, en 1634, sous ce titre : *Le Pèlerin étranger ou les chastes amours d'Aminthe et de Philiride;* c'est un roman en vers et en prose, dédié à très illustre et vertueux messire François, chevalier, seigneur de Recourt, Camelin, Choque, Gonnehen, Onnecourt, Anveln, baron de Doulieu, chattelain héréditaire de Lens en Arthois, etc. A la fin du volume on trouve onze odes en l'honneur de la maison de Cameliny.

Digitized by Google

bile vatum, d'après l'aigreur que respire le passage de son épître, où il déclare que « son bocage s'oze vestir » du jour sous l'authorité de la grandeur (de messire » d'Assonleville), s'asseurant que le seul ombre d'ycelle » est capable de coller un silence éternel dans toutes » les bouches des Aristarques.... »

Des Rosiers, le parisien, de son côté, l'encourageait à dédaigner ceux-ci :

. . . . . .
N'amuse donc tes sens à la taupe grossière,
Qui te voudra blasmer et ne scaura comment :
Car l'œuvre qui n'aura jamais de monument
Ne se doit arrester aux choses de poussière.

Le prenant, de plus haut, de Bretencovrt, le gentilhomme françois, l'exaltait en ces termes :

Ce n'est que vent tout ce qu'on dit d'Orphée,
Qu'il attiroit tant d'animaux divers
Et les charmoit sous la loy de Morphée,
Il le pouvoit, s'il eût chanté tes vers. ..

Eloge prêtant singulièrement à l'équivoque et qui ne semble pas rassurer suffisamment le poète, qui s'adresse directement à ses lecteurs.

Av lectevr, salvt,

De vouloir marcher en jour, sans avoir des censeurs, c'est se prévaloir de tracasser les espines, sans estre offencé de leurs poinctures, puisqu'escrivant aujourd'hui, on traverse les ronces d'un monde bégayant..., il n'y a que les bons esprits qui se jettent en la foule des

Digitized by Google

muses, pour sucer, aux isles fortunées, une béatitude qui n'a sa fin que dans l'éternité,

Quique pii vates et Phœbo digna locuti,

Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ, Æn. l. VI.

et ceux qui crachent dans le sein d'Hypocrène, ce sont autant de femmes de cicones qui déchirent le pauvre Orphée..... Nous voyons tant de cervelles de foin s'eschauffer à mordre les œuvres et les escrits de ceux qui les surpassent en perfection, comme ces ânes qui vouloient rendre muets les rossignols, à force de braire.....

Lecteur, cette épistre n'estoit pas encore hors de la presse que plus tôt j'ai entendu criailler contre mes œuvres, non par des hommes, mais par des asnes qui ne recanent que le foin et l'ignorance.

Qu'ils mettent un peu en veue publique six à sept mille vers pour l'essay et les prœmices d'une jeunesse, on y verra bien de la confusion...; et s'ils pensent enchaisner ma plume, à force de coasser comme des grenouilles, ce sera alors que je lui donnerai plus de saillie, pour les faire seicher plus fort d'envie, que ne sont des carcasses au tombeau... Sans mentir, leur murmure enroué me fera moins d'affection que l'ombre de l'ombre de chêne. *Transeat.* L'approbation porte : Ces œuvres poétiques du sieur Joyel ne contiennent aucune chose contraire à la foy catholique, apostolique et romaine, et, estants imprimez selon leur mérite, seront de plaisante lecture. Douay, 20 juin 1633. Signé Mathias Naveus, docteur en théologie, censeur épiscopal des livres. — Notons que Foppens cite ce même censeur, ancien chanoine en la cathédrale de Tournay, comme étant « *librorum censor accuratus, solidi solertisque vir*

Digitized by Google

» *judicii atque ingenii. Foppens, bibl. belg., t. 2, p. 876.*»

Entrons en matière par l'argument sur le funeste amour de Florivale et d'Orcade.

L'auteur expose, en vile prose, que le berger Célandre adorait Florivale, mais que celle-ci ne répondait à sa poursuite que par des injures, n'étant nullement touchée de l'amour éternel qu'il lui avait voué et lui préférant Orcade ; « car Orcade trouvant (un jour) Florivale em-» barassée entre les mains de la mort, lui avoit sauvé » ses jours hors des boyaux d'un tigre qui lui préparoit » desjà sa tombe au fond de l'estomach. »

Florivale éprouva par suite, pour son sauveur, un amour que celui-ci partage, mais qui est traversé par Célandre.

Ce dernier, ayant corrompu, par boisson, un satyre, va trouver Orcade à l'autel où il offrait un sacrifice, l'attaque et le laisse pour mort... le blessé toutefois est recueilli et pansé par un druyde.

Le drame se divise en cinq actes.—Dans le premier figurent Lucie, mère de Florivale, un chasseur, un voyageur, Florivale et ses deux amants.

On y voit Orcade mettre en fuite le tigre qui menaçait la vie de Florivale, celle-ci témoigner sa reconnaissance à Orcade et exciter ainsi la jalousie de Célandre. Les rivaux se livrent un combat qu'interrompt un voyageur survenu à propos...

La scène, au second acte, se trouve occupée par Florivale, Orcade et Célandre, un satyre, une ombre et un druyde. — Célandre, prenant un satyre pour complice, prémédite la mort de son rival et le frappe d'un coup qu'il croit mortel.—Heureusement pour le blessé, ses

Digitized by Google

gémissements sont entendus, au milieu de la nuit, du fond de sa grotte, par un druyde qui sort avec une chandelle, le trouve gisant et le porte dans sa retraite.

Célandre, ne trouvant qu'absynthe au lieu de douceur en sa poursuite, veut mettre fin à sa vie. Sa mère s'efforce de le détourner de cette pensée et de lui inspirer de l'amour pour une autre; mais, loin d'y acquiescer, il repousse ses avances et devient fou quelque tems.

Cependant Géon, beau-père de Florivale, ne pouvant la décider à accepter Célandre, la traîne par les cheveux pour la ramener chez lui et l'y enferme en prison...

Lucie, mère de Florivale, outrée de cette barbarie, se décide à empoisonner son mari pour délivrer Florivale, qui, hors de prison, traîne à son tour au tombeau le corps de son beau-père.

Célandre, pourtant, voyant que le lion ne pouvait rien, s'aide du regnard.—Il vient trouver son rival, feignant que le tombeau de Géon renferme les restes de Florivale.—Les deux amants décident de ne pas lui survivre, et, pendant que Célandre fait semblant de se tuer d'un coup de couteau, Orcade se pend réellement et meurt.

Survient Florivale délivrée, et le cherchant : sitôt qu'elle eut jeté l'œil sur le corps de son amant, elle ne voulut pas lui survivre et elle s'empoisonne... Célandre, à ce spectacle, se tue également... Les mères de ces trois victimes, cherchant chacune leur enfant, se rencontrent devant leurs restes inanimés...

Au milieu de leurs pleurs, voici que leur apparaît l'ombre de Géon, sorti hors de sa sépulture, lequel tord le col à Lucie, qui avait filé tout le sang de ce malheur, « en sorte que tous les autres, d'effroy, happent une

Digitized by Google

» fuite, et, finalement, laissent sur le théâtre quatre » corps morts et une ombre qui ferme les yeux et tire » le rideau à cette histoire tragique. »

Cet extrait donnera une idée de la charpente dramatique de la pastorale, dans laquelle jouent leur rôle, outre les personnages déjà cités, et notamment l'ombre de la mère d'Orcade, un magicien et un écho.

Quant à la poèsie, pour mettre à même de l'apprécier, nous citerons quelques passages.

Ainsi, dans le dialogue entre les deux rivaux :

CÉLANDRE.

J'ai l'esprit argenté.

ORCADE.

L'argent n'est qu'excrément
Sa belle âme est trop sage, ainsi que je présume,
Pour aymer un folastre environné d'escume.

CÉLANDRE.

L'or et l'argent font tout : ils font le boiteux droit.

ORCADE.

L'imbécille cerveau fait l'homme mal adroit.

CÉLANDRE.

L'argent pèse plus fort que l'esprit le plus sage

Voici maintenant les pensées de la jeune Florivale :

Sous le climat bening de ce doux pasturage,
Je consomme les jours et les nuits de mon âge,
Je trace en liberté la suite de mes ans,
Comme un jeune oysillon qui volette au printamps ;

Digitized by Google

Tantôt, près du miroir d'une froide fonteine,
Zéphire, avec ma voix, mesle sa douce haleine,
S'efforce, parmi l'air, d'espardre mes cheveux,
Pour mieux idolâtrer ma face, où sont ses veux.
. . . . . .
Si je passe mes yeux dans l'argent du rivage,
J'y voys Phœbus, au fond, qui rit et m'envisage ..
. . . . . .
Ou si je vay chantant sur l'esmail d'un ruisseau,
Sitost, l'écho respond, qui refrappe dans l'eau.
Sitost un rossignol, une tourbe emplumée,
Se niche, pour m'ouir, dans l'ombreuse ramée,
Tire de ses poumons des fredons plus legers,
Pour en faire victime à Pan, dieu des bergers.
. . . . . .

De ce ton sentimental, passons à la chanson à boire du bûcheron et citons le premier couplet :

Que sert-il de vivre au monde
S'on n'y boit pas du meilleur ?
Qui boit de l'eau à la ronde
Il esteint tout sa chaleur ;
Bois donc du vin à l'envie,
Il resuscite la vie.

Voici maintenant une scène, où l'écho joue son rôle, dans ce monologue d'Orcade.

ORCADE.

Déesse de la voix, hostesse des bocages,
Respons, si tu ne dors dans un l'et de feuillages,
Aux accens d'un berger qui crie après la mort.

Digitized by Google

ECHO.

. . . . . mort.

ORCADE.

Souffre que deux torrens de mes deux yeux je pleure

ECHO.

. . . . . pleure.

ORCADE.

Mais où dois-je périr ; dans le feu des alarmes,
Ou dans l'eau ? Ne me tiens plus longtems suspendu.

ECHO.

. . . . . pendu.

ORCADE.

Hélas ! au souvenir de ce destin, je tremble.

ECHO.

. . . . . tremble.

ORCADE.

Je tremble de frayeur, je voi devant ma face
Tout un troupeau de morts, qui vient et qui reva.

ECHO

. . . . . va.

ORCADE.

Il faut rouler là-bas, la sentence est commune,
Que nous devons descendre en ceste maison brune ;
L'un y court aujourd'hui, et l'autre y va demain.

ECHO.

. . . . . demain.

Digitized by Google

ORCADE.

Tu ne sais pas le tems, ta voix est trop fatale,
Adieu, fille de l'air; je te quitte et je fuis.

ECHO.

. . . . . fuis!

Nous ajouterons à ces extraits la scène dernière.

C'est le moment où Géon, empoisonné par sa femme Lucie, sort du tombeau, devant elle.

Acteurs : Milène, mère de Célandre, Calydas et Coradin, bergers.

MILÈNE

O Dieux! fuyons, je voy Géon qui résucite.

CALYDAS.

Las! je tombe en fuyant.

CORADIN.

C'est de prendre la fuite.

LUCIE.

O ciel! je l'apperçoy tout pers de la poison,
Il a son ventre gros ainsi comme un poinson,
Il porte contre moy un œil espouvan'able
Et vient grinçant les dens à moy mesme coupable.
Géon, ne me reproche un crime perpétré,
J'ay de vous quatre morts le théâtre pourpré,
Je confesse d'avoir, d'une main parricide,
Meslangé ton trespas dans un breuvage humide.
Mais perds le souvenir de ce forfait commis,
Et m'emmeine avec toy dans les antres blesmis.

Digitized by Google

GÉON

Vois quel affreux miroir ta cruauté desserre,
Depuis que tu m'as mis au royaume sous terre,
Quel effroy dans ce bois, quel esclandre partout !
Non, tout le ciel en pleure et tout l'enfer en bout.

(Il tord le col à Lucie).

Sus viens pareistre, infâme, aux piedz de Rhadamante,
Pour computer les faits de ton ame sanglante.

FIN

Dans la seconde partie, nous trouvons, d'abord, *les amours de Phylophante et de Porphir*, exposés en douze pièces de vers, sous le titre de *Stances*. Nous citerons le début de la première.

Non ta puissance, amour, est beaucoup plus estrange
Que ce qu'on nous escrit.
Veu qu'un petit regard si subitement change
Le repos d'un esprit.
Phylophante un matin rayonnoit à sa porte,
Comme une lune aux cieux,
Je passe et de ma veue une œillade m'emporte
A regarder ses yeux.
Sitost, comme un esclair en mon sein tu te rue,
Impitoyable amour,
Apollon s'en *ria*, qui couroit dans la rue
Et y portoit le jour.
Tout au mesme moment ma nature s'enflame,
Je change tout d'humeur.
Un feu passe et repasse à travers de mon âme
Qui me met en rumeur.

Digitized by Google

Tout me fasche ici-bas, tous les objets du monde
Ont ma tombe en leur sein.
Un bruit dans mon cerveau me suscite et me gronde
Quelque mauvais dessein.
Mon appétit se perd, ma prunelle est troublée,
Je ne voy rien qu'esmoy.
Phylophante en tout lieu se forme en mon idée
Et se tient devant moy.
Si je me dresse au ciel, j'y voy peint son visage
Au solaire flambeau.
Si j'advise Neptune, au plustost son image
S'exprime dedans l'eau.
Si je prends le pinceau pour peindre Bradamante
Ou quelque acte passé,
Je m'étonne soudain que je peins Phylophante,
Sans y avoir pensé.
Mesme sans cesse en l'air un nuage s'amasse
Qui se fait tout pareil ;
Et, soit où je me tourne, au même tans, sa face
Se crayonne à mon œil.
Je me couche et je dors, pensant de mettre en fuite
Cet objet promtement :
Mais sa figure r'entre et plus forte et plus viste
Dans mon entendement.
Ce beau portrait toujours s'assemble imaginaire,
En mes conceptions.
Et je ne songe rien à quoy je me doy plaire,
Qu'en ses illusions
Je me lève de nuict, j'allume ma chandeille
Pour tromper le destin.
Sa présence revient, qui avecque moi veille
Tout jusques au matin.
On m'appelle là-bas, qu'on se va mettre à table,
Que je vienne soudein :

Digitized by Google

Et n'y voyant s'assir cette fille adorable,
J'ay la viande en desdein.
Je quitte l'attirail et je vay en campagne,
Pour plorer mieux dehors,
Phylophante me suit et partout m'accompagne,
Comme l'ombre, le corps ..
L'amour est un soleil qui eschauffe nos âmes,
Avecque tant d'appas,
Que celui qui souspire, au milieu de ses flammes,
En aime le trespas :
C'est comme un papillon qui vollette et qui rampe
Autour de son buscher,
Et plus sent-il le feu et plus court en la lampe,
Où il doit tresbucher...

Malheureusement pour Porphir, l'objet d'une si belle flamme quitte le monde pour le cloître et

« L'ange qu'il adore se distille en rivière,
Dans un cloître enserré. —»

Nous remarquons, en opposition avec cet hommage à la puissance de l'amour, ces vers adressés à Charles de Longueval, fils de Philippe, seigneur de Manicamp, et d'Isabeau De Thou.

Tu ne t'occupe à la fumée
Ny aux frivolles de l'amour,
Car pour Dieu tu laisse la cour,
Et l'or, et l'azur et l'espée...

Tu trouve plus haute l'estude
Dans la recherche des autheurs,
Que suivre des hommes flatteurs
Qui chrachent sur la solitude.

Digitized by Google

L'estude n'a pas de seconde,
Elle est sans rancune et sans fiel,
C'est un petit crayon du ciel
Dedans un paradis du monde.

Non, non, l'estude est toute aymable,
Son accueil est tout blandisseur,
On n'y suce rien que douceur
Dedans une extaze adorable.

Ta race, qu'un courage allume,
Combat de vaillance et de fer,
Et toi tu ne veux qu'estouffer
Les erreurs avecque ta plume.

Après avoir félicité le gentilhomme, ami de l'étude, notre auteur adresse ses louanges à M. Honoré, docteur et professeur en droit, protecteur de la veuve et de l'orphelin :

Il n'est besoin d'user de charmes,
Il ne faut point jetter des larmes,
Pour te semondre à charité.
Une veufve devant ta face
Bientost de son âme desplace
L'aide de son adversité. —

Puis, suit, comme contraste, la satyre des gens de loi.

Un peuple bouffy de rapine,
Et en qui la fraude chemine,
N'est propre qu'à faire un butin :
Il ne touche jamais la plume,
S'il n'at une teste qui fume
D'un large et gros fleuve de vin.

Digitized by Google

S'il faut qu'il intente une affaire,
Il fera son ventre un repaire
De boue et de fange et d'excez
Son gosier, qui point ne se lasse,
Nous ronge jusqu'à la carcasse
Devant la fin de noz procez...

Il donne le feu à son âme,
Il file une parjure trame
Pour une charrette de foin.
Tandis qu'il flatte ses entrailles
Et qu'il fricasse les volailles,
La justice pleure en un coin.

Dieu ! tu n'es pas de ceste bande ..

L'ode deuxième s'excuse de ne pouvoir rendre hommage, faute de le connaître, à l'objet des amours de M. *Coronel*.

Je voudroy, Coronel, connaistre le visage
Qui range en sa prison ton âge jouvenceau ..
Le peintre fait bien mieux voyant devant sa face
La paupière, où dedans fait sa demeure amour.

La troisième ode est adressée à M. Jean Joyel, escuyer, seigneur de Rulleconte, d'Hendecourt, en partie, etc.

.... Ta race estoit toute cachée,
Et dedans un ombre couchée
Tu lui as redonné le jour,
Faisant parestre à ton génie
Que tu supportois de l'amour
Et non pas de la tyrannie.

Digitized by Google

Nous devons tous oblation
A ta dévote affection,
A ton labeur et ton courage
Que tu as prins pour séparer
Notre famille de l'ombrage
Que le tems faiset esgarer.

Un conte Bauduin (1) debonnaire,
Marchoit sous la voûte lunaire,
En Flandre, il y a six cents ans.
Ce prince, ayant veu en ta race
Des hommes très preux et vaillans,
Il leur fit donner une place,

A Hendecourt, est ce beau lieu,
Lieu beau pour habiter un Dieu
Où esclatte une seigneurie
Qu'il donna pour rescompenser
Ceux à qui jamais la furie
N'a sceu d'une tache offenser.

Ce lieu, ce lieu jusqu'à cette heure
Fut une honorable demeure
De plusieurs mémorables héros
Qui, bouillonnant d'une vaillance,
Brusloient de conquester des los
Dans les feux que Bellone eslance.

Azincourt en est le tesmoing,
Car il a veu, l'espée au poing,
Un de noz ayeuls, pour la France,
Combattre et renverser des corps
Pour faire aux Anglois résistance
Et les rendre au fleuve des morts.

(1) Probablement Baudouin IV, dit *à la Belle-Barbe*.

Digitized by Google

Repoussant la bande ennemie .,
Non pas d'une face blesmie,
Mais à la teste du canon,
Un coup jetté de l'adversaire,
Dans un sépulchre sanguinaire,
Luy fit éterniser son nom.
. . . . . .
Je ris qu'un cerveau méchanique
Nous vouloit deschirer antique
La race et la face et le flanc ;
Mais tu as esmoussé sa rage
Et monstré que l'illustre sang
Brille bien plus que son lignage. .

Retire de ce fleuve sombre
Ta race, qui n'estoit qu'un ombre,
Et d'un incomparable cœur,
Ton esprit politique et sage,
Fasse le noble chien vaincœur
D'un ours ancré dans le bocage.

Monstre luy son antiquité
Et fais luy voir que l'équité
A illustré ton parentage,
Que s'il a acquis des honneurs,
Ce ne fut à chanter en cage
Comme font tous ses bouffonneurs.

Si Joyel se montre reconnaissant de l'éclat jeté sur sa famille, il prouve également sa gratitude envers ceux qui ont encouragé le jeune poète. C'est ainsi qu'il s'acquitte envers M. de Bretencovrt, dans les vers suivants :

(Ode IV) .... Les Dieux ont esté si courthois,
Qu'ils ont versé dans un François

Digitized by Google

Tout ce que peut apprendre une âme,
Et ce que nous pouvons avoir
Durant nostre vitale trame,
Jusqu'au Carontide abreuvoir..

Au mesme (Stances).

Je m'en iray trouver les ombres de tes pères,
Je diray : votre filz brille par l'univers ;
Ils trouveront plus doux ces royaumes sévères,
Sçachans que Bretencovrt fait des si braves vers...

Il ajoute, comme une preuve de son affection, cette dernière strophe :

Que je seray content, quand je verray ta plume
Reluire auprez du roy de cette noire court,
Et te voyant si tost en ce palais qui fume,
Je t'iray embrasser, mon brave BRETENCOVRT !

Dans les stances adressées au docteur et professeur en médecine Du Gardin (1) on lit :

... Tes livres vont par l'univers
Visiter des climats divers,
Et passent les flots de Neptune :
. . . . . .
Quand le Dieu du vaste élément
Sent la charge assez rudement,
De tes volumes sur son onde,
Il bave et escume plus fort :
Mais il se taist sçachant qu'au monde
Ils voguent pour chasser la mort.

(1) Du Gardin a laissé différents ouvrages de médecine, entre autres, un traité sur la peste sous ce titre : *Alexiloimos, sive de pestis natura, causis signis, prognosticis, præcautione et curatione ;* Douai, 1617, un vol. in-12.

Digitized by Google

A M. Dom Albin FARBUT, religieux de l'abbaye de St-Amant.

Sur la vanité et fuite du temps.

STANCES (34 strophes).

... Une mesme saison n'emporte nostre vie,
L'un trespasse en naissant, l'autre dans le berceau ;
Celle-cy dans le flanc maternel est ravie,
Celuy-ci tout chenu trouvera son tombeau.

Un folastre s'amuse à prendre des chimères
Et courir des oyseaux qui ne durent qu'un jour ;
Il postpose le ciel aux choses éphémères,
Et ne suce qu'un ombre en son fresle séjour ;

Il caresse l'esmail d'une face pucelle,
Et pense sur un vent se fonder et s'assoir ;
Il délaisse, insensé, une rose éternelle,
Pour une pauvre fleur qui se fanit au soir.

O homme sans raison, tu cours à la fumée,
Et tu cerche de l'or qui n'est qu'une vapeur...
. . . . . .
Sitost qu'un homme meurt, son âme prend la fuite
Et l'élément de l'air occupe sa prison,
La femme est toute en pleurs, l'enfant se précepite,
Et on n'entend que cris parmy cette maison.
. . . . . .
Une trouppe d'amis suit ce corps à la cendre,
On le quitte sitost qu'il a les yeux couverts. .
Cet homme qui mangeoit est mangé dans la terre,
Et c'est son propre corps qui le dévore ainsi...

Voyla que c'est de toy, ô homme misérable,

Digitized by Google

Et voyla le tableau de ton tragique sort..
Tu hume le petun (1), tu pousse la fumière
Hors du nez, que tu vois se perdre si souvent,
Hé Dieu tu ne dis pas, mon âme est casanière
Dans un lieu, qui n'est rien que fumée et que vent.
... Las! ainsi, *mon cousin*, l'homme à des riens s'amuse
Et culbute aux enfers comme un flocon neigeux :
Le vray piège enchanteur de ce monde l'abuse
Et le perd au plaisir de son crime fangeux...
... Toy, tu donne du pied à la fade paresse,
Tu as toujours la main à quelque sainct labeur :
Si le jardin te tient, ou Pomone te presse,
Ce n'est que pour le ciel passer un tans pipeur.
... L'inconstance du sort ne change ton courage,
Tout marche sur ton front avecque un mesme pas ;
Une ferme vertu s'assit sur ton visage,
Et se rit tout à fait des œuvres du trespas.

Sur la mort de M. Hardy, prince des poètes comiques (2) (10 strophes de 6 vers).

ELÉGIE.

... Que la France ne soit faite qu'une rivière
Puisque le grand soleil des poètes est mort.

Ton grand Paris n'est plus qu'une isle très déserte;
Sa structure est de pleurs jusqu'au faiste couverte.
... Son Louvre n'a plus rien de sa pompe royale,
L'esprit du roy se voit confus dans un dédale,

(1) Nom que l'on donnait alors au tabac.

(2) Le premier auteur dramatique qui ait réclamé et obtenu *la part d'auteur*. Il avait été nommé par Henri IV, *Poète du Roi*,

Digitized by Google

... Depuis qu'il est privé d'une plume si sage,
Qui ne descrira plus que les faits des enfers.
Que dis-je? les sçavans n'auront jamais de tombe,
... Non, HARDY ne sera esteint dedans la bière,
... Mais, malgré le destin et la cohorte noire,
Son renom, buriné dans un érain de gloire,
Durera plus longtemps que ne feront les cieux.

Nous négligeons les vingt vers de l'épitaphe du même et les vingt strophes de dix vers chacune, de sa descente aux chans d'Elisée, où il rencontre Théophile, dont suit l'épitaphe :

Au brave Théophile.

EPITAPHE.

François qui passe icy, si l'œil ne te distille,
Regarde en ce caillou ce qu'on y a escrit :
.., Ronsard a fait très bien, et Malherbe, de même ;
Mais ils n'ont sceu atteindre à mes inventions :
Car ma muse, qui fut plus haute et plus suprême,
Les a tous surpassés en ses conceptions. —

Encore un hommage à un poète lauréat, moins connu que Hardy et Théophile.

Au sieur Anthoine Serrurier.

STANCES.

Le tamps qui mange tout et dévore noz jours,
N'a pas si tost filé la course d'une année,
Que plus tost je te voy la teste couronnée
De poétiques fleurs, que tu cueille toujours :
Car Phœbus fait croistre un laurier,
Tous les ans, pour un SERRURIER.
(Même refrain, à la suite des deux autres strophes).

Digitized by Google

Enfin, une dernière partie : *les Fantaisies poétiques*, s'ouvre par un apologue latin, avec cette épigraphe : *Non divitiæ, sed virtus*, on y expose les résultats opposés des deux genres d'éducation sur deux enfants élevés, l'un dans la mollesse, l'or et la soie ; l'autre parmi les privations et les rigueurs d'une vie laborieuse. La conclusion tirée est que ceux qui ne répondent pas à la noblesse de leur naissance, sont plus méprisables que celui qui est né dans l'obscurité et qui se montre digne de s'élever.

On trouve, à la suite :

1° *l'Adieu du jour* à M. Kellam, en 30 strophes de 6 vers; 2° *le Voyageur*, 17 vers; 3° *au Dieu des Vents*; 4° *les Trépassez*; 5° *l'Anacorète*, 25 strophes; 6° *un Pendu à des Corbeaux*, élégie en 14 vers; 7° *le Prisonnier bacchique*; 8° *Apollon dans l'onde*; 9° *les Larmes de la Pauvreté (non terra, sed Cœlum)*, 39 strophes de 6 vers; 10° *le Feu est au village à Jean l'Oignon (vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes)*, 19 strophes de 20 vers; 11° *Invective*, prose et vers; 12° *l'Hyver au sieur Max^en Dv Mortier*, 37 strophes de 6 vers; 13° *les Amours des Dieux*, 48 strop.; 14° *Epitaphe à l'Yvrongne ensevely dans une fustaille*; 15° *Dialogue entre un Riche et un Pauvre*, tous deux au tombeau; 16° *un Canart à son Cuisinier*, épigramme. Nous laissons de côté quelques sonnets, nous terminons par l'extrait suivant de la pièce intitulée : *Les larmes des Poètes et Comédiens de Douay* (1), *sur la mort de M. Dv Mortier, natif au dit lieu.*

(1) Les artistes signalés seront ainsi remis en lumière et ajoutés aux listes dues aux recherches patientes de MM. Dehaisnes et Asselin.

Digitized by Google

C'est fait la Parque emporte un si brave comique,

. . . . . .

Douay est aux abois, on ne jette qu'alarmes,
Lebrun hurle plus fort que la voix d'un chartier :
La Moisson sonne au feu et verse un flux de larmes,
Sçachant la triste mort du brave *Du Mortier.*
Baudou ne porte plus de mouvement dans l'âme,
La Pied-Sante s'esgorge à force de gémir :
Jan l'Oignon tout à fait veut esventrer sa trame
Et là rendre ses jours qui ne font que blesmir.
Diestre se lamente, et ne cesse d'écrire
Des pitoyables vers en jettant mille flos;
Et *Scogrif,* en mourant, il n'a garde de rire...
Car il se fend la bouche à pousser des sanglos.
Dufour accourt au bruit, et *Hattu,* aux vacarmes,
Entre plus effrayé dans la sale du Puy (1)
Tout criant, ô troupeau qui fais de si beaux carmes,
Un bon comique est mort en la scène aujourd'huy.
Sitost ces bons sonneurs (2) vont prendre en main la plume,
Pour pleindre ce poète envoyé chez Charon,
Cependant que Joyel est en un feu qui fume
Contre l'injuste arrest des enfans d'Achéron.
Dourgeois, ce tabarin, s'estrangle en cette perte,
Et larmoye en la nuit ce funeste trespas;
Mais *Gros-Jan* se veut mettre en une tombe ouverte,
Pour aller à son oncle au royaume là-bas.
J'apperçoy *Serrurier* qui forme un épigramme
Et qui escrit pleurant avec l'eau de ses yeux :
Enfin tous noz rimeurs vont à la froide lame,
Pour jetter des souspirs aux parnacides dieux.

(1) Le Puy de Douai était fort renommé.
(2) Les Poètes.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

sur

MONSEIGNEUR PARISIS

par

M. l'Abbé ROBITAILLE

membre résidant.

MESSIEURS,

C'est toujours une tâche délicate de reproduire les traits d'un membre de l'Académie qui vient de payer son tribut à la mort, quelle qu'ait été sa position dans le monde. Mais si le défunt fut un homme distingué par ses qualités brillantes, entouré pendant sa vie de l'estime générale, et couronné d'une auréole de gloire, au moment suprême, par les organes de la publicité; si c'est un écrivain illustre dont la place est marquée parmi les meilleurs auteurs contemporains, dont le nom se trouve inscrit dans nos assemblées parlementaires, et qui a joué un rôle considérable dans les luttes

Digitized by Google

où sont engagés les intérêts les plus graves de la religion et de la société toute entière, alors, Messieurs, la mission que vous confiez à l'un de vous a quelque chose d'effrayant, et l'on ne peut l'accepter qu'en s'appuyant sur votre extrême indulgence.

Telle est l'impression que j'éprouve à la pensée d'écrire la notice historique de Monseigneur Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, membre honoraire de notre Société. Sa vie est sans contredit l'une des plus belles, des plus pleines, des plus fécondes qu'offrent les annales de l'église de France. Son attitude comme défenseur des libertés catholiques a fixé les regards de l'Europe, et long-temps l'épiscopat français sembla se personnifier en lui pour la révendication de ses droits à l'enseignement des nations. Ses ouvrages de polémique ont eu l'étonnant privilège d'être accueillis avec bonheur par les hommes sérieux de toutes les nuances d'opinion, et de commander le respect à ses adversaires les plus déclarés, qui tentèrent quelquefois de les réfuter, mais jamais d'en contester le mérite.

Suivre notre vénérable collègue dans les diverses phases de sa longue carrière; redire ses travaux apostoliques, et les créations de son zèle; rappeler les circonstances solennelles où il fit preuve de courage autant que de tact; apprécier ses nombreux écrits; en faire ressortir l'apropos, la portée et le succès, c'est le but que je m'efforcerai d'atteindre.

Si je réussis, Messieurs, j'aurai montré que Monseigneur Parisis fut un grand évêque, un éminent écrivain, un polémiste habile.

Digitized by Google

I.

Pierre-Louis Parisis naquit à Orléans, le 12 août 1795, de parents honnêtes, mais peu favorisés des dons de la fortune. Sa naissance au sein de cette humble famille, ne pouvait faire présager ses futures destinées, et personne, en voyant son modeste berceau, n'eût pensé qu'il contenait un illustre évêque, un puissant défenseur de l'église.

Les premières années de sa vie ne se passèrent pas de manière à donner à ses parents de flatteuses espérances. Il était dissipé, pétulant, ardent pour les jeux, n'aimant pas les choses sérieuses. Confié successivement à plusieurs de ces maîtres qui vendaient des leçons de lecture, d'écriture et de grammaire, en l'absence d'écoles régulières, il montrait peu de goût pour l'étude et peu de penchant pour l'application.

Le moment étant venu de commencer l'étude du latin, il suivit, pendant une année, les cours du collége d'Orléans, où la conduite des maîtres et des élèves firent une telle impression sur lui, qu'il en parlait souvent plus tard avec une indicible douleur. Ce spectacle cependant produisit sur son cœur un effet contraire à celui que l'on devait redouter. Au lieu de l'entraîner dans la voie du mal, il révolta son âme pleine d'une droiture naturelle, et lui inspira la plus vive horreur pour les honteux excès dont il était témoin.

Le petit séminaire d'Orléans venait de s'ouvrir, et la Providence y appelait le jeune Parisis pour la réalisation de ses desseins. Ses débuts dans cet établissement n'eurent cependant rien de remarquable, ni du côté de ses

Digitized by Google

succès littéraires, ni du côté de ses sentiments religieux, jusqu'à l'époque de sa première communion.

Cet acte solennel qui, de nos jours encore et au sein des populations les moins chrétiennes, exerce un véritable prestige sur les enfants et sur leurs familles elles-mêmes, laissa dans le cœur du jeune Pierre-Louis une impression profonde et durable. Dès-lors, il se sentit changé, transformé, et sa conduite ne se démentit jamais ; soutenu qu'il était dans cette voie nouvelle par les conseils et les exemples d'un saint élève avec lequel il se lia d'une étroite amitié.

Cet ami, qui aspirait à la dignité sacerdotale, et s'étudiait à pratiquer les vertus qu'elle exige, ne fut pas étranger à la détermination sérieuse que prit le jeune Parisis d'embrasser cette carrière, à laquelle il avait peu pensé jusque-là.

Le petit séminaire d'Orléans, comme tous les établissements qui se fondèrent à la suite de la tempête révolutionnaire, dans l'intérêt des études, n'avait pas assez de ressources pécuniaires pour se procurer des professeurs formés à l'enseignement. Les professeurs habiles, du reste, étaient rares à cette époque ; il fallait se servir des éléments qu'on avait sous la main, et souvent employer les élèves plus avancés pour instruire ceux des cours inférieurs.

Cette pénurie de maîtres explique comment, tout jeune encore, Pierre-Louis Parisis fut chargé de la surveillance d'une salle d'étude, et bientôt après de la direction de la classe de troisième. Il n'avait alors que dix-sept ans ; mais sa facilité naturelle, son ardeur pour le travail, cet amour de l'ordre qui double le temps et

Digitized by Google

les forces, lui firent remplir ses fonctions de la manière la plus satisfaisante. Aussi allait-il jusqu'à s'astreindre à faire lui-même les devoirs qu'il donnait à ses élèves, tout en continuant le cours de ses propres études.

Six années environ s'écoulèrent dans ce professorat, et mûrirent sa vocation. Il lui tardait de répondre à l'appel de sa conscience, et au désir qu'il avait de devenir prêtre pour travailler au salut des âmes.

Ses humanités terminées avec un brillant succès, il entra au Grand-Séminaire pour étudier la philosophie et la théologie. Mais tels étaient les besoins du diocèse et la rareté des vocations ecclésiastiques, qu'il reçut la prêtrise dans le courant même de l'année 1819, où il venait de commencer ces importantes études, et fut immédiatement après chargé de professer la rhétorique au Petit-Séminaire, de former les jeunes lévites à la science des cérémonies et d'exercer les fonctions de vicaire dans une église de la banlieue. Il fit marcher de front ces divers emplois, sans rien laisser en souffrance; tant ses aptitudes étaient grandes et son zèle infatigable.

Ses travaux comme professeur de rhétorique, en lui permettant de mettre en lumière ce qu'il y avait en lui de bonne littérature et de science des classiques, devinrent une initiation à l'éloquence de la chaire. Nommé vicaire d'une des plus grandes paroisses d'Orléans, il fit sensation par sa diction pure, par son geste animé et par sa voix sonore. A cette époque où la parole entraînante des Fayet, des Lacordaire, des Ravignan, des Dupanloup n'avait pas encore retenti dans la Cathédrale d'Orléans, ses prédications étaient suivies, et méritaient de l'être.

Digitized by Google

En 1827, la ville le chargea de prononcer l'éloge de Jeanne d'Arc. C'était une épreuve délicate pour un jeune talent oratoire, et néanmoins le vicaire de Saint-Paul la subit avec un succès que l'Administration municipale voulut constater par un souvenir auquel il attacha toujours le plus haut prix. C'est une belle gravure richement encadrée, portant cette inscription : « Hommage de la ville d'Orléans à M. l'abbé Parisis, qui a prononcé l'éloge de Jeanne d'Arc en 1827. » La municipalité fit imprimer ce discours, et c'est probablement le seul qui ait été livré à l'impression de tous ceux qu'il composa avant son épiscopat. Jusqu'ici, du moins, les recherches faites dans le but d'en découvrir sont restées sans résultat. On n'en retrouve non plus aucun, en manuscrit, si ce n'est ce panégyrique qu'il annota de sa propre main en 1865, sur le manuscrit original.

L'ensemble de ce discours trahit une certaine inexpérience ; il manque en plusieurs endroits de cette allure simple, de cet enchaînement d'idées, de cette science des transitions que l'on remarque dans les écrits de l'évêque de Langres et d'Arras. Néanmoins il contient en germe les qualités qui font de Mgr Parisis l'un des écrivains les plus classiques de notre époque.

Son curé, qui l'aimait, à cause de son amour du travail, de son activité et de ses moyens naturels, le signalait à l'autorité supérieure comme un jeune prêtre de grande espérance. Cette recommandation jointe à ses talents, à ses vertus sacerdotales, déterminèrent Mgr de Beauregard, son évêque, à le nommer curé de Gien, avec le titre de doyen rural, qui lui donnait une prééminence d'honneur sur les autres curés titulaires de

Digitized by Google

l'arrondissement. C'était au milieu de l'année 1828, que M. l'abbé Parisis, alors âgé de 33 ans, se voyait à la tête d'une des plus importantes paroisses du diocèse, chef-lieu de sous-préfecture, ayant environ six mille habitants.

II.

Au point de vue religieux, Gien offrait un aspect navrant. Le curé qui venait de mourir, après quarante-deux ans d'exercice, n'avait pas quitté la paroisse, même aux plus mauvais jours de la terreur, parce qu'il avait fait tous les serments exigés par les gouvernements révolutionnaires qui s'étaient succédé. Cette malheureuse ville pouvait donc être appelée une terre en friche, qui nécessiterait de pénibles travaux.

Pas de presbytère; celui qu'habitait son prédécesseur était sa propriété; pour église, un vieux sanctuaire gothique qui avait subi les injures du temps et les fureurs du vandalisme de 93; des écoles mal dirigées, dangereuses même au double point de vue de la religion et des mœurs; pas d'asile pour l'enfance, ni pour la vieillesse : telle était la situation que rien n'annonçait devoir changer de sitôt au sein d'une population indifférente et préoccupée du bien-être matériel.

Ajoutez que l'ancien curé, malgré sa conduite si contraire aux prescriptions ecclésiastiques, avait les sympathies générales, par suite de son esprit de tolérance et de son attitude silencieuse en face des abus les plus monstrueux. On ne pouvait donc tenter des réformes sans blesser toutes les susceptibilités et mettre tout le monde contre soi.

Digitized by Google

Ces difficultés, loin d'effrayer Mgr Parisis, ne firent qu'aiguillonner son zèle. Il mit la main à l'œuvre, en arrivant dans sa paroisse; il parla avec force, et son langage brillant et vigoureux, tout en provoquant le mécontentement de ceux dont il troublait le sommeil léthargique, fit cependant une salutaire impression sur une foule de personnes qui demeuraient éloignées des pratiques religieuses. La voix du pasteur était goûtée, et elle produisait de grands fruits de salut; la ville changeait de face; la religion renaissait; les mœurs s'épuraient; l'enfance recevait des enseignements en harmonie avec ses besoins; des asiles s'ouvraient à la misère et à la vieillesse.

Le curé crut le moment venu de penser sérieusement à reconstruire l'église. On fit dans ce but une souscription dont le chiffre atteignit 45,000 fr.; résultat inespéré et vraiment prodigieux dans une population de six mille habitants. De son côté, le Conseil municipal vota une assez forte somme; l'État accorda un secours, et l'on se vit en possession de quatre-vingt mille francs pour commencer l'entreprise.

La révolution de 1830 saisit M. Parisis au plus fort de ses travaux. Ses adversaires, et il s'en était fait beaucoup par son activité dévorante et les ardeurs de son zèle, crurent le moment favorable pour se débarrasser d'un prêtre devenu pour eux un vrai cauchemar. Les esprits s'émurent, il y eut des cris, des plaintes, des injures, des menaces. Les lettres anonymes pleuvaient de toutes parts; on allait jusqu'à dire publiquement : *Qu'on jette à l'eau le réformateur.*

Le curé de Gien demeura calme au milieu de tout ce

Digitized by Google

bruit, et rien ne put le faire dévier de sa route. Sûr de son droit, confiant dans la Providence, il continua de marcher droit au but, et de poursuivre son œuvre religieuse et moralisatrice. La lutte avait été vive, acharnée, un instant douteuse; mais la victoire n'en fut que plus éclatante et plus complète.

En 1832, il prenait enfin possession de l'église nouvelle. Grâce à ses persévérants efforts, au milieu des clameurs des ennemis du bien et des tracasseries de l'Administration départementale, la ville eut un lieu de prières; et Dieu eut une maison pour en faire sa demeure. Cet édifice n'était pas un monument; mais le goût du temps était mauvais, et l'on ne saurait, sans injustice, faire un reproche au curé de Gien de n'avoir pas devancé son époque dans le retour au bon sens si long-temps absent de l'architecture religieuse.

Le presbytère, pendant ce temps, s'était élevé modeste, lui aussi, bien qu'il eût absorbé une somme ronde de 12,000 fr., laissée par l'ancien curé. Dès qu'il fut construit, M. Parisis y mena la vie commune avec ses deux vicaires, pour la table et le logement; et la maison curiale ressemblait assez bien à un petit monastère où tous les exercices se faisaient avec la même régularité qu'au Grand-Séminaire. Il aimait cette communauté de vie qu'il avait pratiquée à Orléans, et qu'il essaya, mais sans grand succès, d'introduire dans les diocèses de Langres et d'Arras.

Dès-lors, sa mission à Gien lui semblait terminée, et il ne cachait pas son désir d'échanger sa position contre une autre qui le rappellerait à Orléans, où il avait goûté tant de calme et de bonheur.

Digitized by Google

Mais la Providence avait sur lui d'autres desseins que ceux dont il s'occupait.

Il avait été curé de Gien six ans et quelques mois, et dans ce court espace de temps, il avait reconstruit l'église et le presbytère, fondé des écoles pour l'enfance et des asiles pour les pauvres, ranimé la foi et la piété chez un grand nombre d'habitants, depuis long-temps étrangers aux habitudes religieuses. Ces succès rapides obtenus au sein d'un peuple occupé jusque-là de jouissances mondaines, fixèrent sur lui les regards de son Évêque, qui se réunit au Préfet du Loiret pour demander au Gouvernement son élévation à l'épiscopat.

Un dimanche du mois d'août 1834, le curé de Gien reçoit un pli ministériel, qu'il ouvre avec une vive curiosité. Quelle surprise ! Cette lettre contient sa nomination à l'évêché de Langres, vacant par la promotion de Mgr. Mathieu à l'archevêché de Besançon.

Effrayé du fardeau qu'on voulait imposer à sa faiblesse, sa première pensée fut de consulter son vénérable évêque, en qui il avait une confiance toute filiale, et le chargé d'affaires du Saint-Siége près de la Cour des Tuileries. Le premier le pressa fortement d'accepter l'épiscopat, le second lui en donna l'ordre exprès. L'abbé Parisis vit dans ces avis venus de si haut l'expression de la volonté divine et n'hésita plus.

Cinq mois s'écoulèrent entre la nomination de M. Parisis à l'évêché de Langres, et son sacre. Ce temps, disait-il depuis, fut le seul de sa vie où il manqua de toutes ressources pécuniaires. Par suite de sa démission de la cure de Gien, il n'en touchait plus le traitement; il n'avait pas d'épargnes; sa charité pour les pauvres

Digitized by Google

et les œuvres auxquelles il avait largement contribué, ne lui permettaient pas d'en faire. Ce fut donc un temps de gêne et de privations pour le futur évêque de Langres.

Enfin, l'époque de la cérémonie de son sacre étant fixée, Mgr Parisis se rendit à Issy, pour y faire la retraite préparatoire à cet acte si solennel et si important. Il fut sacré le 8 février 1835, dans la chapelle des Carmes, à Paris, par Mgr l'archevêque de Quélen, de vénérée mémoire, alors si cruellement éprouvé. Cet illustre prélat était assisté de Mgr de Forbin-Janson, forcément éloigné de son diocèse, et de Mgr Gallard, évêque de Meaux, Orléanais. Une députation du clergé d'Orléans, composée des plus intimes amis du nouvel évêque, se tenait au pied de l'autel.

Un témoignage rendu par un digne ecclésiastique d'Orléans à Mgr Parisis, au moment de sa mort, trouve ici sa place, parce qu'il résume sa vie avant son épiscopat :

« Les condisciples, les élèves, les vicaires de M. Parisis, et quelques-uns occupent dans notre diocèse les postes les plus élevés, savent si nous sommes dans le vrai, lorsque nous affirmons qu'il fut un écolier laborieux et édifiant; un professeur lettré, traducteur élégant des classiques latins; un vicaire actif, goûté, rempli de déférence pour la vieille expérience et le goût mûri de son vénérable curé; un pasteur consumant sa vie pour son troupeau, aimant à faire participer ses vicaires à la direction qu'il imprimait à sa paroisse; les initiant à la science du gouvernement des âmes, et veillant avec un soin paternel sur leurs débuts. »

Digitized by Google

III.

Le siége de Langres, illustré vers la fin du dernier siècle par le savant cardinal de la Luzerne, puise une gloire nouvelle dans les éminentes qualités de Mgr Parisis.

Monseigneur Mathieu était resté trop peu de temps à Langres pour réaliser dans son évêché d'importantes améliorations; mais il avait préparé le sol à produire d'heureux fruits. Il s'était concilié déjà les sympathies générales par ses relations aimables, autant que par l'affectueux dévouement qu'il témoignait à ses ouailles et à son clergé en particulier. Mais le moment d'agir n'était pas venu, lorsqu'il quitta le diocèse pour devenir Archevêque de Besançon. Il laissait donc beaucoup à faire à son successeur.

Monseigneur Parisis comprit la position délicate où il se trouvait à son arrivée dans son diocèse. Il remplaçait un prélat distingué par ses talents et par l'aménité de ses manières, que sa prudence et sa douceur avaient rendu cher à ses diocésains. Son élévation récente, en montrant la considération dont il jouissait dans les hautes régions du pouvoir, lui donnait un nouveau prestige. Il fallait consulter les dispositions des habitants, ménager les idées reçues et faire très-grande la part de l'éloge du Prélat auquel il succédait.

D'un autre côté, le diocèse offrait un vaste champ à la sollicitude épiscopale. Il renfermait sans doute de nombreux éléments de bien, mais il fallait les développer; certains abus existaient qu'il était nécessaire de détruire; le clergé ne manquait pas de bonne volonté;

Digitized by Google

mais cette bonne volonté demandait une direction. De plus, il n'y avait pas de local pour le Grand-Séminaire ; celui du Petit-Séminaire devait être agrandi dans l'intérêt des études et du recrutement de la tribu lévitique ; on manquait de palais épiscopal ; la Cathédrale avait besoin de notables restaurations ; la dignité du culte souffrait par suite de la multiplicité des liturgies en usage dans les diverses églises. Cette situation douloureuse à plusieurs égards, le nouvel évêque ne pouvait la taire entièrement, et pourtant il y avait péril à la signaler au début d'un épiscopat.

Restait un troisième point que Monseigneur devait toucher la première fois qu'il parlerait à son troupeau ; c'était son but, en acceptant le redoutable fardeau de l'épiscopat, ses vues, son dévouement, ses craintes, sa confiance dans ses collaborateurs, ses espérances dans les aspirations religieuses de ses diocésains.

Ces trois considérations importantes sont traitées dans son Mandement de prise de possession avec un tact admirable qui, joint à l'érudition, à la beauté des idées et à l'élégance du style, donnait la mesure de ce qu'on devait attendre du nouveau pasteur. Il est facile de voir, en le comparant à l'*Eloge de Jeanne d'Arc*, les progrès que Monseigneur avait faits, depuis dix-huit ans, dans sa manière d'écrire.

C'est à vol d'oiseau, Messieurs, que je parcourrai les dix-sept années d'épiscopat de Mgr Parisis à Langres, en ne m'arrêtant qu'aux traits les plus saillants de cette vie si laborieuse, si pleine, si remplie par les œuvres d'un glorieux ministère, et par les luttes plus glorieuses encore en faveur des libertés les plus précieuses, celle de l'enseignement et celle de l'église.

Digitized by Google

Dans ses visites pastorales, c'est un véritable apôtre, qui saisit toutes les occasions de répandre la semence évangélique, d'établir le règne de la foi, d'attaquer le vice, et d'encourager la vertu. Voyant ses prêtres à l'œuvre, il fortifie le zèle des uns, adresse aux autres d'utiles avertissements, ne reculant pas devant des mesures sévères envers un petit nombre, dans l'intérêt de la gloire de Dieu et de la discipline ecclésiastique, à laquelle là, comme ailleurs, quelques brèches avaient été faites, malgré la vigilance de ses prédécesseurs.

Tournant bientôt ses regards vers les communautés religieuses, portion choisie du troupeau du souverain pasteur, il encourage et développe celles qui déjà font l'honneur de son diocèse ; il en forme de nouvelles dont le but est en harmonie avec des besoins nouveaux; il prodigue en particulier ses soins à la Congrégation des sœurs de la Providence de Langres, d'où sont sortis une foule d'établissements qui couvrent le sol de plusieurs diocèses, jouissant partout de la confiance des familles et de la considération publique.

A côté des communautés de femmes, il fonde une association de prêtres missionnaires, sous le nom de *Prêtres de Marie*, destinée à porter aux paroisses le secours de leur ministère apostolique, et à produire d'abondants fruits de sanctification.

En même temps il institue les conférences et les retraites ecclésiastiques. Jusque-là les prêtres, dans certains doyennés, se réunissaient à des époques déterminées par eux, pour se livrer en commun à l'étude de la théologie, de l'écriture sainte, du droit-canon et des rites sacrés. Mais ces réunions, étant spontanées et fa-

Digitized by Google

cultatives, n'avaient pas de périodicité régulière; elles n'avaient pas non plus l'assentiment de tous. Ce n'était pas une institution véritable, et telle qu'on pouvait la désirer pour qu'elle offrît des garanties de durée, et qu'elle s'étendît au clergé tout entier. Ce fut donc un bienfait que l'établissement de ces conférences, et le clergé le comprit si bien, qu'il répondit en masse à l'appel de son évêque.

Les retraites ecclésiastiques n'étaient non plus ni obligatoires, ni régulières dans le diocèse de Langres, avant son arrivée. Sa Grandeur voulut qu'elles eussent lieu de deux ans en deux ans, et tint sévèrement à ce que tous les prêtres y assistassent; n'admettant aucun autre motif d'absence que celui d'une véritable impossibilité physique. Inutile d'exposer les heureux résultats de cette double institution dont tout le monde comprend l'importance.

Il y ajouta celle des synodes où se discutent, en présence de l'évêque, les intérêts les plus graves, ceux de la religion et du salut des âmes. Rien de plus utile que ces assemblées pour établir dans le diocèse l'unité de principes et d'actions; pour étudier les besoins des peuples, révéler les maux qui rongent la société et y apporter le remède dans la mesure de la puissance humaine. Ce fut donc un nouveau bienfait que le renouvellement de ces assemblées synodales prévues par les canons de l'église et auxquels les siècles passés se montraient si fidèlement attachés.

De ces réunions du clergé, Monseigneur passa naturellement aux réunions des fidèles, je veux parler des confréries. Depuis, disait à cette occasion, l'illustre

Digitized by Google

prélat, « que, selon l'expression de Bossuet, le monde est entré dans l'église ; depuis que l'ancienne discipline cédant à l'empire des circonstances, n'a plus fait extérieurement usage de ce discernement canonique qui ne permettait pas aux indignes de se mêler aux vrais enfants de Dieu, il a fallu que ceux-ci, pour se retrouver dans cette confusion nouvelle, formassent entre eux de nouveaux liens spirituels, et qu'avec l'étendard de la Croix, injustement usurpé par un grand nombre, les pasteurs élevassent quelques saintes bannières autour desquelles les vrais disciples de Jésus-Christ se réuniraient pour s'encourager, se soutenir et combattre. » Il leur envoya des statuts applicables aux confréries déjà existantes, comme à celles qui s'établiraient dans la suite. On sait que sa principale fondation en ce genre est l'*Archiconfrérie Réparatrice*, qui s'est étendue dans le monde entier avec l'approbation du Souverain-Pontife.

L'évêque de Langres donna successivement à son diocèse un Catéchisme et un Rituel nouveaux, de nouveaux Statuts à son clergé, des règlements aux clercs laïques, des instructions aux conseils de fabrique, des avertissements aux pasteurs sur leurs droits et sur leurs obligations relativement à l'enseignement de la religion dans les écoles, sur leur attitude vis-à-vis des tentatives de la propagande protestante. Rien n'échappe à sa vigilance pastorale, que l'on retrouve jusque dans les plus petits détails de son administration.

Le moment était venu de réaliser le projet conçu, dès son entrée dans le diocèse, de construire un grand Séminaire, œuvre capitale pour le recrutement et l'instruction du clergé. Sur ses vives instances, l'État en

Digitized by Google

fit commencer les travaux, et les poussa avec une grande activité, en sorte que le prélat put en annoncer l'achèvement dans son Mandement de Carême de 1838.

Le petit Séminaire ne lui tenait pas moins à cœur. Celui qu'il avait trouvé n'était pas assez vaste pour contenir sa nombreuse population. Il y fit des adjonctions considérables, dont les frais atteignirent le chiffre de cent quarante mille francs.

Et toutefois il mit plus de zèle encore à provoquer le progrès des études, et il sut si bien introduire l'émulation parmi les élèves par ses encouragements, ses éloges et ses récompenses que cet établissement acquit en peu de temps une réputation méritée. Rien de mieux écrit, et néanmoins rien de plus touchant que les discours qu'il prononçait chaque année à la distribution des prix de son petit Séminaire; il était facile de voir que c'était son œuvre de prédilection.

Une question délicate et importante à la fois avait tout d'abord fixé son attention; c'était celle de la liturgie, mais il avait cru devoir la réserver pour ne pas froisser les idées reçues et les coutumes déjà bien vieilles. Pourtant, il était effrayé de la multiplicité des liturgies suivies dans son diocèse; il en compta jusqu'à six entièrement différentes, et chaque église avait, de plus, ses usages plus ou moins arbitraires et bizarres, établis, de temps immémorial, et auxquels les peuples tenaient avec opiniâtreté. Les modifier ou les détruire pour établir l'unité complète de liturgie et des rites sacrés, c'était trancher dans le vif, et peut-être soulever les esprits. Et puis à quelle liturgie fallait-il donner la préférence? Nouvelle difficulté; car la question litur-

Digitized by Google

gique n'avait pas encore été l'objet d'études sérieuses. Les professeurs en parlaient bien dans leurs chaires; quelques érudits émettaient aussi leurs opinions, mais les églises gardaient leurs liturgies, et continuaient de suivre leurs usages anciens : les évêques se taisaient, attendant du temps et des événements une solution qu'ils n'osaient hasarder, et croyant devoir s'imposer à cet égard la plus grande réserve.

Le caractère de Monseigneur Parisis ne s'accommodait pas de ce temps d'arrêt. Il se sentait pressé d'agir pour mettre fin à cette diversité liturgique qui constituait à ses yeux un véritable scandale. Et, d'un autre côté, bien qu'il n'eût jamais suivi que la liturgie parisienne, depuis qu'il était prêtre, son attachement au Saint-Siége, autant que les convictions qu'il venait de puiser dans l'étude de cette grave matière, ne lui permettaient pas d'incliner vers la liturgie des églises de France. Suivant les inspirations nouvelles de sa conscience, il prit son parti sans s'arrêter devant la pensée du blâme qui lui viendrait, non-seulement de son diocèse, mais de toutes les parties du royaume.

Le 15 octobre 1839, il fit paraître son mandement relatif au rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Langres, laissant un délai suffisant pour opérer ce changement radical sans amener de perturbation dans les cérémonies du culte, ni imposer aux administrations fabriciennes de trop lourdes charges.

Ce mandement ne devait, du reste, avoir aucune publicité hors des limites du diocèse, afin de ménager les susceptibilités. Monseigneur avait eu même la précaution de l'écrire en latin, pour en dérober plus sûrement la connaissance aux fidèles.

Digitized by Google

Mais, l'année suivante, à la suite de la publication des *Institutions Liturgiques* de Dom Guéranger, qui soulevèrent de violents orages, Sa Grandeur crut devoir intervenir pour exposer les motifs de la mesure qu'elle avait prise; mesure que les uns invoquaient en faveur de leur cause, et que les autres attaquaient vivement en elle-même, tout en respectant les vues de son vénérable auteur.

Il composa donc, en 1846, une brochure in-8° de 48 pages, intitulée : *De la Question Liturgique*, dans laquelle il dit qu'en adoptant la liturgie romaine pour son diocèse, il n'a pas voulu déverser le blâme sur qui que ce soit, ni suivre un esprit de système, ni moins encore fournir des armes aux partis; mais obéir à des inspirations de conscience, et céder à des considérations venant de la foi.

Cet écrit, auquel l'évêque de Langres donne la forme historique, et qui peint en effet sous de vives couleurs la situation anormale de son diocèse, au point de vue de la liturgie, contient deux parties bien distinctes. Dans la première, le savant Prélat répond à quelques raisons invoquées en faveur des liturgies françaises, comme : 1° *l'emploi exclusif de l'Écriture sainte* dans les formules de la prière publique; 2° la *variété* de ces mêmes formules; 3° la *brièveté* de l'office; 4° l'*élégance* du style.

Mais ce n'est sur aucune de ces considérations que Sa Grandeur s'appuie pour adopter la liturgie romaine. Voici les motifs qu'elle invoque :

La liturgie romaine est de toute les liturgies 1° la plus ancienne; 2° la plus universelle; 3° la plus immuable; 4° la plus complète; 5° la plus sûre en toutes

Digitized by Google

choses. Monseigneur développe ces divers points avec une netteté d'exposition, une simplicité de style, une érudition sobre et une vigueur de logique qui firent sur les esprits une profonde impression.

Déjà l'initiative hardie de Monseigneur dans le rétablissement de la liturgie romaine pour le diocèse de Langres, avait produit une vive émotion au sein de la France entière; et, comme il arrive toujours, lorsque les intérêts, les amours-propres et les préjugés sont en jeu, les uns la louèrent avec trop peu de mesure, les autres la combattirent à outrance.

Cependant le mouvement de retour vers l'antique liturgie de l'Eglise, mère et maitresse de toutes les églises, se prononçait ostensiblement et s'étendait de proche en proche; le jour perçait à travers les discussions dont retentissaient certains organes de la publicité; les doutes naissaient sur la légitimité de la marche jusque-là suivie dans cette intéressante partie du culte divin; beaucoup d'évêques et une foule de prêtres pieux et savants s'alarmaient à la vue de la position de leur diocèse respectif, par rapport à cette question fondamentale de la discipline ecclésiastique, et se montraient favorables au changement opéré dans le diocèse de Langres, surtout depuis qu'ils connurent le bref laudatif adressé par le Souverain-Pontife Grégoire XVI, à Mgr Parisis.

Telle était la situation réelle, lorsque parut l'écrit dont je viens de parler, et qui, malgré sa brièveté, répandait de vives lumières autour de la question. L'idée jetée par l'Évêque de Langres dans les esprits que Dieu, sans doute, avait préparés dans ses desseins providentiels, fit rapidement son chemin; insensiblement les

Digitized by Google

évêques français se prononcèrent ; les églises, se détachant l'une après l'autre des liturgies particulières, se montraient empressées de seconder les vues de leurs pasteurs, et de revenir à l'unité de liturgie avec l'Église romaine. A l'heure qu'il est, ce mouvement, à de rares exceptions près, embrasse la France entière ; et le moment vient où, dans l'univers catholique, il n'y aura plus qu'une prière, comme il n'y a jamais eu qu'un symbole.

Monseigneur Parisis eut sa grande part dans cette heureuse transformation, puisque le premier des évêques de France, il ramena son église à la liturgie universelle, le premier aussi de ses collègues dans l'épiscopat, il soutint par écrit la thèse qu'il traduisait en pratique, et provoqua par là cette belle unité qui fait la gloire de l'église et le désespoir de ses adversaires.

Et pourquoi ne pourrait-on pas dire que ce mouvement liturgique vers Rome a resserré les liens qui unissent les évêques au successeur de St-Pierre, et produit entre eux cette complète unanimité de sentiments que des événements récents ont fait éclater d'une manière admirable ? Ce fait d'une immense portée marquera d'un sceau particulier l'épiscopat de Mgr Parisis à Langres, même à côté de celui bien plus considérable encore qui regarde ses luttes en faveur des libertés de l'église.

IV.

Suivons l'évêque de Langres sur le terrain de la polémique où il va se placer, où il demeurera huit ans, sans déposer les armes, saisissant d'un coup-d'œil sûr toutes

Digitized by Google

les occasions d'attaquer ses adversaires avec avantage: de leur envoyer des traits qui, les frappant en pleine poitrine, leur enlevaient souvent la pensée ou même la force de les repousser. Mais afin de mieux apprécier la part qu'il prit à ce solennel débat, la position qu'il s'y fit et les résultats qu'il obtint, il est nécessaire de rappeler la marche suivie par ceux qui repoussaient la liberté d'enseignement, et les efforts tentés jusque-là par les écrivains catholiques pour secouer le joug qui pesait sur la conscience des familles.

La charte de 1830 avait promis la liberté d'enseignement; mais c'était une lettre-morte, malgré les réclamations incessantes des gens les mieux posés pour saisir les tendances du pouvoir et celles en particulier des chefs de l'organisation universitaire. Les coups dirigés contre la citadelle où ils se renfermaient n'y faisaient pas la moindre brèche, et loin d'éteindre le feu de leurs batteries, ils produisaient un effet contraire. Irrités de l'attitude prise par des écrivains considérables en faveur de la liberté d'instruction, les défenseurs de l'ancienne législation n'en devenaient que plus exigents et plus empressés de conserver leurs privilèges.

L'école de La Mennais, un peu aussi peut-être celle de Lacordaire, avaient, par leurs hardiesses intempestives, compromis la cause dont ils voulaient le triomphe, auprès des personnes bien intentionnées, mais timides, qui désirent toujours arriver à leurs fins sans éclat et sans luttes; et l'on sait que le nombre des gens ainsi faits n'est pas petit dans les moments critiques.

La loi de 1836, élaborée sous l'inspiration de M. Guizot, était loin d'offrir une satisfaction quelconque aux

Digitized by Google

justes prétentions des amis des écoles libres. Pour un moment, on espérait mieux de M. de Salvandy, dont les idées semblaient plus larges et les intentions plus rassurantes. Mais quand il fut à l'œuvre, il y eut une désillusion générale. Les projets nouveaux n'étaient qu'un leurre pour éloigner indéfiniment la loi tant de fois promise; et tout doute à cet égard devint impossible, lorsqu'on sut d'une manière certaine, qu'une haute volonté liait celle des ministres, et que cette volonté demeurait inflexible. Les catholiques, sous la conduite de M. le duc de Broglie et plus encore de M. le comte de Montalembert combattaient toujours, quoique sans espoir de vaincre. Déjà le découragement s'emparait des esprits les mieux trempés, au moment où parut la première brochure de Mgr Parisis, intitulée : *Examen sur la liberté d'enseignement au point de vue constitutionnel et social.*

L'émotion fut grande dans les deux camps opposés. Quelques attardés parmi les catholiques laissèrent échapper un cri d'alarme. Un évêque, disaient-ils, se jeter dans la mêlée d'une manière si ouverte, si franche, si hardie; c'est bien grave! Sa dignité lui permettra-t-elle de répondre aux objections des adversaires, qui ne manqueront pas d'attaquer l'Église sous le manteau d'un de ses princes?

Mais la portion militante fut au comble de la joie, quand, après avoir lu cet écrit court, mais substantiel et vigoureux, elle comprit qu'elle avait un chef intelligent, actif, dévoué, dont la haute autorité réunirait tous les suffrages, dont les inspirations seraient son guide et sa règle, et dont le drapeau serait le drapeau de tous.

Désormais la lutte avait son terrain marqué; les prin-

Digitized by Google

cipes étaient clairement posés; on se sentait à l'aise sur une terre ferme; on ne combattait plus en tirailleurs éparpillés ; mais en masse, et d'une manière compacte, pour utiliser toutes les forces et ne pas se laisser surprendre dans les embuscades de l'ennemi.

Aussi, l'étonnement et le dépit des partisans du *statu quo* furent si grands, qu'ils ne purent le dissimuler. Ils mirent tout en œuvre pour faire face à cette attaque imprévue; mais la position qui leur était faite, les jetait dans un immense embarras. On invoquait contre eux l'ordre légal, la constitution, les droits de la société, les suites inévitables de la ligne de conduite tenue envers les catholiques, dont on méconnaissait les droits.

Que répondre à ces arguments d'une éclatante lumière et d'une force irrésistible, parce qu'ils étaient pris dans le cœur même de la question, et coupaient court aux faux-fuyants dont on avait jusque-là fait usage avec tant de succès? Le jour se fit, les esprits attentifs comprirent les erreurs dont ils étaient les jouets; l'opinion peu à peu se réforma, et le temps vint enfin de compter avec ceux qui demandaient d'avoir la faculté d'élever des chaires d'où descendraient des doctrines conformes à leurs convictions; et cette faculté qu'ils réclamaient depuis tant d'années, leur fut accordée en 1850, sept ans après que l'évêque de Langres eut lancé son manifeste au milieu des combattants.

On a dit, il est vrai, que jamais ce résultat n'eût été obtenu, si le sol de la France ne s'était ébranlé sous le pied de la révolution ; si des abîmes ne s'étaient ouverts aux yeux des moins clairvoyants; si le flot de 48 n'avait porté au Pouvoir des hommes dont la grandeur des

Digitized by Google

idées, la franchise du caractère, et les convictions libérales et religieuses tranchaient avec l'étroitesse de vues de leurs devanciers, comme avec les utopies subversives des vrais principes sociaux.

C'est possible, il n'y a nulle raison de nier la puissance d'un pareil cataclysme sur les esprits les plus prévenus. Mais n'est-il pas aussi de toute évidence que, si le terrain n'avait pas été déblayé à l'avance, si la lumière n'avait été répandue sur ces questions que peu de monde comprenait, la pensée même d'une loi sur la liberté d'enseignement, comme remède au mal qui minait la France, ne serait venue à personne? Ou si elle eût été mise en avant, on l'aurait rejetée comme une innovation dangereuse pour l'État, peut-être comme un produit des officines jésuitiques, dans l'intérêt de leur propagande. Car à l'époque où la loi fut votée par la chambre, déjà la panique avait en partie cessé, et les Français, prompts à se rassurer, revenaient à leurs préjugés et à leurs passions de la veille, ainsi que l'ont prouvé les dernières discussions sur cette question vitale. C'est donc à la lutte qu'est due cette loi, et jamais la lutte n'eût abouti, si elle n'avait été encouragée, fortifiée et, je ne crains pas de le dire, dirigée par l'évêque de Langres.

On ajoutera peut-être que cette loi ne donne pas aux catholiques une entière satisfaction, qu'elle n'est pas une loi de justice, mais de transaction entre les deux partis opposés; qu'on avait le droit et le devoir de demander davantage.

Personne ne le conteste; mais suit-il de là qu'elle ne ne soit pas un bienfait; qu'elle n'ait pas amélioré la si-

Digitized by Google

tuation antérieure : qu'elle laisse subsister les entraves dont était environné le libre enseignement, et n'apporte aucun allégement à ses souffrances? Assurément non, et pour s'en convaincre, il suffit de voir les efforts que font ses adversaires pour en détruire, ou du moins pour en altérer les dispositions ; et de considérer, d'un autre côté, les progrès qu'a faite l'instruction libre, depuis qu'elle est en vigueur. Ces progrès sont tels qu'ils font jeter des cris d'alarme dans les rangs opposés, où l'on médite des projets de réaction contre la législation de 1850, projets qui n'ont déjà que trop réussi. Ainsi, que la liberté d'enseignement ne soit pas pleine et entière, que les établissements privés restent en dehors des faveurs de l'État, c'est un fait reconnu de tous ; mais le mauvais vouloir des adversaires des écoles libres ne peut leur ravir les avantages qu'elles trouvent dans cette loi qui est la raison de leur existence et la garantie de leur avenir.

Monseigneur Parisis le reconnait dans la seconde édition de ses *Cas de Conscience*, imprimée en 1865 : « Quoiqu'il arrive, dit-il (page 65), nous aurons fait tous nos efforts pour sortir de la position fâcheuse où nous étions, en nous servant à cet effet du principe de liberté commun à tous, et nous en sommes sortis autant qu'il était possible. Grâce à ce demi-succès, un très-grand bien a été opéré, durant ces quinze années, dans l'éducation de la jeunesse ; les résultats les plus heureux s'en sont abondamment répandus dans toutes les carrières publiques : nous pouvons donc dans la paix de notre conscience remercier Dieu de ce qui a été fait. »

Oui, sans doute, nous pouvons nous féliciter avec le

Digitized by Google

courageux prélat de ce qu'il appelle un demi-succès, mais nous devons ajouter que le bien qu'il signale est en grande partie son ouvrage, parceque ce sont ses écrits qui dirigèrent les catholiques dans la lutte, et furent le principe de leur force et de leur triomphe.

Ces écrits, on le sait, sont au nombre de dix-sept. Après le premier examen dont j'ai parlé, il en publia trois autres à des distances très rapprochées; trois lettres à M. de Salvandy, qui sont autant de petits traités sur la matière; deux lettres à M. de Montalembert; deux examens sur la liberté de l'église; un autre, intitulé : *Des gouvernements rationalistes et de la religion révélée; Cas de conscience*, première et seconde série; *la Vérité sur la loi de l'enseignement*. Enfin, *le Député, père de famille*, qui parut sans nom d'auteur, mais qu'on a su depuis sorti de sa plume féconde.

On est vraiment étonné qu'au milieu des devoirs de sa charge, que l'évêque de Langres remplissait avec une scrupuleuse exactitude, il ait pu trouver assez de temps pour composer ces nombreux ouvrages de polémique, surtout quand on sait qu'il faisait chaque année un Mandement de carême assez étendu sur les plus importantes vérités du Christianisme; un discours à la fin de l'année scolaire de son petit Séminaire; plusieurs autres discours de circonstance, et un très-grand nombre de circulaires sur différents sujets relatifs à son administration. Nous touchons ici à la vie publique de l'infatigable prélat qui termine son épiscopat à Langres.

Digitized by Google

V.

Avec la révolution de 1848 commence une nouvelle phase de la vie de Mgr Parisis. Il était sorti des limites ordinaires de l'action épiscopale, en entrant dans l'arène de la polémique, aujourd'hui, des événements imprévus vont le faire passer de la lutte des écrits aux luttes de la tribune.

La redoutable commotion qui jetait sur la terre d'exil plusieurs générations de rois environnés de tous les éléments de grandeur, et qui ébranlait profondément le sol de la France, ne prenait pas l'évêque de Langres tout à fait à l'improviste. La marche du Pouvoir l'effrayait; sa pensée sur les éventualités de l'avenir perçait dans beaucoup de ses ouvrages; on assure même qu'il ne l'avait pas caché aux ministres, ni au chef de l'État lui-même. Aussi lui tenait-on rigueur en haut lieu, au point d'en venir aux reproches, aux menaces et aux tracasseries les plus mesquines, refusant d'achever les constructions du grand Séminaire, de lui fournir un palais épiscopal, qu'il n'obtint que sous le ministère de Carnot, de signer même son passeport pour passer en Belgique, à l'époque du grand Jubilé de Liège. Mais l'évêque n'en changea pas pour cela ni sa manière de voir, ni sa manière de faire.

Aussi, traça-t-il avec autant de calme que de sagesse la conduite que son clergé devait tenir dans les graves et solennelles circonstances où venait de nous placer une révolution soudaine et prodigieuse. Mais en envoyant à ses prêtres et à ses diocésains les règles à suivre dans les élections qui devaient avoir lieu, il était loin de

Digitized by Google

penser que son nom allait sortir de l'urne électorale, et qu'il se verrait forcé, pour satisfaire au devoir de sa conscience, d'accepter un mandat qui l'engagerait dans le tourbillon des affaires publiques, en un moment où les intérêts de la religion et de l'ordre social tout entier étaient en péril. Il avait refusé la députation que lui offraient les Vosges et les Bouches-du-Rhône, faisant connaître son intention de n'accepter les votes d'aucun département; mais il fut porté, malgré lui, sur la liste des candidats du Morbihan et le scrutin lui donna 60,000 voix. Pressé par des personnes d'une haute autorité, il crut devoir revenir sur sa détermination, en consentant à représenter cette contrée éminemment catholique.

La Constituante, tout le monde le sait, s'ouvrit sous les plus sinistres préoccupations, que ne justifièrent que trop les lamentables événements de juin. Encore sous le poids de l'émotion qu'avaient produite dans son âme les scènes déchirantes dont il avait été témoin, et les dangers que ses collègues et lui venaient de courir, il écrivait à son clergé et aux fidèles une lettre pleine de foi et d'espérance, afin de les rassurer au sein de leurs légitimes alarmes. Et lorsque bientôt après, une douleur plus profonde que les autres douleurs vint frapper son cœur si fortement attaché au Souverain-Pontife, lorsque Pie IX, assiégé dans son palais du Quirinal par par ses propres sujets, se voit forcé de fuir devant une émeute sacrilège, et de chercher un refuge sur la terre étrangère, il saisit de nouveau la plume pour exposer à ses ouailles ses poignantes impressions et solliciter leurs ferventes prières en faveur du père commun des fidèles, réfugié à Gaëte.

Digitized by Google

Le 2 février 1849, paraissait l'admirable Encyclique que Pie IX adressait de Gaëte à ses vénérables frères, les patriarches, primats, archevêques et évêques de tout l'univers catholique, pour leur demander quelles étaient leur croyance et celle de leurs églises par rapport au privilége accordé à la très sainte Vierge dans son Immaculée-Conception. A la réception de ces lettres si pleines d'un vif intérêt, tant à cause de l'importante matière qu'elles traitaient que des circonstances douloureuses où elles étaient écrites, Monseigneur Parisis, malgré les mille pensées diverses dont il était assiégé, eut un ardent désir de répondre aux vœux de l'auguste Chef de l'Eglise par un travail sérieux, qui ferait connaître son opinion à cet égard, et pourrait en même temps jeter quelque lumière sur cette question souverainement intéressante pour la piété chrétienne et pour la religion tout entière.

Son travail fut apprécié par les hommes compétents; et il conserve une valeur réelle, bien que des ouvrages plus volumineux aient paru depuis sur la matière, et qu'ils expriment avec une précision plus grande la nature du privilége de l'Immaculée-Conception de Marie. On comprend que ceux qui ont traité ce sujet après la solennelle proclamation de ce dogme catholique, la publication de la bulle admirable de Pie IX et du livre de l'éminent cardinal Lambruschini, avaient des documents qui manquaient à l'évêque de Langres. Cette belle étude néanmoins, qu'il donna d'abord en forme de mandement adressé à son diocèse, et qu'on mit ensuite en brochure, restera comme un touchant témoignage de sa piété filiale envers la Vierge Immaculée, et comme la preuve de son érudition et de sa science biblique.

Digitized by Google

Malgré le temps et l'application qu'exigeaient ces diverses compositions, car dans le même temps il publiait son livre des *Nouveaux cas de conscience*, Monseigneur assistait avec une scrupuleuse exactitude à toutes les séances de la Chambre; il étudiait sérieusement toutes les questions soumises à son examen. Il a rarement abordé la tribune. Il y parut pour annoncer que Monseigneur Affre venait d'être blessé sur les barricades, pour féliciter le gouvernement sur l'expédition de Rome, et à l'occasion de la loi d'enseignement.

Cette abstention se conçoit. Il fallait ménager les susceptibilités de la Chambre et celle du dehors. Il devait aussi prendre garde de blesser ses collègues dans l'épiscopat, dont plusieurs ne partageaient pas ses opinions. La Montagne, d'un autre côté, ne se montrait pas d'une humeur conciliante; elle oubliait assez souvent les règles de l'urbanité et ne pouvait comprendre qu'elle dût mettre un frein à sa pétulance devant la soutane d'un évêque. De sorte qu'il devait être circonspect pour ne pas compromettre sa dignité.

Mais il parlait beaucoup et jouissait d'une grande influence dans le comité des cultes, dont il fut nommé président, et dont il modéra l'esprit d'innovation. Il rendit aussi d'éminents services au sein des commissions dont il faisait souvent partie, surtout dans l'examen du projet de loi sur la liberté d'enseignement.

La Chambre l'avait nommé membre de la commission chargée de présenter le rapport; il y exerça une grande influence, soit pour en éloigner les dispositions mauvaises ou restrictives de la liberté, soit pour la modifier dans un sens plus religieux. Il parvint même à inspirer à M. Thiers

Digitized by Google

un esprit de conciliation qui surprit tout le monde, et en particulier les amis de l'ancien ministre de Louis-Philippe, qui comptaient sur lui pour faire échouer le projet de loi, ou du moins le rendre aussi universitaire que possible. On sait que l'auteur de l'ordre du jour motivé de 1846 défendit lui-même les jésuites à la tribune de 1850, et que c'est à Monseigneur Parisis, en grande partie, que l'on dût cette merveilleuse conversion.

Le prélat fit un discours à la Chambre dans lequel il révéla nettement les vices et les lacunes du projet de loi, et conclut cependant en sa faveur. Cette espèce de contradiction fut mal jugée par ceux qui ne comprenaient pas les motifs qui le faisaient agir. Aussi, dès ce moment, sa popularité eut à souffrir, même auprès de ses amis de la Chambre. Mais lorsque, le 19 mars, après avoir fortement conseillé, à ceux qui le consultaient, de voter la loi, lui-même s'abstint, il y eut un étonnement général, et, dans quelques rangs, un blâme sévère qui lui fit perdre une partie du prestige qui s'attachait à son nom. Il l'avait prévu, sans doute, mais il ne crut pas devoir passer sur les scrupules de sa conscience qui naissaient, selon lui, de motifs très graves, qu'il expose dans plusieurs de ses ouvrages, et tout récemment encore dans la seconde édition *des Cas de Conscience* en 1865 :

» Nous voulions, dit-il, puisque l'enseignement libre » devait marcher désormais à côté de l'enseignement de » l'Etat, qu'il fût entièrement affranchi de la domination » de ce dernier, et que ces deux régimes fussent éga- » lement indépendants l'un de l'autre ; autrement nous » étions exposés à rester toujours en tutelle, sous une » autorité dont nous avions tout à craindre.

Digitized by Google

» Or, c'est pourtant le contraire qui a prévalu, et c'est » en cela que cette loi nous a paru profondément sérieuse » et menaçante ; c'est pour cela qu'après avoir, dans » l'Assemblée législative, travaillé de toutes nos forces » à la faire adopter, à cause des améliorations notables » qu'elle introduisait, en fait, dans l'ensemble de l'en- » seignement, nous nous sommes abstenus, pour notre » compte, de lui donner notre vote personnel, de crainte » que le nom du seul évêque présent à cette délibération » ne consacrât un système que l'église ne pouvait ap- » prouver en droit, bien qu'elle dût s'y prêter, comme » on le verra plus loin. »

Après la publication de la loi, les évêques de France nommèrent Monseigneur Parisis membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et il continua d'en faire partie, depuis que, par une disposition législative postérieure, ce Conseil est à la nomination du chef de l'Etat. Sa présence, disait-il quelquefois, avait au moins pour effet d'empêcher, de temps en temps, le mal, et c'était, à ses yeux, un véritable bien qui le consolait des ennuis et des disgrâces de sa charge.

La confiance qu'avait en lui M. de Crouseilles, à l'époque où il était ministre des cultes, lui fournit le moyen de rendre à l'église des services plus importants. On le consultait pour les affaires sérieuses, et en particulier pour le choix des évêques, dans lequel il eut, pour un moment, une grande part, bien qu'il ait gardé le silence à ce sujet.

A la mort de Monseigneur le cardinal de la Tour d'Auvergne, arrivée le 20 juillet 1851, M. de Crouseilles, pressé par la députation du Pas-de-Calais et par le chapitre de la cathédrale d'Arras, offrit à Monseigneur Pa-

Digitized by Google

risis le siège qui venait de vaquer. Il en coûtait beaucoup à l'évêque de Langres de quitter une église qu'il avait illustré par ses œuvres épiscopales, par ses écrits et par ses luttes glorieuses; de briser des liens devenus chers et forts par dix-sept années d'exercice du ministère pastoral, au milieu des péripéties les plus émouvantes et des événements les plus graves; néanmoins il accepta la proposition du ministre, parce qu'il vit dans les vœux unanimes du clergé du diocèse d'Arras l'expression de la volonté de Dieu, et que d'un autre côté, il regardait sa mission comme terminée à Langres, tandis qu'il voyait du bien à faire dans son nouveau diocèse.

Ces considérations le déterminèrent à s'imposer ce grand sacrifice, et, le 12 août suivant, le gouvernement le nommait à l'évêché d'Arras.

VI.

La translation de Monseigneur l'évêque de Langres au siège épiscopal d'Arras, proposée le 12 août 1851, par le gouvernement de la République, fut approuvée par le souverain Pontife le 5 septembre suivant. Dès ce moment, la ville et le diocèse entier attendaient son arrivée avec une sorte d'impatience; son nom, si connu par suite des luttes qu'il avait soutenues en faveur des libertés de l'église, se mêlait à tous les entretiens. On parlait avec enthousiasme de ses nombreux écrits, de ses triomphes sur ses adversaires, de la haute position qu'il occupait dans l'église de France et dans l'Etat, du bien qu'il avait fait dans le diocèse de Langres, et de la gloire qu'il ferait rejaillir sur celui d'Arras.

Digitized by Google

L'attente d'un nouvel évêque excitait d'autant plus la curiosité, que c'était un fait inconnu de presque toute la population, puisque, depuis la restauration du culte, en 1802, le pays n'avait eu pour premier pasteur que Monseigneur de la Tour d'Auvergne. Cette circonstance, unique dans les annales de l'histoire de notre contrée, jointe au mérite incontesté de Monseigneur Parisis, préoccupait vivement les esprits; et tout se réunissait pour donner à son entrée dans sa ville épiscopale un éclat extraordinaire. Aussi, on peut l'appeler un véritable triomphe, tant par la foule immense du peuple, qui se pressait sur ses pas, à la suite du clergé du diocèse, que par la décoration des rues que Sa Grandeur devait parcourir, et par la joie qui se peignait sur tous les visages. Jamais évêque peut-être n'avait rencontré de sympathies plus unanimes, en prenant possession de son siège; jamais non plus peut-être un évêque ne sut plus habilement profiter des circonstances où, pour la première fois, il faisait entendre sa voix à ses diocésains.

Le discours qu'il prononça ce jour-là dans la chaire de la Cathédrale, rappelait les souvenirs les plus honorables et les plus touchants de son illustre et vénérable prédécesseur, le bien qu'il avait fait pendant son épiscopat semi-séculaire, à l'aide d'un clergé également distingué par ses vertus et par sa science; il énumérait les communautés religieuses, les écoles, les asiles de l'enfance et de la vieillesse, fondés par les dons de la charité privée; il disait tout ce qu'il y avait de foi et de dévouement dans ces populations au milieu desquelles il voulait désormais vivre et mourir. Les pensées que le prélat y développait avec beaucoup d'âme étaient toutes de nature

Digitized by Google

à justifier les espérances conçues au moment de sa nomination. et à rendre de plus en plus étroits les liens qui unissaient déjà le pasteur et le troupeau.

Aussi, Monseigneur Parisis a-t-il fait un très grand bien dans son nouveau diocèse. Si son épiscopat d'Arras ne saurait être comparé, sous certains rapports, à celui de Langres, qu'il a couvert d'une gloire impérissable, à d'autres points de vue, il ne paraîtra pas moins digne d'admiration, ni moins fécond en fruits de salut. A Langres, Monseigneur est plus homme public ; à Arras, il est plus évêque. Ses écrits de Langres ont eu plus de retentissement que ceux d'Arras, mais ses œuvres d'Arras sont plus considérables et plus nombreuses que celles de Langres. Avant tout, il faut l'avouer, Monseigneur Parisis laissera son nom dans l'histoire comme évêque de Langres; et pourtant, comme évêque d'Arras, il est encore un des plus grands évêques de France.

Deux choses prouveront la vérité de ce jugement, ses écrits et ses œuvres. Je vais en donner un aperçu rapide, de manière à ne pas trop étendre cette notice historique, et pourtant à laisser aux actes du vénéré prélat leur véritable physionomie.

Le premier écrit de Monseigneur Parisis, comme évêque d'Arras, est sa lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession de son diocèse. Dans ce travail, où la science historique s'unit à la clarté de l'exposition et à l'élégance du style, l'évêque parcourt la série des pontifes qui ont illustré les sièges d'Arras, de Thérouanne, de Saint-Omer et de Boulogne, et les caractères principaux de leur vie apostolique. Deux caractères le frappent particulièrement et lui paraissent dominer les autres

Digitized by Google

actes de leur carrière épiscopale, c'est qu'ils ont travaillé sans relâche à combattre l'erreur et à réformer les mœurs.

Le nom des grands évêques des trois sièges qui forment aujourd'hui l'évêché d'Arras, se retrouve sous la plume du prélat avec leurs travaux, leur zèle, leur dévouement, leurs souffrances et leurs triomphes. On a remarqué que les derniers évêques des trois sièges de Boulogne, de Saint-Omer et d'Arras, ne figurent pas dans le mandement, bien qu'ils aient été confesseurs de la foi. On s'étonne en particulier de n'y pas trouver Monseigneur de Partz de Pressy, dont le zèle, pour effacer jusqu'aux derniers vestiges de l'hérésie janséniste, les vertus éminentes et la science profonde méritaient une mention spéciale. Il faut sans doute attribuer ce silence à l'absence des documents nécessaires.

Après chacune de ses tournées pastorales, l'évêque d'Arras envoyait une lettre particulière au clergé de la partie du diocèse qu'il avait parcourue. Il y épanche d'abord son âme dans le sein de ses prêtres et des fidèles, pour leur exprimer sa reconnaissance à la vue des marques de vénération et d'amour dont ils l'entourent; puis il donne à ses ouailles les conseils les plus sages, les enseignements les plus solides et les plus conformes à leurs besoins.

« Oui, oui, disait-il, après avoir visité la plupart des » villes de son diocèse, en janvier 1852, nous rendons » grâce au Seigneur pour cet accueil empressé, solennel, » affectueux, que vous nous avez fait pour nous témoi- » gner vos sentiments de joie, de respect et d'amour. » Ce n'était pas assez pour vos cœurs d'accourir en foule

Digitized by Google

» au-devant de nous avec une pieuse et touchante avi-
» dité de nous voir et de nous entendre. Ce n'était pas
» assez de saluer notre venue par l'éclatant hommage
» de vos pompes religieuses et de vos acclamations
» populaires, vous avez voulu associer à cette pieuse
» fête jusqu'à vos rues et vos maisons; vous les avez
» revêtues de splendides parures: vous avez su leur
» donner en quelque sorte un langage, et par d'ingénieux
» symboles et de gracieuses légendes, vous leur avez
» fait dire tout ce qui était le plus capable de nous pé-
» nétrer d'attendrissement et d'édification. Oui, nous le
» dirons sans détour, nous avons été profondément
» touché de ces démonstrations unanimes qui, en nous
» manifestant déjà l'attachement de nos ouailles spiri-
» tuelles, nous les ont fait aimer de plus en plus, et
» nous en remercions Dieu chaque jour avec effusion. »

Je passe sous silence un grand nombre de lettres pastorales, de mandements et de circulaires; je ne reproduirai rien du discours où Sa Grandeur félicitait en termes chaleureux les auteurs des Congrès scientifiques, « belle institution, dit-il, qui réunit aujourd'hui les » sympathies générales, et rend à l'ordre social, comme » à la religion, un immense service, en rétablissant les » véritables traditions historiques, » par les recherches consciencieuses auxquelles se livrent la plupart de ses membres. Vous connaissez, Messieurs, cette brillante allocution qui fut saluée par d'unanimes applaudissements au sein du Congrès, et que la presse a reproduite.

Il faut s'arrêter un instant au mandement du Carême de 1854. Le prélat y traite un sujet important au double point de vue de la religion et de la société, *le travail du*

Digitized by Google

dimanche. Son but est de montrer que ce travail est une des prévarications les plus désastreuses sous ces deux rapports.

Prévarication désastreuse pour la religion, parce qu'elle produit l'ignorance des vérités divines et fait perdre les habitudes religieuses ; danger redoutable pour la société, parce que l'État a besoin de populations vigoureuses et morales, et que la vie morale et même la vie physique des peuples ne trouvent leur sève que dans la religion.

Ces considérations sont developpées avec une force de logique vraiment irrésistible et avec un bonheur d'expressions qui font de cette instruction pastorale un travail tout à fait remarquable sous le rapport des idées et du style.

Du reste, ceux qui suivront avec soin le prélat dans ses travaux littéraires, reconnaitront sans peine que ses compositions devenaient en général de jour en jour plus faciles, plus variées, plus naturelles dans l'enchainement des pensées, dans l'allure des phrases et dans le choix des mots. Aussi, à ces points de vue, les mandements et les instructions qu'il a faits à Arras sont supérieurs à ceux de Langres.

Ecoutons-le demander à ses diocésains leurs prières pour la guerre d'Orient. Quelle hauteur de vues, quels sublimes accents, quelles vives couleurs ! « L'heureuse » paix, dit-il, que toutes les nations de l'Europe gardaient » entre elles depuis tant d'années va donc finir. A peine » sortis de ces discordes intestines qui devaient épuiser » en nous toutes les sources de la vie, voilà que nous » sommes impérieusement lancés dans tous les sacrifices » et les hasards d'une guerre lointaine et gigantesque.

Digitized by Google

» Vainement dans leurs mystérieux Congrès, les » hommes d'Etat ont élaboré des systèmes pour main- » tenir leurs traités et raffermir leurs alliances; vaine- » ment, avec cet ascendant prodigieux qui a dompté les » révolutions triomphantes et remis le monde social » dans sa voie, l'Empereur a voulu maîtriser des pré- » tentions insatiables et détourner des projets injustes : » Ni la plus haute raison, ni la plus noble patience, ni » les représentations les plus sages, ni les propositions » les plus généreuses, n'ont pu arrêter l'ennemi superbe » qui tient le glaive levé beaucoup moins sur l'Islamisme » affaibli que contre le cœur même de la civilisation » chrétienne. Il a donc fallu penser à se défendre. »

A quelque temps de là, Monseigneur Parisis faisait paraître une brochure sur le chant de l'église. Le prélat avait traité cette matière en 1846 dans un mandement adressé spécialement au clergé du diocèse de Langres. Depuis cette époque, cette partie intégrante du culte divin avait été l'objet d'études sérieuses; Monseigneur s'était mis en rapport avec des hommes compétents ; il avait profité de leurs lumières et de leur expérience. Aussi, cette étude est un travail de tous points préférable à l'instruction qu'il avait faite à Langres.

Elle est divisée en cinq titres qu'il suffit de transcrire pour en montrer la nature et la portée : 1° de l'importance de ce sujet pour les prêtres en particulier; 2° de la part que doivent prendre, même les simples laïques, au chant de l'église ; 3° des caractères essentiels du chant de l'église; 4° règles générales pour la bonne exécution du chant; 5° règles particulières.

Les titres 2° et 5° contiennent des aperçus et des avis

Digitized by Google

très intéressants. Les règles surtout, si elles étaient mises en pratique, amèneraient une parfaite exécution du chant liturgique, et contribueraient beaucoup à la dignité de l'office divin et à l'accroissement de la piété.

Vers la fin de la même année, le prélat annonçait à son diocèse l'heureuse nouvelle de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Il avait fait plus que de l'appeler de ses vœux ardents. Dès 1850, il s'était joint à ceux qui s'efforçait d'amener le triomphe de cette incomparable prérogative de la mère de Dieu, en écrivant une démonstration sur ce point de l'enseignement catholique. C'est donc dans un élan d'amour et de sainte allégresse qu'il écrit au clergé et aux fidèles; et sa lettre semble partout empreinte d'un pieux enthousiasme, qu'elle communiqua à tout le diocèse. On se rappelle en effet les démonstrations religieuses qui eurent lieu dans les villes et jusque dans les moindres hameaux pour célébrer ce magnifique triomphe de Marie.

Ici doivent être placés, pour suivre l'ordre chronologique, deux écrits qui sortent du cadre ordinaire que le prélat s'était tracé dans ses études. Le premier est intitulé : *Les Impossibilités, ou les libres Penseurs désavoués par le bon sens.* Les problèmes qu'il pose dans cette brochure, les siècles antérieurs les ont connus, et la solution qu'en donne le prélat ne diffère pas de celle que nous ont laissée les philosophes chrétiens. Ce travail, néanmoins, n'est pas sans utilité pour les élèves qui suivent ou terminent leur cours de philosophie.

Dans le second écrit, dont le titre est *Tradition et Raison*, Monseigneur voulut sans doute prendre part à la lutte assez chaude engagée dans quelques journaux, à

Digitized by Google

l'occasion du Traditionalisme, dernière transformation du système de M. de Lamennais sur le point de départ des connaissances humaines. Cet ouvrage fit peu de sensation sous le rapport doctrinal, mais, comme tout ce qui sortait de sa plume, le style en est facile et pur, et la lecture agréable.

Un seul mot, en passant, sur la lettre de l'évêque d'Arras à l'auteur de la brochure *le Pape et le Congrès*. Cette lettre contient en abrégé tous les arguments qui militent en faveur du domaine temporel du souverain Pontife, base nécessaire de son indépendance dans l'exercice de sa puissance spirituelle. On y retrouve la logique et la pureté de diction de ses autres écrits, mêlées aux traits d'une ironie très-fine qui n'a pas dû plaire à l'auteur de la brochure.

Nous arrivons à l'une des époques de la vie du vénérable prélat où son cœur d'évêque et de père éprouva les plus douces émotions, c'est lorsqu'il lui fut donné d'assister aux fêtes grandioses célébrées à Rome pour la béatification de Benoît-Joseph Labre, et d'organiser dans sa ville épiscopale ces pompeuses solennités, et ces démonstrations magnifiques et touchantes, dont furent témoins des flots de peuple, venus de toutes les contrées, que rehaussèrent l'éclat de la pourpre romaine et la présence de vingt-six évêques de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie et d'Amérique, comme si l'univers entier, dans ses plus nobles représentants, avaient voulu se prosterner aux pieds du pauvre mendiant d'Amettes.

Pour peindre les sentiments de l'évêque d'Arras, il faudrait pouvoir citer les cinq instructions pastorales qu'il écrivit successivement sur cet intarissable sujet.

Digitized by Google

Qu'il suffise d'en rappeler un seul passage qui semble les résumer d'une manière frappante : « Quel spectacle, » s'écrie-t-il, dans un élan d'admiration, que ces quatre » mille cierges, dessinant dans l'ombre, au milieu des » plus somptueux monuments, de longs rubans de lu- » mière et de vastes guirlandes de feu. Puis! quand après » la lecture du bref pontifical, proclamant la béatification, » le moment fut venu d'abaisser le voile qui recouvrait le » grand tableau représentant le bienheureux dans un » splendide transparent, et qu'au chant du *Te Deum*, au » son de toutes les cloches, aux détonations majestueuses » du fort Saint-Ange, ce pauvre de Jésus-Christ, couvert » de ses haillons bénis, apparut bien haut dans une gloire » flamboyante ; et quand cette immense multitude, où se » trouvaient avec tous les rangs du peuple, toutes les » sommités de l'église et de l'Etat, tomba soudain, » comme par un mouvement unanime, prosternée devant » la représentation de cet homme de rien, tant méprisé » pendant sa vie, et devant un léger débris de ce corps » si misérable et si maltraité jadis; en ce moment nous » vous l'avouerons, Nos Très Chers Frères, une joie ineffa- » ble inonda notre âme, des larmes abondantes s'échappè- » rent de nos yeux, un frémissement inconnu circula dans » tout notre être; nous sentions que Dieu seul régnait » alors, comme il régnera seul au dernier jour : et il nous » semblait que toutes ces cloches, que tout ce canon, que » toutes ces voix répétaient à la terre et au ciel le mot » de l'archange : *Quis ut Deus.* qui est semblable à Dieu? » Car le Seigneur a vraiment tiré l'indigent de la pous- » sière et le pauvre de l'opprobre pour le placer parmi » les principautés et le faire asseoir sur un trône de » gloire. »

Digitized by Google

Le 9 septembre 1862, Monseigneur donnait sa magnifique instruction pastorale sur la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, à l'occasion du trop fameux livre de Renan, intitulé : *Vie de Jésus*. Le silence s'est fait bien vite sur le livre de l'ancien séminariste, parce qu'il est dépourvu de toute valeur scientifique ; mais la démonstration du dogme fondamental de la religion chrétienne par l'évêque d'Arras restera comme un travail sérieux qui, pour les hommes sans parti pris, rendra complètement impuissants les efforts de l'impiété, sous quelque nom et sous quelque forme qu'elle se présente pour attaquer la divinité de l'Homme-Dieu.

On sait que l'Empereur a bien voulu lui-même adresser ses félicitations à l'illustre prélat pour cet écrit savant et digne. On sait aussi que cette instruction a été traduite en plusieurs langues.

Les instructions pastorales des années 1864, 1865 et 1866, ont été très remarquées, et néanmoins je ne peux que les indiquer ; elles sont intitulées : la *Douleur*, la *Vérité divine* et la *Famille*. Toutes trois ont été mises en brochure et tirées à un très grand nombre d'exemplaires ; celle sur la *Famille* en a eu 15,000. C'est aussi, de toutes les instructions de l'évêque, une des plus belles, des plus simples et des plus pratiques. Il n'avait jamais rien écrit de plus utile au point de vue religieux et moral, ni rien de plus approprié aux besoins du temps actuel. C'était couronner dignement ses écrits, tous consacrés à la gloire de Dieu et au salut des hommes.

Jetons maintenant un coup d'œil sur ce qu'il a fait parmi nous, nous verrons qu'on peut dire de lui ce que l'éternelle vérité dit de Moïse, qu'il a été un homme

Digitized by Google

puissant en œuvres comme en paroles. *Et erat potens in verbis et in operibus suis.* (Act. des apôtres, VII, 22.)

Le premier acte du nouvel évêque d'Arras fut l'organisation diocésaine. Il forma dans la ville épiscopale divers conseils qui pussent l'éclairer de leurs lumières, l'aider de leur concours et le suppléer au besoin. Le premier conseil, appelé conseil d'administration, est composé de ses vicaires généraux titulaires et honoraires, ayant tous les mêmes pouvoirs que l'évêque. Néanmoins, pour mieux partager les travaux entre tous, chacun d'eux est spécialement chargé d'une partie des affaires administratives.

Monseigneur établit ensuite le tribunal de l'officialité, un conseil des cas de conscience, une commission du chant liturgique et d'autres commissions.

Les doyens et grands doyens conservent la surveillance de leur décanat et le pouvoir de dispenser des bans de mariage. Cette organisation est du 28 octobre 1851.

Dix jours après il faisait un règlement relatif à la personne et aux fonctions des clercs-laïques, destiné à rendre plus faciles les relations des ecclésiastiques avec ces modestes auxiliaires de leur saint ministère. Ce règlement, empreint d'une grande sagesse, a produit et continue de produire de bons fruits au milieu de ces hommes dont la conduite a souvent tant d'influence sur les populations.

Le rétablissement de la liturgie romaine suivit de près ce règlement. En beaucoup de diocèses, ce retour aux usages de l'église, mère et maîtresse de toutes les églises catholiques, avait rencontré de nombreux obstacles; Monseigneur se félicite, dans le mandement qu'il fit à ce sujet, de trouver les dispositions les plus favorables chez les prêtres de son nouveau diocèse.

Digitized by Google

En même temps que Sa Grandeur rétablit la liturgie romaine, elle s'occupe des livres de chant; elle reconnait la supériorité des livres nouvellement approuvés pour les diocèses de Reims et de Cambrai, mais elle n'impose encore aucun choix particulier; elle forme une commission pour la rédaction du nouveau propre des saints du diocèse, qu'il fallait mettre en harmonie avec la liturgie nouvellement adoptée.

Dans le mois de décembre, le prélat règlemente tout ce qui regarde les vases sacrés, le binage, les processions, les expositions et les bénédictions du Très Saint Sacrement exposé dans les églises, ou porté aux malades, l'ordre à observer dans la communion des fidèles et jusqu'aux génuflexions elles-mêmes.

Au milieu de tant d'enseignements, d'avis et de règlements divers dictés par l'amour du plus auguste de nos Sacrements, on remarque en particulier deux institutions de nature à atteindre le but que se proposait le pieux évêque, et qui produisent en effet les résultats les plus consolants, celle de l'œuvre des églises pauvres et celle relative à l'adoration du Très Saint Sacrement.

L'œuvre des églises pauvres est établie dans les villes d'Arras, Boulogne, Saint-Omer, Béthune, Montreuil, Saint-Pol, Calais et Hesdin. Elle a pour but de procurer des ornements et du linge d'autel, et même des vases sacrés aux paroisses les plus dénuées de secours sous ce rapport. Elle étend, autant qu'elle le peut, ses bienfaits sur les communautés pauvres, comme celles des Clarisses et du Bon-Pasteur.

Le nombre d'ornements de toutes sortes confectionnés jusqu'ici dans les villes qu'on vient de nommer est

Digitized by Google

vraiment prodigieux. Une seule de ces villes donne chaque année plus de trente chasubles, des chapes, des voiles pour la bénédiction du Très Saint Sacrement, des étoles pastorales, des aubes et autres linges d'autels et des vases sacrés.

La cotisation des membres de l'œuvre, qui sont en très grand nombre, surtout à Arras, à Boulogne et à St-Omer, est de cinq francs par an. Plusieurs dames l'augmentent volontairement; d'autres offrent des étoffes propres à confectionner des ornements, ou du linge pour corporaux, lavabos, amictes, purificatoires, aubes ou rochets; toutes donnent leur travail auquel elles se livrent, soit chez elles, soit réunies chez une des associées. Pour acheter les vases sacrés, elles font plusieurs ornements riches plus encore par la perfection du travail que par le prix de la matière; elles les vendent au profit de l'œuvre et se procurent ainsi les ressources nécessaires à tous les besoins.

Nulle œuvre, on peut le dire, ne saurait autant contribuer à l'honneur du Très-Saint-Sacrement de l'Eucharistie, puisqu'elle fournit jusque dans les plus pauvres hameaux les objets indispensables à la dignité du culte dans la célébration du Saint Sacrifice de la messe.

La seconde institution regarde l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement. Cette institution, il est vrai, existait dans les trois diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, avant la révolution; Monseigneur de la Tour d'Auvergne l'avait rétablie, au début de son épiscopat. Mais Monseigneur Parisis voulut donner plus d'éclat à cette pieuse solennité par des prescriptions qui tendent à provoquer le zèle et la piété des fidèles.

Digitized by Google

Sa Grandeur compléta l'ensemble des mesures relatives à cette importante partie du culte divin, en ordonnant de tenir jour et nuit une lampe allumée devant le tabernacle, et de laisser les églises ouvertes pendant le jour, afin que les fidèles pussent y faire leur adoration.

Dans le même temps, le prélat s'occupait d'un projet du plus haut intérêt pour l'avenir de beaucoup de communautés religieuses de son diocèse. Il s'agissait de réunir en congrégation à supérieure générale toutes les maisons d'Augustines et de Franciscaines, formant jusque là autant d'établissements particuliers, indépendants les uns des autres, et régis par une supérieure locale, selon les anciennes coutumes, propres à chacun d'eux.

Cette réforme était urgente. La plupart de ces communautés se recrutaient avec peine; plusieurs même ne comptaient plus que quelques membres déjà bien âgés, et craignaient de voir à chaque instant arriver leur ruine totale. Les plus prospères, d'ailleurs, vivaient dans un état précaire, dépendantes des administrations locales, non-seulement au point de vue matériel, mais par ce qu'il y a de plus intime dans la vie religieuse, c'est-à-dire la vocation; car le nombre des religieuses étant fixé par les traités souscrits par les deux parties, on se voyait impitoyablement repoussé, s'il n'y avait pas de vacances, eût-on les plus excellentes qualités et les plus impérieux besoins de se retirer du monde. Qui ne voit que cette position était profondément humiliante et en désaccord complet avec les obligations de la vie religieuse?

Néanmoins, ce projet de réunion devait rencontrer de grandes difficultés dans la diversité des usages, dans l'attachement aux régles reçues par tradition et suivies

Digitized by Google

depuis plusieurs siècles, dans les habitudes personnelles des religieuses, dans les prétentions des administrations laïques, qui s'immisçaient dans le régime intérieur des sœurs d'hospices et d'orphelinats, enfin dans les répugnances inséparables d'un changement, quel qu'il soit, alors même qu'on ne peut en contester les avantages.

Ces graves considérations n'arrêtèrent pas Sa Grandeur dans l'exécution de ses plans d'organisation. Grâce à la sagesse des mesures qu'elle prit; grâce aussi aux bonnes dispositions des sœurs de ces diverses communautés, cette transformation se fit sans secousse. Deux années à peine suffirent pour substituer aux petites sections d'Augustines et de Franciscaines, éparses dans le diocèse, deux congrégations à supérieure générale, ayant leur maison-mère à Arras pour les Augustines, et à Calais pour les Franciscaines.

Dès ce moment, ces deux instituts trouvèrent une vie nouvelle dans l'établissement d'un noviciat, où se forment les jeunes sœurs destinées à venir au secours de celles que les travaux et les années ont condamnées au repos, et à fonder des établissements nouveaux. Le ciel les a tellement bénis, que le nombre des religieuses est triplé depuis cette époque.

Monseigneur faisait marcher de front la réforme de ces communautés et la fondation de celle des sœurs de la Providence.

Il est inutile d'insister sur l'importance des établissements consacrés à l'éducation des filles. Tout le monde la comprend désormais; et le gouvernement, de son côté, fait les plus louables efforts pour les multiplier au sein des populations rurales, jusqu'ici les plus deshéritées sous ce rapport.

Digitized by Google

Avant l'arrivée de Monseigneur Parisis, le diocèse ne possédait pas de maison-mère destinée au recrutement du personnel enseignant, et il devait avoir recours aux diocèses étrangers pour la direction de ses écoles primaires de filles, quand il voulait les confier à des maîtresses religieuses. Sans doute on n'avait qu'à s'applaudir des soins donnés à l'enfance par les sœurs qui, sous divers noms, travaillent avec dévouement et intelligence à former l'esprit et le cœur des jeunes générations. Mais n'y avait-il pas quelque chose d'humiliant dans cette infériorité où l'on se trouvait vis-à-vis d'un grand nombre de diocèses, depuis longtemps dotés de ces institutions devenues nécessaires par l'absence de toute éducation du foyer domestique ! Quelle que fût, d'ailleurs, la bonne volonté des supérieures des différentes congrégations, dont les membres tiennent des écoles dans le Pas-de-Calais, elles ne pouvaient satisfaire à toutes les demandes, et le manque de maîtresses était un obstacle insurmontable à la fondation des écoles. On conçoit donc que le nouvel évêque se soit tout d'abord préoccupé de cette situation, et qu'il ait avisé aux moyens d'y apporter un remède par l'établissement d'une maison dont le but serait l'instruction des filles.

A ce premier but, le prélat en joignit un second, celui du soin des malades, persuadé que cette mission d'humanité concilierait à ses religieuses la confiance des familles, et leur donnerait un accès plus facile dans le cœur des enfants.

Le clergé sut apprécier les avantages de cette institution, et, dès le mois d'avril 1852, Monseigneur le remerciait de l'accueil empressé qu'il avait fait à ce projet. De toutes

Digitized by Google

les parties du diocèse, on vit un grand nombre de jeunes personnes solliciter la faveur d'être reçues dans la nouvelle congrégation, qui commença sous les plus heureux auspices, dans l'ancien Hôtel-Dieu d'Arras, le 7 avril 1852, jour de l'arrivée des sœurs de la Providence de Langres, auxquelles l'évêque en avait confié la direction.

Le Conseil général donna son concours à l'œuvre et porta à son budget une allocation annuelle de 4,000 fr., qu'il éleva les années suivantes à 6,000. Les dons de la charité arrivèrent de leur côté, et le 28 mars 1855, l'évêque faisait l'acquisition du local, qu'il avait occupé d'abord à titre précaire, et pouvait y consacrer une somme de 150,000 francs.

La congrégation des sœurs de la Providence compte aujourd'hui trente-neuf établissements, en y comprenant la classe et l'ouvroir qu'elle a ouverte dans la maison-mère, et quatre-vingt-sept sœurs en exercice. Elle a, de plus, un noviciat composé de quarante membres. C'est un magnifiqne résultat qui dépasse peut-être les espérances du vénérable fondateur.

A la même époque se fondaient, dans le diocèse, les communautés du Bon-Pasteur, à Arras; des Dames de Nazareth, à Boulogne; des Dames du Sacré-Cœur, à Saint-Pierre-lez-Calais; des petites Sœurs-des-Pauvres, à Saint-Omer et à Boulogne, des sœurs de l'Enfant-Jésus, de la Compassion, de la Doctrine-Chrétienne, du Saint-Cœur-de-Marie, des Servantes-de-Marie, des Dominicaines.

A côté de ces couvents de femmes, se formaient successivement plusieurs congrégations d'hommes, les Passionistes, à Hardinghem: les Rédemptoristes, à Bou-

Digitized by Google

logne; les Pères de la Miséricorde, à Arras; les Carmes, à Saint-Omer; les Maristes, à Amettes.

Ces ouvriers évangéliques, que l'évêque appela dans son diocèse, y rendirent en quelque sorte les missions permanentes. Lui-même leur traça le chemin, car, dans ses tournées épiscopales, il allait de paroisse en paroisse, prêchant dans chacune d'elles avec la simplicité et l'ardeur du missionnaire, remuant, par sa parole pleine de foi, les cœurs les plus apathiques, communiquant à ses prêtres le feu de l'amour divin dont il était embrâsé, leur inspirant le goût des œuvres de zèle et de sanctification, recommandant l'usage de la communion fréquente et les pieuses associations où naissent et se développent les vocations à la vie religieuse, les œuvres de la propagation de la foi et de la Sainte-Enfance, dont il était le directeur général, et qui prirent, sous son épiscopat, une remarquable extension, enfin du denier de Saint-Pierre, qui lui tenait surtout à cœur.

Il provoqua aussi un mouvement extraordinaire dans la construction des édifices religieux. Passé des villes dans les campagnes, ce mouvement s'est produit au sein des populations comme au milieu du clergé, en sorte qu'à la mort du prélat, le nombre des églises construites ou en voie de construction s'élevait à plus de soixante-douze.

Parlerai-je du Catéchisme, du Rituel, des statuts diocésains; rappelerai-je l'institution des retraites, des conférences ecclésiastiques, des synodes et des confréries; signalerai-je les sages règlements envoyés aux fabriques, qui établirent la plus grande régularité dans la gestion des affaires, dans la tenue des réunions trimestrielles et

Digitized by Google

la composition du budget annuel ? Ce serait refaire sa vie tout entière.

Mais ce qu'on ne peut passer sous silence, c'est la construction du petit Séminaire, le plus beau qu'il y ait en France, a dit Monseigneur l'archevêque de Bourges.

A son arrivée parmi nous, Monseigneur s'occupa de cette œuvre capitale pour le recrutement du clergé. Ce n'est pas que le diocèse fut privé d'un établissement si précieux. Dès 1802, il avait eu Dohem, un peu plus tard Amettes; en 1812 Saint-Bertin, à Saint-Omer. En 1820 s'établit celui d'Arras, qui prit bientôt de grands développements, surtout après son transfert dans l'hôtel Grandval, où il renfermait 200 élèves, se destinant tous à l'état ecclésiastique.

Monseigneur Parisis, désirant réunir à la fois sous la direction de ses prêtres l'élément laïque aussi bien que l'élément purement religieux, demandait un local plus vaste et un terrain plus spacieux. Ne l'ayant pas à sa disposition, il fit du vide dans son petit séminaire, en plaçant dans les bâtiments inoccupés du grand, les classes de philosophie, de rhétorique et de seconde ; et mit à la tête des deux sections qu'il venait de former, la société de Saint-Bertin. Toutes les classes se firent dans l'intérieur des deux établissements, et les élèves cessèrent de fréquenter le collége.

Cependant Monseigneur n'avait pas perdu de vue son projet de construction d'un petit Séminaire assez vaste pour réaliser ses plans. Après des recherches infructueuses, il s'arrêta enfin à l'emplacement de l'ancienne usine Hallette, qu'il acheta 85,000 fr., et sur lequel il voulait élever un bâtiment capable de contenir au moins

Digitized by Google

300 élèves. Le prélat comptait sur le dévouement du clergé et le concours de ses diocésains. Il ne fut pas trompé dans ses prévisions. Les dons arrivèrent de tous les côtés et dépassèrent même ses espérances. Les frais d'achat de terrain, des constructions et du mobilier atteignaient le chiffre de 600,000 francs. Cette somme énorme, dont la pensée l'effrayait d'abord, lui fut offerte en quatre années, et lui permit de solder intégralement les travaux au moment où ils s'achevaient.

La Providence bénissait cette belle œuvre d'une manière sensible; car, à peine la maison pouvait-elle être habitée sans danger pour la santé des élèves, qu'elle se trouva trop petite, et qu'on se vit forcé de faire l'acquisition d'une propriété voisine pour y placer les plus jeunes. Quatre cents jeunes gens étaient venus de tous les points du diocèse se mettre sous la haute direction de Monseigneur et de celle des ecclésiastiques de son choix. Son cœur d'évêque et de père trouvait, dans ce succès rapide, une double source de joie; il avait une famillle nombreuse, espoir de la religion et du sacerdoce en particulier, et il devait à la générosité de son clergé et de ses ouailles les moyens de la réunir et de la guider dans les voies de la science et de la vertu.

Mais Dieu réservait au vénérable fondateur une bien terrible épreuve. On venait de mettre la dernière main à ce splendide établissement, lorsque dans la nuit du 25 au 26 novembre 1862, un incendie en consuma le corps principal, sans qu'il fut possible d'arracher aux flammes autre chose que les élèves et les vases sacrés de la chapelle; tout le reste avait été dévoré en quelques heures, malgré la promptitude des secours.

Digitized by Google

Sa Grandeur apprit cet horrible sinistre au milieu de la nuit ; elle en fut consternée, et qui ne l'eût été? C'était son œuvre de prédilection, à laquelle elle avait consacré des sommes immenses et plusieurs années de soins ; elle disparaissait en un instant au moment où elle offrait un si consolant avenir. A cette douloureuse pensée s'en joignait une autre plus cruelle encore. Que faire des élèves?... Les rendre à leur famille sans pouvoir indiquer ni prévoir l'époque du retour dans la maison qui les abritait. Ces tristes considérations se pressaient dans son âme, sans néanmoins lui rien ôter de son énergie naturelle, ni de son abandon entre les mains d'un Dieu qui conduit aux portes du tombeau et ramène à la vie, selon sa volonté toujours adorable.

Le lendemain même de cet affreux désastre, Monseigneur prit les moyens d'en réparer les suites. Il fit d'actives démarches pour trouver des locaux où les élèves pourraient provisoirement continuer leurs études, et les appropria à leur destination avec une telle promptitude, que, quelques jours après le douloureux événement, on faisait savoir aux familles qu'elles pouvaient renvoyer leurs enfants à leurs maîtres bien-aimés. Aucun d'eux ne resta dans ses foyers ; plusieurs jeunes gens même s'unirent à eux ; en sorte qu'à la rentrée, le personnel de l'établissement se trouvait plus nombreux qu'avant la catastrophe.

Rassuré de ce côté et persuadé que le diocèse, dont il avait reçu de si nombreuses marques de sympathies dans cette pénible circonstance, n'hésiterait pas à relever de ses ruines un édifice qui lui avait tant coûté, Monseigneur fit un nouvel appel à son dévouement. Cet

Digitized by Google

appel fut accueilli avec le respectueux intérêt que le malheur inspire ; et le diocèse devint comme une grande famille, empressée d'adoucir la douleur d'un père frappé dans ses plus tendres affections. Cette conduite touchante du troupeau fut pour le premier pasteur une indicible consolation, et resta, nous le savons, un des plus doux souvenirs de sa carrière épiscopale, comme elle est une des plus belles pages des annales diocésaines.

Les dons du clergé et des fidèles, joints à l'indemnité provenant des assurances, ont permis de réparer les pertes causées par l'incendie. Les travaux de reconstruction, commencés quelque temps après l'accident, ont marché avec tant de rapidité, que déjà, à la fin de l'année 1863, les élèves occupaient le nouveau bâtiment pour les exercices de la journée, et ne se servaient plus des locaux improvisés que comme dortoirs.

Aujourd'hui que ce magnifique petit séminaire est entièrement achevé et remeublé, la depense totale faite avant et après l'incendie dépasse, assure-t-on, le chiffre d'un million.

Au moment de la mort de Monseigneur, on travaillait à l'ornementation extérieure de la chapelle. La providence lui a donc accordé la consolation de terminer, avant de mourir, l'œuvre la plus considérable de sa vie. Il a vu renfermé dans cet établissement près de 400 élèves, et plus de 80 dans le collége de Saint-Joseph, qu'il avait établi comme une succursale de son petit séminaire, destinée principalement aux enfants qui ne suivent pas la carrière ecclésiastique, et qui sont en ce moment au nombre de 120.

Depuis longtemps le prélat pensait sérieusement à la

Digitized by Google

mort; il récitait chaque jour les prières des agonisants; dans sa tournée de septembre de l'année précédente, il disait partout qu'elle serait la dernière. Des symptômes alarmants faisaient prévoir la catastrophe que l'on redoutait. L'intelligence restait la même, mais le corps ne répondait plus aux mouvements de l'âme; tous les organes allaient s'affaiblissant, et pourtant c'était toujours la même assiduité au travail, la même régularité dans les exercices, le même dévouement à son diocèse. Quelquefois, se faisant illusion sur son état de santé, il se livrait à des projets d'avenir.

Le ciel lui permit de travailler jusqu'à la dernière heure de sa vie. La veille du jour où il fut atteint d'apoplexie, il présidait dans l'après-midi la commission d'examen des conférences ecclésiastiques; le soir, il entendait la prédication du Carême, à laquelle il ne manquait jamais d'assister. Le lendemain matin, au moment même où il était frappé, il préparait les matières à traiter avec son conseil, dont les membres, en entrant dans ses appartements, le trouvèrent renversé sur un canapé, ne donnant que des signes de connaissance très douteuse. C'était le mercredi 28 février, vers dix heures du matin; le vénérable prélat demeura dans le même état jusqu'au lundi suivant, 5 mars, qu'il rendit son âme à Dieu, à deux heures du matin.

En apprenant le terrible accident qui mettait en danger la vie de l'illustre évêque d'Arras, le prince de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, accourut près de sa couche funèbre, et croit avoir été reconnu par l'auguste malade.

Pendant les quatre jours d'agonie, le palais épiscopal

Digitized by Google

était assiégé par toutes les classes de la société qui voulaient avoir des nouvelles de Sa Grandeur ; ce fatal événement était l'objet de tous les entretiens, et la mort du vénéré prélat fit dans la ville et dans tout le diocèse une profonde et douloureuse impression, qui se répandit bientôt dans la France entière.

La chapelle-ardente où la dépouille mortelle du premier pasteur fut exposée jusqu'au mardi de la semaine suivante, ne désemplit pas pendant dix jours, et fut témoin de la vénération dont jouissait l'illustre défunt, comme des regrets qu'il laissait au sein de son troupeau.

Les funérailles se firent le mardi 13, au milieu des flots de la population de la ville et des environs, et d'un nombreux clergé venu de tous les coins du diocèse. Inutile de dire qu'elles eurent une pompe et une magnificence digne d'un si pieux et si grand évêque. Outre les autorités civiles et militaires, on voyait au cortège les évêques d'Amiens, de Nevers et de Beauvais, les archevêques de Bourges et de Cambrai, Son Eminence le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

Monseigneur est inhumé dans le caveau pratiqué sous la chapelle de la Sainte-Vierge, au chevet de la cathédrale, à côté de son illustre prédécesseur Monseigneur le cardinal de la Tour d'Auvergne Lauragais.

MM. les vicaires capitulaires et le chapitre ont pris l'initiative d'une souscription destinée à élever à Monseigneur Parisis une statue de marbre blanc, qui sera placée dans la chapelle de la très Sainte-Vierge, où se trouve celle de Son Eminence.

Grégoire XVI et Pie IX avaient une grande estime pour Monseigneur Parisis ; le premier le nomma assistant au

Digitized by Google

trône pontifical, en 1842, et directeur général de l'association de la Sainte-Enfance; le second voulut lui donner un témoignage particulier de son affection en le décorant du Pallium, qui lui fut remis le 23 mars 1852, par Monseigneur l'archevêque de Cambrai, son métropolitain. Plein de confiance en ses lumières, Pie IX le nomma, le 12 avril suivant, supérieur de la communauté de Picpus, à Paris. Plus tard, Sa Sainteté daigna ériger la cathédrale d'Arras en Basilique mineure, et permit à Monseigneur de joindre à son titre d'évêque d'Arras celui d'évêque de Boulogne et de Saint-Omer. Vers la fin de l'année 1852, le gouvernement le nomma officier de la Légion-d'Honneur.

L'épiscopat de Monseigneur Parisis laisse donc à Langres et à Arras des traces ineffaçables dans le souvenir d'éminentes vertus, dans l'établissement d'œuvres considérables, dans les luttes mémorables qu'il soutint pour la cause de l'église, dans ses nombreux et savants écrits.

Ses traits caractéristiques, c'est d'abord une foi vive qui partout le pénètre, l'anime et le soutient. Elle guida ses premiers pas au sortir de l'enfance et le prémunit contre les écueils dont il fut environné; elle s'accrut sous la puissance des leçons qu'il reçut au petit séminaire et des exemples dont il y fut témoin; elle se fortifia dans l'âge mûr au contact de ses supérieurs et de ses collègues, dont la conduite et les conseils eurent sur lui la plus salutaire influence; enfin elle acquit sa perfection au moment où son front fut marqué de l'Onction épiscopale.

Cette foi se peignait dans les exercices de la piété chrétienne : de là cette scrupuleuse exactitude aux of-

Digitized by Google

fices de l'église ; cette attitude de respect et de recueillement au saint lieu ; cette dignité dans les cérémonies saintes dont il connaissait si bien les règles et dont l'observation lui tenait tant à cœur. Cette disposition intérieure ne lui permettait pas d'entendre des enseignements tant soit peu suspects en ce point, sans qu'il ne manifestât son mécontentement. C'est ainsi qu'entendant un jour, dans la cathédrale de Langres, des paroles qui s'éloignaient de l'orthodoxie, il ne put s'empêcher d'arrêter le prédicateur et de prémunir les fidèles contre la doctrine erronée qu'on venait de leur prêcher.

Les idées de la foi semblaient uniquement le préoccuper dans ses écrits et dans ses œuvres ; voilà pourquoi les motifs surnaturels faisaient sur lui tant d'impression, et pourquoi il s'efforçait de les inspirer à ses ouailles. C'est par le même principe qu'il s'appliquait avec un zèle ardent à former de pieuses associations ; qu'il prenait un soin particulier des communautés religieuses, les regardant comme la plus noble portion de son troupeau, les visitant régulièrement chaque année, non seulement dans la ville épiscopale, mais dans tout le diocèse. C'est de la même source que découlent ces règlements sur les confréries et le culte du Très Saint Sacrement, ainsi que la fondation de l'Œuvre des églises pauvres et de celle de la Réparation du Blasphème.

Un second caractère non moins marqué dans les actes de l'évêque de Langres et d'Arras, c'est l'amour de l'église porté jusqu'au dévouement le plus généreux. Il était fait pour la lutte, comme il le disait lui-même, mais ses aspirations, ses efforts, ses sacrifices avaient pour but la défense des divines prérogatives de cette

Digitized by Google

mère commune, et il voulait en assurer le triomphe par tous les moyens qu'il avait en son pouvoir. Cette pensée le dominait; elle se faisait jour dans ses paroles, dans ses écrits, dans ses œuvres; et on peut dire que les intérêts de l'église furent l'unique mobile de sa vie.

A ces côtés saillants du grand évêque, il faudra bien joindre son zèle pour le recrutement de la tribu sainte, d'où sortit le petit séminaire, la plus belle de ses œuvres; son goût pour les études solides dont on a la preuve dans les encouragements accordés aux élèves du sanctuaire, et dans l'institution des conférences ecclésiastiques; son ardeur pour multiplier les ouvriers de l'Evangile par la fondation de communautés d'hommes, qui se vouent à la prédication; son initiative dans les grandes démonstrations religieuses; son concours dans la construction des églises, qui s'élevèrent si nombreuses et si dignes de leur haute destination pendant son épiscopat d'Arras; son désir de venir au secours des pauvres, malgré les énormes sacrifices qu'il faisait pour son petit séminaire et pour la maison des sœurs de la Providence.

Il remit, en différents temps, des sommes considérables entre les mains des ecclésiastiques pour être distribuées en aumônes; il envoya souvent des secours à des communautés pauvres; il fonda, dans son petit séminaire, une société de Saint-Vincent-de-Paule, dont les membres visitent les familles nécessiteuses; une association de Dames des pauvres malades, dans la plupart des villes du diocèse d'Arras. On sait, de plus, que les sœurs de la Providence qu'il a établies ont pour mission de visiter les pauvres malades à domicile. C'en est assez pour montrer que Monseigneur Parisis fut un grand évêque.

Digitized by Google

. Comme écrivain, il tint un rang distingué parmi ses collègues dans l'épiscopat, et même parmi les auteurs profanes de l'époque actuelle. On peut trouver ailleurs plus de profondeur, plus de verve, plus d'entrain, plus de variété, mais nulle part on ne rencontre plus de pureté ni plus d'élégance de style unies à plus de simplicité. Et remarquez que cette simplicité, qui permet de saisir sa pensée sans effort, ne touche jamais au vulgaire. Chez lui tout est convenable, tout est noble, tout plaît, parce que tout est limpide et lumineux. Pas de néologisme, pas d'expressions recherchées, pas de mots sonores, pas de phrases à effet, pas de gêne ni de violence dans les allures.

Peut-être certaines formules reviennent-elles de temps en temps dans la suite du discours, de sorte qu'on a pu dire que dans l'évêque on reconnaît le professeur de rhétorique. Si c'est un défaut, il se conçoit et se pardonne facilement dans celui qui devait revenir si souvent sur les mêmes sujets, et les mettre à la portée de tous les lecteurs.

Ce style toujours soigné, toujours agréable, Monseigneur ne l'a pas seulement dans ses longs ouvrages, mais dans ses plus petits mandements, et jusque dans ses lettres à ses prêtres, où la plume du vénérable évêque, sans rien perdre de ses qualités brillantes, a quelque chose de plus doux et de plus touchant.

Le style est beaucoup, mais à lui seul il ne constitue pas l'écrivain de mérite. Il faut y joindre la richesse du fonds, la justesse des pensées, la sagesse des aperçus, l'à-propos des sujets, la vérité des considérations et l'intérêt des détails. Or, toutes ces qualités se retrouvent

Digitized by Google

à un haut degré dans la plupart des écrits de Monseigneur Parisis, et spécialement dans plusieurs mandements des dernières années de sa vie.

Un assez grand nombre de ses ouvrages, composés pour les besoins du moment et les exigences d'une lutte dont les aspects et les circonstances ont nécessairement changé, n'offrent plus le même intérêt; mais les instructions pastorales, au moins les plus saillantes, appartiennent à tous les temps. Malgré leur frappante actualité, au moment où elles parurent, elles seront toujours lues avec une véritable satisfaction, même par ceux qui n'y chercheraient que la beauté littéraire ou même un agréable passe-temps.

Monseigneur ne fut pas moins habile polémiste qu'écrivain distingué. Ce qu'on doit le plus admirer dans les luttes qu'il soutint pendant tant d'années, c'est l'habileté qu'il montra dans le choix du terrain où il voulait engager le combat, dans le coup-d'œil sûr avec lequel il saisissait les circonstances favorables pour attaquer ses adversaires et les forcer jusque dans leurs derniers retranchements. De là la confiance qu'il sut, dès le début, inspirer à la partie militante des catholiques; de là la surprise et le désarroi qu'il jeta dans le camp ennemi; de là l'absence de toute réplique sérieuse à tant d'écrits qui touchaient aux points les plus délicats et qui entraient dans le vif des questions.

Cependant, malgré la hardiesse de ses allures, il restait toujours dans les limites de la modération, parce qu'il conservait son calme au milieu de la chaleur du combat. Sa parole était ardente, sa logique serrée, ses arguments vigoureux, exposés avec une lucidité et un bonheur

Digitized by Google

d'expressions vraiment remarquables, auxquels il était difficile de répondre. Ajoutez à ces traits divers qui le rendaient redoutable sur le champ de bataille, un courage que rien ne pouvait abattre, un dévouement sans bornes à la cause qu'il défendait, une confiance illimitée dans le succès de ses efforts et de ceux de ses amis, et vous aurez une légère idée des qualités rares que la Providence avait mises en lui pour la polémique religieuse.

C'est sous ce dernier aspect peut-être que la postérité le signalera surtout à l'attention publique. L'église compte beaucoup d'évêques pieux, dont les œuvres de zèle marqueront dans ses annales, mais il en est peu qui soient entrés dans l'arène aussi résolument que Monseigneur Parisis, peu dont les écrits aient eu tant de retentissement et d'heureux résultats. Ce sera sa gloire d'avoir combattu toute sa vie, et d'avoir remporté d'éclatants triomphes sur les adversaires des libertés de l'église, sans rien perdre de sa dignité d'évêque ni de son zèle de pasteur.

Digitized by Google

NOTICE

SUR M. HARBAVILLE

Par M. LAROCHE

président (1).

MESSIEURS,

M. Harbaville, Louis-François, naquit à Arras, le 24 août 1791.

Son père, Nicolas, issu d'une honorable famille de Rheims, où il était né le 28 juillet 1737, entra au service militaire, dans l'arme de la cavalerie, à 19 ans, fit les campagnes des cinq années 1757 à 1761, et prit part aux batailles rangées d'*Astembeck*, *Lutterberg*, *Minden*, *Bergues*, *Corback*. Depuis, il obtint son admission parmi les gardes du corps de *Monsieur*, comte de Provence

(1) C'est par déférence pour les désirs de l'Académie, bien qu'il ne se reconnût aucun titre pour apprécier les travaux et les mérites du savant archéologue, que l'auteur s'est chargé de la rédaction de cette notice.

Digitized by Google

(Louis XVIII), et y fut promu au grade de fourrier ayant rang de capitaine.

Ces longs services lui valurent la croix de chevalier de Saint-Louis, après qu'il eût passé du service actif dans les emplois sédentaires, avec le titre de capitaine sous-aide major à la citadelle d'Arras. Nommé adjudant-capitaine de première classe, sur place, à la création même, en 1791, il continua ces fonctions qui le tinrent en dehors des passions et des commotions politiques sous les pouvoirs éphémères et oppresseurs qui se succédèrent si rapidement jusqu'à l'élévation du premier consul Bonaparte.

Celui-ci, *s'étant fait rendre compte* (termes textuels du brevet) des 44 ans de bons services de M. Harbaville, le maintint, le 21 octobre 1800, non seulement dans les mêmes fonctions, mais aussi dans la même résidence, qu'il devait préférer à toute autre.

Il s'y était, en effet, marié, le 4 septembre 1786, à Marie-Louise Coquelu, orpheline de père et mère, née comme M. Harbaville, en Champagne, et, comme lui aussi, résidant à Arras. Elle avait été, en quelque sorte, adoptée par son oncle maternel, Claude-François Coquelard, dont l'affection pour cette nièce, qu'il avait recueillie, était si paternelle, qu'il s'obligea, par le contrat de mariage, « à loger, nourrir, blanchir, chauffer et éclairer, viagè-» rement et gratuitement, les futurs... chez lui... »

On peut juger de la considération dont ceux-ci étaient entourés, d'après les témoins au contrat, qui étaient : le comte de Montgon, lieutenant du roy, et Me Desmazières, député ordinaire des Etats d'Artois, du côté de M. Harbaville ; et, du côté de la future, outre son oncle,

Digitized by Google

M. Gosse d'Ostrel, ancien député général des mêmes Etats à la Cour.

Si les époux n'étaient, ni l'un ni l'autre, nés en Artois, ils y fixèrent résolument leur domicile, en devenant propriétaires, dans la Basse-Ville, d'une des maisons bâties sur les terrains du pré *Cagnon*, d'après les plans de l'architecte Beffara; maison dans laquelle naquit, vécut et mourut leur fils unique, y ayant sans doute puisé cette affection pour sa ville natale qui ne se démentit jamais et qui ne s'éteignit qu'avec lui.

Le jeune Harbaville n'avait que 13 ans, lorsqu'il perdit son père (15 mars 1804). Sans nous étendre sur les soins dont fut entourée son enfance, nous ne pouvons passer sous silence le souvenir plein de gratitude qu'avait conservé notre collègue de M. l'abbé Rœux (1), qui lui donna les premières leçons et lui enseigna les premiers éléments de grammaire.

Nous avons entendu nous-même M. Harbaville se féliciter, en outre, du service qu'on lui avait rendu, en faisant choix du Lycée de Douai, à peine ouvert dans les bâtiments de l'ancien collége d'Anchin, pour lui procurer une instruction solide et vraiment classique.

Ses études terminées, il venait de rentrer à Arras, lorsque sa mère lui fut enlevée (30 juin 1811).

Plus libre en apparence de suivre ses penchants, quels qu'ils fussent, au risque d'abuser de sa précoce indé-

(1) M. Ambroise-Joseph Rœux, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation d'Arrouaise, ancien profès de l'abbaye de Chocques, nommé curé de Verquin, le 5 frimaire, an XI, et décédé en octobre 1825, était né le 13 mars 1747.

Digitized by Google

pendance, le jeune homme donna une première preuve de la solidité de son jugement et de la fermeté de son caractère, en préférant le travail aux futiles passe-temps qui séduisent et entraînent tant d'autres.

On le vit s'astreindre, pendant quelques années, à suivre l'étude de Me Arnouts, notaire, père de l'un de ses plus chers condisciples du Lycée de Douai. Cet emploi si raisonnable de ses loisirs fut heureux pour lui sous plus d'un rapport. Ce fut là, qu'à défaut d'Ecole des Chartes, il s'initia à l'art de déchiffrer les parchemins, en compulsant les vieux titres, et se familiarisa ainsi avec les textes des manuscrits des diverses époques; en attendant que, devenu maître à son tour, il pût scruter nos archives, en recueillir et en divulguer, au profit de ses compatriotes, les plus secrets documents.

Comme distraction à ces travaux sérieux, le jeune Harbaville continuait à se livrer à la culture des lettres et avait réussi à se faire apprécier dans les salons, dans les réunions de la société, alors, comme toujours, très-élégante et fort amie des plaisirs.

En 1813, il s'unissait à l'une des familles les plus considérées de l'Artois. Mlle De Beugny de Pommera lui fit goûter, non seulement les douceurs d'un intérieur dans la vie de famille, mais, de plus, les charmes de la campagne, dans sa propriété de Sainte-Marguerite, douce retraite, objet de leur commune affection.

A la rentrée en France des descendants de l'antique dynastie des Bourbons, nous voyons le jeune Harbaville débuter, en 1814, dans la vie active de citoyen, comme grenadier dans la garde nationale d'Arras. Il recevait bientôt le brevet et la décoration du Lys, dédaignée de-

Digitized by Google

puis ; mais que plusieurs de nous ont portée et ont vu porter par des maréchaux de France, comme leurs successeurs du second empire s'honorent de placer, sur leur poitrine, la médaille militaire du simple soldat, à côté du grand cordon de la légion d'honneur.

M. Harbaville avait acquis plus de droit que d'autres à cette distinction trop prodiguée dès lors, car il fut chargé des fonctions délicates de secrétaire du conseil de discipline de la deuxième cohorte de cette même garde. Il est présumable qu'il s'en acquitta de manière à faire pressentir qu'il pourrait rendre de plus importants services ; on fit bientôt de nouveaux appels à son zèle.

M. Taranget, l'éminent recteur de l'Académie de Douai, avait été à même de distinguer le brillant élève, le lauréat du lycée de cette ville : il le désigna pour faire partie du *comité gratuit et de charité* du canton d'Arras. Le président, le vénérable abbé Rambure applaudit avec chaleur à ce choix « désiré, disait-il, par tous les membres du comité. »

On fut ainsi de plus en plus à portée de reconnaître, chez ce jeune homme, qui, dans l'état d'indépendance où le plaçaient sa fortune personnelle et son mariage, eût pu jouir des douceurs de l'oisiveté : le goût de l'étude favorisé par une vive intelligence, une instruction précoce, une maturité au-dessus de son âge ; ne nous étonnons pas si des succès de société dus à ses premiers essais littéraires lui assignèrent promptement un rang élevé dans l'estime de ses concitoyens.

Aussi fut-il jugé « digne de coopérer aux travaux ho-
» norables qui, n'ayant que l'utilité publique pour but,
» avaient motivé le rétablissement de l'ancienne Acadé-
» mie d'Arras. » (Lettre d'avis du secrétaire perpétuel.)

Digitized by Google

A l'époque (28 avril 1820) où M. Harbaville fut élu membre résidant, sur la présentation de MM. Thellier de Sars, Salentin et Martin, l'usage, ni la règle, ne s'étaient encore introduits de faire, lors de sa réception, un discours de remercîment à la compagnie. Le nouvel associé pouvait donc éviter de s'engager (nous allions dire de se compromettre) par des protestations de zèle et de loyal concours, trop souvent oubliées peu après. Loin d'adopter cette prudente réserve, il consignait avec empressement dans une lettre officielle, ses sentiments de reconnaissance, et pénétré des devoirs qu'elle lui imposait, « il acceptait » la tâche honorable de partager les utiles travaux de » l'Académie. » Nous sommes tous témoins de sa fidélité à remplir cet engagement, de ses efforts continus pour justifier les espérances qu'on avait fondées sur lui.

Les premiers travaux de M Harbaville semblaient révéler des penchants fort disparates, en apparence, mais, en réalité, susceptibles d'alliance, où l'on pouvait reconnaître la part de l'imagination séduite par les charmes de la poésie et la part de la raison comprenant l'utilité hors ligne du premier des arts, de l'agriculture.

La surabondance de sève, l'effervescence du sang qui jettent le trouble, aux jours de la jeunesse, dans les riches natures, trouvent un puissant dérivatif, s'allègent et se calment, peu à peu, au moyen des effusions de la veine poétique; il en fut ainsi pour M. Harbaville.

Il n'était point encore inscrit sur les listes de l'Académie, qu'il lui offrait et qu'elle insérait dans le tome II de ses mémoires l'*Ode sur les malheurs de Parga*. N'était-ce point payer le premier tribut de sa muse à la Grèce, à la patrie de nos premiers rêves, selon l'expression

Digitized by Google

pittoresque de lord Biron? C'était, en outre, une noble protestation....

Plusieurs de nos collègues se rappelleront l'émotion, l'indignation qu'excita dans toute l'Europe et surtout en notre France, la vente faite aux Turcs, par le gouvernement d'un peuple qui se dit chrétien, d'une peuplade chrétienne, seule restée libre parmi les Grecs.

Le poète partage et traduit cette impression publique, dans les vers suivants :

... Dans le soudain transport, qui m'agite et m'inspire,
Pour célébrer Parga, muse accorde ma lyre...
Peins-moi ses habitants, fugitifs, éperdus,
Bannis de leur patrie... et par l'Anglais avare,
A l'Ottoman barbare
Indignement vendus :
Où sont-ils, ces héros, admirés d'âge en âge,
Modèles de sagesse, exemples de courage ?
Ils dorment dans la tombe et la Grèce est en deuil...
. . . . . .
Noble berceau des arts, des muses, de la gloire,
Terre de souvenirs que retrace l'histoire,
Tu gémis de porter d'avides conquérants.
. . . . . .
Qu'un espoir consolant vous apparaisse encore,
De jours plus fortunés je vois briller l'aurore,
Vos tyrans confondus expieront vos malheurs
Et la triste Parga, trahie, abandonnée,
Dans l'Europe indignée,
Trouvera des vengeurs.

Notons que ces vers prophétiques étaient inspirés au jeune poète six années avant la bataille de Navarin,

Digitized by Google

livrée et gagnée par les Français, les Russes et les Anglais eux-mêmes, pour affranchir la Grèce (1).

L'on trouve dans le même volume de nos Mémoires, une étude plus importante, relative à l'état des bois existants dans le département et aux moyens de les améliorer.

Frappé des dilapidations, des défrichements successifs, des imprudentes spéculations qui avaient compromis, altéré les richesses forestières de la France, M. Harbaville ne se contente pas de jeter le cri d'alarme; il met dans tout leur jour les abus et les fautes, il indique les remèdes; il se plaignait, à cette époque, de ce que, dans notre département, la superficie des bois ne formait plus guère que la onzième partie du sol. Qu'eût-il dit au-

(1) Cette victoire mémorable inspira à M. Harbaville un dithyrambe, dont nous citerons quelques vers :

... Sur les ailes de la pensée
Je m'élance dans l'avenir,
J'interroge la destinée,
La Grèce enfin va refleurir :
Bientôt la France embrassant sa querelle,
S'armera pour briser ses fers,
Pour conquérir une palme immortelle,
Servir d'exemple à l'univers.
Oui, tout doit nous le promettre,
Sous l'égide d'un Bourbon,
Les Lycurgue, les Solon
De leurs cendres vont renaître,
Et ce peuple généreux
Qui, de son antique naufrage,
N'avait sauvé que son courage,
Va devenir encore digne de ses aïeux.
. . . . . .

Digitized by Google

jourd'hui, où elle n'en occupe plus que la dix-neuvième partie à peu près, d'après l'*Annuaire* de notre collègue, M. Parenty; 35,408 h., sur 660,426 h.? Les conséquences fatales des défrichements étaient énumérées; les cours d'eau taris, le retour plus fréquent de la grêle et des ouragans, la pénurie des bois de construction, le haut prix du combustible, l'avilissement de la terre défrichée passant le plus souvent de la première classe à la dernière.

Les remèdes qu'indiquait le mémoire à ce mal présent, compromettant plus encore pour l'avenir, indiqués dans le mémoire, étaient la plantation des chemins vicinaux représentant une série, en longueur, de plus de 150 myriamètres auxquels il faut ajouter, aujourd'hui qu'on a mis en pratique le conseil indiqué, tant de chemins classés depuis lors ou en instance pour l'être; la conversion des terres vagues, incultes, improductives, en bois; le semis, sur les dunes, du pin d'Ecosse et surtout de l'oyat *(arundo arenaria)* essayé, en effet, avec plein succès, surtout dans le Boulonnais, enfin la plantation, par les communes rurales, de leurs places publiques, de leurs marais...

L'auteur du mémoire repousse avec sagesse l'emploi, en vue de ces améliorations, de toute mesure coërcitive. Il s'agissait seulement d'éclairer, de persuader, d'encourager, et le Conseil général pouvait y contribuer activement, en accordant, par exemple, une légère prime par pied d'arbre planté et bien repris sur les chemins vicinaux et sur les terrains vagues.

Ce travail, inspiré par le désir de voir se développer les ressources du pays, mérita au nouveau membre

Digitized by Google

la confiance de l'Académie, qui renvoya à son examen deux mémoires concernant l'agriculture, dont il commençait à s'occuper avec intérêt.

Le premier était relatif au blé de Pologne *(triticum Polonicum de Linnée)* dans lequel M. Harbaville crut reconnaître « un moyen assuré de remédier aux effets » des fléaux qui menacent, chaque année, de détruire » l'espérance de nos cultivateurs. Ce blé, semé au prin- » temps, les consolerait par la certitude d'une récolte » qui viendrait réparer les pertes causées, soit par les » ravages des vers et des souris de terre, soit par les » hivers rigoureux. »

Le rapport sur le second mémoire nous fait rétrograder jusqu'au temps où l'on commençait à peine à rechercher si l'on ne pourrait pas appliquer à la nourriture des bestiaux la pomme de terre, considérée auparavant comme un aliment propre à l'homme seul.

Il nous semble curieux de rappeler ces premières expériences sur la valeur, en quantité et en qualité, du lait produit proportionnellement chez les vaches laitières par les pommes de terre consommées *crues* ou *cuites*. On aurait reconnu que les premières augmentaient la quantité de lait d'un pour cent de plus que les secondes, et, qu'en compensation, le lait perdait en qualité ce qu'il gagnait en quantité.

Une idylle, *l'Illusion poétique*, lue à la séance publique du 27 août 1821, témoignait déjà de l'affection que l'auteur conserva, toute sa vie, pour la campagne.

> ... Simple bonheur des champs, plaisirs de la retraite,
> Votre aspect me ravit. Que ne suis-je poète !
> Je pourrais, sous ma plume, animer ce tableau,
> Et du ton pastoral enfler mon chalumeau !....

Digitized by Google

Encouragé par ses premiers succès, M. Harbaville prit bientôt un essor plus élevé et publia, dans les recueils de l'Académie, un poëme sous le titre imposant de : *La Voix des Siècles.*

L'on y trouve l'expression d'une pensée philosophique.

.... Cent peuples ont passé, de leur moment suprême
Ils ont subi l'irrévocable loi.
Eh quoi ! pensai-je, en mon secret effroi,
Quelle est donc cette force, avide de détruire,
Qui, tour à tour, élève chaque empire,
Et, sous ses pas, les efface bientôt ?
. . . . . .
Pendant que je cherche à comprendre
Ces augustes secrets de la divinité,
Des siècles écoulés la voix se fit entendre...
. . . . . .
Jusques à quand, mortel, d'une plainte importune,
Accuseras-tu la fortune
De te rendre jouet d'un caprice odieux ?
Le ciel, prévenant tous tes vœux,
T'avait donné les vrais biens en partage,
Ton malheur est ton propre ouvrage,
La cause en est en toi, l'homme a fait son destin.
Contemple du passé le tableau trop certain,
Il te montre partout cette terre sacrée
De pleurs et de sang abreuvée....
. . . . . .
Faut-il, hélas ! fouler l'humanité,
Pour acquérir des titres à la gloire ?
Image du règne du mal,
Délire trop fatal,
Notre âge te repousse, et son expérience

Digitized by Google

D'un plus doux avenir nous offre l'espérance,
C'est le calme après les autans.
. . . . . .
Sages, dont les écrits sont brillants de lumière,
De nos erreurs secouez la poussière,
Qu'à votre voix, le monde, abjurant ses forfaits,
De la concorde éprouve les bienfaits.
Après tant de malheurs l'Europe se réveille,
Le cri de la raison a frappé son oreille,
Elle a proscrit de stériles exploits; ..

Nous n'aurons pas la satisfaction de constater que ces vœux, pour l'harmonie universelle, ont été exaucés.

Nous abandonnons donc la poésie pour revenir à l'agriculture, plus positive.

Un mémoire de M. Mathieu de Dombasle, condamnant radicalement partout et toujours la vaine pâture, faisait beaucoup de sensation. M. Harbaville ne craignit point d'entrer en lutte avec un agronome faisant déjà autorité, et, découvrant le défaut du paradoxe, il démontra que les théories trop absolues sont nécessairement fausses; qu'en fait, la vaine pâture pouvait être maintenue dans les pays où se conservait le système des jachères, et que, dès que celui-ci serait abandonné, la vaine pâture s'éteindrait peu à peu d'elle-même. N'est-ce pas ce que nous voyons se réaliser, sous nos yeux?

Notre collègue ne se bornait pas à discuter des théories dans le cabinet. On le vit prendre, à ses risques et périls, l'initiative des essais de culture pour les plantes exotiques qui présentaient des chances d'acclimatation en France. Il mettait à profit ses expériences et ses mécomptes mêmes, pour éclairer ses concitoyens sur les promesses

Digitized by Google

si souvent menteuses des prospectus. Citons le grand maïs de Pensylvanie *(Zea)*. Il en dissuada vivement la culture, malgré l'abondance de son produit, parce qu'il épuisait le sol tout en exigeant beaucoup de frais, de soins et d'engrais, et ne devait mûrir qu'une année sur trois dans nos froides régions.

L'influence de la température ne pouvait, en effet, être méconnue par cet esprit curieux et réfléchi. Aussi voulut-il soumettre à un examen sérieux, à une analyse rigoureuse la question controversée entre les géologues, du refroidissement graduel du globe de la terre.

M. Harbaville s'attacha d'abord à recueillir les observations physiques consignées dans les divers auteurs depuis les temps le plus reculés sur tous les pays connus, et à les comparer aux observations modernes faites sur les mêmes pays. Les nombreuses citations de faits et d'auteurs, qui se succèdent sans interruption, dans un mémoire occupant près de 50 pages, excluent toute idée d'analyse, de notre part.

Nous nous bornerons à conseiller la lecture du texte même, comme présentant un très-vif intérêt, et à reproduire ici les conclusions tirées par l'écrivain.

Il résulterait de ses recherches que, depuis un temps immémorial, la température serait restée stationnaire dans le Nord de l'Europe, dans les îles britanniques, la Prusse, la Pologne, la Crimée, la petite Tartarie, la Turquie d'Europe, la Grèce et ses îles, l'Italie méridionale et la Sicile; en Asie, dans la Sibérie, la Colchide, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, la Mésopotamie, la Syrie et l'Asie mineure; en Afrique, dans la moyenne et basse Egypte;

Digitized by Google

Qu'elle se serait adoucie par l'effet de la culture, des défrichements et des desséchements, dans la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Valachie et la Moldavie ;

Que, depuis quelques siècles, elle serait sensiblement plus élevée dans les deux tiers de l'Italie (sur une étendue d'environ 110 lieues), par des causes non appréciables, et dans la Palestine, la haute Egypte et une partie de la Lybie, par la diminution, la cessation partielle des cultures et par l'envahissement graduel des sables ;

Qu'enfin, elle semblerait un peu refroidie, en Suisse, dans la région Alpine (1).

Nous trouvons, dans le volume suivant de nos Mémoires, le rapport de M. Harbaville sur un double concours ayant trait à des questions d'agriculture. Il s'agissait de combattre les erreurs, les préjugés qui entravaient les progrès, en maintenant dans l'ornière des vieilles méthodes, d'éclairer sur le bon emploi des engrais, sur les avantages des assolements recommandés par le nouveau système de culture.

Le rapporteur, avant de procéder à l'examen particulier des Mémoires, pose les principes alors encore contestés, mais devenus depuis autour de nous des règles pour tous.

Il condamne d'abord l'improductive et inutile jachère, laissant inculte chaque année un quart de nos champs, et présente l'assolement raisonné, comme étant destiné à couvrir de riches récoltes ces terrains stériles. Il reconnaissait d'ailleurs que les prairies artificielles et les

(1) Mémoires de l'Académie, t. 10, 1827, p. 146.

Digitized by Google

plantes à racines (ces deux conquêtes des temps modernes), sont les bases les plus sûres, pour ne pas dire indispensables, d'un assolement propre à augmenter à la fois le nombre des bestiaux, et, à l'aide de ceux-ci, la somme des produits agricoles.

Malgré l'influence combinée, en France, de la division des propriétés, de l'introduction des cultures nouvelles et de la propagation des bonnes méthodes, M. Harbaville déplorait patriotiquement notre infériorité, relativement à la Belgique et à l'Angleterre... Infériorité, hélas! qui subsiste encore, malgré nos incontestables progrès.

L'on me permettra de mentionner que ce fut sur ce rapport que M. Everts, aujourd'hui le doyen de nos médecins-vétérinaires, obtint la rare distinction de deux prix décernés dans la même séance pour deux mémoires différents.

Dans l'un, il citait, parmi les préjugés dus à l'ignorance, les obstacles qu'avait rencontrés pour introduire la culture en grand de la betterave, cette racine si précieuse à tant de titres, notre illustre collègue, M. Crespel-Dellisse, « dont le nom, disait dès lors le rapporteur, est » devenu européen, et dont les succès avaient fait taire » les détracteurs. »

Cet éloge venait à peine d'être publiquement prononcé, au moment où s'ouvrit l'enquête sur un projet de réduction des droits sur les sucres étrangers, cause présumée de ruine pour les fabriques de sucre indigène et de dommage grave pour notre agriculture.

Rien de plus naturel que l'Académie ait nommé M. Harbaville, récemment désigné par elle, sur l'invitation du Préfet, M. Blin de Bourdon, pour faire partie

Digitized by Google

du conseil d'agriculture du département, membre de la commission chargée d'exposer son avis sur les points importants à examiner, et que celle-ci ait confié au zélé propagateur des nouvelles méthodes la rédaction du rapport. Il faut rendre justice au talent d'exposition, à la force d'argumentation, à la chaleur d'expression employés pour présenter, soutenir et faire triompher les griefs des fabricants. M. Harbaville se rendit surtout l'éloquent organe des alarmes de l'agriculture. Toute réduction de droits sur les sucres étrangers devait, en froissant l'intérêt privé des fabricants, porter une atteinte *mortelle* aux intérêts généraux de la France et compromettre tout l'avenir de son agriculture.

Heureusement, les craintes de la commission étaient exagérées. La fabrication du sucre indigène fut soumise, depuis, non seulement à la concurrence, si redoutée, des sucres étrangers, mais, en outre, à une série d'impôts successifs... Loin de se décourager, l'industrie redoubla d'efforts; des procédés plus ingénieux ont diminué les déchets, accru les produits; pendant que l'agriculture, animée de la même ardeur, s'applique de plus en plus à obtenir, notamment dans nos départements du Nord, les palmes des concours, même en face des magnifiques produits, en récoltes et en élèves, des plaines de la Belgique.

On pourrait, dès à présent, être frappé de la variété des travaux de l'Académicien. Pourtant ce fut hors de ces premières études que se révéla, que va se développer le goût dominant de notre collègue. Nous l'avons dit ailleurs : « C'était avec amour qu'il devait s'attacher » à la science de l'archéologie, à la connaissance de

Digitized by Google

» l'histoire, et spécialement à celle de sa province, de » sa ville natale. Dans nos fastes, dans nos monuments, » dans nos archives, il recherchait les origines de nos » communes, leur antiquité, l'étymologie de leurs noms, » leurs chartes primitives... »

Le jeune archéologue, pour ses débuts, était entré en relations avec la Société royale des Antiquaires de France, qui insérait, dans ses Mémoires, la dissertation sur notre *Camp de César*.

Bientôt après, il communiquait à l'Académie d'Arras, qui s'empressait de le publier, son Essai sur l'origine et l'antiquité des communes du département du Pas-de-Calais. Dès lors, se trouvait divulgué le but secret de si laborieuses veilles, de tant de patientes investigations. Dès lors aussi se trouvèrent constituées les premières assises de l'ouvrage le plus important de l'auteur, de son *Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*.

Ses ingénieuses recherches sur les étymologies ne l'aveuglaient point sur la facilité de s'égarer dans des voies aussi incertaines, mais du moins ne négligeait-il aucune des sources de la philologie et de l'histoire. Il interrogeait successivement les racines des noms, leurs rapports avec le culte, le régime politique, la situation générale et particulière des lieux, l'économie rurale et artistique, le règne végétal, les noms patronymiques..... En résumé, sur 818 communes, 400 seulement restèrent en dehors de ce premier travail ; il justifiait la division des premières, quant à leur origine, en quatre époques : la première (comprenant 22 communes) antérieure à l'invasion romaine; la seconde, s'étendant jusqu'à l'invasion

Digitized by Google

franque, à laquelle se rapportaient 197 communes; 138 appartenaient à la troisième époque, c'est-à-dire à l'invasion du X^e^ siècle; à la quatrième, enfin, 61 seulement rattachaient leur existence, de l'an 900 au XIII^e^ siècle.

A la tête de la première catégorie de ces 418 communes, se trouvait placée la ville d'Arras, à laquelle M. Harbaville payait ainsi, en quelque sorte, son hommage de bienvenue. Il avait effectivement été appelé, par ordonnance royale, selon les formes de la législation encore en vigueur et par suite du décès de son ancien capitaine de grenadiers, M. Boussemart-Lobez, à le remplacer au conseil municipal.

Le maire d'Arras, M. Mayoul de Sus-St-Léger, s'empressa de lui exprimer sa satisfaction personnelle, qui était partagée par ses nouveaux collègues. Au milieu d'une assemblée où se traitent les questions les plus importantes dans des discussions sérieuses et approfondies, on s'initie vite aux affaires, et les hommes les plus aptes à les comprendre, à les diriger, à les résoudre, se font aisément reconnaître. De là, cette confiance qu'inspira, dès ses débuts, le nouveau conseiller et qui ne fit que s'accroitre, à mesure qu'il la justifiait par ses actes.

Les autorités supérieures, de leur côté, profitaient de ses dispositions à prêter son concours à toutes les œuvres utiles.

Le préfet, alors investi de ce droit, qu'on qualifierait aujourd'hui d'exorbitant, le portait sur la liste des électeurs du premier arrondissement électoral du département.

L'année suivante, le ministre de l'intérieur le nomma administrateur des hospices. M. Mayoul de Sus-St-Léger

Digitized by Google

lui exprima de rechef combien il se félicitait des nouveaux rapports que ces fonctions allaient établir entre eux : « Le » zèle et l'activité, lui mandait-il, que vous apportez » dans l'exercice de celles qui vous ont été confiées jus- » qu'à présent, me sont un sûr garant du bien que nous » devons attendre de votre coopération aux travaux » d'une administration aussi intéressante. »

Nous n'entreprendrons pas de détailler les services rendus en participation avec ses collègues par M. Harbaville, mais nous ne saurions passer sous silence la part principale qu'il prit, comme rédacteur, à la circulaire du mois d'avril 1824, adressée par l'administration des hospices aux maires du département, en faveur des orphelins placés à la campagne.

« Un de nos devoirs les plus sacrés, y lit-on, est de » leur procurer une instruction propre à déposer dans » leurs jeunes cœurs les premières notions des devoirs... » Nos orphelins rentrent trop souvent dans nos hospices, » avec l'ignorance complète des notions les plus élémen- » taires et les plus usuelles, associée à toute nullité de » principes religieux... C'est pour obvier à ce déplorable » état de choses, que l'administration a décidé que les » enfants, placés par elle à la campagne, recevraient » dorénavant l'instruction primaire dans les écoles » communales... » Après avoir rappelé aux maires les obligations qui leur étaient imposées par l'ordonnance royale du 29 février 1816, la circulaire les adjurait d'empêcher « que ces enfants ne fussent employés par leurs » nourrices au vil métier de mendiant qui les dégrade et » peut influer d'une manière si funeste sur les habitudes » de toute la vie, dans cette classe qui a tant de droits à » l'intérêt des amis de l'humanité. »

Digitized by Google

Cette mesure réparatrice fut le prélude de quelques autres qui contribuèrent également à améliorer le système suivi antérieurement.

Il advint malheureusement que l'ardeur des membres de la commission à défendre les intérêts des hospices suscita des difficultés, dégénérées plus tard en collision vis à vis l'autorité supérieure, qui trancha le nœud en en faisant une question de personnes et en renouvelant brusquement la commission en totalité. (Arrêté du ministre de l'intérieur Corbière, du 23 juin 1825.)

En cette circonstance, le maire d'Arras ne craignit point d'exprimer à M. Harbaville « les regrets que lui causait » une séparation que son mérite lui rendait si doulou- » reuse. »

Cette séparation n'était que partielle et restreinte aux hospices.

L'on n'aurait eu garde de priver la cité des services que M. Harbaville était si bien disposé à lui rendre, n'importait à quel titre. Il le prouva; dans ses fonctions de commissaire voyer, il prit l'initiative, pour lutter contre le génie militaire et pour parvenir, en faveur du faubourg d'Amiens, à la conciliation des intérêts de la ville avec les droits exercés et les servitudes imposées sur les terrains limitrophes de la citadelle. En la même qualité, il réclamait énergiquement, dans le sein du conseil municipal, contre la parcimonie des allocations pour l'entretien et l'extension des plantations publiques. « Il » convenait, disait-il, d'embellir les abords d'une ville si » florissante, dont les ressources permettent tous les » genres d'amélioration, sans calculer avec la parcimonie » d'un particulier gêné dans sa fortune et s'inquiétant

Digitized by Google

» du produit de ses améliorations, comme du rembour-
» sement de ses avances. »

Notons ici que ce fut, sur son rapport, que fut arrêté le tableau des chemins existants sur le territoire de la ville. On trouvait dans son mémoire qui avait la valeur d'un document administratif, avec des observations sur l'importance relative des divers chemins, sur la législation qui les régit, sur la nécessité d'un mode de surveillance plus efficace, quelques aperçus nouveaux sur la matière. Antérieurement à ce dernier acte, M. Harbaville avait reçu une preuve signalée d'estime de la part de Monseigneur l'Évêque d'Arras.

Une discussion prématurée et intempestive avait eu lieu au conseil municipal, relativement aux diverses communautés religieuses établies dans la ville.

Monseigneur de la Tour d'Auvergne s'adressa directement à M. Harbaville pour lui confier la contrariété qu'il avait éprouvée d'une discussion « qui a dû certainement,
» lui écrivait-il, vous affliger. Par l'attachement que je
» vous porte, j'ai cru vous devoir une explication ;
» veuillez l'accueillir avec le même intérêt que je mets
» à vous la donner. Signé : Ch. év. d'Arras.» (6 août 1825.)

La réponse ne se fit point attendre. Elle s'expliquait nettement et de manière à calmer la juste susceptibilité de Sa Grandeur. Après avoir reconnu qu'il y avait eu méprise et malentendu, elle se terminait ainsi : « Je vous
» prie de croire qu'il est loin de la pensée du Conseil
» d'agiter des questions dont la solution est réservée à
» l'autorité épiscopale, et dont l'objet est d'ailleurs si
» respectable sous tous les rapports, pour les personnes
» pénétrées de la salutaire influence qu'exercent les
» maisons religieuses. » (8 août 1825.)

Digitized by Google

Ce ne fut pas la seule occasion où M. Harbaville témoigna de la sincérité de ces sentiments chez lui.

Comme rapporteur d'une commission spéciale, nommée par le Conseil, il déclarait partager non seulement « le » désir bien naturel de procurer aux habitants de la cité » une église convenable et centrale, mais même le vœu » émis par plusieurs, afin de faciliter encore davantage » l'exercice du culte, qu'on procurât une église parti- » culière à chacun des deux grands quartiers de *la cité* » proprement dite. »

Dans ce plan, la première église se maintenait en la chapelle des Clarisses; la seconde eût été fondée sur le terrain de l'ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Le membre si zélé du comité de l'instruction primaire trouvait un obstacle considérable au choix de ce dernier local, c'était : « qu'il entraînerait la ruine d'une école » d'enseignement mutuel, fondée depuis 1817 par la » munificence du Conseil municipal, objet de sa solli- » citude et digne de tout l'intérêt de ceux qui, dans » l'instruction de la jeunesse, voient la garantie assurée » de l'amélioration des mœurs, de l'amour, de l'ordre et » des lois, dans la génération qui s'élève. »

La conclusion était qu'il fallait préalablement établir l'école communale sur un point convenable.

Nous verrons plus tard quelle solution fut adoptée en faveur du culte, en dehors de la question du local convenable pour l'école communale, qu'on devait chercher encore pendant quarante ans et qu'on croit enfin avoir rencontré, au moment où nous écrivons.

Un peu plus tard, lorsqu'il fut question de faire droit à la requête du faubourg Saint-Sauveur, et de le doter

Digitized by Google

d'une église, réclamée depuis si longtemps, M. Harbaville fit partie de la minorité opposante; mais l'opposition portait principalement sur le choix du terrain qu'on voulait prendre, en partie, sur le Rietz. « Comme hommes » religieux, disait-elle, il nous sera certainement agréable » d'élever, à l'usage du culte, un édifice digne en même » temps de la majesté de la religion et de l'importance » de la ville, mais il faut respecter les fondations, mais » il faut choisir un point plus central relativement aux » deux faubourgs, sans sacrifier l'un à l'autre. »

Il est bon de noter que, dans cette argumentation, dont M. Harbaville fut le principal organe, on désignait au choix le lieu dit : *Le Moulin de Pierre*, comme pouvant éviter, dans l'avenir, les frais d'une seconde église, qui, tôt ou tard, serait réclamée par les habitants du faubourg Ronville. Hypothèse qui vient précisément de se réaliser.

Indépendamment de cet argument, M. Harbaville voulut bien prêter le secours de sa plume aux jeunes gens d'Arras se plaignant qu'on voulût restreindre leur jouissance, leur enlever une partie du Rietz pour y bâtir la nouvelle église. « Ils avaient l'honneur de faire ob- » server à MM. les maire et membres du Conseil muni- » cipal que, par donation, en date de l'année 1436, la » dame Du Rietz a baillé à la jeunesse d'Arras son pré » de St-Sauveur, pour s'y ébaudir et s'y abanier... que... » l'affectation étant spéciale... on ne peut pas intervertir » la destination que lui a donnée la donatrice... ce qui » établirait un fâcheux précédent, en détruisant le respect » que l'on doit aux intentions des donateurs. »

Le Conseil municipal avait passé outre, sans s'arrêter

Digitized by Google

aux fins de la spirituelle requête. Notre collègue ne se découragea point. Il découvrit et démontra que d'anciennes carrières avaient été autrefois exploitées sous le sol même du Rietz, et fit naître des inquiétudes sur la solidité des constructions qu'on voulait élever sur ce terrain; il appuya, en outre, de nouveau, sur le respect dû aux fondations dans leur texte et dans leur esprit. Le Conseil municipal se détermina à abandonner le premier projet. On acheta, au prix de 400 fr., aux hospices d'Arras, sur la gauche de la chaussée, la parcelle de terre strictement nécessaire, on y construisit la nouvelle église de St-Sauveur, et M. Harbaville eut la satisfaction de voir, grâce à sa persévérance, la jeunesse d'Arras continuer à *s'ébaudir* et à *s'abanier* sur *toute* l'étendue du Rietz, comme elle le faisait de temps immémorial...

Jusqu'ici, nous avons considéré M. Harbaville, d'abord comme acquittant largement sa quote-part de travail, dans la société littéraire, dont il était devenu membre.

Nous l'avons vu ensuite prendre une part influente aux délibérations du Conseil municipal. Nous eussions dû, en outre, mentionner les services par lui rendus dans la commission du Musée, dont il fut membre dès 1829, c'est-à-dire à la création, sur l'invitation flatteuse de M. le baron d'Hautecloque : « J'espère, qu'en acceptant, » vous nous donnerez une nouvelle preuve de votre zèle » pour le bien public et de votre dévouement aux inté- » rêts de la ville d'Arras. » Il fut, peu après, élu vice-président, la présidence restant réservée au maire. Il faut le dire, au reste, M. Harbaville n'admettait point l'acceptation des fonctions sans les charges.

C'est ainsi que, devenu, en 1829, secrétaire du Conseil

Digitized by Google

d'agriculture du département (fonctions qu'il conserva jusqu'à la dissolution de ce Conseil et son remplacement par une société libre, en 1834) il acquittait son tribut, en lui soumettant plusieurs mémoires, dont nous rappellerons brièvement le sujet.

Le premier exposait l'utilité, la nécessité de créer, dans le département, une *ferme modèle;* il en indiquait les moyens et proposait de l'établir dans l'arrondissement de St-Pol, où les nouvelles méthodes de culture avaient fait le moins de progrès. A cette création devait se rattacher *une école spéciale agricole,* dans laquelle, les enfants des cultivateurs aisés trouveraient une éducation plus substantielle, mieux appropriée à leurs besoins, que celle des colléges.

C'était donc provoquer, il y a trente-six ans, un essai de ces institutions professionnelles que nous voyons fonder, aujourd'hui, concurremment par le gouvernement, par les départements, par les villes, par les simples particuliers.

Comme tendant au même but, était recommandée la publication d'un *Manuel pratique d'Agriculture,* qui pût répandre dans les campagnes, où ne pénètrent guère les recueils des sociétés savantes, les méthodes raisonnées de culture, les nouvelles découvertes, et détruire une foule de préjugés qui font obstacle à tout progrès, parmi nos populations rurales.

Un autre mémoire agitait une question vitale, celle de la durée des baux et concluait, en faisant de la généralisation des baux à long terme, la condition *sine quà non* de la prospérité de l'agriculture.

Le moment approchait où M. Harbaville, membre

Digitized by Google

éclairé d'assemblées, de commissions délibératives, après avoir fait preuve d'une capacité incontestable, allait être appelé, à son tour, à accepter la responsabilité d'un rôle actif.

La Révolution de juillet venait d'éclater, sur notre patrie, comme un coup de foudre ; trois générations de sang royal avaient été expulsées du sol de la France, sur lequel flottaient, dans l'agitation, dans la perturbation générale, deux courants différents.

Un grand nombre de fonctionnaires publics ne s'étaient pas crus affranchis de la fidélité jurée, par la puissance seule des faits accomplis. D'un autre côté, la conscience publique s'indignait de cet assaut aux places vacantes, qui fut alors si énergiquement stigmatisé comme *la curée aux places*, par M. De Carné, dans le *Correspondant*.

Nous avons la consolation de le dire, il n'en fut pas de même à Arras. Ici, aussi, l'on vit des hommes, pleins de foi pour la religion du serment, descendre, sans violence, volontairement, de leurs siéges, qu'on eût désiré leur voir conserver ; mais ce ne fut, le plus généralement, ni l'ambition, ni la passion politique, ni même l'esprit de parti qui animèrent et désignèrent leurs successeurs.

Notre allégation sera admise sans contestation, lorsque nous l'appliquerons à MM. Dudouit et Harbaville, appelés, le 9 août 1830, à raison de la démission de MM. de Raulin et Linque, et de l'absence de M. le baron d'Hauteclocque, à exercer *provisoirement* les fonctions d'adjoints, avec prière « de donner cette nouvelle preuve de leur dévoue- » ment bien connu aux intérêts de la ville. » (Lettre de M. Corne, remplissant les fonctions du préfet absent).

Digitized by Google

Personne, dans cette cité, n'a oublié les services rendus par ces hommes de bien, à une époque de crise et d'effervescence, que tant d'autres villes administrées avec moins de modération et de sagesse, ont traversée si laborieusement. Aussi la mémoire de M. Dudouit demeurerait-elle justement honorée, lors même que les utiles fondations, qui datent de sa mairie, ne feraient point à toujours bénir son nom.

M. Harbaville ne lui prêta, comme adjoint, le concours de son activité et de son influence, que pendant les jours les plus difficiles. Le calme ayant bientôt reparu au milieu d'une population naturellement si paisible, l'administration supérieure voulut utiliser une expérience des affaires et des talents, qui s'étaient fait apprécier, en tant de circonstances.

Sur le rapport de M. Guizot, M. Harbaville fut nommé, le 6 septembre 1830, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais.

Un mois après, il fut appelé, avec M. le baron d'Herlincourt, à remplir les vides survenus dans le conseil de révision, par suite des démissions et changements politiques.

L'année suivante, les témoignages de confiance dans son zèle, dans ses lumières se multiplient. Il se voit de nouveau désigné par le recteur pour faire partie du *comité gratuit de charité* du canton d'Arras (sud).

A la réorganisation des commissions cantonales, nommé commissaire inspecteur des chemins communaux de ce même canton, il est bientôt élu président de la commission.

A peine le sous-préfet Philis l'avait-il inscrit au nom-

Digitized by Google

bre des membres du comité de vaccine, pour l'arrondissement d'Arras, que, de son côté, le préfet, baron de Talleyrand le faisait siéger dans le jury d'examen des aspirans aux bourses fondées par le département. Mentionnerons-nous encore, pour mémoire, les délégations dont il eut constamment l'honorable charge, depuis 1830 jusqu'en 1845, pour la vérification annuelle et obligatoire de la caisse du receveur général du département, de celle du mont-de-piété d'Arras, du recolement du mobilier de l'évêché ?

La multiplicité de ces missions n'avait point enlevé M. Harbaville à l'Académie, dont les suffrages l'appelèrent, pour suppléer le secrétaire perpétuel Cornille, élevé à la présidence du tribunal civil d'Arras, aux fonctions de secrétaire-adjoint.

A ce titre, il lui appartenait de rendre et il rendit, en effet, le 23 décembre 1831, le compte public des travaux de ses collègues, pendant les deux années 1830-1831, si troublées et si peu propices à l'étude, mais, outre ce travail en quelque sorte obligatoire, il communiquait à la société ses propres « recherches historiques sur l'orga- » nisation communale de la ville d'Arras, dans le moyen- » âge. »

L'auteur avait surtout pour but de faire connaître les chartes trop longtemps oubliées au fond du coffre échevinal, qui avaient tant de fois reconnu les vieilles franchises que nos pères avaient su maintenir jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, à travers les orages politiques et les dominations diverses.

Permettez-nous d'ajouter que ce mémoire confirme avec évidence la proposition que nous avons émise dans

Digitized by Google

l'un de nos rapports, à savoir : « Que la province d'Artois » avait perdu de ses libertés, de son importance, de sa » prospérité, en passant du sceptre des rois d'Espagne » sous celui des rois de France, tenu par le cardinal de » Richelieu. »

Lors de la séance publique suivante, M. Harbaville avait été appelé, par vos suffrages, à la présidence, que vous décernez quelquefois, nous le savons personnellement, au bon vouloir, plus souvent, à la capacité, titres qui se réunissaient à un tel degré chez le nouveau président, que son mandat, renouvelé à divers intervalles, lui conféra douze années cet honneur.

Le premier discours d'ouverture de M. Harbaville, nous devons le dire, revêt une teinte de tristesse, accuse un sentiment de découragement, en présence de l'esprit d'opposition, du penchant à l'émeute, à la rebellion qui avait si rapidement succédé, dans les masses, à l'enthousiasme et à l'enivrement qu'avait paru exciter le fameux programme du *trône populaire entouré d'institutions républicaines.*

L'orateur, sentant l'influence réciproque des fausses doctrines sociales et littéraires, est obligé de reconnaître que, lorsque l'instruction est devenue le domaine de tous, le rôle des sociétés savantes cesse d'être aussi brillant; mais il ne veut pas qu'on leur dénie une utilité réelle, *actuelle ;* elles seules, suivant lui, peuvent encore rester le dernier asile du goût et des saines doctrines, la plus solide barrière contre l'envahissement d'une littérature pleine d'*étrangeté*, contre le débordement de tant de productions bizarres, contre le cynisme de la scène affranchie de toute règle comme de toute convenance.

Digitized by Google

Comment ne pas être frappé de l'anarchie déplorable des intelligences, de l'affaiblissement des croyances, de l'égoïsme systématique qui ont, en quelque sorte, matérialisé la société, désenchanté la vie; comment ne pas voir dans des symptômes aussi peu rassurants, dans cette fermentation des esprits, l'indice d'une époque de transition, dont on trouve le plus remarquable exemple dans les trois siècles de corruption qui aboutirent à la chûte de l'Empire romain? « Que serait pourtant, ajoute-» t-il, devenu alors le principe de la civilisation, si le » Christianisme, religion de paix et de liberté, n'eût » réchauffé dans son sein les précieux restes des sciences » et des arts, adouci les mœurs et les lois des hordes » sauvages envahissant l'Europe, et proclamé ce code » moral qui régit encore la moitié de l'univers. »

Le discours conclut par le vœu que le temps, ce grand niveleur des opinions humaines, calme les esprits; que la jeune génération qui fait l'orgueil de la patrie, renonce aux séduisantes illusions, pour s'initier aux devoirs sérieux de la vie, et comprenne alors qu'il est peu rationnel de dénier la prospérité réelle dont on jouit, pour sacrifier aux dieux inconnus.

Les préoccupations de M. Harbaville sur les dangers que les mauvaises doctrines faisaient courir à la société, se révélaient avec un redoublement d'énergie dans le mémoire qu'il publiait, peu de temps après, sur la doctrine du nivellement dans les temps anciens et modernes.

L'auteur déclarait ne s'être livré à ce travail que pour la défense du principe d'ordre et de conservation, condition d'existence des sociétés politiques, qui lui semblait compromis par la propagande saint-simonienne.

Digitized by Google

« La théorie du nivellement, qui en fait la base, a été » reproduite tant de fois et sous tant de formes, qu'elle » peut être considérée comme une des plus vieilles » maladies de l'esprit humain.... Elle a porté le trouble » et la discorde dans toutes les sociétés, où l'on a essayé » d'en faire l'application. »

Pour le développement de cette thèse, l'écrivain emprunte ses preuves à la législation, aux mœurs, à l'histoire de chacun des peuples anciens et modernes, semant dans ces 32 pages, une foule de faits présentant un intérêt anecdotique. Il en déduit, comme conséquence, que les essais tentés pour le nivellement légal, obligatoire des fortunes n'ont jamais eu la consécration de la raison, ni de la durée; que ces théories, soutenues, notamment dans le moyen-âge, par des sectes religieuses, étaient condamnées par l'esprit du Christianisme.

« Le Christianisme, à son aurore, trouva les esprits » disposés à embrasser une doctrine aussi favorable en » apparence au bonheur des classes souffrantes du peuple. » Cette doctrine, l'Evangile ne la consacra point, il ne » prêcha pas le renversement des sociétés; il ne pro- » clama que cette égalité morale qui est l'architype des » lois de la sagesse éternelle.

» Si le divin auteur du Christianisme indique comme » perfection le détachement des choses de la terre, s'il » conseille à ceux qui veulent suivre ses voies, de ven- » dre leurs biens pour en distribuer le prix aux pauvres, » peut-on voir autre chose, dans ce précepte, ou plutôt » dans ce conseil, que l'émanation d'une charité immense » qui n'a aucun rapport avec le nivellement matériel. »

Le mémoire se termine par le récit de quelques faits

Digitized by Google

piquants, sur l'origine du saint-simonisme, sa marche, ses progrès et sa chûte.... sur les bancs de la cour d'assises vengeresse de la morale publique.

Resté fidèle aux idées de paix qu'il avait déjà produites en vers, l'honorable président s'attacha, dans le discours d'ouverture de la séance publique, à faire concevoir à ses auditeurs une plus saine appréciation de la gloire militaire.

» .... La pensée du juste et de l'utile qui domine la » civilisation moderne, a réduit à leur juste valeur les » actions qui n'ont abouti qu'au malheur des peuples. » Ainsi des hommes, longtemps admirés sur la foi classi- « que, comme des héros, sont aujourd'hui relégués » sur la même ligne que les Attila et les Gengis, mé- » téores destructeurs, qui, instruments passifs d'une » providence vengeresse, semblent avoir eu mission » spéciale de décimer les nations. »

Nous ne pouvons, sans l'accuser d'exagération, citer le passage qui suit : « Et savons-nous quel jugement l'im- » passible postérité, à l'abri du prestige qui environne » une illustration contemporaine, portera de l'homme » extraordinaire qui a joué le grand drame de l'empire, » jeté dans l'histoire de nos jours, comme un incroyable » épisode? En pesant dans sa balance ce qu'il pouvait » faire et ce qu'il n'a pas fait dans l'intérêt de la civilisa- » tion et de la liberté, ne réduira-t-elle pas à de moin- » dres proportions cette gloire colossale? »

L'orateur émet un vœu final pour *la tolérance politique*, voyant, du jour où la raison obtiendrait ce triomphe sur le génie des discordes civiles, une ère nouvelle s'ouvrir pour la France, au profit de la civilisation et des arts de la paix.

Digitized by Google

La conduite n'est pas toujours d'accord avec les paroles; M. Harbaville fit preuve de la sincérité des siennes, dans la notice qu'il consacra à la mémoire de M. Leroux du Chatelet, dont il ne partageait point les opinions politiques. Cette dissidence ne l'empêcha point de lui rendre justice, comme « se recommandant par une vie de désin-» téressement consacrée à rendre des services à la société » et ayant acquis des droits imprescriptibles à la recon-» naissance de ses concitoyens. »

Il en aurait même de particuliers à celle de l'Académie, d'après ce passage de la notice :

» Dès l'année 1816, il avait conçu le projet de réor-» ganiser l'Académie d'Arras; ses démarches actives ne » contribuèrent pas peu à l'établissement de la société » royale qui fut instituée en 1817; il peut être considéré » comme l'un de ses fondateurs et fut un de ses pre-» miers membres, »

Nous profitons de l'interruption réglementaire de ses fonctions de président de l'Académie, pour suivre M. Harbaville, de nouveau, dans l'activité de sa carrière administrative.

Le 16 mai 1833, lui avait été déférée la présidence de la commission de liquidation chargée, après l'invasion du choléra, de régler les honoraires et mémoires des médecins et pharmaciens et de vérifier l'emploi des fonds accordés par le gouvernement.

La même année (11 novembre) il était nommé par le préfet, sur l'abstention du conseil d'arrondissement, dont c'était le droit, membre, et (11 décembre) convoqué, comme président, pour l'installation du comité d'instruction primaire.

Digitized by Google

Ces témoignages de confiance, d'une part ; de zèle, de l'autre, se succèdent sans interruption.

Nous le voyons (31 janvier 1834) membre du jury pour l'exposition de l'industrie française.

Membre également (16 janvier 1835) de la commission chargée de l'examen de la position des réfugiés politiques et de leurs droits à des secours.

Membre, de plus (23 novembre), de la commission consultative sur le projet de code rural, que l'on nous promet toujours.

La plupart des questions, sur lesquelles le ministre appelait l'examen, notamment : le parcours, la vaine pâture, les biens communaux, les chemins vicinaux et privés, avaient été étudiées déjà par le secrétaire de la société d'agriculture. Il fut le premier à reconnaître, comme n'étant pas moins difficiles à régler, celles du bornage, des cours d'eau, du glanage, du droit de tuer les pigeons et volailles sur sa propriété, de l'obligation de détruire les plantes, insectes et animaux nuisibles à l'agriculture.

Un projet de loi, plus important encore, avait été soumis à la chambre élective et communiqué à tous les préfets, avec invitation de consulter, sur les amendements proposés, les hommes les plus éclairés. Il s'agissait d'organiser l'enseignement secondaire, et M. Nau de Champlouis pria M. Harbaville (6 août 1836) de vouloir bien venir examiner avec lui le projet soumis à cette espèce d'enquête.

Nommé (le 12 décembre suivant) président de la commission d'examen des candidats aux places d'agents-voyers, par le préfet, M. Desmousseux de Givré, il donna

Digitized by Google

une preuve de son esprit de justice, en plaidant avec énergie et succès, le droit à une indemnité, de M. Gilquain, à raison de la perte de son étui de mathématiques et d'autres instruments d'arpentage, qui, prêtés par lui à la commission, le 28 décembre, avaient disparu, volés ou consumés, la nuit suivante, dans l'incendie de l'hôtel de la préfecture.

Le même préfet le comprenait (14 mars 1837) dans la commission pour l'amélioration des prisons. Membre à si bon droit de la commission de surveillance de la bibliothèque d'Arras (8 décembre 1838, 16 mars 1839), il fit, en outre, de 1842 à 1844, partie des commissions pour l'examen des candidats pour les emplois de vérificateurs des poids et mesures.

Il ne faut point perdre de vue que ces divers emplois étaient indépendants de son titre et se concilièrent toujours avec l'accomplissement exact et régulier des devoirs du conseiller de préfecture.

Nous pouvons en citer un nouvel et remarquable exemple ; il était, chaque année, désigné pour faire partie du conseil de révision, accomplissant sa tournée dans tous les cantons du département. Il ne manqua jamais de profiter de sa présence sur chaque point du territoire, pour recueillir tous les renseignements historiques et archéologiques, pour consulter les documents existants dans les archives publiques et privées et il continua, pendant près de dix-huit ans, cette fructueuse recherche.

Deux fois, il lui advint d'être chargé de la présidence ; en 1833, pendant l'excursion de M. Nau de Champlouis en Angleterre ; et, en 1845, à raison de la maladie de M. Desmousseaux de Givré. Nous éprouvons une satisfac-

Digitized by Google

tion personnelle, nous qui nous sommes plaint, plus d'une fois, de la pression exercée par des membres militaires des conseils, pour n'accepter que la fleur de la population pour le contingent; nous éprouvons, disons-nous, une satisfaction personnelle en mentionnant que, lors de cette dernière tournée, le président soutint, avec fermeté, une lutte publique, contre le général L... pour faire triompher le principe de *l'égalité*, entre tous les appelés reconnus *propres au service*.

Plusieurs fois, il avait été délégué pour remplacer le secrétaire-général absent ou malade.

Ces occupations diverses ne l'absorbaient point assez pour lui interdire la faculté de fournir son tribut d'encouragement à une revue dont la carrière eût dû se prolonger davantage, au *Puits Artésien*. Dans ses *Méditations et Souvenirs* (tome 1^er^ page 239), il s'arrête en face des ruines de l'église de Saint-Bertin « dont les dernières arches » sont tombées sous l'effort de la mine, le 24 février 1836, » au pied de la tour, restée seule debout.... Géant su- » perbe qui domine ces débris et qui, privé de ses sup- » ports, s'écroulera, comme ces vieilles sociétés qui ne » s'appuient plus sur les bases éternelles que Dieu a po- » sées pour assurer la stabilité des empires... » Cette vue lui inspire la réflexion : « Que, quand le suprême » modérateur veut exercer sur les nations ses jugements » providentiels, il remet à l'homme la faulx du temps et » alors les hideuses et déplorables scènes des siècles » barbares se renouvellent.... Espérons, ajoute-t-il, que » les leçons du passé ne seront pas perdues et que l'ins- » truction, mère des généreux sentiments, sera la sauve- » garde des monuments confiés à la vénération publique.»

Digitized by Google

Voyons maintenant M. Harbaville prêter à l'Académie son utile concours, soit comme président, soit comme rapporteur des commissions, fonctions qu'il cumula plus d'une fois. Il fut chargé, en 1838, d'exposer les titres de Me Clément-Hémery, à l'honorable distinction qui lui fut accordée pour ses notices biographiques sur les célébrités littéraires de l'Artois. Le rapport encourageait l'auteur à compléter son œuvre, en l'étendant aux Artésiens qui s'étaient illustrés dans l'église, dans la magistrature, dans la carrière des armes, ou qui s'étaient distingués par leurs vertus civiques. Ces excitations produisirent leur effet; au concours suivant, l'Académie recevait *la biographie ecclésiastique de l'Artois*, et regrettait, tout en profitant de ses notices, que Me Clément « en se bornant à une spécia- » lité, se fût placé hors des conditions du programme. »

Vers le même temps, M. Harbaville communiquait à ses collègues le résumé de ses *études sur le moyen-âge en Artois*. Convaincu par ses consciencieuses recherches, fortifié par la maturité de l'âge et du jugement, il « avait puisé de nouvelles appréciations aux sources fécondes de l'histoire. Pour lui, le jour de l'impartiale justice s'était levé, pour dissiper d'injustes préjugés, qui s'attachaient aux institutions et même aux monuments artistiques de cette époque. On ne refusait plus du génie à ces conceptions grandioses, étonnantes merveilles de l'art chrétien. »

Ces déclarations de principes servaient d'*Introduction* à l'ouvrage important dont on attendait avec impatience la publication. (1)

(1) ***Le Mémorial Historique***, qui se trouve dans toutes nos bibliothèques, ce qui nous dispense de l'analyser. L'auteur a déclaré qu'il

Digitized by Google

L'auteur donnait, d'ailleurs, de nouvelles garanties de son impartialité d'historien, lorsqu'appelé à prononcer un jugement public sur un adversaire politique, il déclarait que le pays perdait, dans la personne de M. le baron d'Ordre, membre correspondant, « un citoyen recommandable par la noblesse de son caractère, par ses antiques vertus; un de ces types de loyauté chevaleresque, dont l'empreinte allait, chaque jour, s'effaçant.»

La réaction opérée dans le fond même de ses idées, n'était point partielle, il la confessait hautement, en présence de la fermentation croissante des esprits. « Il aimait à penser qu'il existait encore, au milieu de la Société, assez d'éléments de conservation pour y puiser quelque confiance en l'avenir; il espérait dans le progrès de la raison publique, pour assurer le triomphe du droit sur la force, de l'intelligence sur la matière. Il fondait surtout ses espérances dans le besoin des croyances qui se décelait de toutes parts et qui sauverait la société, en proclamant que l'homme vit d'intelligence et de foi. (2) En sorte que deux principes sauveurs, alors

n'avait voulu donner simplement qu'un résumé substantiel de tout ce qu'il importait de connaître de nos histoires locales, un précis, un *Mémorial* destiné à éviter d'immenses recherches, et l'accueil fait par le public à son livre, lui a prouvé qu'il avait atteint son but.

(2) Nous citerons, ici, comme confirmant la direction imprimée aux idées de l'écrivain, son mémoire ***sur les Traditions diluviennes chez les anciens peuples.*** ***(Puits Artésien***, t. 2, p. 187, où il déclare que « les découvertes des géologues modernes ont pleinement confirmé la tradition biblique dont l'autorité avait été trop légèrement contestée par l'esprit de système. Il n'est plus permis aujourd'hui, ajoute-t-il, de douter que le dernier cataclysme qui a bouleversé la face du globe ne soit le déluge dont l'historique est retracé dans la Genèse (chap. 6, 7 et 8). »

Digitized by Google

que les passions auront fait silence, resteront debout pour présider aux destinées des peuples ; la foi et la liberté. » Il est probable que notre collègue avait, en effet, quelque foi dans l'avenir, puisque dans le même discours, il initie le public dans une résolution prise, sur sa proposition, par l'Académie ; il s'agissait d'une longue, difficile et dispendieuse entreprise : de prendre les moyens pour mettre à la portée du plus grand nombre des lettrés, du moins, le père de nos historiens, en un mot de demander au concours la traduction des trois volumes in-4° de *Malbrancq*, dans l'intention de publier ensuite cette traduction. Chose remarquable ! ce qu'on lit ici en l'honneur du patient collecteur du livre *de Morinis*, semble pouvoir s'appliquer littéralement à l'auteur du *Mémorial*. Citons :

« Un homme doué de la patience infatigable du vrai savant, a usé sa vie à parcourir nos contrées, à compulser les archives, les bibliothèques, les dépôts littéraires, pour y recueillir les rudiments de l'histoire de nos provinces..... De cet amas de matériaux qu'il rassembla, pendant quarante ans, il composa son ouvrage, ouvrage fondamental, riche collection de faits, dans lequel on peut chercher toutes nos origines et toutes nos traditions locales. »

Nous n'avons pu résister à ce qui nous a paru un rapprochement naturel et frappant, et nous terminons cet article, en rappelant que l'Académie, par l'organe de son Président, avait alors pensé que « ce serait rendre un service signalé aux amis des sciences historiques que de provoquer cette traduction, et la traduction obtenue, d'employer tous les moyens pour la publier. »

Digitized by Google

Or, la traduction a effectivement été adressée, par M. Sauvage, à l'Académie, appréciée par sa commission, approuvée généralement; mais sur les conclusions de M. Harbaville lui-même, la publication a été suspendue jusqu'à révision et annotation par les membres qui devront être spécialement délégués à cet effet. La Compagnie témoignait, en outre, sa satisfaction au traducteur, en lui décernant, le 19 avril 1844, le titre de membre correspondant.

Sur ces entrefaites, deux membres résidants furent élus, sous la présidence de M. Harbaville. Nous n'avons pas besoin de rappeler combien répondait au sentiment public le discours dans lequel il proclamait que « l'auteur de l'histoire de *Ste-Angèle*, (1) l'érudit qui recueillait, avec la patience d'un bénédictin, les matériaux de l'immense édifice de l'histoire ecclésiastique de la province, avait naturellement sa place marquée dans le sanctuaire des sciences..... et que la Société appelait de tous ses vœux la continuation de ses importants travaux.... »

Quelques mois plus tard, le même président exposait à un autre récipiendaire (2) « qu'en l'associant à ses travaux, l'Académie avait voulu témoigner de ses sympathies pour la jeunesse aux nobles instincts, sur laquelle reposaient tant d'espérances; qu'il avait d'ailleurs des titres particuliers à cette distinction, lui qui s'était déjà enrolé dans la phalange studieuse qui travaillait avec tant de zèle à débrouiller le chaos de nos vieilles origines... Vous débutez dans la carrière, concluait l'orateur,

(1) M. l'abbé Parenty.

(2) M. le comte d'Héricourt a été nommé le même jour et avant M. Parenty.

Digitized by Google

que le temps mûrisse chacune de vos œuvres, affermissez-vous contre les dégoûts qui attendent l'homme de lettres, et vous vous préparerez des succès... »

Avec quelle variété de tons et quelle parfaite convenance de sentiments et d'expressions, ces conseils à un jeune littérateur sont-ils suivis du suprême adieu à l'homme de bien arrêté dans le cours d'une carrière de dévouement ? (1) « Hélas ! cette vie si pleine, abrégée par d'incessantes fatigues, devait prématurément s'éteindre. L'âme pure a pris son vol, soutenue par la sublime espérance qui console l'homme de foi, au bord de la tombe ! Une pensée peut seule adoucir pour nous l'amertume d'une cruelle séparation... Une voix intérieure nous crie que tout ne finit pas ici et que d'immortelles destinées attendent celui qui aima et servit ses frères... »

Peu de temps après cet hommage rendu par M. Harbaville, à une mémoire regrettée, le Préfet, donnant suite à son arrêté du 15 juin 1843, portant création de commissions spéciales dans chaque arrondissement, pour la conservation des monuments historiques, adressait (le 14 avril 1844), au Président de l'Académie, une dépêche accompagnée de cent vingt questionnaires et de douze dessins, pour diriger, dans ses études et dans ses recherches, la Société qui avait bien voulu se charger, dans sa circonscription, des attributions des commissions d'arrondissement (article 6).

L'Académie nomma, le 31 mai 1844, une commission archéologique, à la tête de laquelle figurait M. Harbaville. Elle se mit à l'œuvre, avec une telle activité,

(1) Le docteur Duchâteau.

Digitized by Google

que dans le tome de *Mémoires* publié en 1845, on lisait, au rapport de M. l'abbé Parenty, avec accompagnement de planches, le récit d'une première *excursion archéologique dans l'arrondissement d'Arras*, comprenant des notices sur les églises d'Ecoust-St-Mein, d'Oppy, de Vimy et de Willerval. Nous aurons à nous occuper plus tard de cette institution, qui devait être profondément modifiée et centralisée, sous la présidence du Préfet.

Il est temps de revenir sur une date glorieuse, que nous avons été entraînés à dépasser.

Par ordonnance du 30 avril 1844, M. Harbaville avait reçu la croix de la Légion-d'Honneur. « Cette promotion, disait le *Courrier du Pas-de-Calais*, se rendant l'interprète de l'opinion publique, était la juste récompense de vingt-trois années de services administratifs. Il rappelait, de plus, que le nouveau chevalier, avait fait partie de la courageuse administration des hospices, qui fut brisée dans sa lutte avec l'Autorité, en défendant le patrimoine des pauvres; que, depuis, chargé de la spécialité des tournées de révision pendant douze ans, il avait su, dans cette mission délicate, concilier les intérêts de notre population avec ceux de l'armée. » Le rédacteur se gardait bien d'omettre les titres particuliers du Président de l'Académie, à raison de ses utiles et nombreux travaux comme homme de lettres (15 mai 1844).

De nouveaux services justifièrent encore cette flatteuse distinction. Le Préfet avait plusieurs fois délégué, pour le remplacer pendant ses absences momentanées, M. Harbaville, qui remplit même officiellement l'intérim, près de neuf mois (de 1845-46). A ces fonctions intérimaires, se rattachent deux faits qui fournirent à notre

Digitized by Google

collègue l'occasion de témoigner de ses sentiments de patriotisme et d'humanité.

Il avait rendu hommage, *dans son Mémorial*, au dévouement héroïque d'Eustache de St-Pierre et, depuis, s'était inscrit le premier, sur la liste de souscription ouverte pour élever un monument, à Calais. Se prévalant de ces dispositions, M. Ernest Lebeau, au nom de la commission, l'avait prié de prendre l'initiative d'une demande d'allocation au Conseil général, « auquel il ferait comprendre, mieux que tout autre, que le département du Pas-de-Calais devait figurer en tête des souscripteurs. »

Son attente ne fut point déçue, et nous croyons digne d'être sauvée de l'oubli, l'allocution prononcée, à ce sujet, par le Préfet en intérim : « Chaque ville de France consacre à l'envi des monuments aux grands hommes qu'elle a vus naître. Ainsi, pour ne mentionner que les cités rapprochées de nous, Amiens élève une statue à Ducange, le prince de l'érudition ; Dieppe et Dunkerque, en érigent à Duquesne et à Jean-Bart, l'honneur de la marine française ; Valenciennes, à Froissart, le célèbre chroniqueur qni nous a légué le touchant épisode du siège de Calais et transmis à la postérité le nom du généreux citoyen qui a donné le plus noble exemple du courage civique, *Eustache de St-Pierre*. Ce nom, qu'une de nos villes est fière de revendiquer, reste une des gloires de cette terre de France, si féconde en illustrations. Aussi, lorsque la *Société d'Agriculture* de Calais ouvre une souscription pour élever un digne monument à ce grand citoyen, avons-nous cru devoir nous associer à sa pensée, en prenant près de vous l'initiative d'une proposition. »

Digitized by Google

Cet éloquent appel fut entendu, et, sur la proposition de M. Harbaville, le Conseil général vota 500 fr. (2 septembre 1845).

Pendant un second intérim, eut lieu (le 9 juillet 1846) la douloureuse catastrophe de Fampoux. Nous rappelerons que chacun fit alors son devoir. Mais nous devons ajouter, qu'au premier avis, le Préfet par intérim se signala par son empressement à se rendre sur les lieux, à veiller au maintien de l'ordre, au transport des blessés, aux soins qu'exigeait leur état; à prendre et à commander toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances, que conseillait l'humanité.

Parmi les utiles créations dues à l'administration de M. Desmousseaux de Givré, nous citerons la commission pour la conservation des archives communales (28 juillet 1846), dont la présidence fut dévolue à M. Harbaville.

De la même année, datait la réorganisation, sur des bases nouvelles concertées entre le Préfet et quelques membres de l'Académie, notamment M. l'abbé Parenty, MM. Harbaville et Godin, de la commission des antiquités départementales (3 mars).

Les commissions d'arrondissement, sans direction uniforme, sans lien entr'elles, sans point central de ralliement, n'avaient guère produit que des travaux individuels et incomplets. Dans les conférences qui eurent lieu à la Préfecture, M. Harbaville fit observer que si une commission départementale semblait devoir être instituée, son existence serait incompatible avec la conservation des commissions d'arrondissement qui entraveraient sa marche; que, si elle devenait une société

Digitized by Google

d'archéologie départementale, elle n'aurait point de chances de durée, à cause de la rivalité des sociétés savantes d'Arras et de St-Omer; qu'il lui semblait donc important de conserver à l'institution son caractère administratif, en réservant la présidence au Préfet, et abandonnant à l'élection le choix du vice-président. Ces idées prévalurent. Le 3 mars 1846 était signé l'arrêté qui, rapportant celui de 1843, constituait une commission des antiquités départementales, pour remplacer les commissions d'arrondissement. A la tête de la liste des membres nouveaux, on lisait le nom de M. Harbaville.

A la séance d'ouverture et d'installation, M. Desmousseaux voulut exposer lui-même les motifs et le but de la mesure. « Il s'agissait d'appliquer à notre province l'œuvre d'étude et de conservation entreprise par la France entière.... Déjà un grand nombre de commissions ou de sociétés archéologiques avaient été créées... Le département du Pas-de-Calais, le vieil Artois, si national, si éclairé, si riche en souvenirs et en monuments de toutes les époques, ne pouvait demeurer étranger à ce mouvement. — Je n'ai fait que réaliser un de ses vœux, ajoutait le Préfet, en vous réunissant aujourd'hui. Votre tâche sera facile, parce qu'elle aura l'assentiment et le concours de la population qui s'empressera d'apprendre de vous à mieux connaître et à mieux aimer les monuments de l'histoire de vos pères. »

Le but était ainsi défini :

L'action de la commission devait se porter sur trois points :

1° La conservation des monuments qui existent encore aujourd'hui;

Digitized by Google

2° La surveillance des découvertes que chaque année renouvelle, sur notre sol ;

3° L'exécution de la statistique archéologique du département.

Dans la même séance, par voie de scrutin, sont élus, M. Harbaville, vice-président ; et les membres, au nombre de cinq, du comité central directeur des études et des travaux.

Devant la commission ainsi organisée, fut fait immédiatement le dépôt des mémoires émanés des commissions d'arrondissement pendant leur courte existence : l'on y mentionne le volume de l'Académie contenant le récit de l'excursion archéologique dans l'arrondissement d'Arras, cité en son lieu.

Le vice-président, qui avait contribué à la rédaction du nouvel arrêté, à la création de la nouvelle commission et sans doute au programme de sa mission, était prêt à le développer et il posa, dès cette première séance, les bases du projet de statistique que le président venait d'indiquer, comme devant être l'œuvre principale de la commission.

« Les provinces, dit-il, qui composent le département du Pas-de-Calais étaient naguère très-riches en monuments de toute espèce, basiliques grandioses, églises, abbayes, châteaux, beffrois. La plupart avaient été élevés avec autant de goût que de magnificence ; ils témoignaient hautement de ce que firent nos pères, sous l'inspiration des sentiments de foi et de liberté. Mais le temps a marché, puis le jour des révolutions s'est levé, la terre a tremblé et a secoué son manteau de chefs-d'œuvre. La moindre partie est demeurée debout : à nous, à conserver, à protéger ces précieux débris. »

Digitized by Google

Après cet exorde, le projet de statistique est proposé sous six paragraphes. — Rechercher :

1° Les monuments de l'époque celtique ;

2° Les voies, les camps, les tombeaux romains ;

3° Les monuments de la période franke, de l'an 450 à 850 ;

4° Les monuments offrant le caractère du style roman, de 850 à 1100.

5° Les monuments du style de transition, du plein cintre à l'ogive ;

6° Les monuments du style ogival en décadence, de la renaissance, les objets d'art jusqu'en 1600.

Comme complément nécessaire d'une statistique archéologique, devait, en outre, y être ajoutée la synonimie ou la concordance des noms de lieux, anciens et modernes. Cette séance fut la seule que présida M. Desmousseaux, et depuis, la présidence de fait fut exercée par le vice-président.

En cette qualité, il communiqua (le 26 août 1846) à ses collègues des exemplaires de questionnaires que lui avait adressés le Préfet, en même temps qu'il le prévenait qu'il mettait à la disposition de la commission, sur les fonds alloués au budget du département pour l'encouragement des travaux archéologiques, une somme de 750 fr. qui devait être employée exclusivement :

1° A l'exécution de fouilles ;

2° A la copie de documents historiques ;

3° A l'exécution de tous les dessins jugés dignes de figurer dans un *album départemental*.

On parle ici, pour la première fois, de cet *album*, qui devait faire tant d'honneur à la commission.

Digitized by Google

Le vice-président, en adressant les questionnaires à remplir à chacun de ses collègues (6 novembre 1846), leur faisait sentir combien il importait que ce travail fût fait avec soin, d'abord, par l'espérance d'obtenir du ministre des allocations ; puis, par la considération que la réunion de ces questionnaires deviendrait la vraie base de la statistique archéologique du département, insistant sur l'utilité de les appuyer de dessins, dont la collection serait destinée à former l'album départemental.

Le 11 mai 1847, le même vice-président éveille la sollicitude de la commission sur les dangers que pourrait faire courir à l'église St-Nicolas, de Bapaume, édifice ogival du XVI[e] siècle, la démolition projetée des fortifications, soit par les batteries de brèche, soit par la mine, pour l'instruction des corps d'artillerie et du génie, et pour celle d'un jeune prince. Le comité, partageant ces craintes, autorisa M. Harbaville à appeler sur ce point inquiétant l'attention de M. le Préfet. Ce haut fonctionnaire transmit la réclamation au ministre de la guerre et put, le 29 juin, répondre au vice-président que le ministre avait fait les recommandations nécessaires et que le comité pouvait se reposer avec confiance sur l'esprit de prudence avec lequel seraient dirigées les expériences. Ce serait peut-être à cette *prudence* qu'il faudrait attribuer la discontinuité de l'œuvre de destruction qui se serait sans doute consommée sans l'intervention de la commission, sur l'initiative de son président. (1)

(1) On a dû plus tard au déblaiement du front nord, près de la porte d'Arras, la découverte d'une église du XII[e] siècle, décrite par M. Harbaville. ***(Bulletin 3, p. 220).***

Digitized by Google

M. Harbaville, en ouvrant la séance de l'assemblée générale, le 12 août 1847, en l'absence du Préfet, fait observer à ses collègues qu'une commission archéologique qui ne compte qu'une année d'existence et qui ne dispose que de si minces ressources, ne pouvait, dès ce jour, offrir un ensemble de résultats que le temps et la persévérance seuls sont appelés à réaliser... et néanmoins, sans anticiper sur le rapport spécial sur les travaux de l'année, en présence des résultats obtenus et de ceux qui se préparent, peut-on méconnaître que l'institution n'est pas stérile?... »

A cette séance, M. Harbaville fut réélu vice-président et, sur sa proposition, fut agitée la question d'opportunité de la publication d'un *Bulletin*, pour les frais duquel on devait solliciter un supplément d'allocation, de la part du Conseil général. Mais le fondateur de l'institution avait, pour prix de ses services, reçu un juste avancement. Son successeur appuya, sans doute, avec peu de chaleur la demande de la commission, qui fut écartée, malgré l'influence reconnue du doyen des conseillers de préfecture.

Nous n'avons, dans les pages qui précèdent, donné qu'une idée imparfaite d'une si laborieuce carrière. Quelle étendue n'eût point exigée cette notice, si nous eussions pu entrer dans les détails relatifs à l'accomplissement des devoirs spéciaux du membre du conseil de préfecture? Mais nul n'ignore que les travaux, les séances, les décisions même de ce conseil n'avaient alors aucun caractère de publicité. Il nous suffira d'affirmer, sans crainte d'être démenti, que notre collègue unissait à l'intégrité du magistrat les formes bienveillantes de

Digitized by Google

l'homme du monde. Entouré de l'estime publique, il semblait ne devoir attendre que des témoignages de gratitude de la part de l'autorité supérieure, comme du côté de ses concitoyens. Mais il ne s'était jamais fait d'illusion sur l'apparente stabilité du pouvoir et redoutait avec raison les révolutions, par surprise; car, « de l'étude approfondie de l'histoire, il avait recueilli cet enseignement, qu'une réforme sociale subite, par une cause occasionnelle, ou hors de relation avec l'état moral d'un peuple, n'est pas un progrès réel, n'est qu'une force nerveuse et factice, produite par le délire de la fièvre. » (1) Il attribua donc à un effet de cette exaltation fiévreuse, l'acte brutal, par lequel pour récompense de tant de services rendus, il était brusquement destitué et sans phrases.

Il fut affligé sans doute, mais il dut ne point être étonné de se voir frappé par une faction momentanément triomphante, dont il avait plus d'une fois signalé les tendances désorganisatrices.

Bientôt un vote populaire allait le venger des soi-disant amis du peuple : le suffrage universel est décrété, les électeurs s'assemblent, et près de 1,800 suffrages sur 2,000 votants rouvrent les portes du conseil municipal au citoyen auquel on avait fermé celles du conseil de préfecture. De leur côté, les deux sociétés savantes du chef-lieu du département lui déféraient simultanément de nouveau la présidence, tenant à lui prouver que sa destitution ne l'avait point fait décheoir dans l'estime publique. Quant à lui, on le vit reprendre, sans aigreur

(1) Mémoires, t. XV, p. 8.

Digitized by Google

et sans amertume, ses études favorites : *Adversis perfugium ac solatium præbent. (Cic. pro Arch.)* se partager entre l'Académie et la commission des antiquités départementales, et se rendre de plus en plus utile au conseil municipal, où sa science archéologique devait lui attribuer un rôle prépondérant.

Ce fut devant le comité de la commission des antiquités départementales, que M. Harbaville reprit d'abord (dès le 29 mai 1848) l'exercice de ses fonctions de président. il n'y eut point, cette année, de séance générale. Le vice-président explique ainsi la cause de cette abstention : « La révolution de février vint changer la face de la France. La conséquence de cet événement pour la commission avait été le retrait de l'allocation votée par le Conseil général... Les travaux du comité s'arrêtèrent, l'exécution de l'album départemental fut ajournée et la réunion annuelle, étant sans utilité en 1848, n'avait pu avoir lieu. »

L'on ne saurait être surpris que des fonds, destinés à étayer les ruines du passé, aient été refusés par ceux qui ne se faisaient nul souci de miner, d'ébranler jusque dans ses fondements l'édifice social. 1849 présenta pourtant une légère amélioration : on voulut bien accorder 100 fr. à la commission historique qui, (19 avril 1849), adoptant, à l'unanimité, la proposition de son président, « c'est peu sans doute, mais nous avons reçu cette faible allocation avec gratitude, c'est qu'en effet, cet émargement au budget était une consécration de notre existence par le pouvoir nouveau; » appliqua ce faible crédit à une œuvre utile, à la publication d'un *Bulletin*, qui contiendrait le compte-rendu des travaux de la société depuis son installation.

Digitized by Google

Ces dispositions meilleures envers la commission devinrent plus bienveillantes encore à mesure que l'esprit public réagissait avec plus de force contre la révolution, raffermissait l'ordre et rendait leur puissance aux idées saines de politique gouvernementale. Cette transformation devint sensible pour notre département, lorsque l'administration en fut confiée à M. Fresneau. Aussi M. Harbaville, organe de la commission, crut-il pouvoir le prier d'autoriser une réunion générale le 16 août 1849. Non-seulement le Préfet y consentit, mais il voulut présider la séance.

Elle s'ouvrit par un rapport sur les travaux de la commission, par le vice-président, qui fit suivre ce compte-rendu de considérations sur l'utilité actuelle des institutions archéologiques, appuyées d'exemples prouvant l'efficacité de leur action. Les exemples cités étaient : 1° La restauration complète de la Cathédrale d'Amiens, des églises de St-Riquier et de St-Wulfran, due à l'action persévérante des Antiquaires de Picardie ; 2° les premières tentatives pour les réparations de Notre-Dame de Saint-Omer, la conservation de la belle tour de Saint-Bertin, par l'influence principale des Antiquaires de la Morinie ; les restaurations si importantes exécutées à la Cathédrale de Tournai, monument qui a, sans contredit, la plus haute valeur archéologique de nos contrées, dues à une commission d'antiquaires belges ; 4° la préservation des grosses tours qui flanquent le pont à trous sur arches ogivales formant galerie crénelée, curieux specimen de l'architecture militaire au moyen-âge, par l'intervention de la Société historique de Tournai ; 5° la conservation de la porte de Halle,

Digitized by Google

restant seule de l'ancienne enceinte de la ville, porte-donjon d'un grand caractère, à trois étages voûtés soutenus par des colonnes, avec terrasses supérieures et galerie ouverte, grâce aux persévérantes réclamations des archéologues de Bruxelles. « Ces quelques exemples, ajoutait le rapporteur, des services rendus par l'archéologie, sont bien propres à stimuler nos efforts et à redoubler notre zèle. Espérons que nous serons efficacement secondés par la bienveillance de M. le Préfet et le concours du Conseil général. »

A la suite de ce discours, M. Harbaville était réélu vice-président, à l'unanimité, et le Préfet déclarait qu'il était disposé à faire au Conseil général la demande d'une *subvention départementale*, en faveur de la commission, qu'il invitait à produire ses titres; ce qu'elle faisait séance tenante, en insistant sur le chiffre de 1,000 fr., indispensablement nécessaire à son service, notamment pour l'exécution de l'album départemental exigé par le Conseil général et dont les matériaux étaient prêts.

Nous n'avons point voulu scinder le récit de la reprise d'activité des travaux de la commission; sans quoi, nous eussions été rappelé, beaucoup plus tôt à l'Académie, (1er décembre 1848) pour la séance de réception de notre collègue, M. Caron. A l'excès de modestie du récipiendaire se demandant à quel titre il avait été admis, le président répondait, en rappelant les services rendus, les regrets laissés dans la Compagnie par les Salentin, les Herbet, les Sauvage, les Larzilière, membres, comme le nouvel académicien, du corps enseignant, et ajoutait que la constitution de la société n'excluait aucune spécialité, s'enrichissait de toutes les aptitudes; que le bi-

Digitized by Google

bliophile, l'érudit ne pouvait manquer d'apporter une utile coopération.

M. Caron, représentant les académies de province, comme un vaste foyer, où viennent s'éclairer et s'échauffer toutes les intelligences élevées et amies du travail, avait insisté sur la nécessité, pour les écrivains, pour les historiens spécialement, de se former le style par une grande connaissance de la langue et de fortes études littéraires; de dédaigner ce style boursouflé et tendu, ces tours de phrases embarrassés... produits exotiques, irruptions britanniques et tudesques...., pour en revenir au naturel et à la clarté, qui font le principal mérite de notre langue.

M. Harbaville comprenait les préférences classiques, sans adopter complètement les principes trop absolus de son nouveau collègue. Comme lui, il condamne l'abus du néologisme, mais, toutefois, il faut faire la part de son époque et celle de l'influence des grands écrivains contemporains. Pour croire à l'immobilité indéfinie de la langue, il faut oublier les leçons du passé. Les langues mortes ont eu trois périodes : de croissance, d'éclat, de décadence; la langue latine en offre un exemple frappant, que nous citons dans les termes textuels de l'orateur : « La langue latine, d'abord grossière comme le témoignent ses premiers monuments, les écrits d'Ennius, d'Accius, de Pacuvius, s'épure avec Varron, et arrive à son apogée au temps des deux premiers Césars, en produisant comme prosateurs Ciceron et Tite-Live; et comme poètes, Ovide, Horace et Virgile. Salluste alors veut en vain faire revivre les formes anciennes du style... à peine un demi-siècle après... déjà le style s'énerve ou

Digitized by Google

se guinde et se boursoufle. Quintilien veut arrêter sur sa pente rapide la langue qui s'altère, ses efforts sont vains, puis, les idiomes étrangers font peu à peu irruption dans le langage romain, comme les barbares dans l'empire. La décadence est arrivée, la basse latinité commence. »

Pour la langue grecque, les trois termes de progression sont caractérisés par trois noms qui suffisent pour les résumer : Hérodote, Xénophon, Plutarque.

Les mêmes lois semblent pouvoir s'appliquer aux langues vivantes, pour les périodes ascendantes. Il paraissait inutile, devant un auditoire si lettré, de retracer les vicissitudes de la langue française du XVI^e^ au XIX^e^ siècle. Il suffit de justifier la proposition à l'égard des trois langues européennes les plus connues. « Il y a loin du rude anglais de Shakspeare et du vieux Chaucer, à celui du *Paradis perdu* de Milton ; de ce dernier à la langue de Pope et d'Addisson, et de la manière de ces deux auteurs à celle de Gibbon, Hume et lord Byron. L'idiôme tudesque des Niebelungen, diffère autant de l'allemand du XVI^e^ siècle, que ce dernier de la langue savamment modulée par Schiller, Klopstock et Goëthe. En Italie enfin, les mêmes termes de comparaison se retrouvent dans les écrits de Dante, de Machiavel, du Tasse, d'Alfiéri et de Manzoni. » Conclusion : « Il est donc vrai que, nulle part, le signe de la pensée ne reste immobile... L'humanité obéit aux nécessités de sa nature perfectible... ne nous préoccupons pas trop des écarts... les œuvres de nos grands écrivains prouvent assez que notre langue, si noble, si belle, n'est pas encore arrivée à sa décadence. Il appartient aux Académies,

Digitized by Google

lien naturel des intelligences d'élite et gardiennes des bonnes traditions littéraires, d'arrêter par la puissance des conseils et des exemples, l'envahissement du mauvais goût. »

Dans le volume qui contient cette leçon de linguistique se trouve une thèse d'histoire locale, du même président, c'est-à-dire sa dissertation sur l'établissement des Echevinages (3 mai 1850).

L'auteur s'était proposé de rectifier une erreur trop commune, même parmi les érudits. On lit, dans les préambules de plusieurs chartes de communes, concédées dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles, des réserves de droits antérieurs, d'où l'on avait induit que ces documents étaient moins des Chartes d'établissement, que des actes recognitifs de titres préexistants. M. Harbaville attribue l'erreur signalée à ce « qu'on auroit confondu l'*échevinage* jurisdiction civile et municipale, jugeant et agissant selon d'anciennes coutumes locales (dont les chartes nouvelles constataient et respectaient les droits); avec la *commune*, corps politique (et administratif) se mouvant dans une toute autre sphère d'activité. »

C'est par suite de cette confusion, qu'on a cru que l'existence de l'échevinage impliquait la coexistence de la commune et qu'il fallait en faire remonter dès lors jusque-là l'établissement primitif.

L'indépendance des deux faits est établie dans le mémoire par des exemples tirés de plusieurs chartes, nous n'en citerons que deux : 1° la charte *de Commune*, de Guillaume Cliton, en faveur de Saint-Omer, le 14 Avril 1127 (1), lorsqu'il est prouvé que la même ville possédait

(1) Art. 1. ***Scabinis libertatem, qualem melius habent Scabini terræ meæ, constituam.***

Digitized by Google

un échevinage en 1052 (1); 2° la première charte de *Commune* octroyée en 1194, par Philippe-Auguste, en faveur de la ville d'Arras qui comptait des échevins, en 1190 (2), un mayeur et par conséquent des échevins, dès 1101 (3), donc les chartes étaient à la fois un titre primordial, quant à l'établissement nouveau de la Commune ; et un titre recognitif, quant aux droits plus anciennement existants.

Pour éclaircir encore plus la question, l'auteur recherche l'origine de l'échevinage. Les anciens municipes, comme Arras, Boulogne etc, avaient conservé quelques traditions du régime municipal romain, modifiées par les institutions germaniques et les lois des Franks... Ainsi modifiées, elles se constituèrent sous d'autres noms, les administrateurs et juges des cités prennent le nom de *Skepen*, Echevins, les *Majores* ou *Præpositi* remplacèrent les duumvirs de la curie. Ces magistrats sont chargés de rendre la justice, d'après les coutumes nées du mélange des diverses législations. Telle fut la transformation des Municipes sous les Mérovingiens.

Relativement aux villes qui sont nées dans la première période du moyen-âge, comme Aire, Calais, Saint-Omer, l'échevinage y procède, non de la tradition romaine, mais de l'institution franke. Le capitulaire de Charlemagne, de l'an 809, dit, article 22 : Ut judices, scabini boni et veraces et mansueti, cum comite et populo eligantur et constituantur ad sua ministeria exercenda. » Ce grand empereur avait prescrit (l'an 803) d'en

(1) Essai sur les chartes de Saint-Omer, L. de Givenchy.

(2) Charte de Philippe d'Alsace, accordée *Consilio Scabinorum*.

(3) Bulle du Pape Paschal II, citant le nom de Jacques, *mayeur* d'Arras.

Digitized by Google

instituer en tous lieux, *per singula loca*. Des capitulaires de ses successeurs Louis-le-Pieux (829), Charles-le-Chauve (870), ordonnaient de remplacer les mauvais échevins par d'autres plus convenables, par le suffrage universel, *totius populi consensu*. Mais, peu à peu, le pouvoir ecclésiastique ou laïque se substitua au peuple et s'attribua la nomination des échevins, comme ayant la charge de rendre la justice, chacun dans sa seigneurie. Malgré ces profondes altérations, les bourgeois, conclut le Mémoire, n'en avaient pas moins l'inappréciable avantage d'"être administrés et jugés, selon leurs lois, par leurs pairs, dans les questions de juridiction, de police, d'assiette et de répartition d'impôts.

A l'appui de cette dissertation et, à la suite, à propos de cet adage : *Nulle terre sans seigneur*, sont insérées, 1° la charte de l'an 1038, par laquelle Baudouin V, comte de Flandre, accepte l'advouerie de l'abbaye de Marchiennes, mentionnant, art. 2, les mayeurs, *majores*, des villages de l'Abbaye; et, art. 7, le serment déféré par le jugement des échevins *judicio scabinorum*, ce serait la plus ancienne charte où il serait question d'échevinages *seigneuriaux*.

2° La liste, sur les 903 villes, bourgs et villages du département, des soixante qui avaient obtenu des chartes de communes, et des 107, qui avaient été dotés d'un échevinage, sur lesquels 20 seulement avaient été accordés par des seigneurs laïques, et le surplus par des seigneurs ecclésiastiques; 72, par l'abbaye de St-Vaast seule.

L'ensemble de ce travail offre un précieux supplément au *Mémorial*.

Digitized by Google

Dans les intervalles du temps consacré par l'Académie à prêter son attention à ces lectures, la commission des Antiquités départementales avait réglé les préliminaires de la publication de son *album*. Le Préfet, conformément aux propositions du vice-président, avait autorisé le paiement, sur les fonds alloués par le Conseil général, des honoraires des dessinateurs. MM. Harbaville et de Linas, après avoir proposé et fait accepter un artiste de talent que l'on devait conserver trop peu de temps, (1) s'étaient entendus pour lui tracer un itinéraire, de manière à utiliser sa pérégrination à travers le pays, en lui faisant prendre le dessin des monuments dignes de figurer dans les livraisons successives; les membres de la commission s'étaient partagé la rédaction des notices explicatives des dessins. Enfin, le vice-président, qui avait accepté la mission de rédiger le préambule, soumit à ses collègues une nomenclature des anciens monuments existants (24 janvier 1850), qui ne fut arrêtée définitivement qu'après discussion et délibération pendant deux nouvelles séances du comité (18 mars et 30 mai 1850).

Le 12 juillet, le vice-président communiquait une lettre du Préfet demandant un nouveau rapport sur les travaux de la Société, pour justifier une nouvelle demande de fonds près le Conseil général. A cette occasion, le vice-président exprime la pensée qu'il importe, à l'avenir de la commission, qu'elle soit considérée comme *société libre*. Le comité, adoptant le même point de vue, le prie de faire, dans ce sens, sa réponse au Préfet. A

(1) Gaucherel.

Digitized by Google

cette même séance, M. Harbaville donna lecture du projet d'introduction de la Statisque monumentale. « Ce travail, dit le procès-verbal, rédigé avec élégance et talent, est écouté par le comité avec le plus vif intérêt. » Nous pensons que le temps n'a point amorti cet intérêt. Bien plus, pour notre part, nous l'avouons, parmi les nombreux écrits de M. Harbaville, nous ne connaissons pas de page d'un style plus noble, plus élevé, que celle où, expliquant les monuments par les mœurs, il évoque les générations réduites en poussière, pour leur dérober le secret de leurs œuvres en ruines, mais encore imposantes. Citons textuellement : « Héritage des nations dont ils révèlent le génie, les monuments sont les traces des pas imprimés sur la terre par les diverses races du genre humain. Ils survivent aux nationalités, aux idiomes, aux divers modes de civilisation ; ils forment une sorte de livre ouvert, dont chacun des feuillets de pierre a sa signification propre. Ainsi, le mystérieux *cromlech* et le *dolmen* druidique annoncent l'enfance de l'art et des mœurs chez les tribus celtiques. Le donjon crénelé, assis sur sa motte solitaire, plongeant au loin ses rameaux souterrains, dit la société féodale, l'orgueil des barons, les alarmes des vassaux. Les ruines du monastère proclament que, lorsque l'élément barbare transforma le monde romain, c'est dans ces pieux asiles que se conservèrent les germes de la science et la pratique des arts usuels. La vénérable basilique révèle l'énergie et la puissance de vitalité de l'idée chrétienne.

Le vieux Beffroy rappelle le glorieux souvenir du passé communal et les luttes soutenues par la bourgeoisie pour la cause de l'émancipation... » Mais, l'archéolo-

Digitized by Google

gue est obligé de le reconnaître, en gémissant : « Le temps et les révolutions nous ont privés de la plus grande partie de nos monuments ; les arts déplorent le vide qu'ils ont laissé sur le sol de notre pays... Les soixante années que nous venons de traverser ont été marquées par de vastes destructions. Un nouvel Epiménide, qui, après ces soixante ans, se réveillerait de son sommeil..... croirait être sous l'empire d'un rêve, il se demanderait avec stupeur ce que sont devenues ces imposantes cathédrales, ces somptueuses églises abbatiales, où étaient entassés tant de chefs-d'œuvre des arts ; les trente-quatre abbayes dont quelques-unes n'ont pas laissé de traces, dont d'autres n'offrent que des restes mutilés ; cette foule d'Eglises paroissiales ou conventuelles qui ornaient nos villes et nos campagnes? Il se dirait : « qui donc, en si peu de temps a renversé l'œuvre de plusieurs siècles ? » Il se persuaderait que le pays entier a été désolé par quelque nouvelle irruption de la barbarie, hélas! il ne se tromperait que sur le nom des barbares. Un vent de colère a soufflé : *implevit ruinas.* »

L'écrivain se livre, après ces considérations préliminaires, à une exploration, à travers le département, des souvenirs du passé.

Cette revue commence par la capitale de l'Artois « qui présentait un aspect plein de tant de grandeur avec son immense basilique, ses onze églises paroissiales, ses 22 maisons religieuses, ses 40 clochers de toutes formes, depuis les tours massives de Notre-Dame, jusqu'à l'élégante pyramide de la Sainte-Chandelle; depuis le hardi beffroy, jusqu'aux grêles campanilles des chapelles de couvents. » Aujourd'hui, Arras n'avait conservé, selon

Digitized by Google

M. Harbaville, que la noble abbaye de Saint-Vaast, celle du Vivier, les maisons hospitalières et l'ancienne église de Saint-Nicolas sur les Fossés (Saint-Jean-Baptiste). Mais il citait, en compensation de tant de pertes regrettables, la construction de la chapelle du Saint-Sacrement, dans le style du XV^e^ siècle, due à M. Grigny; il eût été heureux de mentionner, depuis, la construction de la chapelle des Ursulines et la restauration de l'Hôtel-de-Ville.

Nous ne suivrons pas notre collègue dans les 40 communes dont il inventorie les monuments, les ruines ou les pertes, car c'est de ce dernier côté que pèse surtout le plateau de la balance... De là, cette douloureuse exclamation : « Ah ! elles sont bien pénibles, les impressions que l'on recueille, à la vue des grandes destructions qui sont le fait de l'homme ! Conservons donc, avec soin, avec un respect filial, les monuments qui nous restent, protégeons-les..., car nous vivons à une époque féconde en orages..., mais ayons foi dans les progrès de la raison publique. L'amour de la liberté n'est pas incompatible avec le culte des arts, avec la vénération due aux créations qui honorent le génie. »

Le zèle ne manquait point aux membres du comité, mais pour ses publications comme pour la conservation des monuments, les ressources pécuniaires faisaient défaut. Pour y suppléer, le vice-président proposa deux ressources, sans lesquelles, disait-il, vingt années ne verraient pas se terminer l'album, dans lequel on devait relever quatre-vingts monuments, en consacrant à leur description plus de soixante feuilles de texte.

Ces ressources consistaient dans l'espoir d'obtenir des subventions des ministres de l'intérieur et de l'instruc-

Digitized by Google

tion publique et dans l'admission du public à souscrire aux publications projetées.

Pour réaliser la première, on chargea le vice-président de prier le Préfet de solliciter, en sa qualité de président né de la commission, les subventions, et M. Harbaville fut également chargé de rédiger le prospectus destiné à provoquer des souscriptions à la *Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais*, dénomination définitive donnée par le comité à l'*album*. Ajoutons, de suite, que si un certain nombre de nos compatriotes s'empressa de souscrire, on ne put, malgré la puissante recommandation du Préfet et de l'abbé Fréchon, alors représentant du peuple (1), obtenir d'autre encouragement qu'une souscription à vingt exemplaires par le Ministre de l'intérieur.

Le besoin, pour le pouvoir, de l'appui des hommes d'ordre, continuait à se faire sentir ; le Conseil académique du département confia de nouveau à M. Harbaville, le 17 décembre 1851, le mandat modeste, mais dont il se réputait honoré par l'intérêt qu'il portait à l'instruction primaire, de délégué pour la surveillance des écoles publiques d'Arras ; mandat, qui lui fut continué, en 1854, en 1858, en 1861... jusqu'au moment, où sa santé ne lui permit plus de l'accepter, par l'impuissance de le remplir.

Nous avons eu l'occasion, plusieurs fois, de rendre hommage à l'activité du président de l'Académie ; elle se

(1) Qu'on nous permette de rappeler que sa mort prématurée fut un deuil public et d'exprimer le désir que les matériaux par lui réunis pour servir à l'histoire de nos Evêques soient utilisés par l'un de ses savants collègues (l'abbé A. Clovis Bolard).

Digitized by Google

surpassait encore elle-même, en l'année 1851-52, comme l'atteste l'insertion dans le volume XXVI de nos Mémoires, de trois réponses, variées de formes et de tons, aux discours de réception de trois nouveaux membres, de conditions et de spécialités diverses.

Il saluait, dans M. l'abbé Proyart, le lauréat couronné deux fois par l'Académie et dispensé d'énumérer ses droits. Il ne peut néanmoins le féliciter de son goût prédominant pour l'histoire, sans un retour empreint de tristesse, sur les faits contemporains : « L'histoire nous montre combien peu l'exemple du passé exerce d'influence sur les âges suivants et combien peu les nations sont disposées à profiter des leçons sévères de l'expérience... Il semble que le présent ne soit qu'une nouvelle mise en scène du passé, avec d'autres décors et d'autres acteurs, mais toujours avec le même cortége de passions... » La sérénité reparait sur le front de l'orateur, en revenant à l'objet de ses préférences : « L'histoire locale a des droits tout particuliers à notre affection, en nous présentant de nobles modèles dans le passé glorieux de nos provinces, en nous révélant des détails intimes sur la contrée qui nous vit naître... »

Devançant dès-lors, comme le récipiendaire lui-même, le vœu que nous formulions, en répondant au discours de M. Paris : « Il serait désirable, ajoutait-il, que quelqu'homme courageux entreprit l'histoire de l'ancien Conseil d'Artois. Celui-là, certes, acquérerait des droits à la reconnaissance publique, qui remettrait en lumière tant d'actes de justice intègre, tant de noms recommandables.... »

Dans la même séance, à M. Delalleau faisant honneur

Digitized by Google

à la révolution importante qui s'était opérée dans la société.... de l'unité qui fait la force et la gloire de la nation française,» le savant historien répondait que cette unité ne devait point être attribuée aux crises modernes seulement ; « qu'elle s'était établie lentement à travers bien des obstacles. Entre les essais prématurés de Charlemagne et les institutions monarchiques de Louis XIV, préparées par les deux terribles précurseurs qui lui applanirent les voies, il ne fallait point omettre Philippe-Auguste, instituant les bailliages royaux ; St-Louis, préludant par ses *établissements* à l'unité de législation ; ni Philippe-le-Bel rétablissant les États-Généraux du royaume. L'unité nationale fut complétée, par l'Assemblée nationale, mais en sacrifiant l'existence provinciale ; et par Napoléon, en établissant, dans ses codes, qui furent son plus bel ouvrage, l'unité de législation... Il est regrettable que l'ensemble de son œuvre ait abouti à une centralisation exagérée.... »

« Ce serait une autre exagération de tenir, d'une manière trop absolue, à l'unité des doctrines littéraires, mais on ne peut que partager entièrement l'avis de M. le Recteur, sur la mission conservatrice que les sociétés savantes sont appelées à remplir, en appliquant surtout leurs efforts à signaler les écarts des novateurs... »

Lors de la réception du docteur Lestocquoy, le président reconnut, sans peine et sans détour, son incompétence pour apprécier le sujet choisi pour thème du discours, qui était une *Étude sur les maladies épidémiques*.

Négligeant l'occasion de faire de l'érudition, en remontant au mal des ardents qui sévit au XII^e^ siècle, sur le nord de la France ; en mentionnant la peste noire qui

Digitized by Google

enleva, au XIV[e] siècle, la moitié du genre humain, pour arriver aux invasions récentes du *cholera* asiatique ; M. Harbaville préfère présenter, d'après l'annaliste Meyer, le tableau d'une grande cité, désolée par la peste, au moyen-âge, alors qu'il n'y avait encore, ni lazarets, ni police sanitaire, ni moyens hygiéniques rationels. »

Cette page historique montre la contagion, après avoir sévi exclusivement sur les indigents, frappant indistinctement à toutes les portes, nivelant toutes les conditions et imposant la terrible loi de l'égalité, devant la mort.

La peste, disait à ce sujet l'historien de Tournay, (1) visitait, au moyen-âge, nos villes presque tous les vingt-cinq ans. *La cause en est toute simple :* les rues étaient étroites et tortueuses, couvertes de boues et d'immondices... L'air circulait avec peine dans ces rues bordées de maisons très resserrées.... La police ne prenait aucune précaution sanitaire, ne prescrivait aucune mesure de salubrité.... » (2)

Le retour si fréquent des épidémies, dans notre siècle de lumière et d'hygiène, est un phénomène, ce semble, digne d'ailleurs d'être étudié.

Deux légendes, insérées dans le même volume, sont une preuve surabondante de la fécondité de l'écrivain.

(1) Poutrain.

(2) M. Harbaville cite, dans un supplément manuscrit, ce fragment d'un discours du P. Franciscain, Mathieu Delvallée, sur les vraies causes du mal, peut-être : « Le fléau était un châtiment de Dieu pour l'énormité des péchés et des transgressions du peuple. Il fallait donc s'amender, entrer en vie nouvelle, seul moyen d'appaiser l'ire du Très-Haut et de faire cesser la peste.... »

Digitized by Google

Dans la première, les *communiers d'Arques*, on met sous les yeux du lecteur un nouvel exemple de l'ingratitude trop fréquente des communautés d'habitants envers les abbayes qui leur avaient concédé des droits et des usages, et, par contraste, de la mansuétude avec laquelle celles-ci oubliaient les injures reçues.

La seconde légende, sous ce titre : *Un dévouement*, retrace, d'une manière touchante, le trait d'héroïque fidélité d'un vassal de Fernand, comte de Flandre, réclamant, comme la plus précieuse faveur, l'autorisation de servir son seigneur abandonné de tous, et accomplissant ce sacrifice de sa liberté et de sa vie, dans cette grosse tour du Louvre, dont, grâce à la passion de notre époque pour l'archéologie, on vient de retrouver les fondations premières.

Nous quittons l'Académie pour nous transporter à l'assemblée générale de la commission départementale qui se tint, le 28 juillet 1851, sous la présidence du Préfet. M. Combe-Sieyès se montra animé des sentiments les plus sympathiques, se félicita de ses rapports avec tant de personnes honorables réunies, *sans aucun mobile de politique*, et promit de plaider, auprès du Conseil général, la cause de la société, car il avait reconnu l'importance de ses travaux. Il citait, pour preuves, la savante introduction de M. Harbaville, les recherches consciencieuses de MM. de Linas et Parenty, qui étaient, à ses yeux, une garantie certaine pour l'avenir et terminait son allocution en affirmant que son dévouement ne ferait point défaut à la Commission. A cette séance, M. Harbaville fut réélu vice-président, *par acclamation*. Le président, en s'associant à cet acte, applaudissait à

Digitized by Google

un choix qui continuait dans ses fonctions l'un des membres les plus zélés et qui avait déjà tant fait pour l'histoire locale. On voit par là que le fonctionnaire destitué en 1848, était parfaitement réhabilité auprès du chef de l'administration du département.

Nous avons à mentionner un exemple plus inattendu de la confiance qu'il inspirait. Le diocèse avait perdu le vénérable Pontife qui, pendant un demi siècle, l'avait gouverné. On avait appelé à lui succéder un prélat qui s'était fait un nom illustre entre tous par la fière indépendance et le talent supérieur avec lesquels il avait soutenu la cause de l'Eglise et de la liberté. Monseigneur Parisis, à peine installé, avait provoqué et obtenu l'assentiment de son clergé au retour de la liturgie romaine ; il sentit que cette mesure resterait incomplète et laisserait à désirer, si l'on n'avait point égard aux antiques traditions, relatives au culte des Saints spécialement honorés dans le pays. L'évêque confia le soin d'arrêter ce *propre du Diocèse*, à une commission composée d'Ecclésiastiques et de Laïques, éminents en science, en sagesse et en piété (*Doctrinâ, pietate et scientiâ præstantibus viris*). M. Harbaville fut l'un des membres de la commission (29 janvier 1852).

L'année suivante (8 juin), le Préfet, à son tour, l'appelait dans la commission spéciale, ayant la mission délicate d'examiner et d'apprécier les titres, contre les hospices d'Arras, de la commune d'Hénin-sur-Cojeul, à l'occasion de l'union de sa Maladrerie avec Saint Jean, révoquée par décret du 25 novembre 1852.

Nous avons dit un mot, en passant, par avance, de son élection au conseil municipal d'Arras, qui se place

Digitized by Google

régulièrement, entre ces deux missions particulières (25 juillet 1852). Cependant la coopération de son président aux travaux du comité historique ne s'était pas ralentie. Son travail *sur les monuments celtiques et romains et sur les voies romaines* (1) prenait place dans la seconde livraison de l'album. Les exigences du format de l'album avaient malheureusement nécessité, sur la carte des voies romaines, la suppression d'un certain nombre de noms de lieux. On avait procédé à la désignation des

(1) Nous citerons seulement comme spécimen de ce travail, l'étoile itinéraire d'Arras, comprenant sept voies, savoir : (1) (p. 369, bulletin 5).

(1) La première, d'Arras à Tournay, ***Turnacum***, existant comme route départementale, depuis St-Nicolas-lez-Arras jusqu'à Hénin-Liétard.

La deuxième, d'Arras à ***Minariacum***, Estaire, est route impériale jusqu'à Lens ; puis route départementale de Lens à Labassée.

La troisième, d'Arras à ***Taruenna***, Thérouanne, porte spécialement le nom de Chaussée-Brunehault ; elle est devenue chemin de grande communication depuis Ste-Catherine-lez-Arras jusqu'au-dessus de Ferfay, n'étant plus ensuite que chemin rural jusqu'à Thérouanne.

La quatrième, d'Arras à ***Tervana***, St-Pol, aujourd'hui route impériale, voie de second ordre, une des dernières construites dans le pays par les Romains.

La cinquième, d'Arras à ***Ambianum***, Amiens, par ***Teucera***, Thièvres, est devenue, en partie, chemin d'intérêt collectif, de Beaumetz-lez-Loges à Pas.

La sixième, d'Arras à ***Augusta Viromanduorum***, Vermand, connue sous le nom de chemin de St-Quentin, était une des voies appelées ***per compendium***, et est devenue chemin de grande communication d'Arras à Bertincourt.

La septième, d'Arras à ***Cameracum***, Cambrai, est devenue route impériale dans tout son parcours.

Digitized by Google

monuments qui devaient entrer dans les livraisons subséquentes, en pressant l'exécution des planches et la rédaction des notices.

On put ainsi se préparer à donner au nouveau Préfet, M. le comte du Hamel, sous la présidence duquel s'ouvrit la séance générale et la sixième session (le 20 juillet 1852), une idée favorable des travaux de la Commission. Le vice-président rappela, dans son rapport, combien il paraissait téméraire, en 1849, d'entreprendre une œuvre d'aussi longue haleine que la statistique monumentale du département. « Mais, ajoutait-il, hommes de foi et de labeur, nous comptions sur la fortune de la France et notre espoir n'a pas été trompé. »

Cette séance offre un incident remarquable, « l'ordre du jour était la réélection du vice-président. M. Pigault de Beaupré fait observer que M. Harbaville a trop bien mérité de la commission et de tous ceux qui s'occupent d'histoire, pour qu'il soit soumis aux chances, du reste, certaines, d'une élection. Déjà, l'année dernière, on a procédé par acclamation ; il en sera sans doute de même cette année. La Commission, par un élan spontané, appuie cette proposition et, à l'unanimité, M. Harbaville est réélu vice-président » Il est évident que depuis lors la réélection ne fut plus qu'un acte de pure forme qui se renouvela jusqu'à ce que le vice-président, sentant que ses forces ne répondaient plus à son zèle, eût abdiqué un titre, auquel on lui avait reconnu le plus de droits.

Cependant le moment était venu, où il devait reprendre, par ses rapports, une part active à l'administration municipale.

Digitized by Google

Le premier de ces rapports concernait la voirie urbaine et mettait en balance les avantages et les inconvénients de l'application à la ville d'Arras, du décret du 26 mars 1852. Cette discussion, article par article, témoigne d'un respect constant pour les droits des propriétaires. Le rapporteur s'étudie, avec sollicitude, à indiquer les moyens de les concilier avec les exigences de l'intérêt public. Ce point de vue le guide dans l'examen et la solution des questions concernant les trottoirs ; l'acquisition des terrains pour la voie publique par simple mesure de voirie ; l'obligation de tenir les façades de maisons en bon état, de les gratter, repeindre, badigeonner au moins, une fois, tous les dix ans... L'on ne s'étonnera point que cette dernière prescription surtout n'ait paru exorbitante à l'archéologue tant de fois indigné à l'aspect de nos églises rurales. Aussi n'en accorderait-il le droit que là où « ces prescriptions, suspendues comme une menace, seraient appliquées avec beaucoup de ménagement par nos magistrats. Mais il ne voulait pas qu'on oubliât que les grandes artères de la ville, les rues qui aboutissent aux quatre portes, étant des prolongements de routes nationales (aujourd'hui impériales), étaient et demeuraient soumises au régime de la grande voirie; que ce serait donc, entre les mains du corps qui l'administre, une arme nouvelle, un droit qui ne serait peut-être pas exercé avec la mansuétude, qu'on était accoutumé de trouver chez nos édiles. »

Dans la même séance, le même membre appelait l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de ménager une porte de secours et une voie supplétive pour accéder au chemin de fer et pour desservir les quinze gran-

Digitized by Google

des routes aboutissant à la porte Ronville, au moment où le passage serait interdit par la construction de la double porte, de la double voie, qui serait entreprise au printemps. Conformément à cette motion, le maire fut invité, par le Conseil, à étudier la question et à lui soumettre un projet, au plus tôt.

L'année suivante, notre population se préoccupait des moyens de donner plus d'éclat au congrès scientifique qui devait s'assembler dans nos murs. Nous présumons que M. Harbaville a dû, lui qui était aggrégé à la société des *Antiquaires de la Morinie* (7 novembre 1834); à celle des *Antiquaires de Picardie* (Mai 1836); à la société d'*Archéologie de Belgique* (5 septembre 1851); à la société d'*Émulation de Liège* (31 juillet 1852), nous présumons, disons-nous, que le membre de tant de sociétés savantes aura dû subir une espèce de violence morale pour consentir à être l'organe d'une commission qui, par des motifs de mesquine économie peu digne d'une ville qui s'est montrée depuis, si grande et si généreuse, refusait de concourir à une exposition artistique et consentait seulement à l'affectation d'une somme de 1,500 fr. aux frais d'une exposition agricole et industrielle.

C'est à ce même congrès, toutefois, que nous retrouvons M. Harbaville.

Les bureaux *provisoires* s'organisent : en attendant que, par une déférence de bon goût, les membres résidants se plaçassent à l'écart en faveur des membres étrangers au pays, la section d'histoire et d'archéologie choisit pour secrétaire, le futur évêque d'Arras, M. l'abbé Lequette, et pour président, M. Harbaville. Celui-ci devait naturellement apporter sa page, au recueil des mé-

Digitized by Google

moires soumis au congrès ; il traita deux questions rentrant dans ses études anciennes : 1° A quelle époque remontait la première occupation du littoral, par les Saxons ? Fixer l'étendue et les limites du *littus saxonicum*. Ses conclusions étaient « qu'il lui paraissait démontré que la première occupation du littoral des Flandres par les Saxons, devait être placée entre les années 1286 et 1370 de notre ère, et que les limites du *littus saxonicum* pouvaient être fixées, de la rive droite de l'Aa, près Mardick, à la rive gauche de l'Escaut. »

La seconde question, qui lui semblait le complément de la précédente, était ainsi formulée : quand et dans quelle circonstance, eurent lieu les diverses transportations des races germaines, et notamment des Saxons, sur le littoral des Flandres ? Comment se forma la race Flamande ?

Pour résoudre cette question, M. Harbaville montre, dès l'an 260, les immigrations, dans le Nord des Gaules, des diverses peuplades d'outre-Rhin, et, à ces immigrations, succédant les transportations de Charlemagne. Puis, abordant le problème de l'origine de la race Flamande, il entreprend de démontrer que cette race ne s'est point formée d'un élément pur, isolé, homogène ; mais qu'elle résulterait de la fusion d'une race indigène, avec diverses populations germaniques, les unes transportées violemment hors de leur pays natal ; les autres l'ayant quitté volontairement, dans un but d'invasion et de colonisation.

Nous croyons devoir mentionner que le système de notre savant collègue a été contesté, au sein du congrès, sur la première question, par M. Kerwyn de Littenhove,

Digitized by Google

et sur la seconde, par M. Brun-Lavainne, l'un et l'autre rendant d'ailleurs une haute justice au talent et à l'érudition de celui qu'ils combattaient.

Un témoignage plus éclatant devait lui être rendu par le regrettable Le Glay. En citant le *Mémorial historique*, « précieux ouvrage digne d'être offert comme un modèle, aux autres départements, il se croyait sûr d'exciter dans toute l'assemblée, un juste sentiment de reconnaissance, pour l'écrivain qui pouvait revendiquer le mérite et la gloire d'avoir popularisé l'histoire de sa province, de son département. »

M. Le Glay s'était plu, dans le même discours, à louer les travaux de l'Académie d'Arras et ceux de la commission des Antiquités départementales, dont M. Harbaville restait président. En cette qualité, il avait fait sentir l'opportunité de fixer, à l'époque du congrès, la date de la réunion générale. Elle eut lieu, en effet, le 25 août 1853, sous la présidence du Préfet, qui restait parfaitement disposé à prêter son appui à la commission.

Le vice-président annonça à ses collègues, qu'à la tête de la 6e livraison, figurerait une gravure, d'après d'anciens dessins authentiques, de l'Hôtel-de-Ville d'Arras, tel qu'il était avant les mutilations qu'il avait subies. « Elle pourra, ajoutait-il, être consultée avec fruit par l'architecte qui sera chargé de la restauration complète de ce beau monument, et contribuera à ce qu'elle soit faite dans toutes les conditions artistiques. »

Dans la même séance, il fut décidé, sur la proposition du vice-président, que des clichés ou lithographies pourraient reproduire, dans les Bulletins, des monuments secondaires et des détails d'architecture.

Digitized by Google

Faute de ces représentations des monuments, nous nous reconnaissons impuissant à donner une idée précise des notices descriptives dues à la plume de M. Harbaville, et que l'on ne saurait d'ailleurs abréger, sans les mutiler. Tel était son Mémoire précité sur les monuments des périodes celtique et romaine ; tels sont ses travaux sur la Tour-d'Ordre, sur la cave sous la Salle des Concerts, sur l'église découverte à Bapaume, à l'occasion de laquelle il eut le mérite de ramener à ses conclusions deux savants membres de la commission qui s'en étaient d'abord écartés....

L'assemblée générale se tint le 10 août 1855, sous la présidence du nouveau Préfet, M. de Tanlay, qui manifesta le même intérêt que son prédécesseur, à la commission.

Le vice-président exposa que la statistique monumentale, commencée en 1850, étant arrivée à la 7e livraison, « il faudrait, en continuant ainsi, encore quinze ans pour terminer l'ouvrage, calculé à vingt-cinq livraisons ; que, malgré l'impatience du public, on ne pourrait faire mieux sans augmenter des ressources qui se réduisaient à un misérable budget de 1,100 à 1,200 fr. » Le même membre ramena l'attention sur le projet d'érection d'une chapelle funéraire à Azincourt, proposé par M. Grigny, adopté par la commission, recommandé par un prospectus rédigé par le vice-président, accepté par la commission, pour provoquer des souscriptions. « Si votre appel est entendu, vous serez fiers de votre généreuse initiative : c'est ainsi que les sociétés grandissent et acquièrent des titres irrésistibles à l'estime publique. » Il paraissait convenable, ajoutait-il, que la commission s'inscrivît en tête de la souscription ; ce qui fut agréé à

Digitized by Google

l'unanimité. Plus tard (12 mars 1858) M. Harbaville prenait l'initiative d'une semblable souscription pour la restauration de l'église d'Ablain-St-Nazaire, qui était favorablement accueillie par la même commission.

Nous ne devions point dépasser l'assemblée générale de 1856 (9 août) sans mentionner qu'elle se tint, pour la première fois, d'après le vœu du comité central, dans la salle des séances de l'Académie. En l'absence de M. le Préfet, M. Harbaville présida la réunion, dans laquelle il fut question de l'éventualité d'une *séance publique*, mais le vice-président blâma et combattit tout ce qui tendrait à donner un caractère de publicité aux séances. « Nous ne sommes pas une société libre, écrivait-il au secrétaire, nous ne devons rien au public.... Nous sommes commission administrative, chargée d'une mission. Concernant le caractère de nos séances, cette mission est définie et limitée par l'arrêté d'institution... Ce qui doit se faire dans nos réunions, s'éloigne essentiellement de ce qui se pratique dans les solennités académiques, qui se meuvent d'après un programme de lectures ; tandis que nous devons accomplir des choses qui jamais ne se font dans des séances publiques. Les affaires passent chez nous avant les lectures, qui sont la dernière partie de l'ordre du jour... En un mot, les lectures sont l'accessoire et non le principal de nos réunions. Méconnaître ces principes, serait donc fausser notre institution... Ces judicieuses observations firent renoncer au projet qu'elles combattaient.

A l'année suivante (4 janvier 1858), doit se rapporter l'appel du Ministre de l'Instruction publique à toutes les Sociétés savantes, pour la réalisation d'un travail

Digitized by Google

d'ensemble propre à fixer la topographie des Gaules jusqu'au V^e^ siècle, désiré vivement par l'Empereur. Il appartenait à M. Harbaville de répondre à la demande de renseignements adressée à la commission. Il ne pouvait passer sous silence, en indiquant les ouvrages spéciaux propres à éclairer les questions proposées, ses *Monuments des Périodes celtiques et romaines*, non plus que son travail sur les *Voies romaines*, et notamment sur les *Etoiles itinéraires d'Arras, de Thérouanne, d'Arques, de Septemvium, etc.*; mais, en même temps, il a soin de signaler à l'attention du Ministre, l'*Essai sur l'arrondissement de Boulogne*, par Henry, et l'*Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, du savant bénédictin Dom Grenier, éditée par la Société des Antiquaires de Picardie.

Cependant, la commission était parvenue à composer la matière de dix livraisons formant le premier volume de l'album, dont le projet de table de matières et de planches, rédigé par le vice-président, était adopté (30 avril 1858).

Ce résultat justifiait la confiance du conseil général et l'appui du préfet. Celui-ci, lors de la séance générale (9 août 1858), n'exprimait ses regrets de ne pouvoir y assister, qu'en les déclarant compensés « par la certitude d'être représenté au fauteuil par un collègue infiniment plus digne que lui de diriger des discussions toujours si profitables à la science. »

Le président, dans son allocution d'ouverture, exposa « que des difficultés d'un ordre supérieur avaient dû faire renoncer à une œuvre réparatrice et nationale, dont la commission avait pris l'initiative (1). » mais, en citant

(1) Il s'agissait du projet de construction d'une chapelle funéraire à Azincourt, cité plus haut.

Digitized by Google

les autres résultats obtenus par le passé avec une si modeste allocation et le faible produit des abonnements, il en tire l'augure « qu'avec un zèle soutenu, et surtout avec la continuation de l'union, qui n'a cessé de régner parmi les membres, l'avenir de l'institution est assuré. »

Dans le cours de la même année, le Ministre de l'Instruction publique faisait un nouvel appel aux Sociétés savantes pour réunir les éléments d'un *Dictionnaire géographique* de la France. Une commission mixte, composée de membres de l'Académie d'Arras et de la commission des monuments historiques, et dans laquelle, bien entendu, on avait compris M. Harbaville, avait reçu, de ces deux compagnies, la mission de répondre aux vues du Ministre.

Celui-ci témoignait, à M. Harbaville, sa satisfaction, le 5 janvier suivant, en ces termes : « M. le vice-président, vous avez bien voulu réunir MM. les membres de la commission des Antiquités départementales à ceux de l'Académie d'Arras, et les associer pour recueillir les documents relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la topographie de l'ancienne France. Je vous prie d'agréer et de faire agréer à vos collègues, l'expression de mes vifs remerciements. Je suis heureux d'apprendre que je puis compter sur leur zèle, comme sur leurs lumières, pour la rédaction du dictionnaire, en ce qui touche l'Artois. » — Signé : ROULAND.

Nous pensons que ces recherches auront ramené l'attention du vice-président, qui venait d'être, pour la quatorzième fois, réélu à cette dignité (le 12 août 1859), sur l'utilité d'une carte archéologique du Pas-de-Calais. Il proposait d'y comprendre tous les lieux renfermant ou

Digitized by Google

ayant renfermés : 1° Monuments celtiques; 2° monuments romains (camps, stations, etc.); 3° villas mérovingiennes ou carlovingiennes ; 4° édifices de style roman; 5° mottes ou tumuli; 6° souterrains-refuges; 7° châteaux-forts; 8° cathédrales ou collégiales; 9° commanderies; 10° abbayes et prieurés; 11° localités ayant eu chartes de commune ; 12° les champs de bataille. M. Harbaville se déclarait prêt à entreprendre un tel travail, si ce projet était favorablement accueilli par la commission.

Entre temps (le 24 mai 1859), à la tête de la commission chargée de l'inauguration de la croix de grès de Souchez, restaurée sous ses auspices : « Nous sommes heureux, disait-il en terminant son discours, de voir ce monument rétabli dans ses conditions primitives; il ne me reste qu'un vœu à former, c'est que la croix de *Jean de Marigny*, qui offre de nouveau des gages de durée, échappe désormais aux Vandales et aux exigences de la grande voirie. »

Le 28 décembre suivant, le vice-président annonçait à ses collègues qu'il avait fait parvenir, au ministère, le travail relatif au répertoire archéologique de la France, confié à une commission mixte, nommée de concert par l'Académie et par la commission des Antiquités départementales. Il exposait « que ce travail, divisé, selon le vœu de la circulaire ministérielle, par arrondissements et cantons, ne comprenait pas moins de seize pages in-f°, et embrassait les origines de cent soixante localités appartenant à tous les cantons du département, et l'indication, selon leur âge et leur caractère, de tous les monuments qu'elles renfermaient. »

Pour la première fois, la commission des Antiquités

Digitized by Google

départementales reçut, du Ministre de l'Instruction publique, par décision du 9 novembre 1861, une allocation de 300 fr. Cette faveur parut au vice-président d'autant plus précieuse, qu'elle n'avait pas été sollicitée, et qu'elle prouvait que les travaux de la commission, notamment pour le répertoire archéologique, avaient été appréciés.

Ce fut un encouragement pour ramener l'attention sur le projet de carte archéologique du département (2 mai, 5 août 1862). M. Harbaville fut le promoteur de la décision prise d'en confier l'exécution à une sous-commission de six membres, dont il fit partie obligée.

Nous désirons que sa mort n'ait pas fait abandonner cet utile projet, sur lequel la presse locale s'exprimait ainsi : « Nul, mieux que le savant auteur du *Mémorial*, ne pouvait traiter cet intéressant sujet; néanmoins, avec cette modestie qui accompagne ordinairement le vrai talent, M. Harbaville a demandé que cette œuvre fût celle de la commission tout entière. Il ne se réserve que l'honneur d'avoir posé la question. Ce sera un grand service rendu à nos érudits. C'est, de plus, le moyen de populariser la science. Ce qu'on voit se grave mieux dans la mémoire... »

A compter de ce moment, nous ne trouvons plus, dans les recueils de la commission des Antiquités départementales, que deux mémoires du vice-président, l'un (30 mars 1860), sur l'âge de l'église St-Michel, d'Etaples, et sur la véritable date d'une inscription qui s'y trouve; le second (27 mai 1864) sur les *fines Atrebatenses*, question proposée par le comte d'Héricourt et soumise, par la commission, à l'examen de MM. l'abbé Parenty et Harbaville. La conclusion du rapport était que, dès le

Digitized by Google

V^e^ siècle, l'Artois s'étendait jusqu'à l'Escaut, et que les *fines Atrebatenses*, vers le Hainaut, devaient être fixées à ce fleuve, qui divisait Valenciennes en deux parties, dont la moindre appartenait seule à l'Artois et était le chef-lieu d'un doyenné du diocèse d'Arras.

Nous avons fait remarquer que ce dernier mémoire avait été, en quelque sorte, commandé au vice-président qui, antérieurement (14 décembre 1863), écartait, comme inopportune et insoluble, la question si controversée du *Portus Itius*, sans dissimuler ses préférences en faveur de Wissant.

Ce n'était point le zèle qui faisait défaut à M. Harbaville; il en avait donné la preuve, lorsque, dans une séance particulière du comité central (1^er^ février 1861), il avait passé en revue le personnel de la société, vivement regretté que plusieurs membres fussent restés complètement étrangers aux travaux publiés par la commission et accepté la charge pénible d'adresser une circulaire à chacun des membres retardataires, afin d'activer leur zèle et d'appeler leur participation.

Mais il souffrait de ne plus pouvoir donner l'exemple. Sa santé s'était insensiblement altérée. Les séances du soir, à l'Académie, les séances du jour, même, à la commission historique, le fatiguaient, au point qu'il fit une tentative, à la séance générale du 4 août 1864, pour qu'on le relevât de ses fonctions de vice-président. Il ne put résister, cette fois, à l'élan par lequel la commission tout entière manifesta son vif désir qu'il conservât « des fonctions remplies avec tant de savoir et de dévouement. »

Mais sa résolution était prise, elle lui était commandée par un état permanent de souffrances aigues, et, le 24

Digitized by Google

mai 1865, il adressait au secrétaire de la commission « sa démission des fonctions de vice-président, que la bienveillance de ses collègues lui avait continuées pendant dix-huit ans. »

M. Harbaville était également devenu depuis longtemps très réservé dans ses communications à l'Académie. Il n'avait pu refuser, en 1856, la mission de rendre un dernier hommage à la mémoire du baron d'Herlincourt, de celui qui présida la première séance de l'Académie renaissante, le 24 août 1818. Citer le dernier trait du discours suffira pour l'honneur du panégyriste et du digne sujet de ses éloges... « A l'âge de quatre-vingt-trois ans, M. d'Herlincourt s'éteignit doucement, entouré des soins de sa famille, et couronnant par une fin chrétienne une vie si utilement remplie. Finir ainsi, finir plein de jours, honoré de ses concitoyens, et, jusqu'au dernier moment, en possession de ses facultés, c'est le repos, après une longue journée de labeur, c'est encore une bénédiction de Dieu. »

La même année, il fut chargé d'exposer le résultat du concours d'histoire : Il s'agissait d'une monographie d'Avesnes-le-Comte. Le rapporteur n'avait pas voulu s'arrêter à la question d'étymologie, à savoir : Si Avesnes tire son nom d'*Avenæ*, circonstance de culture, selon le sentiment commun, ou d'*Advena*, étranger et par extension colonie, comme le pense l'auteur. Mais il redresse une erreur de ce même auteur, ayant confondu Avesnes en Hainaut, avec Avesnes-le-Comte ; erreur qui ne pouvait échapper à un juge si compétent.

Le récit de la légende relative à la statuette d'argent de St-Nicolas, le plus riche joyau du trésor de l'église remplit agréablement l'une des pages du rapport.

Digitized by Google

Depuis lors, nous ne retrouvons, parmi les Mémoires de l'Académie, d'autre travail de M. Harbaville que ses *Mélanges historiques*, concernant la deuxième période du moyen-âge (1860). La plupart des sujets traités regardent la condition des personnes, sous les patronages ecclésiastiques et laïques, du X^e^ au XIII^e^ siècles. Nous citerons seulement les titres de ces divers chapitres, ou paragraphes.

Les vassaux de l'Ardresis (XII^e^ siècle).

La Kolvekerlie.

Condition des hommes des abbayes, des hôtes.

Quelques droits seigneuriaux.

Pouvoirs et conditions de certains échevinages.

Franchises et privilèges des bourgeoisies.

Le Past échevinal.

Les Kiefmazuriers d'Ecourt-Saint-Quentin.

Et, enfin, Commerce et Industrie.

Cette dernière étude présente un grand nombre de faits authentiques, et, selon nous, très intéressants (1).

Nous répétons : *Cette dernière étude*, car elle fut en effet la dernière que communiqua, à l'Académie, M. Harbaville. Il semblait réserver le peu de force, les intervalles de calme que lui laissait sa santé altérée, pour les employer au service de sa ville natale; pendant plus de dix ans, on le vit, en qualité de conseiller municipal, chargé des rapports sur les matières les plus diverses et les plus graves, les éclairer, faire adopter presque toujours ses conclusions, sans perdre de vue les intérêts de la ville, sans leur sacrifier les droits de l'équité.

(1) M. Harbaville a laissé plusieurs mémoires, légendes, etc., inédits.

Digitized by Google

S'agit-il de crédits supplétifs réclamés par un ex-directeur de l'école de médecine(1) le rapporteur (17 mai 1853) n'hésite pas à déclarer, qu'en justice réglée, les crédits ouverts ne devaient pas être dépassés; mais il atténue aussitôt cette déclaration par l'aveu que « ceux qui sont initiés à la pratique des affaires administratives, savent combien les exigences du service rendent parfois difficile de rester dans les limites étroites de certains crédits spéciaux, et ceux-là seront disposés à l'indulgence, surtout à l'égard d'un professeur que recommandent vingt-cinq ans de service. La même modération, n'excluant point la fermeté contre les abus, préside aux rapports subséquents sur les budgets de la susdite école, « dont les cours étaient tenus et suivis avec toute la régularité désirable. »

Ces dispositions bienveillantes se produisaient également en faveur du collége communal, « dont on reconnaissait la nécessité et dont on désirait favoriser l'accroissement.

Nous ne ferons que mentionner le rapport de M. Harbaville sur l'établissement d'une nouvelle halle à la viande sur la place du Wetz-d'Amain. La question y est examinée sous toutes ses faces. Il est juste de faire remarquer que l'Administration avait espéré, grâce à la concurrence, obtenir l'abaissement du prix de la viande et avait ménagé, dans ce marché, une estrade destinée à la vente en détail, à la criée. Le rapport se résumait, en affirmant, d'après les considérations développées, 1° que le projet était chose bonne, utile, productive de

(1) Le Docteur Leviez.

Digitized by Google

revenus ; 2° qu'il y avait lieu d'adopter les plan et devis; d'autoriser la démolition et la vente des matériaux de la vieille halle ; d'établir une taxe sur la viande dépecée, etc., etc. — Le Conseil municipal adopta.

M. Harbaville fut le promoteur d'une mesure utile, dans un autre ordre d'idées. Il faisait partie de la commission de la bibliothèque communale, et ses rapports fréquents avec le bibliothécaire l'avaient mis à même de reconnaître combien étaient justes les plaintes de celui-ci sur l'insuffisance de l'emplacement, envahi par des milliers de volumes, en double, incomplets et défectueux. Il fut établi, d'après le rapport de M. Harbaville, qu'il existait un total de livres inutiles de 7,010 volumes de tous formats, décomposé ainsi :

1° Théologie, 1,521 ; 2° Jurisprudence, 234 ; 3° Sciences et arts, 824; 4° Belles-Lettres, 958 ; 3° Histoire, 1,423. — Total, 4,960. — Plus, incomplets, 2,050. — Total général, 7,010.

La commission, à l'unanimité, proposait de vendre aux enchères et d'affecter exclusivement le prix en provenant à compléter les grandes collections historiques et à acquérir ce qui manquait à notre bibliothèque communale, parmi les ouvrages concernant l'histoire ou la littérature des dix-sept provinces des Pays-Bas. La proposition fut adoptée, la vente eut lieu, mais ne produisit pas, à beaucoup près, les 5,000 fr. qu'on espérait en obtenir.

On avait confié à une commission spéciale, qui nomma M. Harbaville son rapporteur, l'examen de la question de l'abreuvoir public du faubourg Ronville : il s'agissait, alors comme aujourd'hui, d'un conflit entre la ville et

Digitized by Google

le génie militaire, compliqué des prétentions de la Compagnie du chemin de fer, et les plaintes n'ont pas cessé... aujourd'hui plus qu'alors, faute d'une solution qui puisse concilier tous les intérêts et dont le rapporteur de 1856 faisait loyalement ressortir la difficulté.

Les rapports sur les budgets du bureau de bienfaisance et sur ceux de l'administration des hospices, en blâmant leur tendance à exagérer les prévisions budgétaires, en proposant des réductions et retranchements, se défendaient « d'avoir prétendu infliger un blâme à des administrateurs aussi recommandables par leur zèle, que par l'intelligence qu'ils apportent dans leurs délicates fonctions : mais la lumière doit se faire.... »

La maison des vieillards trouva, en M. Harbaville, un défenseur pour appuyer une demande d'augmentation de la somme annuelle consentie par la ville... « Le prix de la journée de chacun des vieillards, de 31 centimes en 1826, s'est élevé à 72 centimes en 1855. Cette élévation est une conséquence de l'enchérissement progressif de toutes les denrées, depuis trente ans... Rien n'est invariable... le régime alimentaire des vieillards est meilleur également qu'il y a trente ans, tout est mieux dans cette maison régie d'une manière remarquable... »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les détails statistiques qui abondent dans ces rapports et en justifient les conclusions. Nous mentionnerons avec intérêt l'insistance du rapporteur à reproduire, à l'égard des administrations hospitalières, un avis maintes fois donné et que nous voudrions voir adresser, avec autorité, par M. le Préfet, à nos médecins de village « de mettre plus de réserve dans l'emploi des remèdes exotiques et coûteux. »

Digitized by Google

Un rapport plus important contribua à terminer un conflit entre la ville et l'administration des hospices, en proposant, par transaction, de céder à celle-ci le terrain et les bâtiments du Vivier, affectés au service des vieillards, à la charge d'entretenir à toujours les cent vingt-cinq vieillards de la ville, moyennant le paiement, par celle-ci d'une rente annuelle et perpétuelle de 15,000 fr. Le rapport proposait, en outre, la cession aux hospices de la chapelle St-Géry, pour 12,000 fr.

Le rapport de l'année suivante est une preuve du rétablissement de la bonne harmonie. « La commission est heureuse de reconnaître une notable amélioration d'une part, dans le prix des subsistances, dans la diminution des malades, dans les dépenses de pharmacie ; d'autre part, dans l'augmentation des revenus et l'abstention des travaux extérieurs.... Elle félicite cette administration sur l'intention qu'elle manifeste de conserver ses biens ruraux, dont la valeur tendra sans cesse à augmenter, par la nature même des choses et qui, par leur stabilité, sont à l'abri des dépréciations qui atteignent les valeurs mobilières. » On reconnait ici une allusion critique aux circulaires excitant les possesseurs de biens de main morte à augmenter leurs revenus, en aliénant leurs immeubles. Le rapport se termine par des félicitations aux administrateurs « sur leurs efforts intelligents pour élever leurs revenus au niveau des charges qui leur incombent. »

Dans les discussions auxquelles donna lieu, dans le Conseil municipal, la question de propriété de l'ancien arsenal, M. Harbaville prouva qu'il faisait encore prévaloir la justice, sur son dévouement patriotique. Remon-

Digitized by Google

tant à l'époque de la construction de la citadelle de 1670 à 1674, interrogeant l'esprit et la lettre des ordonnances royales de 1677, 1679 et 1680, et finalement de celle du 20 décembre 1749; il en concluait que l'État n'avait jamais concédé à la ville que *les terrains renfermés entre les remparts et l'esplanade de la citadelle,* et le droit d'acheter ceux qui se trouvaient *entre l'esplanade et la ville*. Nul doute donc ne devait s'élever sur la réserve faite par l'État, de l'ancien arsenal *sis au pied même des remparts*....

Des débats plus vifs et plus prolongés s'élevèrent, à l'occasion du projet de construction de l'église de Saint-Géry. M. Harbaville était le rapporteur de la commission municipale (16 novembre 1857), il dut rappeler aux membres nouveaux dans le Conseil, qu'en 1853, sur le rapport de M. l'abbé Proyart, avaient été adoptés les plans et devis, d'après M. Grigny, d'un édifice qu'on devait élever dans le jardin de la Thieuloie; mais que la vente de ce terrain n'ayant été consentie qu'à des conditions trop onéreuses, il avait fallu y renoncer; qu'en 1854, la proposition d'élever ce monument dans le terrain du Vivier, avait été discutée sans résultat. La question restait en suspens depuis trois ans, de nouveaux pourparlers eurent lieu, entre M. l'abbé de Lanquesaing, curé de St-Géry, et M.Plichon; et, à la suite, le Maire reproduisit ce dernier projet modifié, et le proposa à la commission. Plusieurs séances, auxquelles furent appelés MM. de Lanquesaing et Grigny, furent consacrées à délibérer. Finalement, le projet fut accepté, moyennant la réduction, à 85,000 fr. de la somme à fournir par la ville et l'engagement personnel pris par M. l'abbé de

Digitized by Google

Lanquesaing de prendre à sa charge tout ce qui manquerait pour compléter les 143,686 fr. 20 c., montant du devis. Le rapport expose que l'église aura sa tour en retraite sur la rue du Vivier; que le monument est conçu dans le style pur et sévère du XIII[e] siècle; que la tour aura 32 mètres d'élévation jusqu'à la base de la flèche en pierre, qui elle-même aura 19 mètres, avec sa croix, total 51 mètres. L'église jusqu'au chœur a trois nefs, séparées par deux rangs de cinq piliers, donnant de chaque côté six arcades ogivales; longueur, dans œuvre, 35 mètres, celle du chœur, 7 mètres, total 42 mètres. Largeur des nefs 18 mètres; les nefs latérales sont éclairées par quatorze fenêtres, sans meneaux, ornées de colonnettes engagées d'un quart dans les angles du mur. Les jours de premier ordre, surmontant les arcades de la grande nef comportent quinze fenêtres dont trois pour le chœur, au devant desquelles et sur toute la largeur des arcades règne une sorte de *triforium* composé de six colonnettes, dont deux, engagées, supportent des voussures en saillie. « Il n'est pas besoin de vous dire, ajoutait le rapporteur, combien cette ornementation, qui se rencontre assez souvent dans nos édifices religieux, offre d'élégance. Le chœur ou abside se termine en hémicycle, sa forme est d'un goût très-pur. » Le rapport concluait à l'acceptation du projet, « les membres du Conseil municipal devant par là donner satisfaction aux besoins moraux d'une nombreuse population, en même temps que doter la ville d'une œuvre d'art d'incontestable valeur. » Conclusions adoptées à l'unanimité.

Nous nous sommes étendu, avec quelque complaisance, sur ce rapport, non-seulement à raison de la des-

Digitized by Google

cription de l'édifice, mais en outre par l'intérêt que présentent l'œuvre en elle-même et les incidents imprévus qui n'ont découragé, ni l'ingénieux architecte, ni l'éminent ecclésiastique qui en avait assumé la responsabilité.

Malgré son importance, ce monument n'est pas l'œuvre capitale de l'administration, à laquelle M. Harbaville prêta un appui si influent. Il nous reste à envisager la part qu'il prit à la restauration, à l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville. Cette part ne saurait être déniée, puisque nous connaissons huit rapports de la commission dont il fut l'organe, de 1853 à 1862.

Le premier de ces rapports, en date du 12 août 1853, établit, en point de fait, l'état de délabrement de l'Hôtel-de-Ville, et son insuffisance pour les besoins du service. « Le mal s'aggrave, ajourner une restauration serait, en quelque sorte, forfaire envers la cité dont ce monument est un des titres de gloire. »

Les dégradations sont dues au défaut d'entretien, tort trop ordinaire des communes ; mais on a des choses bien autrement graves à déplorer, c'est-à-dire, des réparations inintelligentes et des mutilations dont les exemples cités appartenaient au siècle dernier, et d'autres remontent à peine à trente ans.

Indépendamment de leur état matériel, les divers bâtiments qui suffisaient aux besoins de l'ancien échevinage, sont loin de satisfaire à ceux de l'administration, de nos jours. « Une Mairie de chef-lieu, outre la salle aux honneurs, le cabinet du maire, la salle des séances du Conseil municipal et des commissions, les bureaux et d'autres dépendances, doit renfermer maintenant une salle d'élections, transformée, au besoin, en salle de ti-

Digitized by Google

rage et de révision, un prétoire pour les audiences du Juge-de-Paix.... »

La commission avait vérifié que le grand corps-de-logis et l'aîle de la rue Vinocq offraient assez de solidité pour être conservés et qu'on pourrait leur raccorder les bâtiments nouveaux. Il fut décidé que la salle de bal devait être rasée, le vestibule vitré, la chapelle, le bâtiment des bureaux démolis, la boucherie publique supprimée ; on posa, en principe, que l'Hôtel-de-Ville devait à l'avenir former un quartier insulaire, circonscrit par la Petite-Place, et les rues Vinocq, des Bouchers et de la Braderie.

Nous omettons le projet d'une aîle en tout semblable à celle de la rue Vinocq, et d'un grand bâtiment parallèle à l'Hôtel-de-Ville, double projet auquel on renonça depuis. On démontrait que le plan offrirait satisfaction à tous les besoins. « Ce sera ainsi, lit-on au rapport, que, dans peu d'années, notre population verra reparaître dans toute sa splendeur première, le vénérable monument, avec ses sculptures délicates, ses fenêtres aux meneaux treflés, sa tribune ou bretèque si élégante et qui rappelle les jours de nos libertés communales, son toit chargé de lucarnes historiées, finement découpées, et surmonté d'épis métalliques, aux reflets dorés ; enfin, le pavillon sur le coin de la rue Vinocq, si remarquable par ses caractères architectoniques, restauré dans tous ses détails, avec ses pignons restitués.... »

La prophétie s'est accomplie, mais non sans quelques incidents, qui ont retardé l'exécution du plan adopté sur les conclusions de la commission. Au commencement de 1857 seulement, l'Administration put saisir la commission.

Digitized by Google

de plans et devis nouveaux « réduits à des proportions suffisantes pour assurer tous les services, sans trop grever les finances de la ville. » Ce plan modifié comportait : 1° la construction d'une aile de bâtiment, en prolongement du pavillon renaissance, destiné au service des bureaux ; 2° le doublement sur la cour du corps principal et consacrait la restauration complète de l'Hôtel-de-Ville, dans tous les détails artistiques de ses façades, d'après les anciens dessins authentiques. Adoption par le Conseil, mais nouvel appel à la commission, nouveau rapport (30 novembre 1860), combattant et critiquant, avec quelque aigreur, les critiques qu'avait formulées la commission des bâtiments civils, contre les plans adoptés. Quelques concessions sont faites, d'autres sont refusées.

La discussion s'échauffe, l'archéologue attaqué récrimine et se plaint que la façade projetée sur la rue Vinocq ait été rejetée comme défectueuse, sur le motif qu'elle devait être construite dans un style analogue à celui du pavillon.

« Les irrégularités signalées n'avaient pas échappé à la commission... mais elle savait que tout style architectural a une double expression, le mode simple et le mode composé ; que ce dernier, avec sa richesse de détails, s'applique surtout aux bâtiments destinés à être en vue ; que le premier reste affecté aux cours intérieures, ou aux façades latérales situées dans des rues étroites, où il serait inutile de prodiguer un luxe d'ornementation. L'emploi simultané des deux modes dans le même édifice n'est pas rare, d'ailleurs, et n'a rien de choquant ; nous citerons pour exemple le magnifique Hôtel-de-Ville de Bruxelles, où toutes les richesses architectoniques sont réservées pour la grande façade, sur la place, et pour

Digitized by Google

les contreforts - tourelles des angles ; tandis que les autres faces, intérieure et extérieure, sont dans le même style, non ornementé... » Sous le mérite de cette leçon d'art architectural donnée en passant, le rapporteur conclut à l'adoption du contre-projet de la commission des bâtiments sur ce point, malgré le surcroît de dépenses qu'il occasionnera, de peur qu'une résistance, probablement inutile, ne fasse ajourner indéfiniment des travaux indispensables ; le Conseil municipal partagea l'avis de sa commission.

Nous retrouvons quelque trace de l'émotion manifestée alors par le rapporteur, lorsqu'il eut à se prononcer, au nom de la même commission, le 14 février 1850, sur une proposition de l'architecte, tendant à la démolition et à la reconstruction du pavillon Vinocq, comme menaçant ruine. La commission se rendit sur les lieux, s'assura qu'il n'existait aucune altération grave et considérant que ce pavillon était un précieux et rare specimen de l'architecture de la renaissance, qui se recommande par la beauté de l'ordonnance et la richesse de l'ornementation ; que sa restauration, quoique œuvre délicate, peut être effectuée dans les meilleures conditions artistiques ; qu'après avoir obéi aux exigences des bâtiments civils qui ont si profondément altéré le projet adopté, et consenti à élever à grands frais un pavillon parallèle à celui de la rue Vinocq ; démolir ce pavillon, qui a servi de type, serait un non sens inqualifiable. Par suite, rejet de la proposition, à l'unanimité.

Nous passons sous silence les rapports (13 février 1860) sur la largeur à donner à la rue Vinocq ; (14 février 1861) sur la forme et les dimensions de l'escalier

Digitized by Google

de service ; sur le mode à suivre pour la restauration des façades et de la toiture ; sur les moyens de parvenir à l'isolement projeté de l'Hôtel-de-Ville, travail pratique et technique. Mais nous devons mentionner les plans et devis soumis au Conseil, pour le rétablissement de l'ancien porche en saillie.

La commission s'étant convaincue qu'il n'existait aucun dessin authentique de l'ancien porche ; qu'on ne pouvait penser à en établir un à grands frais, pour faire seulement de la fantaisie artistique, proposa au Conseil qui y acquiesça, de s'en tenir au rétablissement de la porte, dans le style et caractère d'architecture du XVI^e^ siècle.

Un dernier rapport (février 1862) est une nouvelle réponse à un nouvel avis de la commission des bâtiments civils sur les plans adoptés le 14 février 1861. Les critiques portaient sur la construction de l'escalier de service, sur les lucarnes du grand comble, sur les fenêtres-pignons du pavillon. Le rapporteur admet les modifications proposées pour l'escalier, mais réfute les deux autres griefs.

Première objection : On concevrait deux rangs de lucarnes du grand comble pouvant faire admettre la possibilité d'un double grenier, ce qui motiverait deux rangs de fenêtres ; mais le troisième rang est inutile.

Réponse : On oublie que les combles de plusieurs hôtels-de-ville, tels qu'Oudenarde et Louvain ont trois rangs de lucarnes, et Bruxelles cinq. D'ailleurs, ces lucarnes, admises comme décoration, ne sont pas des fenêtres, bien que quelques-unes puissent s'ouvrir pour éclairer le grenier.

Digitized by Google

Seconde objection : Les fenêtres-pignons du pavillon renaissance sont, dit-on, lourdes, surchargées d'ornements, etc.

Réponse : Ces pignons ont des volutes pour bases et sont percées d'une ouverture à trois baies séparées par deux colonnettes quadrangulaires. La baie du milieu, plus élevée, se termine par un arc *outrepassé*, réminiscence du style mauresque, surmonté d'un fronton en application, tenant lieu d'archivolte. Les bases latérales sont rectangulaires ; les pinacles attendent le travail du sculpteur. Il parait rigoureux de juger une œuvre de cette espèce avant les retailles qui dégagent chaque détail d'architecture et lui enlèvent une sorte de lourdeur.

Le reproche d'ornementation excessive doit tomber devant cette simple observation : Les édifices civils de la Belgique, qui offrent de nombreux spécimen en ce genre, en fournissent de beaucoup plus ornés. C'est une variété infinie dans la forme des rampans, dans la configuration des ouvertures et dans les détails architectoniques.

Par ces motifs, en ce qui concerne les lucarnes et les pignons, la commission fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter aux observations de la commission des bâtiments.

Cependant la restauration se poursuivait, et pouvait être appréciée dans son ensemble et admirée dans ses détails, à mesure que l'Hôtel-de-Ville se dégageait du massif des habitations dont il était entouré.

M. Harbaville souffrait, d'ailleurs, en voyant le noble bâtiment, à la restauration duquel il avait tant travaillé, resserré entre les rues *Vinocq* et de la *Braderie*, des *Maisiaux*, de la *Larderie*, etc.

De là, sa proposition au Conseil municipal de remplacer le nom de ces deux rues, par ceux :

Digitized by Google

« 1° d'Adam de la Halle, prince des trouvères artésiens, né vers 1230, mort à Naples, en 1286.

2° De François Bauduin, célèbre jurisconsulte, né en 1520 et mort à Paris en 1573. »

Nous ignorons si ce vœu a été accueilli et réalisé; mais ce que nous ne savons que trop, c'est que, depuis longtemps déjà, la maladie, dont notre collègue essuyait, avec tant de courage, les trop fréquents accès, lui interdisait tout travail prolongé. Cette privation était, seule, par elle-même, pour lui, une douleur ajoutée à ses cuisantes douleurs.

Il se résignait sans doute aux sacrifices qui lui étaient imposés; mais le sacrifice lui était pénible. Après avoir donné sa démission de la vice-présidence de la commission départementale, il cessa d'assister aux séances de l'Académie. La dernière fois qu'il nous fut permis de le visiter, nous le trouvâmes calme, mais triste; il saisit la circonstance, pour nous charger d'exprimer à ses collègues ses regrets de ne plus se réunir à eux; son désir et son espérance de profiter d'un intervalle de calme, pour nous communiquer l'un de ses travaux inédits. Cet espoir ne s'est pas réalisé; le mal s'est subitement aggravé; en quelques heures, M. Harbaville a été enlevé (1), à sa famille, à la cité, dont tant de fois il avait defendu les intérêts, aux sociétés savantes dont il était l'un des membres les plus distingués.

Vous nous avez confié le soin pieux d'exposer quel fut l'emploi de cette vie si pleine, si féconde; nous re-

(1) Le 15 janvier 1866, après avoir été muni des Sacrements de l'Église.

Digitized by Google

grettons vivement d'être resté au-dessous de cette honorable tâche ; mais nous partageons l'espoir qu'une plume plus savante suppléera à notre insuffisance. D'ailleurs, ses écrits lui survivront et continueront à être consultés par les érudits. Les murs de notre Hôtel-de-Ville protesteraient, au besoin, contre l'oubli de ses services, de la part de ses concitoyens. « Sa mémoire vivra également parmi nous ; car qui de nous pourrait oublier le constant empressement de notre collègue à mettre, à la disposition de tous, les trésors de sa vaste et solide érudition ; à aider de ses lumières, chacun de ceux qui venaient interroger sa mémoire si sûre, son jugement si ferme, sur les questions les plus ardues de l'histoire et de l'archéologie ?

Nul de nous, non plus, ne saurait oublier cette urbanité dans les relations, cette aménité dans les formes, cette modestie unie à la supériorité, qui ne se démentirent jamais. Enfin, l'on nous reprocherait, avec raison, de ne pas rappeler, ici, hautement, que la science et les talents n'étaient chez M. Harbaville, que l'ornement de *l'homme de bien*, et que c'est encore, et surtout à ce dernier titre, qu'il laisse à sa famille, comme le plus précieux des héritages, un nom honoré de l'estime publique. » (1)

(1) Extrait de notre discours sur la tombe de M. Harbaville.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

MEMBRES DU BUREAU :

Président.

M. LAROCHE, ancien magistrat, maire de Duisans.

Chancelier.

M. DE MALLORTIE, principal du Collége d'Arras.

Vice-Chancelier.

M. CARON, bibliothécaire de la ville.

Secrétaire général.

M. A. PARENTY, conseiller de préfecture.

Secrétaire-Adjoint.

M. VAN-DRIVAL (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes.

Archiviste.

M. GODIN, archiviste du département.

Bibliothécaire.

M. PARIS, avocat, docteur en droit.

Digitized by Google

MEMBRES RESIDANTS

par ordre d'ancienneté.

MM. THELLIER DE SARS, ancien président du Tribunal civil d'Arras. (1819)

BILLET, avocat, ancien conseiller général (1821).

BRÉGEAUT, pharmacien, professeur à l'école de Médecine (1830).

COLIN (Maurice), O. ✱, ancien maire d'Arras (1831).

WARTELLE DE RETZ ✱, membre du Conseil général (1832).

BROY, ancien professeur au Collége d'Arras (1840).

COLIN (Henri), juge suppléant au Tribunal d'Arras (1840).

LEDIEU ✱ directeur de l'école de Médecine (1841).

HÉRICOURT (comte d') ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Souchez (1843)

PARENTY (l'abbé), ✱, vicaire général (1843).

GODIN, archiviste du département (1844).

CARON, bibliothécaire de la ville (1848).

PLICHON O. ✱ maire d'Arras, membre du Conseil général (1848).

PROYART (l'abbé), chanoine titulaire, vicaire général (1851).

LESTOQUOY, professeur à l'école de Médecine (1851).

DE MALLORTIE, principal du Collége (1852).

LECESNE ✱, adjoint au maire d'Arras (1853).

DE LINAS ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes (1853),

ROBITAILLE, chanoine titulaire (1855).

A. PARENTY, conseiller de préfecture (1856)

Digitized by Google

MM. A. Larochie, ancien magistrat, maire de Duisans (1856).

L. Watelet, ancien magistrat (1857).

De Sède, chef de division à la préfecture (1860).

Van Drival (l'abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes (1860).

Sens, ✱, député, membre du Conseil général (1860).

Le Gentil, juge au Tribunal civil (1863).

Pagnoul, professeur de physique au Collége d'Arras (1864).

Raffeneau de Lile, fabricant de sucre, membre de la Chambre de commerce (1864).

Paris, avocat, docteur en droit (1866).

Boulangé, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées)1866).

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

par ordre alphabétique.

MM. Boistel, juge au Tribunal de première instance de St-Omer, ancien membre résidant.

Caumont (de) O ✱, de l'Institut de France, directeur de l'Institut des Provinces.

Delalleau O ✱, ancien recteur, ancien membre résidant.

Dorlencourt aîné, juge d'instruction au Tribunal de première instance de Douai, aucien membre résidant.

Drapier O ✱, inspecteur des Ponts et Chaussées, ancien membre résidant.

Digitized by Google

MM. Du Hamel (le comte Victor), O. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais.

Fayet ✲, inspecteur de l'Académie de la Haute-Marne, ancien membre résidant.

Filon, inspecteur de l'Académie de Paris.

Foissez, professeur en retraite, ancien membre résidant.

Kerckove (le comte de), président de l'Académie d'archéologie de Bruxelles.

Lallier ✲, vice-président du Tribunal de première instance de Lille, ancien membre résidant.

Lamarle, directeur de l'École des Ponts et Chaussées, à Gand, ancien membre résidant.

Larzillière, professeur de mathématiques, ancien membre résidant.

Leverrier C. ✱, de l'Institut, sénateur.

Luynes (le duc de) ✲, membre de l'Institut.

Montalembert (le comte de) de l'Académie-Française.

Payen O. ✱, membre de l'Institut.

Péligot O. ✱, membre de l'Institut.

Vincent C. ✱, membre de l'Institut.

Warenchien (de) ✲ conseiller à la Cour impériale de Douai, ancien membre résidant.

MEMBRES CORRESPONDANTS

par rang d'ancienneté.

MM. Delzenne, ancien professeur de mathématiques à Lille.

Digitized by Google

MM. MARGUET ✲, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, à Lausanne.

PRÉVOST ✲, ancien maire d'Hesdin, ancien membre du Conseil général, à Marconne.

PETIT, littérateur à Péronne.

LE GLAY (Edward) ✲, ancien sous-préfet, membre de plusieurs sociétés savantes.

ROUYER (Jules), numismate, directeur des Postes, à Mézières (Ardennes).

TAILLAR ✲, président de Chambre, honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

DÉNOIX DES VERGNES (M^me^ Fanny), à Beauvais.

DOUBLET DE BOISTHIBAUT ✲, à Chartres.

QUENSON, O. ✱, ancien député, ancien magistrat, président honoraire à Saint-Omer.

DERBIGNY, conseiller de préfecture à Lille.

DARD (le baron Camille), ✲, au Ministère d'État.

ROBERT (Victor), homme de lettres, à Paris.

DE COUSSEMACKER, ✲, membre de l'Institut, juge à Lille.

HENNEGUIER, avocat, membre de la Commission départementale des Monuments historiques à Montreuil.

GODEFROY DE MÉNILGLAISE (le marquis de), ✲, à Paris.

GOMART ✲, secrétaire de la Société des sciences, belles-lettres et agriculture, à St-Quentin.

DE LAPLANE (Henri) ✲, ancien député, inspecteur des Monuments historiques, secrétaire général de la société des *Antiquaires de la Morinie*, à St-Omer.

HÉDOUIN, avocat, à Valenciennes.

SALGUES, docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon.

Digitized by Google

MM. Dubrunfaut ✱, professeur de chimie, à Paris.
Corne ✱, ancien représentant, ancien procureur-général à la Cour d'appel de Paris, à Douai.
Malo (Charles), homme de lettres, à Paris.
Montesquiou (Anatole de), à Paris.
Kuhlmann C. ✱ membre de l'Institut, à Lille.
Celnart (Mme Élisabeth), à Clermont.
Dusevel (H.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.
Regnier (Léon) ✱, membre de l'Institut, à Paris.
Bourrelet (l'abbé), à Douai.
Dancoisne, numismate, maire d'Hénin-Liétard.
Robert (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, à Fouquières-lez-Lens.
Sauvage, directeur de l'école normale primaire.
Louandre (Charles) ✱, homme de lettres, à Paris.
De Cuyper (J.-B.), membre de plusieurs sociétés, à Anvers.
De Kerckhove (le vicomte Eugène), membre de l'Académie d'Archéologie, à Anvers.
Schaepkens, professeur de peinture, à Maëstricth.
Delvincourt (Jules), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
Danvin (Bruno) ✱, docteur en médecine, à St-Pol.
Deschamps de Pas, Ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.
De Saint-Genois (le baron Jules) ✱, ancien archiviste de la Flandre, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.
De Baecker, homme de lettres, à Bergues.
Le Bidart de Thumaide (le chevalier) secrétaire général de la Société libre d'Emulation, à Liège.

Digitized by Google

MM. Garnier, Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.
Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruges,
Cousin, ancien magistrat, à Dunkerque.
Mairesse, Inspecteur des lignes télégraphiques.
Morand, juge au Tribunal de Boulogne.
Dorville, ancien employé à l'Administration centrale des lignes télégraphiques.
Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles.
Véret, médecin-vétérinaire, à Doullens.
Haigneré (l'abbé), archiviste de la ville de Boulogne.
Perin (Jules), avocat, docteur en droit, archiviste-paléographe, à Paris.
Regnier (Adolphe) membre de l'Institut, à Paris.
Salmon (Charles), homme de lettres, à Amiens.
Debacq, secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne, à Châlons.
Filon (François), ancien professeur d'histoire au Collége d'Arras.
Peigné-Delacourt, manufacturier à Ourscamp.
Abel, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Metz.
Vaillant (Léon), docteur en médecine, à Paris.
Mougenot, homme de lettres, secrétaire de la société d'archéologie Lorraine, à Nancy.
Gervoson (Jules), membre de la Société Dunkerquoise.
De Fontaine de Resbecq (Eugène), sous-chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, à Paris.
De Boyer de Ste-Suzanne ✱, sous-préfet, à Sceaux.
Leuridan, archiviste et Bibliothécaire de la ville de Roubaix.

Digitized by Google

MM. Le Docteur Frantz Bock, chanoine d'Aix-la-Chapelle, membre de plusieurs sociétés savantes.

Guillemin, secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Saône.

Dommanget ✲, avocat, président de la Société impériale de Metz.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Et Institutions scientifiques avec lesquelles l'Académie d'Arras échange ses Mémoires.

Abbeville. Société d'Émulation.

Aire-sur-la-Lys. Bibliothèque communale.

Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.

— Société des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Angers. Société impériale d'Agriculture.

— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Anvers. Académie d'archéologie de Belgique.

Arras. Société centrale d'Agriculture du département du Pas-de-Calais.

— Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.

— Bibliothèque communale.

Digitized by Google

ARRAS. Bibliothèque du Grand-Séminaire.
— Bibliothèque du Collége communal.
AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement.
BEAUVAIS. Athénée du Beauvaisis.
— Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
BESANÇON. Société de Médecine.
BÉTHUNE. Bibliothèque communale.
— Comice agricole.
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BRUXELLES. Académie archéologique de Belgique.
— Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
CAEN. Société d'agriculture et de commerce.
— Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société française pour la conservation des monuments.
CALAIS. Bibliothèque communale.
CAMBRAI. Société d'Émulation.
— Bibliothèque communale.
CASTRES. Société littéraire et scientifique.
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

Dijon. Académie.
Douai. Société impériale d'agriculture, sciences et arts, centrale du département du Nord.
Dunkerque. Comité flamand de France.
— Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Epinal. Société d'Émulation du département des Vosges.
Havre (le) Société havraise d'études diverses.
Hesdin. Bibliothèque communale.
Laon. Société Académique.
Liège. Société libre d'Émulation.
Lille. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— Bibliothèque communale.
Limoges. Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne.
Mans (le). Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Marseille. Société de statistique.
Mende. Société d'agriculture du département de la Loire.
Metz. Académie impériale.
Nimes. Académie du Gard.
Orléans. Société archéologique de l'Orléanais.
Paris. Société impériale et centrale d'agriculture.
— Société impériale des Antiquaires de France.
— Société protectrice des animaux.
— Société de l'Histoire de France.
— Société d'encouragement pour l'Industrie nationale
— Institut impérial de France.
— Société libre des beaux-arts.
Paris. Athénée des arts, sciences et belles-lettres.
— Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

PARIS. Bibliothèque du *Museum*.
— Ecole centrale des arts et manufactures.
— Ministère de l'Instruction publique.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
PUY (LE). Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
REIMS. Académie.
ST-ETIENNE. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Loire.
ST-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie.
— Bibliothèque communale.
ST-POL. Bibliothèque communale.
ST-QUENTIN. Société académique.
SENS. Société archéologique.
SOISSONS. Société archéologique.
TOULON. Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.
TOULOUSE. Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres du département de l'Aube.
VALENCE. Société d'agriculture du département de la Drôme.
— Société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme.
VALENCIENNES. Société impériale d'agriculture de l'arrondissement.
VERDUN. Société philomathique.
VERSAILLES. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

—

Archives départementales du Pas-de-Calais.
— — du Nord.

Digitized by Google

M. le Recteur de l'Académie du Nord et du Pas-de-Calais, à Douai.

MM. les Rédacteurs du *Journal d'Agriculture pratique et d'Economie rurale pour le Midi de la France*, à Toulouse.

M. le Directeur de la *Revue agricole, industrielle et littéraire* de Valenciennes.

ERRATA.

Deuxième partie.

Pages 80, au renvoi, au lieu de : Insere, Daphne, etc., lisez Daphni.
— 139, ligne 2e, au lieu de : séparent, lisez sépare.
— 327, ligne 22e, au lieu de : l'architype, lisez l'archétype.
— 333, lignes 5e et 14e, au lieu de : Me Clément, lisez Mme Clément.
— — ligne 15e au lieu de : placé, lisez placée.

Digitized by Google

ACADÉMIE IMPÉRIALE D'ARRAS.

SUJETS

MIS AU CONCOURS POUR 1868 ET 1869.

CONCOURS DE 1868.

Etude sur les Historiens, généraux et particuliers, de l'Artois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. (Biographie. — Analyse. — Critique.)

Médaille d'or de la valeur de 400 fr.

—

POÉSIE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur la délivrance de la ville d'Arras, en 1654.

Médaille d'or de la valeur de 200 fr.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les

Digitized by Google

ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

—

CONCOURS DE 1869.

HISTOIRE

DE L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE D'ARRAS, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A L'ÉPOQUE DE SA SUPPRESSION.

En retraçant l'historique complet de cette importante représentation communale qui a résumé et personnifié l'existence municipale de la ville, les concurrents devront notamment signaler :

Les principales mesures prises ou adoptées par l'Échevinage ;

Les divers modes de sa nomination ; les conséquences qu'ils ont entraînées ;

Ses conflits avec les autres juridictions locales, en y comprenant celles de la Cité ;

Ses démêlés avec l'Abbaye de St-Vaast ;

Ses prérogatives, priviléges et immunités, insignes, honneurs et préséances ;

Sa compétence en matières administrative, civile, criminelle et de police :

Digitized by Google

Sa jurisprudence dans les questions principales ;

Sa situation vis-à-vis de ses Mayeurs ;

Le rôle de ses Conseillers pensionnaires, Procureurs, Argentiers, Greffiers civils et criminels ;

Ses relations politiques et diplomatiques avec les diverses maisons souveraines qui ont gouverné l'Artois ;

Sa conduite à l'époque de Louis XI et des troubles du XVI^e^ siècle (Verts-Vêtus) ;

Les divers locaux où ont été successivement tenues ses séances ; le cérémonial de ses assemblées.

Le tout sera terminé par une nomenclature chronologique, aussi complète que possible, des membres de l'Échevinage, de ses Conseillers pensionnaires, Procureurs, Mayeurs, Argentiers, Greffiers civils et criminels.

N. B. — En traçant ce programme, l'Académie n'entend pas imposer un plan aux concurrents. Elle leur indique seulement les principaux points qu'elle désire voir traiter.

Médaille d'or de la valeur de 600 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire général de l'Académie, et ceux qui se rapporteront au Concours de 1868, devront lui parvenir avant le 1^er^ juin de cette année. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui

Digitized by Google

sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement : les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Le Président,

LAROCHE.

Le Secrétaire général,

A. PARENTY.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique du 23 Août 1866.

Discours d'ouverture par M. LAROCHE, président . 18
Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1866-1867, par M. A. PARENTY . . . 25
Discours de réception de M. PARIS 33
Réponse au discours de réception, par M. LAROCHE. 43
Discours de réception de M. BOULANGÉ. 51
Réponse au discours de réception, par M. DE MALLORTIE 63
Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé VAN-DRIVAL 75
Rapport sur le concours de poésie, par M. DE SÈDE . 87

DEUXIÈME PARTIE.

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Notice nécrologique sur M. Constant Dutilleux, par M. C. LE GENTIL 1
Essai sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras, par M. LEURIDAN . . 111
Louis XI et la ville d'Arras, par M. BOUTIOT . . . 133
Note sur le poète Joyel, par M. LAROCHE 207
Notice sur Mgr Parisis, par M. l'abbé ROBITAILLE . 233
Notice sur M. Harbaville, par M. LAROCHE . . . 297
Liste des membres résidants, honoraires et correspondants 395

Arras. — Typ. e. Lith. de A. COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

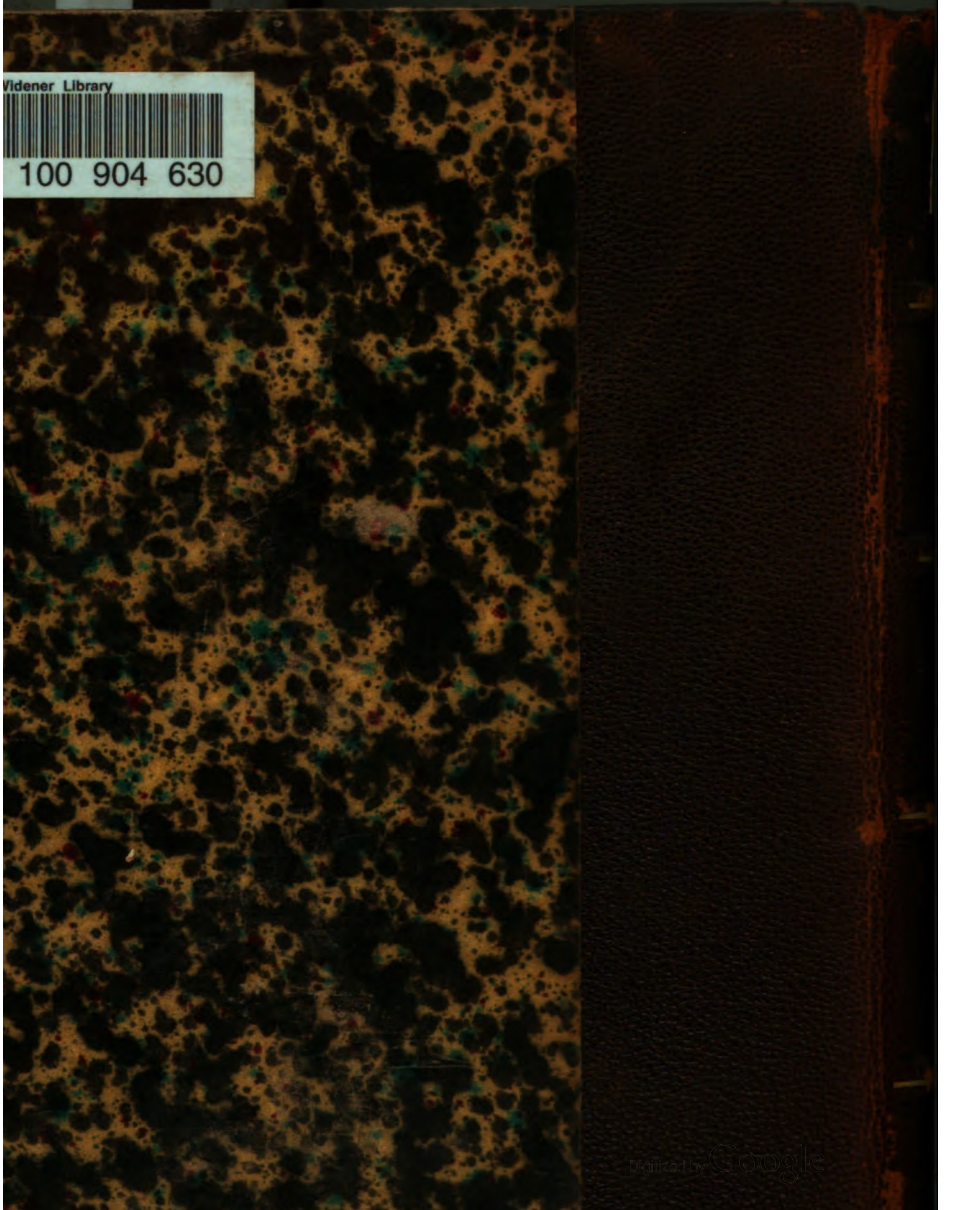
Widener Library
100 904 630
Digitized by Google